ACTES OFFICIELS
DE
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
N° 77

CONSEIL EXÉCUTIF

DIX-NEUVIÈME SESSION

GENÈVE, 15 - 30 JANVIER 1957

PARTIE II

RAPPORT SUR LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1958

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
PALAIS DES NATIONS
GENÈVE
Mars 1957

ABRÉVIATIONS

Liste des abréviations employées dans les *Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé*:

AATNU — Administration de l'Assistance technique des Nations Unies

BAT — Bureau de l'Assistance technique

BIT — Bureau international du Travail

BSP — Bureau sanitaire panaméricain

CAC — Comité administratif de Coordination

CAT — Comité de l'Assistance technique

CEAEO — Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

CEE — Commission économique pour l'Europe

CEPAL — Commission économique pour l'Amérique latine

CIOMS — Conseil des Organisations internationales des Sciences médicales

FAO — Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture

FISE — Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

FMANU — Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies

OACI — Organisation de l'Aviation civile internationale

OIC — Organisation internationale du Commerce (Commission intérimaire)

OIHP — Office international d'Hygiène publique

OIT — Organisation internationale du Travail

OMM — Organisation météorologique mondiale

OSP — Organisation sanitaire panaméricaine

UIT — Union internationale des Télécommunications

UNESCO — Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNKRA — Agence des Nations Unies pour le Relèvement de la Corée

UNRWA — Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

---

IMPRIMÉ EN SUISSE

NOTE

Le Conseil exécutif a tenu sa dix-neuvième session au Palais des Nations, à Genève, du 15 au 30 janvier 1957 sous la présidence du Professeur G. A. Canaperia assisté du Dr R. Pharaon et du Dr T. C. Puri comme vice-présidents.[1] *Le Dr B. M. Clark et le Dr E. Suárez ont été élus rapporteurs.*

Le Comité permanent des Questions administratives et financières s'est réuni, sous la présidence de M. W. H. Boucher, pendant la semaine qui a précédé la session du Conseil et à diverses reprises au cours de ladite session.

Les résolutions adoptées par le Conseil sont publiées dans les Actes officiels *No 76, (partie I) ; ce volume contient également les annexes pertinentes ainsi que la liste des membres et autres participants.*

Le rapport du Conseil sur le projet de programme et de budget pour 1958 est publié dans le présent volume (partie II), avec ses appendices.

Conformément aux instructions du Conseil, les exemplaires ronéographiés des procès-verbaux du Conseil et du Comité permanent ont été envoyés aux gouvernements des Etats Membres.

[1] Le Dr Puri a été élu vice-président par intérim de la dix-neuvième session, en l'absence du Dr C. K. Lakshmanan, vice-président.

LISTE DES SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

On trouvera dans la liste ci-après des sessions de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif la cote afférente aux résolutions adoptées lors de chacune des sessions, ainsi que le volume des *Actes officiels* où ces résolutions ont été publiées à l'origine. La plupart de celles qui ont été adoptées jusqu'à la Huitième Assemblée mondiale de la Santé et la seizième session du Conseil exécutif (comprises) sont également reproduites dans le *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, où l'on trouvera un index des matières et un index numérique des résolutions.

	Date	*Cote de la résolution*	*Actes officiels N°*
Première Assemblée mondiale de la Santé	24 juin–24 juillet 1948	—	13
Conseil exécutif, première session	16–28 juillet 1948	—	14
Conseil exécutif, deuxième session	25 octobre–11 novembre 1948	—	14
Conseil exécutif, troisième session	21 février–9 mars 1949	—	17
Deuxième Assemblée mondiale de la Santé	13 juin–2 juillet 1949	WHA2.–	21
Conseil exécutif, quatrième session	9–19 juillet 1949	—	22
Conseil exécutif, cinquième session	16 janvier–2 février 1950	—	25
Troisième Assemblée mondiale de la Santé	8–27 mai 1950	WHA3.–	28
Conseil exécutif, sixième session	1er–9 juin 1950	EB6.R–	29
Conseil exécutif, septième session	22 janvier–5 février 1951	EB7.R–	32
Quatrième Assemblée mondiale de la Santé	7–25 mai 1951	WHA4.–	35
Conseil exécutif, huitième session	1er–8 juin 1951	EB8.R–	36
Conseil exécutif, neuvième session	21 janvier–4 février 1952	EB9.R–	40
Cinquième Assemblée mondiale de la Santé	5–22 mai 1952	WHA5.–	42
Conseil exécutif, dixième session	29 mai–3 juin 1952	EB10.R–	43
Conseil exécutif, onzième session	12 janvier–4 février 1953	EB11.R–	46
Sixième Assemblée mondiale de la Santé	5–22 mai 1953	WHA6.–	48
Conseil exécutif, douzième session	28–30 mai 1953	EB12.R–	49
Conseil exécutif, treizième session	12 janvier–2 février 1954	EB13.R–	52
Septième Assemblée mondiale de la Santé	4–21 mai 1954	WHA7.–	55
Conseil exécutif, quatorzième session	27–28 mai 1954	EB14.R–	57
Conseil exécutif, quinzième session	18 janvier–4 février 1955	EB15.R–	60
Huitième Assemblée mondiale de la Santé	10–27 mai 1955	WHA8.–	63
Conseil exécutif, seizième session	30 mai 1955	EB16.R–	65
Conseil exécutif, dix-septième session	17 janvier–2 février 1956	EB17.R–	68
Neuvième Assemblée mondiale de la Santé	8–25 mai 1956	WHA9.–	71
Conseil exécutif, dix-huitième session	28–30 mai 1956	EB18.R–	73
Conseil exécutif, dix-neuvième session	15–30 janvier 1957	EB19.R–	76

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE II

RAPPORT SUR LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1958

Pages

Note d'envoi xi

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I. INFORMATIONS DE BASE

1. Programme 1
   1.1 Programme général de travail 1
   1.2 Services présentant un intérêt général sur le plan international 2
   1.3 Services fournis aux gouvernements 3
2. Structure de l'Organisation 3
   2.1 Siège 3
   2.2 Bureaux régionaux 3
3. Origine des fonds disponibles pour le financement des programmes sanitaires internationaux de l'OMS et de ceux qui sont entrepris conjointement avec d'autres institutions 4
   3.1 Budget ordinaire 4
   3.2 Fonds de l'assistance technique 6
   3.3 Autres fonds extra-budgétaires 7
   3.4 Ressources financières de 1952 à 1957 7
4. Méthodes et pratiques budgétaires 8
   4.1 Cycle budgétaire triennal 8
   4.2 Structure du budget ordinaire 10

CHAPITRE II. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1958

1. Introduction 10
2. Contenu du volume consacré au programme et au budget de 1958 11
   2.1 Considérations générales 11
   2.2 Mode de présentation 11
   2.3 Prévisions de base et prévisions supplémentaires proposées 16
   2.4 Tendances du programme 18

Pages

3. Programme proposé pour 1958 au titre du programme élargi d'assistance technique, avec prévisions de dépenses correspondantes . . . 21
4. Projets devant bénéficier de l'assistance conjointe du FISE et de l'OMS . . . 22
5. Projets additionnels demandés par les gouvernements et non inclus dans le projet de programme et de budget . . . 22

CHAPITRE III. MODE DE CALCUL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

1. Introduction . . . 24
2. Classification des dépenses . . . 24
3. Mode de calcul des prévisions . . . 25
   3.1 Observations générales . . . 25
   3.2 Dépenses réglementaires de personnel . . . 25
   3.3 Dépenses relatives au personnel temporaire . . . 28
   3.4 Honoraires et frais de voyage des consultants . . . 28
   3.5 Voyages en mission . . . 28
   3.6 Services communs (y compris les fournitures et le matériel d'information) . . . 28
   3.7 Bourses d'études . . . 28
   3.8 Services techniques contractuels . . . 28
   3.9 Participants aux séminaires et autres réunions éducatives . . . 28
4. Examen effectué par le Comité permanent . . . 28
5. Observations du Conseil . . . 29

CHAPITRE IV. EXAMEN DÉTAILLÉ DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1958

Première Partie. Principaux facteurs d'augmentation par rapport au programme et au budget approuvés pour 1957 . . . 29

Partie II. Détail du projet de programme et de budget

1. Introduction . . . 31
2. Section 1 de la résolution portant ouverture de crédits: Assemblée mondiale de la Santé . . . 31
3. Section 2 de la résolution portant ouverture de crédits: Conseil exécutif et ses comités . . . 32
4. Section 3 de la résolution portant ouverture de crédits: Comités régionaux . . . 32
5. Section 4 de la résolution portant ouverture de crédits: Services techniques centraux . . . 33
6. Section 5 de la résolution portant ouverture de crédits: Services consultatifs . . . 37
   6.1 Siège . . . 37
   6.2 Activités dans les pays (sans supplément) . . . 43
   6.3 Activités dans les pays (supplément) . . . 45
   6.4 Examen détaillé des programmes régionaux . . . 45
      6.4.1 Afrique . . . 46
      6.4.2 Amériques . . . 47
      6.4.3 Asie du Sud-Est . . . 48
      6.4.4 Europe . . . 48

Pages

6.4.5 Méditerranée orientale 49
6.4.6 Pacifique occidental 50
6.4.7 Région non désignée 50

7. Section 6 de la résolution portant ouverture de crédits: Bureaux régionaux 52
7.1.1 Sans supplément 52
7.1.2 Supplément (Bureau régional de l'Europe) 53

8. Section 7 de la résolution portant ouverture de crédits: Comités d'experts et conférences . . . 53

9. Section 8 de la résolution portant ouverture de crédits: Services administratifs 56

10. Services communs 59

11. Section 9 de la résolution portant ouverture de crédits: Remboursement au fonds de roulement . . 59

Partie III. Programme élargi d'assistance technique

1.1 Considérations générales 60

1.2 Dépenses d'exécution 61
1.2.1 Dépenses afférentes aux projets 61
1.2.2 Dépenses des services d'exécution 62

1.3 Dépenses d'administration 62

1.4 Examen des prévisions de dépenses pour 1957 par le groupe administratif d'étude constitué par le CAT 62

Partie IV. Résumé des observations et recommandations résultant de l'examen détaillé du projet de programme et de budget 62

CHAPITRE V. QUESTIONS D'IMPORTANCE MAJEURE EXAMINÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR CELUI-CI A LEUR SUJET

1. Questions examinées par le Conseil en application de la résolution WHA5.62 de la Cinquième Assemblée mondiale de la Santé 64
1.1 Aptitude des prévisions budgétaires à permettre à l'Organisation de s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, compte tenu du degré de développement auquel elle est parvenue . . 64
1.2 Conformité du programme annuel avec le programme général de travail approuvé par l'Assemblée de la Santé 64
1.3 Possibilité d'exécuter, au cours de l'année budgétaire, le programme envisagé 64
1.4 Répercussions financières générales des prévisions budgétaires et exposé général des renseignements sur lesquels se fondent les considérations formulées 64
1.4.2 Participation financière des gouvernements aux projets exécutés dans leur pays avec l'aide de l'OMS 64
1.4.3 Recettes occasionnelles 65
1.4.4 Etat du recouvrement des contributions annuelles et des avances au fonds de roulement 65
1.4.5 Contributions fixées pour les gouvernements 65
1.4.6 Pouvoir d'achat des ressources mises à la disposition de l'Organisation 65
1.4.7 Niveaux budgétaires en 1958 66

2. Autres questions étudiées par le Conseil 66
2.1 Résolution portant ouverture de crédits 66
2.2 Résolution concernant le fonds de roulement 66

Pages

CHAPITRE VI. ETABLISSEMENT ET PROJET DE MANDAT DES COMMISSIONS PRINCIPALES DE LA DIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ, Y COMPRIS LA PROCÉDURE A SUIVRE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET DE 1958

1. Examen effectué par le Comité permanent 66
2. Observations du Conseil 68

APPENDICES

1. Structure du Secrétariat du Siège (graphique) 70
2. Résumé des prévisions budgétaires (*Actes officiels* N° 74, pages 4-9, texte revisé) 71
3. Résumé indiquant le montant total du budget, les recettes, les contributions des Etats Membres et le montant effectif du budget (*Actes officiels* N° 74, page 10, texte revisé) 80
4. Barèmes des contributions de 1956 et de 1957, et barèmes proposés pour 1958 (*Actes officiels* N° 74, page 11, texte revisé) 81
5. Activités régionales: Répartition des prévisions de dépenses nettes en 1957 et 1958 83
6. Projets bénéficiant de l'assistance conjointe du FISE et de l'OMS pour lesquels des crédits ont été prévus dans le projet de programme et de budget pour 1958 84
7. Nombre et coût estimatif des projets bénéficiant de l'assistance conjointe du FISE et de l'OMS, comparés avec le nombre total et le coût estimatif total des projets imputés sur le budget ordinaire (net) et sur les fonds de l'assistance technique (catégorie I) en 1956, 1957 et 1958 (avec pourcentages) 92
8. Ajustements en plus ou en moins apportés aux prévisions du budget ordinaire de 1957: Ventilation d'après les rubriques du code des dépenses 93
9. Ajustements en plus ou en moins apportés aux prévisions du budget ordinaire de 1958: Ventilation d'après les rubriques du code des dépenses 96
10. Tableau comparatif indiquant, par rubriques du code des dépenses, les ajustements en plus ou en moins apportés aux prévisions du budget ordinaire de 1957 et de 1958 99
11. Principales rubriques du projet de programme et de budget pour 1958 comportant des augmentations par rapport au programme et au budget approuvés pour 1957
    1. Augmentation de $1 275 900 par rapport au budget effectif de base approuvé pour 1957 . 100
    2. Augmentation de $346 000 par rapport au budget effectif supplémentaire approuvé pour 1957 102
12. Programme ordinaire: Comparaison entre le projet de programme et de budget pour 1958 et le programme et le budget approuvés pour 1957
    1. Résumé des augmentations et des diminutions 103
    2. Analyse détaillée des augmentations et des diminutions, par unités ou fonctions organiques et par objets des dépenses 104
13. Prévisions relatives à certains postes de dépenses (1954-1958) 109
14. Bureaux régionaux et activités dans les pays: Nombre de postes et prévisions de dépenses nettes par Régions en 1956, 1957 et 1958, compte tenu de toutes les sources de fonds 110
15. Résumé indiquant le nombre total et le coût estimatif net des projets étalés sur plusieurs exercices, des projets comportant uniquement l'attribution de bourses d'études et des projets nouveaux pour lesquels des crédits sont inscrits au budget ordinaire de 1957 et de 1958 112

Pages

16. Détail du coût des projets étalés sur plusieurs exercices, des projets comportant uniquement l'attribution de bourses d'études et des projets nouveaux, pour lesquels des crédits sont inscrits au budget ordinaire de 1956, 1957 et 1958
    1. Projets inclus dans le budget effectif de base 113
    2. Projets inclus dans le budget effectif supplémentaire 128
17. Coût estimatif des projets terminés en 1956 ou devant prendre fin en 1957 137
18. Assistance technique: Répartition, par services organiques, des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution pour les années 1956, 1957 et 1958 138
19. Montant estimatif des contributions des gouvernements en monnaie nationale à titre de participation au financement des projets exécutés dans leur pays 140
20. Montants que l'OMS a été autorisée à utiliser de 1952 à 1957 et montants prévus pour 1958, avec indication des pourcentages d'augmentation ou de diminution par rapport à l'exercice précédent 142
21. Tableau comparatif indiquant le montant total des contributions à partir de 1952, avec le pourcentage d'augmentation ou de diminution par rapport à l'exercice précédent 143
22. Débats de l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa onzième session, sur la question du total général des dépenses budgétaires annuelles de l'Organisation des Nations Unies . . . 144
23. Budget de l'Organisation des Nations Unies: Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord 148
24. Comité permanent des Questions administratives et financières: Liste des participants 149

GRAPHIQUES

Graphique 1. Indication, en pourcentages, des utilisations proposées pour le budget de 1958 (supplément non compris) 12

Graphique 2. Indication, en pourcentages, des utilisations approuvées pour le budget de 1957 (supplément non compris) 13

Graphique 3. Indication, en pourcentages, des utilisations proposées pour le budget de 1958 (supplément compris) 14

Graphique 4. Indication, en pourcentages, des utilisations approuvées pour le budget de 1957 (supplément compris) 15

Graphique 5. Comparaison entre le budget proposé pour 1958 et les budgets de 1957 et de 1956 . . 17

Graphique 6. Montants que l'OMS a été autorisée à utiliser de 1952 à 1957 et montants prévus pour 1958 18

Graphique 7. Répartition des prévisions de dépenses nettes concernant les activités régionales en 1957 et 1958 20

NOTE D'ENVOI

Le Conseil exécutif a examiné, lors de sa dix-neuvième session, le projet de programme et de budget soumis par le Directeur général pour 1958 (Actes officiels *N*° *74*). *Le Conseil soumet en conséquence à la Dixième Assemblée mondiale de la Santé les propositions du Directeur général, ainsi que ses propres recommandations.*

Résolution adoptée par le Conseil exécutif sur le projet de programme et de budget pour 1958

Le Conseil exécutif,

Considérant que si le programme du Directeur général est bien conçu dans le cadre des fonctions et des objectifs à long terme de l'Organisation, il serait néanmoins possible de réexaminer les activités du point de vue de leur degré d'urgence; et

Estimant que l'importance de l'augmentation proposée pour les contributions des Membres constitue une question que tous les gouvernements désireront étudier avec soin,

RECOMMANDE que la Dixième Assemblée mondiale de la Santé:

1) approuve un budget effectif de base [1] de $11 761 350;

2) approuve un budget effectif supplémentaire [1] d'un montant ne dépassant pas $1 871 000.

(Résolution EB19.R76, adoptée le 29 janvier 1957)

[1] Voir définition dans *Actes off. Org. mond. Santé*, **74**, xiii.

PARTIE II

RAPPORT SUR LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1958

INTRODUCTION

A sa seizième session, le Conseil exécutif a établi le Comité permanent des Questions administratives et financières, composé de sept de ses membres, « pour procéder à des analyses détaillées des aspects financiers des projets annuels de programme et de budget » et il a décidé qu'« en vue de faciliter les discussions au sein du Conseil, le Président du Conseil exécutif devrait prendre part, sans droit de vote, aux réunions du Comité permanent ».[1]

Comme suite à la décision prise par le Conseil exécutif à sa dix-huitième session,[2] le Comité s'est réuni pendant la semaine qui a précédé la dix-neuvième session du Conseil et il a en outre tenu plusieurs séances au cours de cette session. Conformément à son mandat, il a examiné et analysé « en détail le projet de programme et de budget du Directeur général, en définissant notamment les questions qui, en raison de leur importance, appellent un examen de la part du Conseil... compte dûment tenu des dispositions de la résolution WHA5.62 [3] ». Comme son mandat le lui prescrivait, le Comité a également étudié les points suivants: répercussions qu'entraînerait pour les gouvernements le montant du budget proposé par le Directeur général; textes de la résolution portant ouverture de crédits et de la résolution relative au fonds de roulement proposés par le Directeur général; état du recouvrement des contributions et des avances au fonds de roulement; méthode à suivre pour l'examen du projet de programme et de budget par la Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

Dans les premiers jours de la session du Conseil, le Comité a présenté, avec ses recommandations et suggestions, un rapport préliminaire sur l'étude détaillée qu'il avait faite des propositions du Directeur général. Pour l'examen du projet de programme et de budget de 1958, le Conseil exécutif disposait donc du rapport préliminaire du Comité permanent, auquel s'est ajouté un rapport ultérieur de ce comité, et il a pu tenir compte des renseignements détaillés contenus dans ces documents en même temps que des renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis au cours de ses délibérations.

Le présent rapport contient à la fois les observations et les conclusions du Comité permanent, et les résultats de l'examen auquel le Conseil a ensuite procédé.

CHAPITRE I. INFORMATIONS DE BASE

1. PROGRAMME

1.1 Programme général de travail

1.1.1 Aux termes de l'article 28 *g*) de la Constitution, le Conseil exécutif, lors de sa quinzième session, a soumis à la Huitième Assemblée mondiale de la Santé le programme général de travail pour la période 1957-1960 (résolution EB15.R24).[4] La Huitième Assemblée mondiale de la Santé, dans sa résolution WHA8.10,[4] a considéré « que ce programme, tel qu'il a été amendé, fixe, dans leurs grandes lignes, des directives générales pour l'élaboration des programmes annuels détaillés au cours de la période 1957-1960 ». Ce deuxième programme général de travail, qui délimite le champ d'action de l'OMS pendant la période en question, sert de guide pour décider de l'opportunité des activités qui sont proposées pour chaque exercice.

[1] Résolution EB16.R12, *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 161. (La liste des membres et autres participants est reproduite à l'appendice 24.)

[2] Résolution EB18.R1, *Actes off. Org. mond. Santé*, **73**, 1

[3] *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 117

[4] *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 2

1.1.2 Le deuxième programme général de travail met l'accent sur le renforcement des services sanitaires nationaux, la prestation de services présentant un intérêt général sur le plan international et les possibilités d'application des connaissances nouvelles à l'action sanitaire et médicale. Les principales méthodes à appliquer sont définies comme suit dans le programme:

1) établissement de plans nationaux d'action sanitaire à longue échéance;

2) coordination et encouragement de toute activité appropriée qui exerce un effet direct sur la santé;

3) évaluation de l'action sanitaire;

4) recherches;

5) formation professionnelle et technique du personnel sanitaire national.

1.1.3 Les services assurés dans le cadre du programme comprennent: 1) des services de caractère international général fournis à l'ensemble des gouvernements, et 2) des services consultatifs destinés à des gouvernements ou à des groupes de gouvernements.

1.2 Services présentant un intérêt général sur le plan international

L'Organisation mondiale de la Santé fournit certains services sanitaires et médicaux de caractère mondial que, seule, une institution internationale peut assurer.

1.2.1 Elle recueille et analyse les renseignements épidémiologiques, les statistiques sanitaires et autres données intéressant le monde entier. Dans ce domaine, son activité porte notamment sur les points suivants:

a) elle procède à des études et prépare des rapports épidémiologiques de caractère international;

b) elle établit des nomenclatures et classifications internationales des maladies et causes de décès;

c) elle établit des normes et des méthodes internationales en matière d'épidémiologie et de statistiques sanitaires et médicales;

d) elle favorise la réunion et l'échange d'informations, généralement dans les domaines de l'épidémiologie et des statistiques sanitaires et médicales;

e) elle collabore avec d'autres organisations et institutions internationales et nationales intéressées à ces questions.

1.2.2 Elle coordonne les recherches sur les aspects internationaux des problèmes médicaux et sanitaires; à cet égard:

a) elle prépare des études et des enquêtes;

b) elle formule des recommandations sur les techniques à appliquer pour résoudre les problèmes sanitaires et médicaux (par exemple: maladies transmissibles et autres, administration de la santé publique, assainissement, etc.);

c) le cas échéant, elle aide à la coordination des recherches qui sont entreprises par d'autres organisations internationales et nationales.

1.2.3 L'OMS apporte son aide aux pays et à diverses organisations internationales en vue d'étudier et de définir la pureté, l'activité et d'autres propriétés des médicaments, des antibiotiques, des vaccins, des sérums et de diverses substances d'intérêt médical et sanitaire. Dans ce domaine:

a) elle établit des étalons biologiques internationaux;

b) elle établit des nomenclatures internationales dont elle recommande l'adoption;

c) elle établit des normes pour les préparations pharmaceutiques et en recommande l'adoption;

d) elle fournit aux autorités internationales responsables des avis sur les drogues susceptibles d'engendrer la toxicomanie;

e) elle collabore, d'une manière générale, avec les organisations internationales et nationales et leur donne des avis à propos des problèmes rentrant dans ces domaines.

1.2.4 L'OMS apporte son aide aux pays et aux organisations internationales en ce qui concerne les méthodes et techniques de laboratoire utilisées en médecine et en santé publique. Elle établit des systèmes internationaux de référence anatomo-pathologiques, bactériologiques et autres.

1.2.5 L'OMS s'occupe des problèmes sanitaires et médicaux que posent les mouvements internationaux de personnes et de marchandises, en vue de prévenir la propagation des maladies tout en gênant le moins possible le trafic. A cette fin:

a) elle prépare des arrangements et des règlements sanitaires internationaux qui régissent les mesures de quarantaine internationale;

b) elle communique, par radio et au moyen de publications hebdomadaires, des renseignements sur les maladies quarantenaires et sur les dispositions qui les concernent aux gouvernements et aux organismes directement intéressés;

c) elle échange, avec d'autres organisations internationales qui se préoccupent des transports internationaux, des renseignements sur des problèmes d'intérêt commun.

1.2.6 Elle rassemble, analyse et diffuse les renseignements techniques nécessaires pour assurer la coopération efficace des services de santé nationaux et leur amélioration, ainsi que pour faciliter la recherche dans les établissements d'enseignement.

1.2.7 Elle édite et diffuse une série de publications internationales de caractère sanitaire, médical, épidémiologique et statistique.

1.2.8 Elle collabore avec d'autres organisations internationales et nationales pour fournir des informations médicales et sanitaires et de la documentation

par des moyens divers (bibliothèque, travaux bibliographiques, etc.).

1.3 Services fournis aux gouvernements

1.3.1 L'un des objectifs fondamentaux que se propose l'Organisation mondiale de la Santé est de renforcer les services sanitaires nationaux en s'attachant spécialement à promouvoir des programmes de santé publique qui comportent, d'une part, des mesures de prévention et de lutte pour combattre les grandes maladies transmissibles et, d'autre part, la formation professionnelle et technique de personnel sanitaire national. A cette fin, elle fournit certaines formes d'assistance à des gouvernements et groupes de gouvernements. Cette assistance est accordée dans les conditions suivantes:

a) le gouvernement doit en faire la demande;

b) le gouvernement conserve la direction administrative du projet, l'assistance de l'OMS ayant un caractère complémentaire;

c) le gouvernement assume sa part des dépenses et fournit du personnel, en particulier le personnel homologue du personnel international;

d) le gouvernement prend des dispositions précises pour que l'exécution du projet continue lorsque l'assistance de l'OMS prend fin.

1.3.2 Les méthodes utilisées pour ce genre d'activité sont diverses. Elles comprennent l'envoi de consultants, l'organisation de démonstrations, de cours de formation professionnelle et de séminaires, l'attribution de bourses d'études, l'envoi de missions scientifiques, l'octroi de subventions spéciales à des établissements de formation professionnelle et des instituts de recherche en vue de stimuler des recherches productives, et, sur une échelle restreinte, la fourniture de matériel spécial à des laboratoires ainsi que, parfois, l'envoi d'une documentation technique spécialisée.

1.3.3 Cette action s'est principalement exercée dans le domaine de la lutte contre les maladies transmissibles telles que la tuberculose, les maladies vénériennes et les tréponématoses, les maladies à virus, la lèpre, le trachome, la bilharziose; récemment la tendance a été de ne plus se contenter de combattre le paludisme, mais de chercher à en réaliser l'éradication. Les problèmes posés par la résistance des insectes à l'égard des insecticides font également l'objet d'études. En ce qui concerne les programmes sanitaires nationaux de longue haleine, on tend plus à coordonner des programmes spécialisés qu'à entreprendre des campagnes de masse dans divers domaines indépendants les uns des autres. C'est ainsi qu'on a utilisé les dispensaires d'hygiène de la maternité et de l'enfance comme centres pour le traitement et la prophylaxie des maladies transmissibles, l'organisation de services d'assainissement, l'amélioration de la nutrition, l'éducation sanitaire, l'hygiène dentaire, l'hygiène scolaire, etc., de telle sorte que ces dispensaires constituent de véritables entités sanitaires. L'établissement d'instituts de médecine du travail a également permis des progrès dans cette spécialité. On accorde maintenant de plus en plus d'attention aux maladies chroniques et aux maladies de dégénérescence, ainsi qu'à la réadaptation.

1.3.4 Pour l'accomplissement de cette tâche, l'OMS s'efforce de susciter la mobilisation de toutes les ressources internationales par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales internationales ou nationales, des institutions intergouvernementales multilatérales ou bilatérales, d'autres organisations constituées dans le cadre des Nations Unies, ou encore de fondations privées.

2. STRUCTURE DE L'ORGANISATION

2.1 Siège

2.1.1 Comme les années précédentes, on trouvera dans les textes explicatifs du Projet de Programme et de Budget pour 1958 (*Actes officiels* N° 74) des informations sur les fonctions et les responsabilités des divers services et unités organiques du Siège, en même temps que des renseignements sur les activités spécifiques pour lesquelles on propose d'allouer des crédits en 1958.

2.1.2 La structure actuelle du Siège est représentée dans le graphique qui figure à l'appendice 1.

2.1.3 Les effectifs du Siège pour la période 1952-1957, avec les ajustements apportés pour tenir compte des changements survenus dans la structure organique, sont indiqués dans le tableau suivant:

TABLEAU 1

NOMBRE DE POSTES AUTORISÉS AU SIÈGE DE 1952 A 1957

(Budget ordinaire)

1952	1953	1954	1955	1956	1957
412	414	437	448	442	445

2.2 Bureaux régionaux

2.2.1 Les dispositions qui concernent l'organisation régionale sont contenues dans le chapitre XI de la Constitution. Le Conseil exécutif, lors de sa onzième

session, a effectué une étude organique sur la régionalisation [1] qui fournit de nombreux renseignements sur les activités régionales. Il existe six bureaux régionaux:

Bureau régional de l'Afrique (Brazzaville);

Bureau régional des Amériques / Bureau sanitaire panaméricain (Washington);

Bureau régional de l'Asie du Sud-Est (New Delhi);

Bureau régional de l'Europe (Copenhague à partir de 1957, précédemment Genève);

Bureau régional de la Méditerranée orientale (Alexandrie);

Bureau régional du Pacifique occidental (Manille).

2.2.2 Lors de la création des bureaux régionaux et au cours de leur développement, il a toujours été admis que l'on ne saurait définir un schéma uniforme applicable à tous les bureaux. Certains des bureaux régionaux ont repris l'activité d'organisations sanitaires régionales qui existaient antérieurement, ou travaillent en association avec elles. En outre, pour déterminer l'effectif des membres du personnel régional et la nature de leur travail, il faut tenir compte des facteurs de géographie physique et humaine. Cette remarque est particulièrement vraie pour le personnel local, dont les conditions d'emploi reflètent, dans une large mesure, les habitudes et les conceptions locales, lesquelles doivent être nécessairement acceptées.

2.2.3 Un exposé détaillé des fonctions et responsabilités des bureaux régionaux a été donné dans le Projet de Programme et de Budget pour 1958 (*Actes officiels* No 74, page 90).

2.2.4 Le tableau suivant montre le nombre de postes autorisés de 1952 à 1957 dans les bureaux régionaux au titre du budget ordinaire:

TABLEAU 2

NOMBRE DE POSTES AUTORISÉS DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX DE 1952 A 1957

(Budget ordinaire)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Sans supplément						
Afrique	10	11	21	27	30	32
Amériques	49	43	42	41	44	43
Asie du Sud-Est	37	39	37	37	37	37
Europe	17	18	22	24	24	35
Méditerranée orientale	33	33	34	34	34	37
Pacifique occidental	26	26	29	29	33	42
Total sans supplément	172	170	185	192	202	226
Supplément						
Europe						8
Total avec supplément						234

3. ORIGINE DES FONDS DISPONIBLES POUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES SANITAIRES INTERNATIONAUX DE L'OMS ET DE CEUX QUI SONT ENTREPRIS CONJOINTEMENT AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

3.1 Budget ordinaire

3.1.1 *Contributions des Etats Membres*

3.1.1.1 Aux termes de l'article 56 de la Constitution, les dépenses de l'Organisation sont réparties entre les Etats Membres par l'Assemblée de la Santé « conformément au barème qu'elle devra arrêter ». La Huitième Assemblée mondiale de la Santé a décidé, dans la résolution WHA8.5,[2] que le barème des Nations Unies doit servir de base pour fixer le barème des contributions à l'OMS, compte tenu: *a*) de la différence de composition des deux organisations, et *b*) de l'établissement de minimums et de maximums, y compris la disposition selon laquelle aucun pays ne sera tenu de verser une contribution par habitant plus élevée que la contribution par habitant du plus fort contributeur. La Huitième Assemblée mondiale de la Santé a décidé, en outre, que l'OMS devra parvenir à la pleine application de ces principes en quatre étapes annuelles, à partir de l'année 1956, étant entendu toutefois que si la totalité ou une partie des Membres qui ne participent pas activement aux travaux de l'Organisation reprennent une participation active, l'Assemblée de la Santé réexaminera la question en vue de hâter l'application du principe limitant la contribution maximum de l'un quelconque des Membres à 33⅓% du total des contributions des Membres participant activement aux travaux de l'Organisation.

3.1.1.2 Pour financer les activités de l'Organisation pendant un exercice donné, on dispose non seulement des contributions dues par les Membres pour cet exercice, mais aussi des contributions dues par les nouveaux Membres au titre d'exercices antérieurs, conformément à la résolution portant ouverture de crédits pour l'année correspondante. Comme le montrent les tableaux 3 et 4, le recouvrement des contributions des Etats Membres s'est constamment amélioré depuis la création de l'Organisation.

[1] Voir *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 177.

[2] *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 197

TABLEAU 3

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE CONTRIBUTIONS POUR LES ANNÉES 1952-1956 *

(en pourcentages)

Année	Par rapport au montant brut des contributions	Par rapport au montant des contributions des Membres actifs
1952	79,40	93,99
1953	80,50	94,63
1954	81,10	94,64
1955	78,18 **	91,88 **
1956	79,05	95,60

* Au 31 décembre de chaque année

** Pour des raisons de procédure législative, le plus fort contributeur n'a pas été en mesure de verser la totalité de sa contribution de 1955 pendant l'exercice. Si la totalité de cette contribution avait été reçue, les chiffres auraient été respectivement les suivants: 81,66% et 95,97%.

TABLEAU 4

ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS DES MEMBRES ACTIFS *

(exprimés en pourcentages du total des contributions des Membres actifs)

Pour l'exercice	Au 31 déc. 1953	Au 31 déc. 1954	Au 31 déc. 1955	Au 31 déc. 1956
1952 . . .	4,19	0,95	—	—
1953 . . .	5,37	2,57	0,13	0,03
1954 . . .	—	5,36	0,85	0,06
1955 . . .	—	—	8,12 **	0,64
1956 . . .	—	—	—	4,40

* A l'exception de la Chine

** Pour des raisons de procédure législative, le plus fort contributeur n'a pas été en mesure de verser la totalité de sa contribution de 1955 pendant l'exercice. Si la totalité de cette contribution avait été reçue, le chiffre aurait été de 4,03%.

3.1.2 *Recettes occasionnelles*

3.1.2.1 Les recettes occasionnelles dont l'utilisation peut être autorisée pour le financement du budget sont les suivantes:

a) les montants des contributions des nouveaux Membres non inscrites au budget;

b) les disponibilités du compte d'attente de l'Assemblée;

c) les montants transférés du fonds de roulement des publications; et

d) les recettes diverses.

L'utilisation de ces recettes occasionnelles pour financer le budget annuel entraîne une réduction correspondante des contributions des Etats Membres. On trouvera le détail des recettes occasionnelles dans les paragraphes suivants.

a) *Contributions des nouveaux Membres.* Les contributions des nouveaux Membres qui entrent dans l'Organisation en cours d'année, après que le budget de l'exercice a été adopté par l'Assemblée de la Santé, sont considérées comme représentant une recette supplémentaire qui pourra être utilisée par l'Organisation au cours d'une année ultérieure. Ces contributions, qui n'avaient pas été comprises dans les contributions fixées pour les Etats Membres, n'ont pas été inscrites au budget; l'Assemblée de la Santé doit donc en tenir compte lorsqu'elle approuve le budget de l'exercice suivant, et elles figurent sous la rubrique « Recettes occasionnelles ».

b) *Compte d'attente de l'Assemblée.* En 1950, il a été créé un compte d'attente de l'Assemblée auquel on devait virer le solde non utilisé des crédits budgétaires de 1950 et de 1951, « en laissant à l'Assemblée mondiale de la Santé la décision relative à l'utilisation définitive des sommes inscrites à ce compte ».[1] Les excédents budgétaires de 1948, de 1952 et des années ultérieures ont été, par la suite, versés au crédit de ce compte. Comme ces excédents comprennent les contributions fixées pour les Membres inactifs, le compte d'attente de l'Assemblée se compose de deux parties: une partie non disponible représentant les contributions non versées par certains Membres, et une partie disponible provenant des soldes non utilisés des contributions. Après avoir couvert tout déficit éventuel de l'exercice, le compte d'attente de l'Assemblée a été utilisé de temps à autre pour financer une partie du budget ordinaire, au moyen de virements effectués conformément aux résolutions portant ouverture de crédits.

c) *Fonds de roulement des publications.* En 1948, le Directeur général a été autorisé à constituer un fonds de roulement spécial des publications composé: i) des soldes inutilisés du fonds similaire établi par la Commission intérimaire, et ii) du produit des abonnements aux publications de l'OMS et des ventes de ces publications. Ce fonds devait servir exclusivement à couvrir les frais d'impression d'exemplaires supplémentaires de publications de l'OMS pour la vente.[2] L'Assemblée de la Santé a disposé également que ce fonds devait faire l'objet d'examens périodiques, afin de déterminer s'il y avait lieu d'en retirer les sommes éventuellement accumulées pour les ajouter aux recettes diverses de l'exercice en cours. Le Directeur général a été autorisé, en 1953 et les années suivantes, à opérer chaque année des prélèvements sur le fonds de roulement des publications jusqu'à concurrence de certains montants, en vue de payer les frais de la publicité relative aux publications de l'OMS, ainsi que les dépenses afférentes au service de distribution et de vente des publications. Sur recommandation du Conseil exécutif, la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a prélevé sur le fonds de roulement des

[1] Résolution WHA3.105, II, *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 212

[2] Résolution WHA1.92, *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 214

publications un montant de $37 000 afin d'aider au financement du budget de 1957 [1] et elle a décidé en outre que le solde existant au 31 décembre 1955 serait maintenu dans le fonds et ne serait pas versé aux recettes diverses.[2]

d) *Recettes diverses.* Les autres sources de fonds comprennent les intérêts des placements, les engagements annulés des années antérieures, les remises et remboursements, les ventes de matériel et de fournitures et les sommes perçues à titre de frais de transaction pour les fournitures envoyées aux gouvernements par l'Organisation. Les dons et legs susceptibles d'être acceptés sous certaines conditions entrent également dans cette catégorie. En outre, les excédents du fonds de roulement des publications peuvent, si l'Assemblée de la Santé en décide ainsi, être ajoutés aux recettes diverses.

En 1955, le solde du compte des avoirs transférés de l'Office international d'Hygiène publique (soit un montant de $617) a été viré aux recettes diverses. Ce compte avait été ouvert à la suite de la signature du Protocole du 22 juillet 1946 portant dissolution de l'Office, dont les avoirs avaient été alors transférés à l'OMS. Dans la résolution en vertu de laquelle ce transfert a été opéré, l'Assemblée de la Santé a prévu que les montants en question seraient consacrés à des travaux épidémiologiques.[3] Bien que certains montants supplémentaires puissent être reçus, on ne s'attend pas à ce que les avoirs de l'Office constituent dans l'avenir une source de revenus appréciable pour financer le budget annuel.

3.1.3 *Fonds de roulement*

3.1.3.1 La Première Assemblée mondiale de la Santé a créé un fonds de roulement qui sert de fonds de réserve pour financer les activités de l'Organisation, en attendant le versement des contributions des Etats Membres. D'autre part, ce fonds est destiné à avancer les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses imprévues ou extraordinaires qui n'auraient pas été inscrites dans le budget annuel approuvé par l'Assemblée de la Santé. Les sommes prélevées sont remboursées, dans le premier cas, au moyen des contributions des Membres, dès leur recouvrement et pour l'exercice auquel elles se rapportent, et dans le second cas, par l'inscription des montants nécessaires dans les prévisions soumises à l'Assemblée de la Santé suivante, à moins que les avances ne soient recouvrables d'une autre manière. Le fonds de roulement est alimenté par des avances des Etats Membres, selon un barème fixé par l'Assemblée de la Santé. Ces avances ne constituent pas des contributions à l'Organisation, mais continuent à figurer au crédit des Etats Membres intéressés. Tel qu'il a été établi par la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé pour l'exercice 1957, le fonds de roulement s'élevait au total à $3 394 704 au 31 octobre 1956. Sur ce montant, $180 696 représentaient l'avance due par la Chine et $300 657 les montants dus par les Membres inactifs, de sorte que la somme effectivement disponible dans le fonds de roulement s'élevait à $2 913 351.

3.1.4 *Fonds spécial du Conseil exécutif*

3.1.4.1 La Septième Assemblée mondiale de la Santé a établi, conformément aux dispositions de l'article 58 de la Constitution, « le fonds spécial du Conseil exécutif »; elle en a fixé le montant à $100 000 et a autorisé le Conseil exécutif à l'utiliser pour faire face aux cas d'urgence et à tous événements imprévus.[4]

3.2 Fonds de l'assistance technique

3.2.1 Outre les activités qui correspondent à son programme ordinaire, l'OMS est également chargée des aspects sanitaires des programmes généraux de développement économique dont la réalisation est entreprise au titre du programme élargi d'assistance technique des Nations Unies pour le développement économique des pays insuffisamment développés. Depuis 1951, l'OMS participe à ce programme avec d'autres institutions spécialisées et avec l'Organisation des Nations Unies elle-même. Les fonds proviennent de contributions volontaires des gouvernements au Compte spécial du programme d'assistance technique des Nations Unies.

3.2.2 L'Organisation a reçu ou compte recevoir les sommes suivantes au titre du programme:

	US $	
1952:	4 351 689	(engagements effectifs)
1953:	4 189 357	(engagements effectifs)
1954:	3 754 545	(engagements effectifs)
1955:	4 411 749	(engagements effectifs)
1956:	5 804 266	(total des affectations)
1957:	5 405 866	(programme approuvé par le CAT)

3.2.3 Les programmes annuels exécutés dans le cadre de l'assistance technique sont recommandés par le Bureau de l'Assistance technique [5] et approuvés par le Comité de l'Assistance technique,[6] ce dernier organisme autorisant également l'allocation de fonds pour l'exécution du programme sur la base des demandes des gouvernements. Des précisions sur les principes et les règles qui régissent le système d'élaboration des programmes à l'échelon national et les

[1] Résolution WHA9.59, *Actes off. Org. mond. Santé*, **71**, 41

[2] Résolution WHA9.13, *Actes off. Org. mond. Santé*, **71**, 21

[3] Résolution WHA3.98, *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 190

[4] Résolution WHA7.24, *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 214

[5] Le Bureau de l'Assistance technique (BAT) comprend le Secrétaire général des Nations Unies (ou son représentant) et les Directeurs généraux des institutions spécialisées participant au programme élargi d'assistance technique (ou leurs représentants).

[6] Le Comité de l'Assistance technique (CAT) est un comité permanent du Conseil économique et social qui comprend tous les membres de ce dernier. Il examine les activités entreprises en exécution du programme, étudie et approuve chaque programme annuel, autorise l'allocation de fonds, interprète la résolution de base du Conseil 222 (IX) portant création du programme et s'acquitte de toutes autres fonctions relatives au programme pour le compte du Conseil économique et social.

allocations de fonds ont été données au Conseil, lors de sa dix-septième session,[1] ainsi qu'à la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.[2] Suivant ces règles, les gouvernements discutent les particularités techniques des programmes qu'ils proposent avec l'organisation participante intéressée (dans le cas de l'OMS avec le bureau régional compétent) et préparent l'ensemble de leurs demandes d'assistance technique en fonction de leurs besoins et de leurs plans nationaux de développement. La décision finale concernant les projets à inclure dans le programme du pays et leur ordre de priorité à l'intérieur de l'ensemble de ce programme est prise par le gouvernement intéressé. Les sommes provenant de l'assistance technique qui sont disponibles pour financer les projets sanitaires dépendent donc *a*) du montant total des contributions volontaires versées par les gouvernements au Compte spécial et *b*) de la priorité accordée par les gouvernements aux activités sanitaires dans les programmes intégrés de leur pays.

3.3 Autres fonds extra-budgétaires

La colonne du projet de programme et de budget intitulée « Autres fonds extra-budgétaires » contient des prévisions de dépenses concernant les activités que l'on compte financer à l'aide de fonds autres que ceux du budget ordinaire ou de l'assistance technique.

3.3.1 *Fonds des Nations Unies pour l'Enfance*

3.3.1.1 L'activité du FISE est financée au moyen de contributions volontaires provenant surtout de gouvernements et elle est réglée par le Conseil d'administration du FISE, lequel se compose des représentants des Etats qui font partie de la Commission des Questions sociales du Conseil économique et social des Nations Unies, ainsi que des représentants de huit autres Etats qui ne sont pas nécessairement Membres de l'Organisation des Nations Unies.

3.3.1.2 Le FISE a surtout pour tâche, en ce qui concerne les projets bénéficiant de l'assistance conjointe des deux organisations, de procurer des fournitures et du matériel. Les principes qui régissent la collaboration entre l'OMS et le FISE ont été approuvés par la Deuxième Assemblée mondiale de la Santé.[3] D'après ces principes, le Directeur général de l'OMS étudie et approuve les plans d'opérations pour tous les programmes sanitaires qui rentrent dans le cadre des directives fixées par le Comité mixte des Directives sanitaires et pour lesquels les pays peuvent demander des fournitures et du matériel au FISE. L'OMS met à la disposition des gouvernements tout le personnel sanitaire international qui, d'entente avec eux, est jugé nécessaire pour l'exécution de tout programme sanitaire bénéficiant de l'assistance commune du FISE et de l'OMS. Les montants que l'OMS peut affecter au financement des dépenses afférentes au personnel sanitaire spécialisé travaillant à des projets conjoints dépendent de ses ressources budgétaires et de la nécessité où elle se trouve de maintenir un juste équilibre entre ses diverses activités de santé publique.

3.3.1.3 Dans sa résolution WHA8.12,[4] la Huitième Assemblée mondiale de la Santé a invité « le Directeur général à inclure chaque année, à partir de 1957, dans son projet de programme et de budget, les crédits indispensables au financement total des dépenses afférentes au personnel sanitaire international affecté à des projets bénéficiant de l'aide conjointe du FISE et de l'OMS, compte dûment tenu du principe selon lequel l'OMS doit continuer à exécuter un programme de santé publique bien équilibré ». Le projet de programme et de budget de 1957 approuvé par la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et le projet de programme et de budget pour 1958 appliquent intégralement les dispositions de cette résolution, ainsi que le principe énoncé par plusieurs Assemblées de la Santé, selon lequel « l'OMS doit, dans les limites de ses ressources financières, assumer la responsabilité d'engager le personnel technique nécessaire pour les activités communes entreprises à l'avenir ».

3.3.2 *Organisation sanitaire panaméricaine*

3.3.2.1 Le projet de programme et de budget annuel de l'Organisation comprend des renseignements détaillés sur les activités de santé publique administrées par le Bureau sanitaire panaméricain et financées par les Etats Membres de l'Organisation sanitaire panaméricaine ou par d'autres sources. Les prévisions de dépenses correspondantes pour la Région des Amériques figurent dans la colonne intitulée « Autres fonds extra-budgétaires ».

3.3.3 *Sources diverses*

3.3.3.1 Pour l'exécution de certains projets bénéficiant de l'aide de l'OMS, les gouvernements reçoivent également, en vertu d'accords bilatéraux, une assistance provenant d'autres sources. Cette assistance est elle aussi indiquée dans la colonne « Autres fonds extra-budgétaires ».

3.4 Ressources financières de 1952 à 1957

3.4.1 Le tableau 5 indique, pour les exercices 1952 à 1957, le montant des ressources que l'Organisation a été autorisée à utiliser au titre du budget ordinaire, des fonds de l'assistance technique et des fonds fournis par le FISE pour le remboursement des frais de personnel sanitaire international affecté à certains programmes sanitaires bénéficiant de l'assistance conjointe du FISE et de l'OMS.

3.4.2 Les ressources indiquées au titre du budget ordinaire correspondent aux montants du budget effectif et des crédits supplémentaires votés pour 1952, aux montants des budgets effectifs des exercices 1953 à 1956 et aux montants du budget effectif de base et

[1] *Actes off. Org. mond. Santé*, **68**, annexe 14

[2] *Actes off. Org. mond. Santé*, **71**, annexe 13

[3] Résolution WHA2.24, *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 257

[4] *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 261

du budget effectif supplémentaire, respectivement, pour 1957. On se rappellera que la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, dans sa résolution WHA9.32, a décidé que le budget effectif supplémentaire « pourra être mis en application uniquement dans la mesure où les Membres inactifs notifieront au Directeur général qu'ils reprendront leur participation active aux travaux de l'Organisation à partir de 1957 ».[1]

3.4.3 Les ressources indiquées pour le programme d'assistance technique représentent, en ce qui concerne les exercices 1952 à 1956, les montants affectés à l'OMS pour ces exercices. Le coût du programme approuvé par le CAT pour exécution en 1957 est estimé à $5 405 866.

3.4.4 Les montants indiqués au titre du personnel technique affecté aux projets bénéficiant de l'assistance conjointe du FISE et de l'OMS pour lesquels le FISE a alloué des fonds représentent les sommes effectivement remboursées par le FISE à l'OMS pour les exercices 1952 à 1955, ainsi que le total des prévisions de dépenses pour le remboursement desquelles le Conseil d'administration du FISE a alloué des fonds en 1956. On ne prévoit pas de tels remboursements de la part du FISE pour l'exercice 1957 ou pour les exercices ultérieurs, à moins que le FISE ne désire entreprendre un projet avant que l'OMS ne soit en mesure de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à cette fin.

TABLEAU 5

MONTANTS DONT L'EMPLOI PAR L'OMS A ÉTÉ AUTORISÉ DE 1952 A 1957

	1952	1953	1954	1955	1956	1957
	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Budget ordinaire	7 782 332	8 485 095	8 497 700	9 500 000	10 203 084	10 700 000 [a] 1 525 000 [b]
Fonds de l'assistance technique	5 776 190	4 600 525	4 074 171	4 910 141	5 804 266	5 405 866 [c]
Fonds alloués par le FISE pour le personnel technique affecté à des projets bénéficiant de l'aide conjointe du FISE et de l'OMS (inclus sous la rubrique « Autres fonds extra-budgétaires »)	363 135	545 703	550 500	520 830	99 639	—
TOTAL	13 921 657	13 631 323	13 122 371	14 930 971	16 106 989	17 630 866

a Sans supplément
b Supplément
c Projets de la catégorie I, y compris les dépenses d'administration et des services d'exécution

4. MÉTHODES ET PRATIQUES BUDGÉTAIRES

4.1 Cycle budgétaire triennal

4.1.1 La mise en œuvre, au cours d'une année donnée, du programme de l'Organisation approuvé pour l'année en question au titre du budget ordinaire représente l'aboutissement d'une série de mesures et de décisions prises au cours des années précédentes. C'est ainsi que l'élaboration préliminaire des plans qui seront exécutés en 1958 a commencé en 1956, compte tenu du programme général de travail approuvé par la Huitième Assemblée mondiale de la Santé pour la période 1957-1960.[2] Les directeurs régionaux ont évalué les besoins des pays et soumis les programmes correspondants à l'examen des comités régionaux compétents pendant les mois de septembre/octobre 1956. Ils ont ensuite transmis les estimations au Directeur général en les accompagnant des observations et des recommandations des comités régionaux. Le projet de programme et de budget pour 1958, tel qu'il figure dans les *Actes officiels* N° 74 et tel qu'il est soumis à l'examen du Comité permanent des Questions administratives et financières et du Conseil exécutif lors de sa dix-neuvième session, représente donc l'ensemble, mis au point par le Directeur général, des programmes envisagés pour l'année 1958 et recommandés par les comités régionaux.

4.1.2 Le projet de programme et de budget pour 1958 sera présenté à la Dixième Assemblée mondiale de la Santé, au mois de mai 1957, pour examen et approbation, en même temps que les observations et recommandations du Conseil exécutif, conformément à l'article 55 de la Constitution. Une fois approuvés par l'Assemblée mondiale de la Santé, les plans prélimi-

[1] A la date du 29 janvier 1957, les Etats Membres suivants avaient notifié au Directeur général la reprise de leur participation active aux travaux de l'Organisation (résolution EB19.R67):

	Contribution pour 1957
Albanie	US $ 5 160
Bulgarie	17 390
Pologne	158 540
	US $ 181 090

[2] Résolution WHA8.10, *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 2

naires contenus dans le projet de programme et de budget recevront leur forme définitive en vue de leur mise à exécution en 1958.

4.1.3 L'élaboration, la mise au point et l'exécution des programmes au titre du budget ordinaire s'étendent donc sur trois ans. Du point de vue administratif, on désigne ces trois années comme: l'année d'élaboration des plans, l'année d'approbation du programme et l'année d'exécution du programme. Les diverses phases du cycle par lequel doit passer le projet de programme et de budget pour 1958 sont indiquées dans le tableau suivant:

TABLEAU 6

CYCLE BUDGÉTAIRE

1956 Année d'élaboration des plans				1957 Année d'approbation du programme		1958 Année d'exécution du programme
jusqu'en août-septembre	août-septembre	septembre-octobre	octobre-décembre	janvier	mai	
Elaboration préliminaire des programmes régionaux avec les gouvernements	Soumission des programmes préliminaires aux comités régionaux	Soumission des programmes préliminaires au Directeur général	Revision, mise au point et impression du projet de programme et de budget pour 1958	Soumission du projet de programme et de budget à l'examen du Conseil exécutif et de son Comité permanent des Questions administratives et financières	Examen et approbation par la Dixième Assemblée mondiale de la Santé	Mise en œuvre du programme

4.1.4 Chaque année, immédiatement après la clôture de l'Assemblée de la Santé et de la session du Conseil exécutif qui lui fait suite, le Directeur général adresse aux directeurs régionaux des instructions concernant la préparation des propositions de programme pour la deuxième année à venir; c'est ainsi que, pour la préparation du projet de programme et de budget de 1958, les instructions ont été données en juin 1956. Ces instructions comprennent des directives sur les tendances en matière de programme, ainsi que certaines considérations de politique générale découlant des décisions prises par le Conseil exécutif et par l'Assemblée de la Santé. Elles contiennent aussi l'indication des allocations provisoires de fonds établies, pour chaque Région, par le Directeur général qui s'inspire pour ce faire des principes de base régissant la répartition des ressources entre les Régions, conformément à la résolution EB13.R23 [1] du Conseil exécutif.

4.1.5 En consultation avec les gouvernements et sur la base de leurs demandes et, le cas échéant, en collaboration avec tous les autres organismes bilatéraux ou multilatéraux intéressés, les directeurs régionaux établissent alors des plans de programmes en tenant compte, pour décider de l'opportunité des différents projets proposés, du programme général de travail pour une période déterminée, des discussions et décisions de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif, ainsi que des directives formulées par les comités régionaux lors de sessions antérieures. Les évaluations initiales des coûts afférents aux projets acceptés par le Directeur régional pour inclusion dans le projet régional de programme et de budget sont faites par le bureau régional, conformément aux instructions détaillées reçues du Siège quant à la méthode à suivre pour ces calculs. Les instructions pour la préparation du projet de programme et de budget figurent dans le Manuel régissant les méthodes et procédures administratives de l'Organisation.

4.1.6 Le document contenant cet avant-projet de programme et de budget régional est distribué aux gouvernements de la Région et des exemplaires en sont envoyés au Siège pour examen. Les départements techniques du Siège examinent les programmes et soumettent leurs observations au Directeur général, tandis que la Section du Budget étudie minutieusement les calculs et fait rapport à leur sujet. Les modifications que les comités régionaux recommandent éventuellement d'apporter aux propositions de programmes régionaux sont signalées au Siège et soumises au Directeur général avec les commentaires des départements techniques et avec des résumés provisoires des estimations tenant compte de tous les changements qu'il a été jugé nécessaire d'effectuer dans le calcul des coûts. Le Directeur général prépare ensuite son projet de programme et de budget pour l'exercice financier considéré et le présente au Conseil exécutif, qui soumet à son tour les prévisions budgétaires à l'Assemblée de la Santé, en les accompagnant de telles recommandations qu'il croit opportunes.

[1] *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 114

4.2 Structure du budget ordinaire

Depuis la création de l'Organisation, le budget ordinaire comprend normalement les parties suivantes:

Partie I. Réunions constitutionnelles. Ce sont les dépenses afférentes à l'Assemblée mondiale de la Santé (section 1 de la résolution portant ouverture de crédits), au Conseil exécutif et à ses comités (section 2 de la résolution portant ouverture de crédits) et aux Comités régionaux (section 3 de la résolution portant ouverture de crédits).

Partie II. Programme d'exécution. Il s'agit de l'ensemble des dépenses afférentes aux Services techniques centraux (section 4 de la résolution portant ouverture de crédits), aux Services consultatifs, y compris les activités dans les pays (section 5 de la résolution portant ouverture de crédits), aux Bureaux régionaux qui, sous la responsabilité du Directeur général et le contrôle des comités régionaux compétents, exercent des fonctions directrices et coordonnatrices à l'égard des travaux exécutés sur le terrain dans les diverses Régions (section 6 de la résolution portant ouverture de crédits) et aux Comités d'experts (section 7 de la résolution portant ouverture de crédits).

Partie III. Services administratifs. Ce sont les dépenses d'administration telles qu'elles ont été définies par le Conseil exécutif et approuvées par la Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (section 8 de la résolution portant ouverture de crédits).

Partie IV. Réserve. Cette partie correspond aux montants des contributions fixées pour les Membres inactifs et pour la Chine, montants qui ne peuvent pas être utilisés avant que l'Assemblée de la Santé n'en ait expressément autorisé l'emploi (section 9 de la résolution portant ouverture de crédits).

CHAPITRE II. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1958

1. INTRODUCTION

1.1 Le présent chapitre décrit en termes généraux les caractéristiques principales du projet de programme et de budget pour 1958 contenu dans les *Actes officiels* N° 74. Les principes régissant le mode de calcul des prévisions budgétaires, de même que les conclusions du Comité permanent des Questions administratives et financières et du Conseil exécutif à ce sujet, sont exposés dans le chapitre III. Le chapitre IV rend compte de l'examen détaillé du projet de programme et de budget auquel le Comité et le Conseil ont procédé.

1.2 Les questions d'importance majeure examinées par le Conseil exécutif sont présentées dans le chapitre V. Le chapitre VI traite de la procédure que le Conseil exécutif recommande à la Dixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter pour l'examen du projet de programme et de budget de 1958.

1.3 Pour les besoins de l'étude, le Directeur général a présenté la documentation suivante: un document exposant les facteurs principaux qui expliquent les augmentations accusées par le projet de programme et de budget par rapport aux prévisions du budget ordinaire approuvé pour 1957; un document analysant les augmentations et les diminutions par sections de la résolution portant ouverture de crédits; un document indiquant comment se répartissent les projets étalés sur plusieurs exercices, les projets comportant uniquement l'attribution de bourses d'études et les projets nouveaux prévus dans les budgets ordinaires de 1956, 1957 et 1958; et, enfin, un certain nombre d'autres documents ou graphiques. Diverses sections du présent rapport contiennent des renvois à ces documents et graphiques, dont plusieurs ont été publiés en appendice ou incorporés dans le texte du rapport.

1.4 En présentant son projet de programme et de budget pour 1958, le Directeur général a déclaré que les prévisions des *Actes officiels* N° 74 avaient été revisées pour tenir compte d'amendements apportés au Règlement du Personnel et que ces revisions faisaient l'objet d'un document distinct. Afin que ces amendements puissent tout d'abord être étudiés quant au fond par le Conseil, l'examen effectué par le Comité et le Conseil a porté, en premier lieu, sur les prévisions telles qu'elles se présentaient dans les *Actes officiels* N° 74. Après confirmation par le Consei

exécutif des amendements au Règlement du Personnel, les revisions à apporter aux prévisions par suite de ces amendements ont fait l'objet d'un examen détaillé de la part du Comité et du Conseil. Le présent rapport tient donc compte des revisions que le Directeur général a proposé d'introduire dans les prévisions de 1958 et qu'il a ultérieurement modifiées d'accord avec le Conseil (voir chapitre IV, partie II, section 11.1.4). Aux fins de comparaison, le rapport tient également compte des augmentations que subiront en 1957 les sections 4, 5, 6 et 8 de la résolution portant ouverture de crédits et qui seront financées avec l'assentiment du Conseil (résolution EB19.R51) par une avance prélevée sur le fonds de roulement, pour faire face aux dépenses résultant des amendements au Règlement du Personnel.

2. CONTENU DU VOLUME CONSACRÉ AU PROGRAMME ET AU BUDGET DE 1958

2.1 Considérations générales

2.1.1 Le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice financier 1er janvier-31 décembre 1958 (*Actes officiels* No 74) comprend des tableaux résumés indiquant:

a) la répartition, entre les diverses sources de financement, du total des prévisions de dépenses, d'une part, et de l'effectif total du personnel prévu, d'autre part, « avec indication des pourcentages par grandes catégories de services »,

b) les prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire, réparties par sections de la résolution portant ouverture de crédits et par rubriques du code des dépenses (« Résumé des prévisions budgétaires »),

c) le montant total du budget, les recettes, les contributions des Etats Membres et le montant effectif du budget,

d) les barèmes des contributions pour 1956 et 1957, tels qu'ils ont été établis par l'Assemblée de la Santé, et deux barèmes possibles pour 1958, calculés sur la base des deux budgets effectifs proposés par le Directeur général.

Ces tableaux sont suivis par le texte du projet de résolution portant ouverture de crédits pour 1958 et par celui du projet de résolution concernant le fonds de roulement pour le même exercice.

(Les tableaux mentionnés dans les alinéas *b*), *c*) et *d*) ci-dessus ont été revisés afin de tenir compte des augmentations de dépenses résultant des amendements apportés au Règlement du Personnel — voir section 1.4 ci-dessus — et sont reproduits dans les appendices 2, 3 et 4.)

2.1.2 Le détail du projet de programme et de budget est donné dans les Annexes explicatives 1, 2 et 3 des *Actes officiels* No 74; l'Annexe 2 fournit pour chaque Région des renseignements complets sur les activités du Bureau régional et sur les activités dans les pays; l'Annexe 3 donne des informations détaillées sur les programmes et autres activités prévus à titre de supplément au budget ordinaire et rentrant dans la partie I (sections 1, 2 et 3) et dans la partie II (sections 4, 5 et 6) de la résolution portant ouverture de crédits.

2.1.3 L'Annexe explicative 4 comprend des tableaux qui résument les prévisions de dépenses pour les activités proposées au titre de l'assistance technique, à savoir deux tableaux résumés par numéros du code des dépenses (l'un d'eux donnant des pourcentages) et un tableau résumé des programmes d'assistance technique de 1957 et de 1958 avec indication des priorités.

2.1.4 L'Annexe explicative 5 (pages vertes) donne des renseignements sur les projets additionnels demandés par les gouvernements et non compris dans le projet de programme et de budget.

2.1.5 On a aussi inclus dans le volume consacré au budget des renseignements sur les projets bénéficiant de l'assistance conjointe du FISE et de l'OMS et sur d'autres activités qui sont ou seront financées par le Bureau sanitaire panaméricain ou au moyen d'autres fonds extra-budgétaires; enfin, on y a fait figurer les données dont on disposait sur le montant estimatif des contributions des gouvernements à l'exécution des projets entrepris dans leur pays ou leurs territoires.

2.1.6 Le contenu de ce volume correspond donc, d'une manière générale, à celui des volumes précédents.

2.2 Mode de présentation

2.2.1 Le Conseil a noté que le résumé des prévisions budgétaires avait été complété par une nouvelle partie IV intitulée « Autres affectations », comprenant une nouvelle section 9 intitulée « Remboursement au fonds de roulement », et que l'ancienne « Partie IV: Réserve » et sa « Section 9: Réserve non répartie » étaient devenues « Partie V: Réserve » et « Section 10: Réserve non répartie ». En outre, le « Total des parties I, II, III et IV » a remplacé l'ancien « Total des parties I, II et III ». Des changements analogues se retrouvent dans le texte du projet de résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier 1958, dont le paragraphe II a été développé et prévoit que « le Directeur général limitera les obligations à assumer... au montant effectif du budget établi par l'Assemblée mondiale de la Santé, à savoir: parties I, II, III et IV ». Ces changements ont pour but de permettre en 1958 le remboursement partiel des sommes qui devront être prélevées sur le fonds de roulement en 1957 pour assurer des locaux appropriés au Bureau régional du Pacifique occidental, comme l'a demandé le Directeur général dans une proposition distincte qu'il a soumise à l'examen du Conseil et de la Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

GRAPHIQUE 1

INDICATION, EN POURCENTAGES, DES UTILISATIONS PROPOSÉES POUR LE BUDGET DE 1958 (SUPPLÉMENT NON COMPRIS)

(après la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

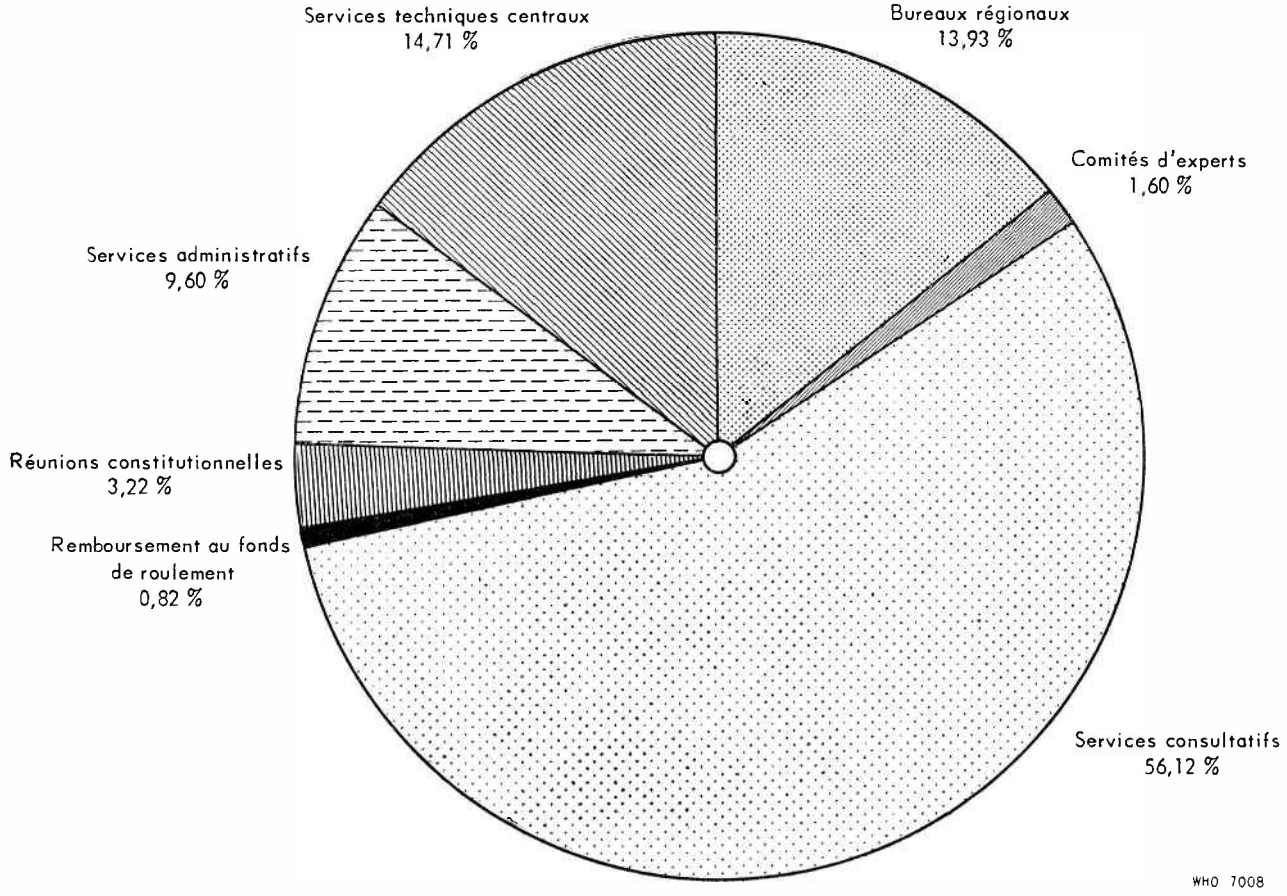

GRAPHIQUE 2

INDICATION, EN POURCENTAGES, DES UTILISATIONS APPROUVÉES POUR LE BUDGET DE 1957 (SUPPLÉMENT NON COMPRIS)

(après la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

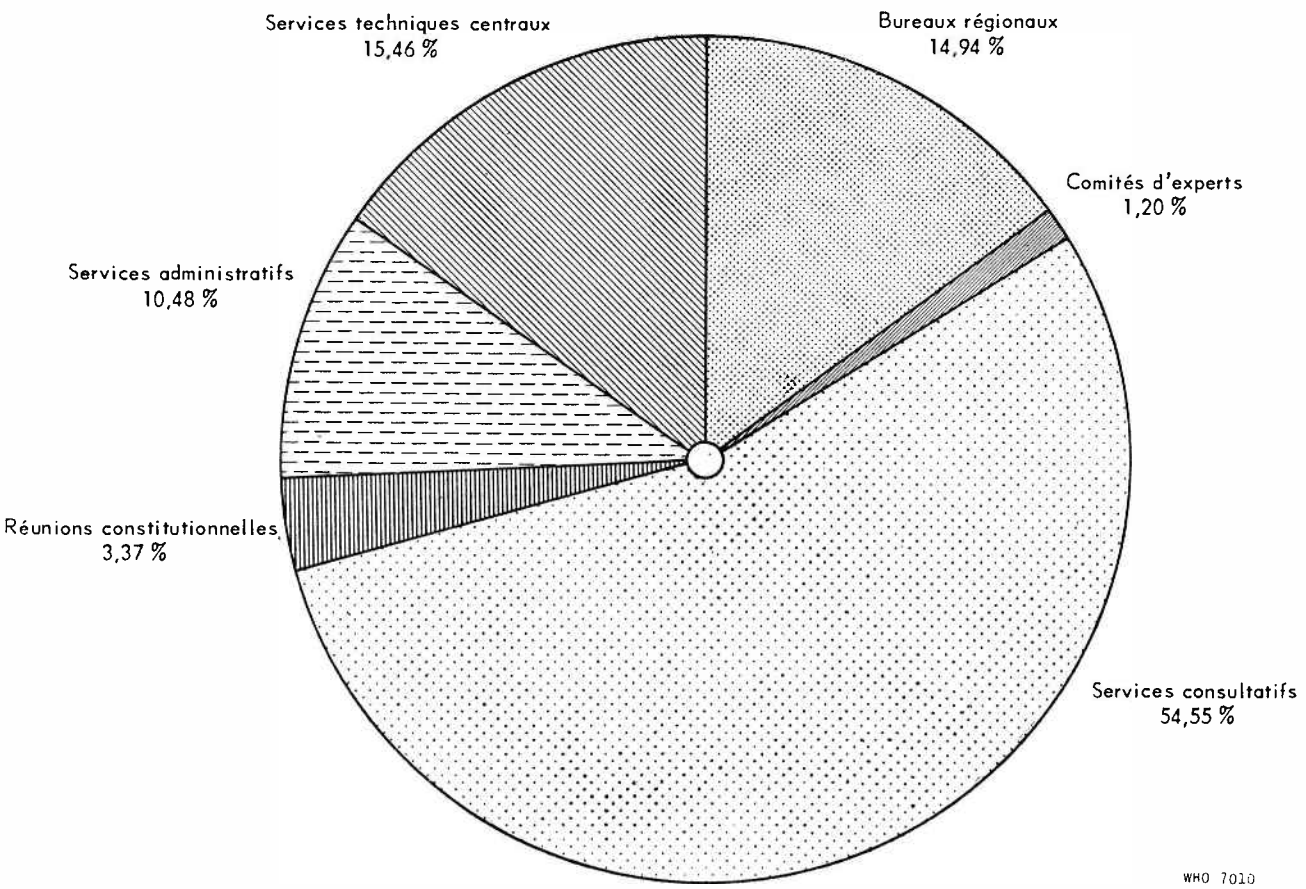

GRAPHIQUE 3

INDICATION, EN POURCENTAGES, DES UTILISATIONS PROPOSÉES POUR LE BUDGET DE 1958 (SUPPLÉMENT COMPRIS)

(après la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

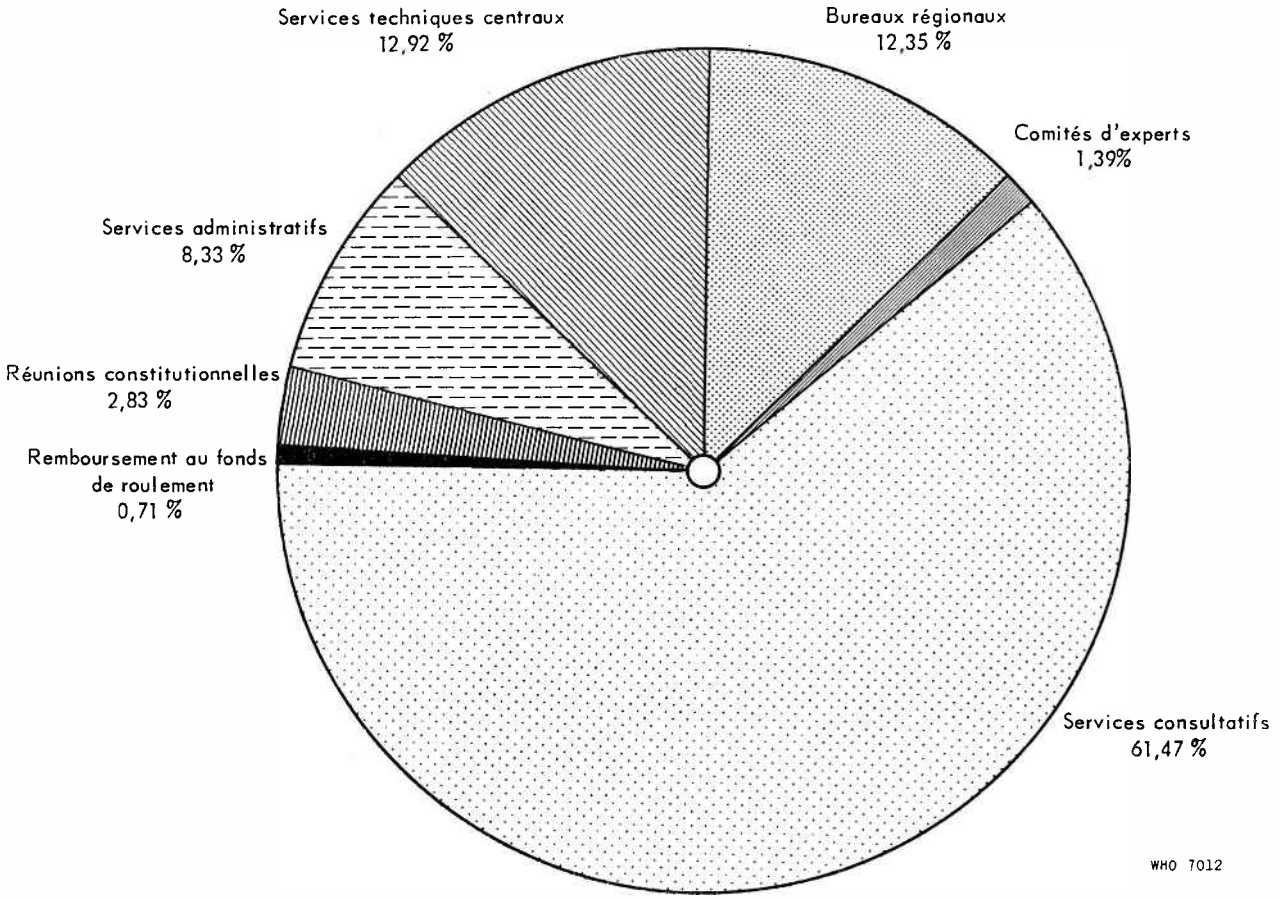

GRAPHIQUE 4

INDICATION, EN POURCENTAGES, DES UTILISATIONS APPROUVÉES POUR LE BUDGET DE 1957 (SUPPLÉMENT COMPRIS)

(après la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

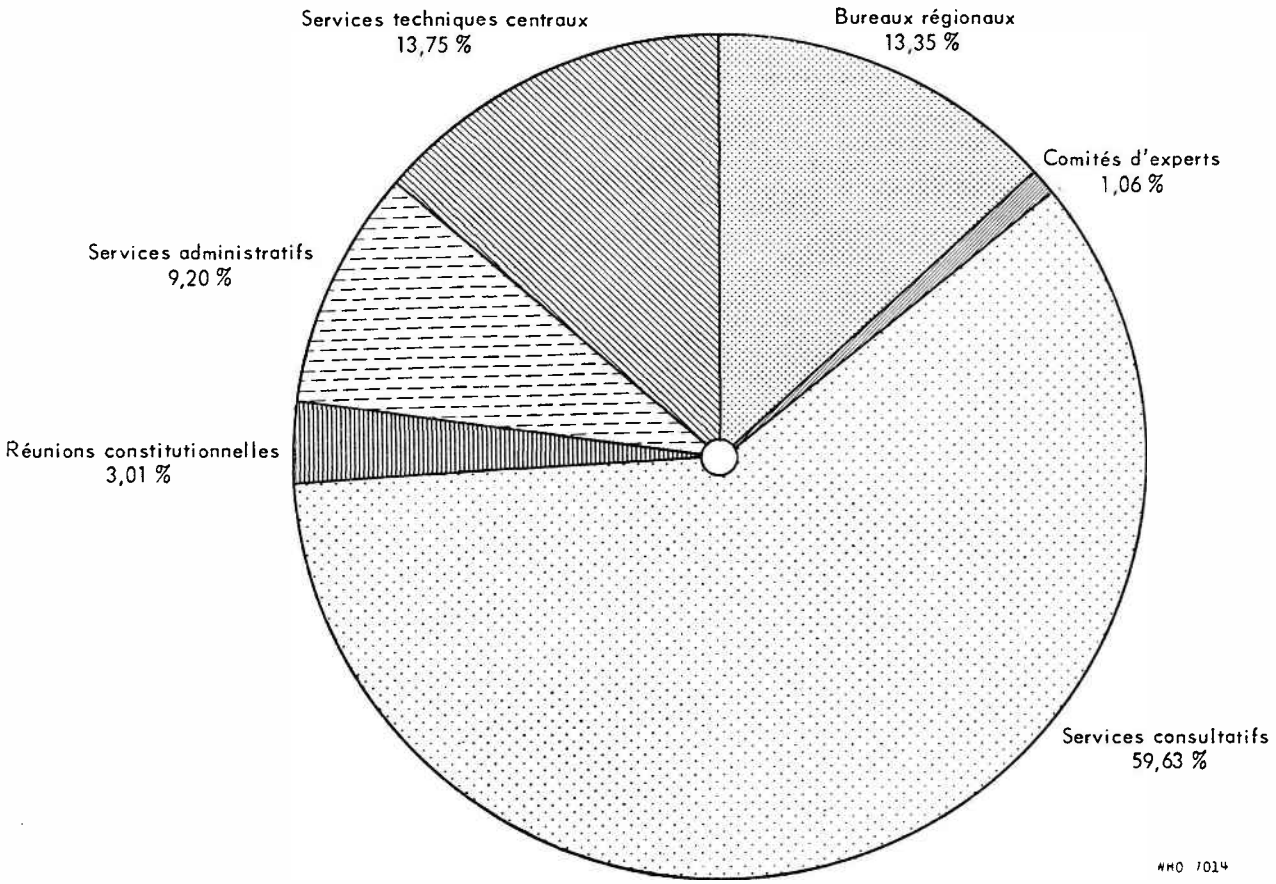

2.2.2 Le Conseil a également noté qu'à l'Annexe 4 le tableau résumant, par numéros du code des dépenses, les prévisions relatives à l'assistance technique présente dans des colonnes différentes les estimations de dépenses au titre des projets de la catégorie I et au titre des projets de la catégorie II, tant pour 1957 que pour 1958. En outre, dans le résumé par numéros du code des dépenses indiquant les pourcentages par rapport aux prévisions totales au titre des fonds de l'assistance technique, il n'a pas été tenu compte des prévisions de dépenses relatives aux projets de la catégorie II pour 1957 et pour 1958. Comme les projets en question ne peuvent être exécutés qu'en lieu et place de projets approuvés de la catégorie I ou que dans la mesure où des économies seraient réalisées sur les sommes approuvées pour des projets de la catégorie I, la nouvelle présentation permet d'indiquer plus exactement les programmes que l'on compte effectivement imputer sur les fonds de l'assistance technique pendant l'année d'exécution.

2.2.3 Le Conseil a noté d'autre part que, pour donner une image complète des activités qui seront financées au moyen des fonds de l'assistance technique, on a fait figurer les prévisions totales concernant les Services administratifs, les Services consultatifs (Siège) et les Bureaux régionaux dans les colonnes de la catégorie I du « Résumé des programmes pour 1957 et 1958, avec indication des priorités ».

2.2.4 Le Conseil a constaté qu'à tous autres égards, le mode de présentation du projet de programme et de budget pour 1958 est semblable à celui de 1957 et qu'il est conforme aux dispositions de la résolution WHA7.36 de la Septième Assemblée mondiale de la Santé.[1]

2.3 Prévisions de base et prévisions supplémentaires proposées

2.3.1 Si le nombre actuel de Membres participant activement aux travaux de l'Organisation demeure sans changement, le Directeur général propose que le budget effectif soit fixé en 1958 à $12 261 350, somme nécessaire pour financer les activités décrites dans le projet revisé de programme et de budget pour 1958, non compris le Supplément. Ce chiffre représenterait une augmentation totale de $1 275 900 (11,62%) par rapport au budget effectif de base fixé par la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé pour 1957. Le montant des recettes occasionnelles disponibles pour contribuer au financement du budget de 1958 a été évalué à $358 000.

2.3.2 L'utilisation du projet de budget effectif le moins élevé est illustrée par le graphique 1 (page 12), que l'on peut comparer avec le graphique 2, où est indiquée l'utilisation approuvée du budget effectif de base de 1957. Les pourcentages se présentent comme suit:

	Budget approuvé pour 1957	Budget proposé pour 1958
	%	%
Partie I:		
Réunions constitutionnelles	3,37	3,22
Partie II:		
Programme d'exécution		
Services techniques centraux . . .	15,46	14,71
Services consultatifs	54,55	56,12
Bureaux régionaux	14,94	13,93
Comités d'experts et conférences .	1,20	1,60
Total pour le Programme d'exécution	86,15	86,36
Partie III:		
Services administratifs	10,48	9,60
Partie IV:		
Autres affectations	—	0,82
	100,00	100,00

2.3.3 Si les Membres actuellement inactifs reprennent une participation active aux travaux de l'Organisation, le Directeur général propose de fixer le montant du budget effectif de 1958 à $14 132 350, afin de permettre l'exécution du projet revisé de programme et de budget, supplément compris. Ce chiffre représenterait une augmentation de $1 621 900 (12,96%) par rapport au montant du budget de 1957 y compris le budget effectif supplémentaire approuvé par la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.[2]

2.3.4 L'utilisation du plus élevé des budgets effectifs proposés par le Directeur général est indiquée dans le graphique 3, que l'on peut comparer avec le graphique 4 montrant l'utilisation approuvée du budget de 1957 (avec supplément). Les pourcentages indiqués dans ces deux graphiques se présentent comme suit:

	Budget approuvé pour 1957	Budget proposé pour 1958
	%	%
Partie I:		
Réunions constitutionnelles	3,01	2,83
Partie II:		
Programme d'exécution		
Services techniques centraux . . .	13,75	12,92
Services consultatifs	59,63	61,47
Bureaux régionaux	13,35	12,35
Comités d'experts et conférences .	1,06	1,39
Total pour le Programme d'exécution	87,79	88,13
Partie III:		
Services administratifs	9,20	8,33
Partie IV:		
Autres affectations	—	0,71
	100,00	100,00

[1] *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 116

[2] Résolution WHA9.59, *Actes off. Org. mond. Santé*, **71**, 41

GRAPHIQUE 5

COMPARAISON ENTRE LE BUDGET PROPOSÉ POUR 1958 ET LES BUDGETS DE 1957 ET DE 1956

(après la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

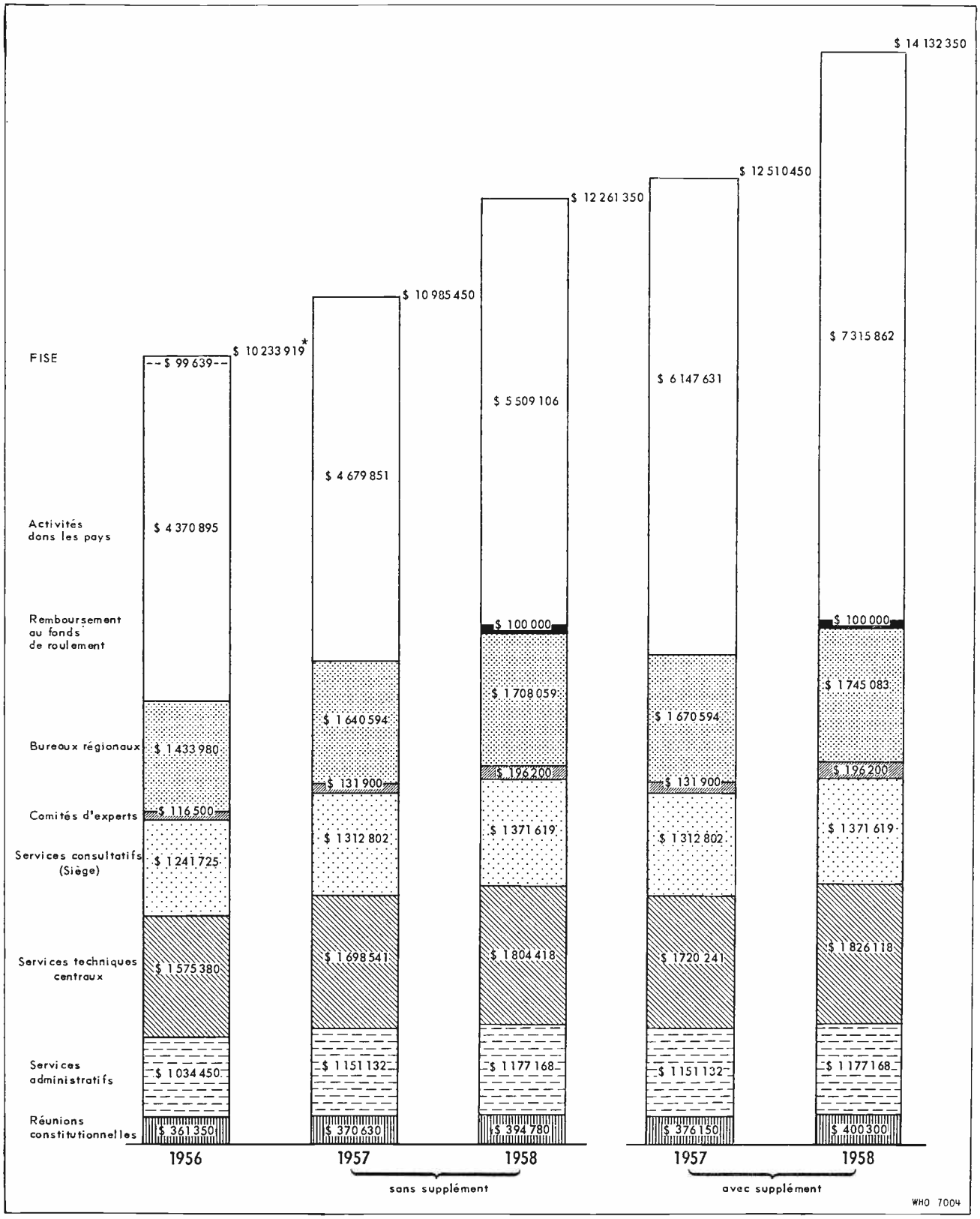

* Y compris les dépenses afférentes au personnel sanitaire international affecté à certains projets bénéficiant de l'aide conjointe du FISE et de l'OMS, qui sont remboursées par le FISE

2.3.5 Les sommes qui, dans les deux budgets effectifs proposés pour 1958, seraient consacrées aux diverses activités mentionnées plus haut sont indiquées dans le graphique 5. Ce graphique montre également, aux fins de comparaison:

a) l'utilisation approuvée du budget de 1957, avec et sans supplément; et

b) les dépenses effectives correspondantes pour 1956, qui s'élèvent au total à $10 134 280 (pour un budget effectif fixé à $10 203 084 par la Huitième Assemblée mondiale de la Santé [1]), auxquelles on a ajouté les dépenses afférentes au personnel sanitaire international affecté à des projets bénéficiant de l'aide conjointe du FISE et de l'OMS; ces dépenses, qui se chiffrent au total à $99 639, et pour le remboursement desquelles le Conseil d'administration du FISE a alloué des fonds, ont en effet été incluses dans le montant figurant sous la rubrique « Activités dans les pays », afin de faire ressortir le total des dépenses afférentes aux activités dans les pays (abstraction faite de celles qui relèvent du programme élargi d'assistance technique).

2.3.6 On trouvera aussi dans le graphique 6 les montants que l'OMS a été autorisée à utiliser pour chacune des années 1952 à 1957 au titre du budget ordinaire, des fonds de l'assistance technique, et des fonds alloués par le FISE pour rembourser les dépenses afférentes au personnel sanitaire international affecté à certains projets bénéficiant de l'aide conjointe du FISE et de l'OMS. Ce graphique montre également, aux fins de comparaison, les ressources dont l'OMS pourrait espérer disposer en 1958. Pour les années 1952 à 1957, le niveau des ressources provenant des différentes sources de fonds a été établi sur la base des chiffres figurant au tableau 5 (voir page 8), si ce n'est que, pour l'exercice 1957, on a ajouté aux $10 700 000 représentant le montant du budget effectif de base la somme de $285 450 qui doit être prélevée sur le fonds de roulement pour couvrir les dépenses résultant des amendements au Règlement du Personnel que le Conseil a confirmés dans sa résolution EB19.R38. Les montants dont on pense pouvoir disposer en 1958 représentent:

a) en ce qui concerne le budget ordinaire, le niveau inférieur et le niveau supérieur proposés par le Directeur général pour le budget effectif;

b) en ce qui concerne les fonds de l'assistance technique, la part revenant à l'OMS dans le montant optimum pour 1958, tel qu'il a été fixé provisoirement par le BAT pour les projets de la catégorie I, y compris les dépenses d'administration et les dépenses d'exécution, soit au total, comme il est indiqué dans les *Actes officiels* No 74, $5 349 832.

GRAPHIQUE 6

MONTANTS QUE L'OMS A ÉTÉ AUTORISÉE A UTILISER DE 1952 A 1957 ET MONTANTS PRÉVUS POUR 1958

(après la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

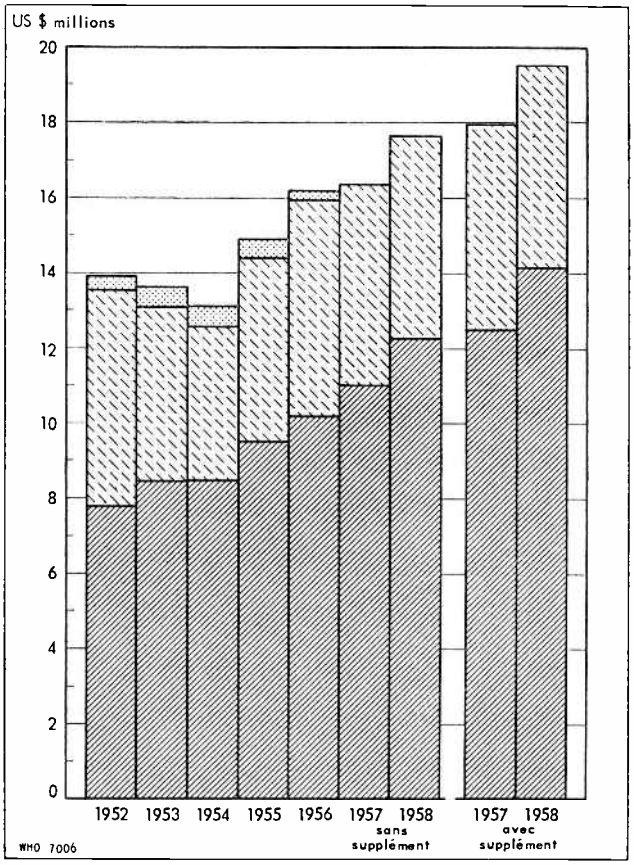

Budget ordinaire

Fonds de l'assistance technique

Fonds alloués par le FISE pour le personnel technique affecté à des projets bénéficiant de l'aide conjointe du FISE et de l'OMS (inclus sous la rubrique « Autres fonds extra-budgétaires »)

2.4 Tendances du programme

2.4.1 Le programme pour 1958 est le deuxième à venir s'insérer dans le cadre tracé par le deuxième programme général de travail pour la période 1957-1960 qui a été approuvé par la Huitième Assemblée mondiale de la Santé.[2] Dans l'Introduction au document budgétaire de 1958, le Directeur général a indiqué qu'en élaborant les plans de l'Organisation pour 1958 on s'est préoccupé, comme l'année précédente, de suivre les directives de ce programme général; puis il a brièvement décrit les principales caractéristiques de cet ensemble de travaux par grands secteurs d'activités: renforcement des services sanitaires de base, développement des moyens de formation du personnel technique et auxiliaire, assistance

[1] Résolution WHA8.37, *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 109

[2] Résolution WHA8.10, *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 2

aux pays pour combattre et extirper les maladies transmissibles, coordination des recherches.

2.4.2 Le graphique 7 indique, pour les deux budgets effectifs proposés par le Directeur général pour 1958, de quelle manière on envisage de répartir les fonds, dans chaque Région, entre le bureau régional et les activités exécutées dans les pays, elles-mêmes divisées en programmes inter-pays, d'une part, et autres activités, d'autre part. Le graphique donne les mêmes indications pour les budgets effectifs approuvés pour 1957 sans ou avec supplément. Les sommes portées sur le graphique sont tirées des prévisions de dépenses nettes qui figurent à l'appendice 5.

2.4.3 En ce qui concerne le montant des fonds que l'on envisage d'affecter aux programmes inter-pays en 1958, il y a lieu de rappeler que le Conseil exécutif, à sa treizième session, avait exprimé l'opinion qu'il conviendrait d'encourager une augmentation générale du nombre des programmes inter-pays « parce que les projets de ce genre semblent devoir permettre, en fin de compte, une utilisation plus économique du personnel technique et constituent un type de service

TABLEAU 7

PROGRAMMES INTER-PAYS

(Budget ordinaire — avant la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

Région	Sans supplément				Avec supplément			
	1957		1958		1957		1958	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		US $		US $		US $		US $
Afrique	7	62 400	10	100 300	12	147 400	14	153 900
Amériques	12	264 669	17	372 105	22	393 268	25	515 009
Asie du Sud-Est	4	30 700	9	75 860	6	46 978	10	98 622
Europe	20	159 180	24	237 035	34	307 200 *	38	385 160 *
Méditerranée orientale	5	47 077	9	93 673	9	118 732	14	152 235
Pacifique occidental	3	45 917	8	125 013	8	78 217	9	152 913
	51	609 943	77	1 003 986	91	1 091 795	110	1 457 839

* A l'exclusion des projets inter-pays qui pourraient être financés au moyen du crédit pour éventualité nouvelle adopté en 1957 ($250 000) ou proposé pour 1958 ($500 000)

exclusivement international ».[1] Comme il ressort du tableau comparatif ci-dessus, l'augmentation par rapport à 1957 porte à la fois sur le nombre et sur le coût net des programmes inter-pays prévus dans le projet de programme et de budget pour 1958.

2.4.4 Au cours des années précédentes, le Conseil exécutif a souligné l'utilité des bourses d'études pour l'amélioration de la santé en général et le renforcement des services nationaux de santé publique en particulier; il a prié le Directeur général de faire en sorte que les gouvernements soient, à l'avenir, « encouragés par tous les moyens à présenter des demandes en vue de l'attribution de bourses d'études ».[2] En outre, lors de sa dix-septième session, le Conseil a insisté sur le fait que, dans le projet de programme et de budget de 1957, « on avait donné la priorité aux bourses associées à un projet afin de pourvoir à la formation de personnel national destiné à remplacer le personnel international après son départ ».[3]

2.4.5 Le tableau ci-après indique, pour les bourses d'études, les prévisions figurant dans les deux projets de budget du Directeur général pour 1958, comparées aux chiffres correspondants de 1957:

TABLEAU 8

BOURSES D'ÉTUDES

	1957		1958	
	Sans supplément	Avec supplément	Sans supplément	Avec supplément
	US $	US $	US $	US $
Projets comportant uniquement des bourses d'études	443 160	826 580	484 760	747 140
Bourses d'études associées à un projet	192 670	288 490	377 330	531 540
TOTAL	635 830	1 115 070	862 090	1 278 680

[1] *Actes off. Org. mond. Santé*, **53**, 19, paragraphe 73
[2] *Actes off. Org. mond. Santé*, **53**, 19, paragraphe 75
[3] *Actes off. Org. mond. Santé*, **69**, 18, section 2.3.4

GRAPHIQUE 7

RÉPARTITION DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES NETTES CONCERNANT LES ACTIVITÉS RÉGIONALES EN 1957 ET 1958

(avant la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

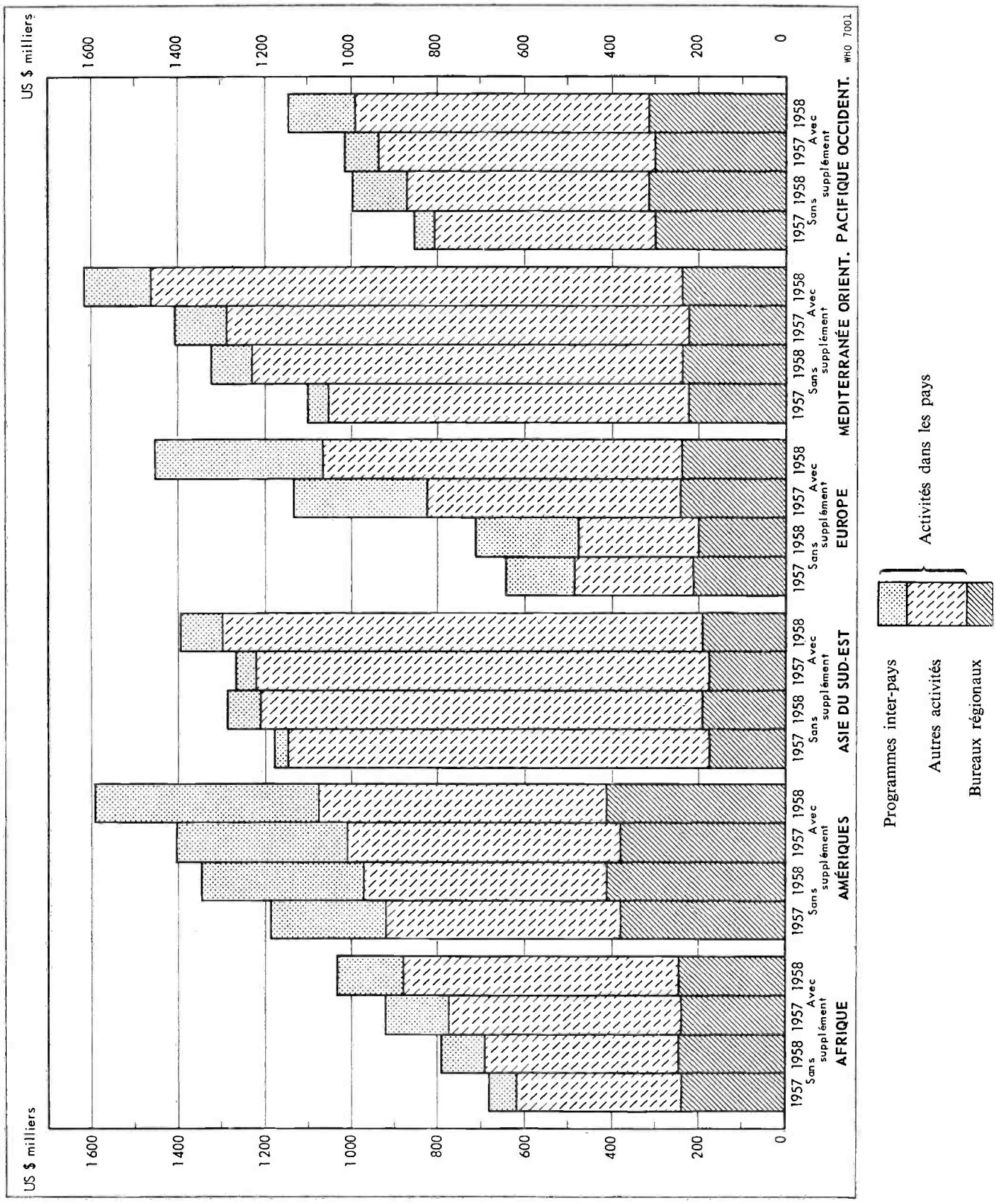

2.4.6 Au cours de l'examen du projet de programme, il a été noté qu'on se proposait non seulement d'aider à l'organisation de services sanitaires locaux, particulièrement dans les zones rurales, mais encore de faire une place plus grande, en 1958, au développement des services de laboratoires de santé publique, qui sont appelés à jouer un rôle important dans divers secteurs de l'œuvre de santé publique, notamment en ce qui concerne la réduction de la mortalité infantile et plus particulièrement l'étiologie des diarrhées et de l'entérite.

2.4.7 Des travaux doivent également être entrepris en 1958 sur les questions de nutrition (anémies et carences nutritionnelles, habitudes alimentaires); on s'efforcera aussi d'élucider les rapports entre la nutrition et l'hygiène dentaire.

2.4.8 Le programme de santé mentale de 1958 se concentrera sur l'influence des conditions sociales dans la genèse des troubles mentaux et sur les problèmes que posent la guérison et la réadaptation des malades mentaux, le vieillissement des populations ainsi que l'adoption de l'automatisation et d'autres procédés mécaniques destinés à économiser la main-d'œuvre.

2.4.9 Il a été noté, d'autre part, que le programme en matière d'enseignement doit être renforcé, notamment par la mise au point de méthodes d'enseignement des sciences médicales de base ayant pour objet de faire mieux comprendre à l'étudiant les aspects préventifs de la médecine. L'effort croissant accompli par l'Organisation dans tout ce domaine ressort tout particulièrement des rapports des directeurs régionaux sur l'activité poursuivie dans leur Région. Dans les domaines de la médecine et de la technologie, l'OMS continuera à réunir et à diffuser des renseignements sur les moyens de formation, et à étudier comment introduire les éléments essentiels de la science des radiations dans le programme des études de médecine, afin d'aider les pays à faire face aux problèmes particuliers d'enseignement que fait naître l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. On s'efforcera également de faire progresser l'enseignement de la médecine sociale et préventive.

2.4.10 Dans le domaine du paludisme, on se propose de faciliter la formation du personnel nécessaire pour les travaux d'éradication du paludisme en organisant des cours internationaux de paludologie, en fournissant des consultants et en attribuant des bourses d'études. Le comité d'experts qui se réunira en 1958 doit établir les principes directeurs de l'aide supplémentaire à accorder aux pays qui ont entrepris des programmes d'éradication du paludisme.

2.4.11 L'Organisation ne néglige pas la coordination des projets inter-pays visant l'éradication d'autres maladies, telles que la fièvre jaune, les tréponématoses et la variole.

2.4.12 Pour ce qui est de la lèpre, il a été noté que l'attention se concentre de plus en plus sur les nouvelles méthodes thérapeutiques, et que l'on attend beaucoup, pour la lutte contre cette maladie, de la conférence interrégionale qui doit avoir lieu en 1958 et qui étudiera les problèmes liés à l'épidémiologie et au traitement de la lèpre.

2.4.13 L'examen des problèmes concernant les additifs alimentaires et les drogues engendrant la toxicomanie se poursuit, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions spécialisées. Il est également proposé que l'OMS collabore activement à la réalisation des grands programmes dont le Conseil économique et social des Nations Unies prendra l'initiative dans les domaines économique et social.

3. PROGRAMME PROPOSÉ POUR 1958 AU TITRE DU PROGRAMME ÉLARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE, AVEC PRÉVISIONS DE DÉPENSES CORRESPONDANTES

3.1 Lors de l'examen du programme proposé pour 1958 au titre du programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, ainsi que des prévisions de dépenses correspondantes, le Conseil a noté que les estimations relatives aux projets de la catégorie I s'élevaient à $5 118 077, d'après les indications de l'Annexe 4 des *Actes officiels* N° 74. Pour ladite année, les dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution sont estimées respectivement à $235 805 et $479 027. Les prévisions afférentes aux projets dépassent de $483 077 le montant que le Bureau de l'Assistance technique, compte tenu des ressources probables totales, a provisoirement fixé pour l'OMS comme montant optimum pour les programmes nationaux et régionaux (inter-pays) de 1958. Les montants maximums fixés par le BAT pour les dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution sont les mêmes qu'en 1957; ils sont donc inférieurs de $26 000 environ aux montants qui figurent dans les prévisions du Directeur général.

3.2 Selon la procédure d'élaboration des programmes, les montants optimums fixés pour les projets représentent la part revenant à l'OMS sur les ressources totales que l'on présume devoir être disponibles pour les programmes à exécuter dans les pays en 1958. Conformément à la décision du Comité de l'Assistance technique, les prévisions totales afférentes aux projets régionaux (inter-pays) ne peuvent dépasser 10% des prévisions afférentes à l'ensemble des projets

soumis au BAT pour 1958. Les organisations participantes, ainsi que le BAT, peuvent présenter des projets régionaux particulièrement intéressants au Comité de l'Assistance technique, qui les examinera séparément.

3.3 Les programmes des catégories I et II indiqués pour 1958 dans les *Actes officiels* N° 74 ont été établis sur la base des demandes d'assistance présentées par les gouvernements pour l'exécution de projets sanitaires au titre du programme élargi d'assistance technique et ont reçu l'approbation du comité régional compétent: ces programmes seront revus en 1957 par les gouvernements intéressés, à qui il appartiendra de décider des projets qui, en dernière analyse, figureront dans le programme dont ils demanderont l'exécution en 1958. Pour cette raison, et du fait également que le montant des fonds finalement disponibles dépendra des ressources totales utilisables en 1958 pour le programme élargi d'assistance technique, il faut considérer comme provisoires les programmes indiqués pour 1958 dans les *Actes officiels* N° 74 sous les catégories I et II. Il convient de souligner en particulier que les projets de la catégorie II figurant dans les demandes de programmes nationaux pour 1958 ne pourront être exécutés, dans le cas où ils seraient approuvés, que dans la mesure où des économies seraient réalisées sur le programme de la catégorie I, tel qu'il aura été finalement approuvé par le CAT, à moins qu'ils ne soient substitués à des projets approuvés de catégorie I.

3.4 Les observations formulées par le Comité et le Conseil au cours de l'étude détaillée du programme qu'il est proposé de financer au moyen des fonds de l'assistance technique sont exposées dans la partie III du chapitre IV du présent rapport.

4. PROJETS DEVANT BÉNÉFICIER DE L'ASSISTANCE CONJOINTE DU FISE ET DE L'OMS

4.1 Lors de l'examen des prévisions relatives aux activités dans les pays, il a été rappelé que, dans sa résolution WHA8.12, la Huitième Assemblée mondiale de la Santé avait invité le Directeur général à inclure chaque année, à partir de 1957, dans son projet de programme et de budget, les crédits indispensables au financement total des dépenses afférentes au personnel sanitaire international affecté à des projets bénéficiant de l'aide conjointe du FISE et de l'OMS, « compte dûment tenu du principe selon lequel l'OMS doit continuer à exécuter un programme de santé publique bien équilibré ». Il a été noté que, conformément aux dispositions de cette résolution, les crédits nécessaires pour couvrir ces dépenses ont été inclus dans le budget ordinaire ou dans les estimations relatives à l'assistance technique pour tous les projets bénéficiant de l'assistance conjointe du FISE et l'OMS qui étaient connus au moment de l'établissement des prévisions. Une liste complète de ces projets, tels qu'ils figurent dans le volume consacré au budget au titre du budget ordinaire et de l'assistance technique (catégorie I) pour les années 1956, 1957 et 1958, est annexée au présent rapport (appendice 6). On verra que 108 projets, pour lesquels le Conseil d'administration du FISE a alloué des fournitures et du matériel sont prévus pour 1958 soit au titre du budget ordinaire, soit au titre de l'assistance technique. Il y a, en outre, 28 projets pour lesquels le Conseil d'administration du FISE pourra être prié de procurer des fournitures et du matériel.

4.2 L'état résumé qui figure dans l'appendice 7 indique le nombre et le coût estimatif de tous les projets bénéficiant de l'assistance conjointe du FISE et de l'OMS, comparés avec le nombre total et le coût estimatif total des projets imputés sur le budget ordinaire et sur les fonds de l'assistance technique (catégorie I) en 1956, 1957 et 1958 (avec pourcentages).

4.3 Au cours des débats, il a été demandé si les dispositions prises avec le FISE, à la suite de la décision de la Huitième Assemblée mondiale de la Santé, s'étaient révélées satisfaisantes pour les deux organisations. Le Directeur général a répondu que les arrangements continuaient à donner satisfaction. En réponse à une autre question, il a déclaré que, s'il y avait eu des divergences dans le passé quant au choix des projets et au personnel à prévoir, ces difficultés avaient été dans une large mesure surmontées grâce à une meilleure coordination entre les deux organisations à l'échelon régional. En outre, pour les projets conjoints d'ordre sanitaire bénéficiant actuellement de l'aide du FISE, l'OMS a pu fournir sans difficulté le personnel sanitaire international nécessaire.

5. PROJETS ADDITIONNELS DEMANDÉS PAR LES GOUVERNEMENTS ET NON INCLUS DANS LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET

5.1 L'Annexe 5 du Projet de Programme et de Budget pour 1958 (*Actes officiels* N° 74) contient des textes justificatifs et des prévisions de dépenses pour des projets additionnels demandés par les gouvernements et non inclus dans le projet de programme et de budget. Il a été rappelé qu'une annexe analogue a

figuré pour la première fois dans le volume consacré au projet de programme et de budget pour 1956 (*Actes officiels* N° 58) et que, au cours des débats de la Huitième Assemblée mondiale de la Santé, plusieurs Etats Membres ont exprimé l'avis qu'il était utile de présenter des projets de ce genre pour l'information des gouvernements.

5.2 Le Conseil a constaté que le montant total des prévisions afférentes à ces projets s'élève à $976 000 environ. Il a noté également que les projets d'assistance technique de la catégorie II prévus pour 1957 et 1958 ne seraient probablement pas exécutés au cours des années considérées. En outre, comme les projets de la catégorie I pour 1958 excèdent de quelque $483 000 le montant optimum provisoirement établi par le BAT pour ladite année, on devra effectuer dans les prévisions une réduction correspondante, en renvoyant au-delà de 1958 l'exécution d'un certain nombre de projets demandés par les gouvernements. Le coût estimatif total des projets qui ont été demandés par les gouvernements, mais qui ne seront probablement pas exécutés en 1957 ou 1958, s'élève à près de quatre millions de dollars, ainsi qu'il ressort du tableau 9.

TABLEAU 9

COÛT ESTIMATIF DES PROJETS DEMANDÉS PAR LES GOUVERNEMENTS, MAIS DONT ON NE SAURAIT PRÉVOIR L'EXÉCUTION EN 1957 ET 1958 DANS LE CADRE DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET FIGURANT DANS LES ACTES OFFICIELS N° 74

	US $	US $
1. Projets additionnels demandés par les gouvernements et non inclus dans le projet de programme et de budget (Annexe 5 des *Actes officiels* N° 74) .		976 335
2. Projets prévus sur les fonds de l'assistance technique (catégorie II) pour 1957		1 915 215
3. Projets prévus sur les fonds de l'assistance technique (catégorie II) pour 1958	1 616 667	
A déduire: Coût de la continuation (1958) des projets de la catégorie II qui doivent commencer en 1957 . .	1 005 994	610 673
4. Projets prévus sur les fonds de l'assistance technique (catégorie I) pour 1958	5 118 077	
A déduire: Montant optimum provisoirement fixé par le BAT pour 1958	4 635 000	483 077
		3 985 300

5.3 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

5.3.1 Lors de l'examen de l'Annexe 5 des *Actes officiels* N° 74 par le Comité, un membre a demandé si la liste des projets additionnels était à jour; en effet, d'autres institutions internationales opèrent également dans la plupart des pays, et certaines des demandes pourraient déjà avoir été satisfaites. Le Directeur général a répondu que cette liste se fondait sur des demandes reçues par l'Organisation dans la deuxième partie de l'année 1956, si bien qu'elle est aussi à jour qu'elle peut l'être du point de vue de l'OMS. Il est vrai que des changements peuvent déjà s'être produits, et que d'autres pourront se produire d'ici la fin de 1957. A cette date, il est possible que certaines demandes aient été satisfaites par d'autres institutions et que, par ailleurs, de nouvelles demandes aient été présentées. Enfin, tel projet, considéré comme moins urgent au moment où le programme et le budget sont établis, peut avoir une très haute priorité lors de l'année d'exécution. Ces considérations s'appliquent également aux autres parties du programme. En fait, si l'on a classé en deux catégories les projets d'assistance technique, c'est parce que l'on veut disposer d'une certaine marge pour effectuer des remplacements.

5.3.2 En réponse à d'autres questions, le Directeur général a expliqué les règles qui régissent l'acceptation des projets dont on envisage l'exécution par l'OMS et il a déclaré qu'il était rare que l'OMS ait l'occasion de rejeter une demande; lors des discussions, à l'échelon technique, entre le bureau régional et les gouvernements, de nombreuses demandes de projets sont soit retirées, soit modifiées comme il convient. En outre, il y a eu un petit nombre de cas où des demandes ont été refusées par des comités régionaux, mais les gouvernements ont une idée de plus en plus nette du type d'assistance que l'OMS est en mesure de fournir, si bien que l'éventualité d'un refus est de moins en moins probable. Quant à la question de savoir quels sont les projets à inclure parmi les « projets additionnels », plutôt que dans le projet de programme et de budget, le Directeur général a déclaré qu'elle se ramène à celle de l'ordre de priorité à établir entre les demandes. Le projet de programme et de budget contient les projets qui sont considérés comme les plus urgents et qui, par conséquent, bénéficient d'une priorité plus élevée. Naturellement, l'ordre de priorité peut changer au cours de l'année. Les priorités sont fixées en consultation avec les gouvernements intéressés. Le Directeur général a rappelé aussi qu'il a été suggéré, au cours de la Huitième Assemblée mondiale de la Santé, de remplacer par des projets de la liste additionnelle ceux que l'Assemblée avait décidé de supprimer du programme alors à l'étude. Cette liste est donc utile lorsque se pose une question de substitution.

5.3.3 Un membre a demandé si l'on avait déjà établi des plans pour l'exécution des projets additionnels et, dans la négative, combien de temps il faudrait à l'Organisation pour mettre en train ces projets. Le Directeur général a répondu que les projets pourraient

être entrepris dans un temps relativement court. Les plans d'opérations peuvent ne pas être effectivement au point mais, en général, ces projets sont d'une nature telle qu'ils peuvent être mis sur pied très rapidement. A cet égard, le Comité a noté que de nombreuses demandes portaient sur des bourses d'études.

5.4 OBSERVATIONS DU CONSEIL

Le Conseil a pris note des nombreuses demandes d'assistance présentées par les gouvernements dont on ne peut dire, à l'heure actuelle, si elles pourront être satisfaites en 1957 ou 1958.

CHAPITRE III. MODE DE CALCUL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

1. INTRODUCTION

Les sections 2 et 3 du présent chapitre contiennent l'exposé des principes qui régissent le calcul des prévisions budgétaires. Les observations formulées par le Comité et par le Conseil à la suite de cette étude figurent respectivement dans les sections 4 et 5.

2. CLASSIFICATION DES DÉPENSES

2.1 En étudiant le calcul des coûts du projet de programme et de budget pour 1958, le Comité a noté que, pour faciliter le classement des dépenses à des fins budgétaires aussi bien que financières et comptables, on a établi un code chiffré comprenant une trentaine de rubriques de dépenses. Des définitions ont été données dans le Manuel d'instructions à l'usage des fonctionnaires du budget et des finances. Pour la présentation du budget, les rubriques et numéros de code sont groupés par grandes catégories de dépenses en neuf chapitres numérotés de 00 à 80, à savoir:

Chapitre 00: Services de personnel, comprenant les rubriques du code des dépenses intitulées « Traitements et salaires » et « Honoraires des consultants à court terme ».

Chapitre 10: Indemnités du personnel, comprenant toutes les prestations auxquelles le personnel a droit, telles que les allocations pour personnes à charge (y compris les allocations familiales pour enfants, les allocations pour frais d'études des enfants et les frais de voyage qui s'y rattachent), les dépenses supportées pour la Caisse des Pensions et les assurances du personnel.

Chapitre 20: Voyages et transports, comprenant tous les frais de voyage et de transport se rapportant au personnel (y compris les prestations annexes auxquelles le personnel a droit, sauf les frais de voyage qui se rattachent aux allocations pour frais d'études des enfants), exception faite des frais de voyage des boursiers, lesquels figurent au chapitre 70.

Chapitre 30: Services des locaux et installations, comprenant les dépenses relatives au loyer et à l'entretien des locaux, ainsi que les dépenses relatives au loyer et à l'entretien des installations.

Chapitre 40: Autres services, comprenant les frais de communications, les frais de réception, les services contractuels autres que techniques, les transports de matériel et autres frais de transport.

Chapitre 50: Fournitures et matériel, comprenant les frais d'impression, les dépenses relatives aux moyens visuels d'information, les fournitures et le matériel.

Chapitre 60: Charges fixes et créances exigibles, comprenant le remboursement de l'impôt sur le revenu, les frais d'assurance non classés ailleurs, les indemnités, les prestations et créances spéciales.

Chapitre 70: Subventions et services techniques contractuels, comprenant les bourses d'études, les

frais supportés pour les participants aux séminaires et réunions analogues, et les subventions.

Chapitre 80: Acquisition de biens de capital, comprenant l'acquisition d'ouvrages de bibliothèque et l'achat de matériel autre que celui destiné aux projets.

2.2 Conformément à la pratique établie, le montant net des prévisions de dépenses relatives aux divers chapitres et rubriques du code des dépenses pour chacun des exercices de 1956, 1957 et 1958 est indiqué dans le résumé des prévisions budgétaires (*Actes officiels* N° 74, pages 4-9), sous les sections de la résolution portant ouverture de crédits. Ainsi:

a) *Pour 1956*, les « prévisions de dépenses » indiquent les montants revisés des prévisions tels qu'ils s'établissaient au moment de la préparation du projet de budget, compte tenu des crédits ouverts par la Huitième Assemblée mondiale de la Santé dans sa résolution WHA8.37, ainsi que des virements entre sections ultérieurement opérés par le Directeur général avec l'assentiment préalable du Conseil exécutif comme le prévoit le paragraphe IV de la résolution portant ouverture de crédits.

b) *Pour 1957*, les « prévisions de dépenses » indiquent les montants nets revisés des prévisions de dépenses établies dans les limites des crédits ouverts par la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé dans sa résolution WHA9.59, au titre du budget de base et du budget supplémentaire votés par l'Assemblée de la Santé, comme l'indiquent les colonnes intitulées respectivement « sans supplément » et « supplément »; ces prévisions tiennent compte des virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits que le Directeur général a estimé nécessaire de proposer et d'effectuer, sous réserve de l'assentiment préalable du Conseil exécutif, comme le prévoit le paragraphe V de la résolution portant ouverture de crédits (WHA9.59).

c) *Pour 1958*, les « prévisions de dépenses » indiquent les montants nets des prévisions de dépenses afférentes aux programmes et autres activités à financer respectivement sur le budget effectif le moins élevé et sur le budget effectif le plus élevé proposés par le Directeur général pour l'exercice en question; ces montants sont présentés séparément dans les colonnes intitulées « sans supplément » et « total avec supplément », la différence représentant le montant net du « supplément » indiqué dans la colonne qui porte ce titre.

2.3 En plus des prévisions figurant dans les sections 1 à 8 du résumé par chapitres et rubriques du code des dépenses, un montant de $100 000 a été inclus dans la nouvelle partie IV intitulée « Autres affectations », qui contient la section 9 « Remboursement au fonds de roulement »; ce montant ne porte pas de numéro de code.

3. MODE DE CALCUL DES PRÉVISIONS

3.1 Observations générales

3.1.1 A l'exception du montant inscrit pour le remboursement partiel au fonds de roulement, toutes les prévisions figurant dans les diverses sections du résumé des prévisions budgétaires ont été établies par rubriques du code des dépenses et elles tiennent compte de tous les ajustements globaux en plus ou en moins, afin d'indiquer le montant net des prévisions pour chacune de ces rubriques. Les totaux figurant dans le résumé sous chaque section représentent donc les montants nets pour lesquels le Directeur général recommande à la Dixième Assemblée mondiale de la Santé d'ouvrir des crédits, dans le cadre des deux budgets effectifs qu'il a proposés pour 1958.

3.1.2 On trouvera dans les sections suivantes un exposé des principes généraux qui ont été appliqués dans le calcul des prévisions par rubriques du code des dépenses.

3.2 Dépenses réglementaires de personnel

3.2.1 L'expression « dépenses réglementaires de personnel » vise, en ce qui concerne les postes classés, les dépenses relatives aux rubriques suivantes du code de dépenses: traitements et salaires, indemnités de logement, indemnités de subsistance et indemnités mensuelles spéciales, allocations pour personnes à charge, allocations de rapatriement, Caisse des Pensions, frais d'assurance du personnel, voyages lors du recrutement et du rapatriement, voyages pour congé dans les foyers et transport des effets personnels, lorsqu'il y a lieu, conformément aux droits conférés par le Règlement du Personnel.

3.2.2 Dans le calcul des prévisions, on part, pour les *postes pourvus*, des droits effectifs de chaque membre du personnel. Pour les *postes vacants*, les traitements et les dépenses relatives à la Caisse des Pensions et aux assurances sont calculés sur la base du barème des traitements reproduit dans l'appendice aux notes sur le « Mode de présentation du programme et du budget » (*Actes officiels* N° 74, pages xviii à xxiv) et toutes les autres dépenses réglementaires de personnel sont calculées d'après les moyennes indiquées à la section 3.2.12 ci-dessous.

3.2.3 Les montants totaux des prévisions détaillées pour les postes pourvus et pour les postes vacants, telles qu'elles sont décrites dans la section 3.2.2 ci-dessus, sont alors ajustés globalement de manière à

tenir compte: *a*) des dépenses additionnelles dues aux mouvements de personnel (recrutement, rapatriement et transport des effets personnels), *b*) des économies que l'on peut s'attendre à réaliser du fait des délais qui se produisent dans le remplacement des fonctionnaires, et *c*) des économies résultant du fait qu'un fonctionnaire qui quitte l'Organisation se trouve, à l'intérieur de sa catégorie de traitement, à un échelon plus élevé que son remplaçant, lequel sera rétribué au premier échelon.

3.2.4 L'expérience a permis d'évaluer le pourcentage annuel moyen de renouvellement du personnel du Siège à 4% des postes pourvus par voie de recrutement international et à 11% des postes pourvus par voie de recrutement local. On a donc obtenu les montants inclus dans les prévisions en appliquant au nombre de postes ainsi obtenu les moyennes relatives aux frais de recrutement, de rapatriement et de transport des effets personnels pour un poste P3 et pour les postes des catégories locales, respectivement. Pour les bureaux régionaux et les autres bureaux, on a déterminé ces montants sur la base de l'expérience acquise en appliquant à 8% des postes pourvus par voie de recrutement international les moyennes relatives à un poste P3. Aucun calcul de ce genre n'a été effectué pour le renouvellement du personnel recruté localement dans les Régions.

3.2.5 Les déductions pour ajournements dans le remplacement de fonctionnaires internationaux ont été calculées comme suit:

3.2.5.1 *Au Siège.* Après étude des dossiers du personnel, on a fixé les délais de remplacement à quatre mois et demi. En partant du taux de renouvellement du personnel (4%) mentionné à la section 3.2.4, on a déterminé le nombre de postes pour lesquels on peut compter réaliser pendant quatre mois et demi des économies sur le traitement du titulaire, les versements à la Caisse des Pensions, les primes d'assurances et les allocations pour personnes à charge; le montant de la déduction a été calculé sur la base du traitement et des indemnités afférents à un poste de la catégorie P3 (considérée comme moyenne).

3.2.5.2 *Dans les bureaux régionaux.* On a fixé le délai à deux mois et on a calculé les déductions de la même manière que pour le Siège, en prenant toutefois pour moyenne le traitement et les indemnités d'un poste P4 pour les conseillers régionaux, les fonctionnaires sanitaires régionaux et de zone, les bureaux de zone et les représentants de zone.

3.2.6 En calculant le montant des déductions pour ajournements dans les nominations aux postes vacants, dont il est question à la section 3.2.5, on a également tenu compte des économies résultant du fait que les fonctionnaires nouvellement engagés sont rémunérés à l'échelon de base de leur catégorie. Se fondant sur l'expérience acquise, on a choisi pour le *Siège* la catégorie P3 (échelon IV) et la catégorie G3 (échelon III) comme moyennes des niveaux atteints respectivement par les fonctionnaires recrutés internationalement et par les fonctionnaires recrutés localement au moment de leur remplacement. Dans le cas des *bureaux régionaux*, la moyenne est la catégorie P3 (échelon III). On a admis que les départs se répartissaient uniformément sur toute l'année, ce qui donne comme date moyenne de départ le 1er juillet. On a donc obtenu le montant des déductions à opérer en multipliant la différence entre le traitement de base et le traitement moyen annuels (compte tenu des versements à la Caisse des Pensions et des frais d'assurance du personnel) par le nombre de postes calculé comme il est indiqué à la section 3.2.4, et en divisant ensuite par deux.

3.2.7 Comme les dépenses relatives à tous les *postes nouveaux* ont été calculées sur la base d'une année entière, des déductions ont été opérées, de même que dans le cas de tous les postes vacants, pour tenir compte des économies que l'expérience permet de prévoir du fait des retards dans les nominations. Pour le calcul de ces déductions, on s'est fondé sur un délai moyen de trois mois pour le Siège, les bureaux régionaux et les autres bureaux; ce délai a été appliqué aux traitements des postes en question (y compris tous ajustements en raison du coût de la vie) et aux moyennes des dépenses accessoires afférentes à ces postes. Ces déductions ont été combinées, lorsqu'il y avait lieu, avec celles qui résultent des délais de remplacement.

3.2.8 Des déductions ont également été opérées afin de tenir compte des économies à prévoir pour les retards dans la mise en œuvre des projets nouveaux, retards que l'on peut évaluer en moyenne à trois mois.

3.2.9 Les montants de ces divers ajustements en plus ou en moins figurent, pour le Siège, à la fin des tableaux résumés des Services techniques centraux, des Services consultatifs et des Services administratifs. Pour les bureaux régionaux, ces montants sont portés au bas du tableau intitulé « Bureaux régionaux: Résumé », ainsi que dans le tableau intitulé « Régions: Résumé », qui indique également les déductions opérées dans les prévisions relatives aux conseillers régionaux, aux fonctionnaires sanitaires régionaux et de zone, aux bureaux de zone et aux représentants de zone. Dans la mesure où ils affectent les diverses rubriques du code des dépenses, il a été tenu compte de ces ajustements dans le calcul des montants nets qui figurent dans le « Résumé des prévisions budgétaires ». Par exemple, les montants portés en regard des rubriques du code des dépenses qui concernent les voyages lors du recrutement et du rapatriement, ainsi que le transport des effets personnels, comprennent les ajustements pour mouvements de personnel. Les chiffres relatifs aux traitements et salaires, à la Caisse des Pensions et aux assurances du personnel tiennent compte, le cas échéant, des déductions opérées pour ajournements dans les nominations aux postes vacants (y compris les différences d'échelons entre le personnel sortant et le personnel nouvellement nommé), pour retards dans les nominations aux postes nouveaux et pour retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux. Les chiffres relatifs aux personnes à charge tiennent également compte des déductions pour

ajournements et retards dans les nominations aux postes vacants et nouveaux et pour retards dans la mise en œuvre des projets nouveaux. Le montant inscrit sous la rubrique du code des dépenses relative aux indemnités de logement et de subsistance et aux indemnités mensuelles spéciales tient compte des déductions pour retards dans la mise en œuvre des projets nouveaux.

3.2.10 Dans le résumé des prévisions de dépenses au titre de l'assistance technique par numéros du code des dépenses (*Actes officiels* N° 74, pages 409 et 410), on a également obtenu les montants nets en apportant des ajustements en plus ou en moins aux prévisions pour le Siège et les bureaux régionaux, le calcul étant fait globalement comme dans le cas du budget ordinaire. Cependant, conformément aux procédures établies pour le programme élargi d'assistance technique, le coût de tous les projets nouveaux imputables sur les fonds de l'assistance a été calculé à compter de la plus tardive des deux dates suivantes: le 1er avril ou la date prévue pour la mise en œuvre du projet. C'est pourquoi aucune déduction n'a été opérée pour retard dans la mise à exécution des projets nouveaux d'assistance technique.

TABLEAU 10

MONTANT NET DES AJUSTEMENTS EN PLUS OU EN MOINS APPORTÉS AUX PRÉVISIONS DE 1957 ET DE 1958

	1957	1958	Augmentation (diminution)
Sans supplément	US $	US $	US $
Section de la résolution portant ouverture de crédits			
4	(908)	(73)	835
5	(51 103)	(69 000)	(17 897)
6	(1 559)	8 353	9 912
8	3 812	3 777	(35)
Total sans supplément	(49 758)	(56 943)	(7 185)
Supplément			
Section de la résolution portant ouverture de crédits			
5	(61 323)	(35 791)	25 532
6	(7 625)	472	8 097
	(68 948)	(35 319)	33 629
Total avec supplément	(118 706)	(92 262)	26 444

3.2.11 Les montants de tous les ajustements en plus ou en moins apportés aux prévisions de dépenses de 1957 et de 1958 sont indiqués, par rubriques du code des dépenses et par sections de la résolution portant ouverture de crédits, dans les appendices 8 et 9. D'autre part, on trouvera à l'appendice 10 un tableau comparatif faisant ressortir les différences entre les deux années, par rubriques du code des dépenses et par sections de la résolution portant ouverture de crédits. Les montants nets des ajustements apportés aux prévisions de 1957 et de 1958 et les montants nets des différences en plus ou en moins entre 1957 et 1958 sont donnés dans le tableau 10, par sections de la résolution portant ouverture de crédits.

3.2.12 Les moyennes utilisées pour chiffrer les prévisions de dépenses concernant les postes vacants sont tirées des dépenses effectives des années précédentes. Le tableau 11 indique, d'une part, les dépenses moyennes annuelles encourues au titre des prestations dues aux membres du personnel du Siège, des bureaux régionaux et des autres bureaux (y compris les conseillers régionaux, etc.), appartenant aux catégories de traitement indiquées et, d'autre part, les moyennes correspondantes qui ont été utilisées.

TABLEAU 11

DÉPENSES MOYENNES ANNUELLES AU TITRE DES PRESTATIONS DUES AU PERSONNEL DU SIÈGE, DES BUREAUX RÉGIONAUX ET DES AUTRES BUREAUX

	Dépense moyenne par membre du personnel	Moyenne utilisée
	US $	US $
Allocations familiales pour enfants		
Catégorie D2-P5	240	240
P4-P3	197	180
P2-P1	87	60
G6-G1*	26	20
Allocations pour frais d'études des enfants		
Catégorie D2-P1	56	60
Indemnités d'installation		
Catégorie D2-P5	760	750
P4-P3	682	700
P2-P1	439	400
G6-G1*	301	300
Voyages lors du recrutement ou du rapatriement		
Catégorie D2-P5	694	650
P4-P3	572	600
P2-P1	354	300
G6-G1*	95	100
Voyages pour congé dans les foyers		
Catégorie D2-P5	1 841	1 800
P4-P3	1 147	1 100
P2-P1	558	550
G6-G1*	129	100
Transport des effets personnels		
Catégorie D2-P5	660	600
P4-P3	531	500
P2-P1	267	250
G6-G1*	104	100

* Ou catégories locales équivalentes

3.2.13 Les moyennes utilisées dans le calcul des allocations pour personnes à charge (y compris les allocations pour enfants et les allocations pour frais d'études des enfants), dans le cas des postes vacants attachés aux projets, correspondent à celles qui sont appliquées aux postes vacants au Siège et dans les bureaux régionaux et autres bureaux, si ce n'est que la moyenne choisie pour les postes des catégories P2 et P1 est la moitié de la moyenne adoptée pour ces mêmes postes au Siège et dans les bureaux régionaux et autres bureaux (le nombre des ayants droit est en effet plus faible parmi le personnel affecté aux projets). Pour calculer les moyennes appliquées aux indemnités d'installation, ainsi qu'aux voyages lors du recrutement et du rapatriement, on s'est basé sur les sommes effectivement versées à ces deux titres à l'ensemble du personnel affecté à des projets lors des années précédentes; ce calcul donne un chiffre moyen de $1525 par membre du personnel, tandis que la moyenne utilisée pour les membres du personnel des catégories P4 et P3 est de $1500 et pour ceux des catégories P2 et P1 de $1250. De même, les dépenses effectives pour congés dans les foyers par membre du personnel affecté à un projet se sont, dans le passé, élevées à $1336, alors que la moyenne utilisée est de $750; cette différence provient du fait que le droit à un congé annuel dans les foyers n'appartient qu'aux membres du personnel qui n'ont pas été accompagnés par des personnes à charge dans leur lieu d'affectation, les autres n'ayant droit à ce congé que tous les deux ans.

3.2.14 Pour chaque poste pourvu par voie de recrutement international, de même que pour chaque poste pourvu localement et qui donne lieu au paiement d'une indemnité de non-résidence, on a prévu un montant moyen de $100 au titre de l'allocation de rapatriement versée aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation.

3.3 Dépenses relatives au personnel temporaire

Les prévisions de dépenses relatives au personnel temporaire se fondent sur l'effectif et la durée d'emploi de ce personnel, compte tenu des taux de rémunération établis. Les prévisions de dépenses au titre des voyages de ce personnel se fondent sur les déplacements effectifs qu'il sera vraisemblablement appelé à faire; les montants prévus pour les indemnités de subsistance sont calculés sur la base des taux appropriés d'indemnités journalières.

3.4 Honoraires et frais de voyage des consultants

Les montants inscrits à ce titre dans les prévisions se fondent sur les moyennes mensuelles suivantes: pour les voyages, $600 par mois; pour les honoraires, $600 par mois au Siège et dans les bureaux régionaux et autres bureaux, et $400 et $700 par mois respectivement pour les consultants et consultants principaux envoyés en mission. Ces moyennes ont été établies d'après l'expérience des quatre années 1952-1955. Au cours de cette période, les dépenses effectives moyennes par consultant à court terme et par mois, calculées sur 184 cas, se sont élevées à $628 pour les honoraires et à $645 pour les voyages.

3.5 Voyages en mission

Dans la mesure du possible, les prévisions pour voyages en mission sont établies sur la base des dépenses effectives à envisager pour chaque voyage proposé.

3.6 Services communs (y compris les fournitures et le matériel d'information)

En général, les prévisions relatives aux chapitres 30, 40, 50, 60 et 80 sont calculées d'après:

a) les contrats passés, lorsqu'il y a lieu;

b) les dépenses des exercices antérieurs lorsqu'il s'agit de frais qui se renouvellent d'année en année;

c) les renseignements les plus sûrs dont on dispose sur les dépenses afférentes à d'autres postes.

3.7 Bourses d'études

Les prévisions faites à ce titre se fondent dans la mesure du possible sur les données concernant les frais de voyage à envisager, compte tenu du pays d'étude, les allocations payables pendant la durée de la bourse et les autres frais connexes, tels que droits d'inscription et dépenses pour acquisition de livres.

3.8 Services techniques contractuels

En général, ces prévisions se fondent sur les contrats conclus ou à conclure « sous réserve des disponibilités financières ».

3.9 Participants aux séminaires et autres réunions éducatives

Les prévisions faites à ce titre se fondent sur les renseignements les plus sûrs dont on dispose au sujet des frais de voyage à envisager pour les divers participants et sur les indemnités de subsistance à payer.

4. EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

4.1 Au cours de l'étude du mode de calcul des prévisions, qui a été faite par le Comité conformément aux principes indiqués ci-dessus dans les sections 2 et 3, un membre a demandé si la déduction moyenne de trois mois pour retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux était la même que lors des années précédentes et si ce laps de temps de trois mois n'était pas en fait trop court. Le Directeur général a confirmé que le retard moyen dont on a tenu compte dans les calculs était le même que pour les exercices antérieurs et que cette moyenne de trois mois était fondée sur l'expérience acquise au cours d'une longue période. Il a ajouté qu'il était même possible qu'au stade actuel de l'Organisation ce laps de temps de trois mois soit généralement trop long. En réponse à une autre question, le Directeur général a informé le Comité que ces déductions représentaient au total $58 254 pour 1957 et $55 951 pour 1958.

4.2 Notant que les dépenses effectives pour les voyages de consultants avaient précédemment dépassé les moyennes prévues, un membre a demandé pourquoi celles-ci n'avaient pas été modifiées. Le Directeur général a répondu que le coût des transports avait d'une manière générale augmenté dans le monde entier, ce qui explique la légère augmentation des dépenses moyennes effectives représentées par les voyages au cours des dernières années. Toutefois, étant donné la modicité de la différence entre les dépenses effectives moyennes des années antérieures et la moyenne actuellement appliquée dans les calculs, on a estimé qu'il fallait, pour modifier les chiffres, attendre de disposer d'une expérience plus longue. Un membre a demandé si les prévisions tenaient compte des économies éventuellement réalisées sur les traitements de membres du personnel en congé de maladie de longue durée. Le Directeur général a répondu qu'il était impossible d'opérer des déductions à ce titre dans les prévisions, car les dispositions du Règlement du Personnel relatives aux congés de maladie prévoient des congés pouvant aller jusqu'à six mois dans certaines circonstances. En fait, ces congés de longue durée peuvent au contraire entraîner un accroissement de dépenses s'ils nécessitent l'engagement de personnel temporaire pour remplacer les fonctionnaires malades.

4.3 Le Comité a pris note tout particulièrement des ajustements en plus et en moins opérés dans les prévisions comme il est indiqué plus haut et il a estimé que le calcul des réductions avait été effectué de façon judicieuse.

4.4 Le Comité a été d'avis que les méthodes et pratiques budgétaires suivies par l'Organisation dans le calcul des prévisions de dépenses étaient satisfaisantes.

5. OBSERVATIONS DU CONSEIL

L'examen détaillé auquel a procédé le Comité permanent a permis au Conseil de constater que les méthodes et pratiques budgétaires suivies dans le calcul des prévisions de dépenses étaient rationnelles.

CHAPITRE IV. EXAMEN DÉTAILLÉ DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1958

PREMIÈRE PARTIE. PRINCIPAUX FACTEURS D'AUGMENTATION PAR RAPPORT AU PROGRAMME ET AU BUDGET APPROUVÉS POUR 1957

1. Lors de l'examen du projet de programme et de budget pour 1958, l'attention s'est portée en particulier sur les principaux facteurs d'augmentation des prévisions de dépenses de 1958 par rapport:

a) aux prévisions du budget effectif de base approuvé pour 1957 (voir appendice 11, partie 1),

b) aux prévisions figurant dans le budget effectif supplémentaire approuvé pour 1957 (voir appendice 11, partie 2).

2. En ce qui concerne l'augmentation de $1 275 900 qu'accuse, par rapport au budget de 1957, le plus faible des budgets effectifs de base proposés par le Directeur général pour 1958, le Comité a noté qu'elle se répartit principalement comme suit: activités dans les pays (64,99 % de l'augmentation totale), activités du Siège (19,99 %), bureaux régionaux (5,29 %), réunions constitutionnelles (1,89 %) et remboursement au fonds de roulement (7,84 %).

3. L'augmentation totale de $829 255 enregistrée dans les prévisions relatives aux activités dans les pays comprend les éléments suivants: une somme de $73 569 qui se rapporte aux dépenses réglementaires de personnel pour les conseillers régionaux, les représentants de zone, les bureaux de zone et les fonctionnaires sanitaires régionaux et de zone; un montant de $32 704, destiné à couvrir les dépenses de secrétariat ($12 704) et les voyages en mission ($20 000) du personnel assurant la liaison avec le FISE (dépenses antérieurement supportées par le FISE); un montant de $29 200 représentant les dépenses prévues pour la conférence sur la lutte contre la lèpre, conformément à la demande formulée dans la résolution WHA9.45 de la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé; et une somme de $25 000 prévue pour permettre à l'Organisation de participer à l'action concertée entreprise par le Conseil économique et social des Nations Unies en vue de favoriser la mise en œuvre de vastes programmes d'aménagement des collectivités dans les domaines économique et social. Il reste, enfin, par rapport aux prévisions de dépenses revisées de 1957, une augmentation de $668 782 due au rétablissement des activités dans les pays au niveau initialement proposé par le Directeur général pour l'exercice 1957 (*Actes officiels* N° 66).

4. L'augmentation globale de $255 030 concernant les activités du Siège comprend: une somme de $85 529

se rapportant aux dépenses réglementaires de personnel pour les postes existants et une somme de $64 300 pour les comités d'experts et conférences. Indépendamment de diverses augmentations et diminutions dans les dépenses prévues pour les consultants, les voyages en mission, les subventions, les groupes d'étude et autres activités, et mises à part les différences entre les ajustements calculés pour 1957 et 1958 en ce qui concerne les mouvements de personnel et les ajournements et retards dans les nominations aux postes vacants ou nouveaux, le solde de l'augmentation des prévisions afférentes aux activités du Siège ($105 201) comprend un montant net de $57 692 pour 15 postes nouveaux.

5. L'augmentation globale de $67 465 concernant les bureaux régionaux comprend: une somme de $42 186 se rapportant aux dépenses réglementaires de personnel pour des postes existants, et une somme de $14 230 pour 4 postes nouveaux. Le reste de l'augmentation (soit $11 049) provient des différences entre les montants inscrits dans les prévisions de 1957 et de 1958 pour les mouvements de personnel et les ajournements et retards dans les nominations aux postes vacants ou nouveaux, ainsi que d'augmentations et de diminutions diverses dans les prévisions destinées à couvrir certaines dépenses qui se renouvellent régulièrement, comme les dépenses afférentes aux services communs.

6. On constate un accroissement global de $31 200 dans les prévisions de dépenses afférentes aux comités régionaux; cette augmentation intéresse surtout les Régions des Amériques, de l'Afrique, de la Méditerranée orientale et de l'Europe, où les comités régionaux tiendront leur réunion hors du siège régional en 1958. Les prévisions de dépenses pour le Conseil exécutif et ses comités accusent une augmentation de $750, correspondant au crédit prévu pour permettre au Directeur régional de l'Europe d'assister à la vingt et unième session du Conseil exécutif, puisque l'on compte qu'à cette époque le Bureau régional sera installé à Copenhague. Ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution de $7800 dans les dépenses prévues pour la Onzième Assemblée mondiale de la Santé.

7. Le montant de $100 000 inscrit dans les prévisions de 1958 pour un remboursement partiel au fonds de roulement fait l'objet d'une proposition présentée séparément par le Directeur général en vue de couvrir les dépenses nécessaires pour assurer au Bureau régional du Pacifique occidental des locaux appropriés.

8. En conséquence, les principaux éléments de l'augmentation de $1 275 900 peuvent se résumer comme suit:

	US $	US $
Activités dans les pays		
Dépenses réglementaires de personnel pour les postes existants de conseillers régionaux, de fonctionnaires sanitaires régionaux et de zone, et de représentants de zone	73 569	
Autres dépenses	811 692	
A déduire: Diminution en 1958 des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel	(56 006)	829 255
Activités du Siège		
Dépenses réglementaires de personnel pour les postes existants	85 529	
Autres dépenses	117 807	
Comités d'experts et conférences	64 300	
A déduire: Diminution en 1958 des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel	(12 606)	255 030
Bureaux régionaux		
Dépenses réglementaires de personnel pour les postes existants	42 186	
Autres dépenses	28 767	
A déduire: Diminution en 1958 des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel	(3 488)	67 465
Réunions constitutionnelles		24 150
Crédit prévu pour le remboursement au fonds de roulement		100 000
	TOTAL	1 275 900

9. Comme l'indique l'appendice 11, partie 2, les prévisions de dépenses pour les programmes et autres activités à financer au moyen du budget effectif supplémentaire proposé pour 1958 accusent, par rapport à 1957, une augmentation de $346 000, due en majeure partie à une augmentation de $338 976 (soit 97,97%) du crédit prévu pour les activités dans les pays. Ce montant est constitué principalement par une majoration de $250 000 du montant proposé à titre d'éventualité nouvelle pour faire face de manière plus adéquate aux demandes que les Membres actuellement inactifs pourraient présenter en matière de services consultatifs, et pour couvrir éventuellement leur participation aux activités inter-pays prévues pour 1958. Le reste, soit $7024 (2,03%), correspond au montant net d'un crédit supplémentaire prévu en 1958 pour le Bureau régional de l'Europe, dans le cas où les Membres actuellement inactifs participeraient de nouveau activement aux travaux de l'Organisation en 1957.

PARTIE II. DÉTAIL DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET

1. INTRODUCTION

1.1 Lors de l'examen du projet de programme et de budget pour 1958 tel qu'il figure dans les *Actes officiels* N° 74, le Comité permanent et le Conseil ont été saisis d'un résumé et d'une analyse détaillée des différences que présentent ces prévisions par rapport à celles qui ont été approuvées pour 1957. Ce résumé et cette analyse détaillée sont annexés au présent rapport (voir appendice 12, parties 1 et 2). Le Comité permanent et le Conseil ont donc été en mesure d'examiner les diverses augmentations et diminutions accusées par les prévisions, non seulement par sections de la résolution portant ouverture de crédits, mais aussi par fonctions. Des renseignements supplémentaires sur les prévisions relatives à certains postes de dépenses (voir appendice 13) ont également été fournis au Comité permanent et au Conseil.

1.2 Dans les sections suivantes de la présente partie du rapport, l'analyse du Comité permanent et les observations faites par le Conseil à la suite de l'étude des prévisions détaillées sont présentées soit sous les sections de la résolution portant ouverture de crédits, soit sous les unités ou fonctions organiques, selon le cas. La partie IV contient le résumé des observations et des recommandations faites par le Comité permanent et par le Conseil à la suite de l'examen détaillé des prévisions.

2. SECTION 1 DE LA RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS: ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

2.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

2.1.1 Le Comité a noté que, pour 1958, le montant total des prévisions afférentes à l'Assemblée mondiale de la Santé s'établissait comme suit par rapport à 1957:

	Sans supplément US $	Supplément US $	Total avec supplément US $
Prévisions approuvées pour 1957 .	203 220	3 320	206 540
Prévisions proposées pour 1958. .	195 420	3 320	198 740
Diminution	7 800	—	7 800

2.1.2 La diminution nette des prévisions (sans supplément) résulte principalement du fait que l'impression en 1958 de la huitième édition des *Documents fondamentaux* n'exigera, selon les estimations, que $4500, alors que l'impression, en 1957, de la quatrième édition du *Recueil des résolutions et décisions* nécessitera une somme de $11 800; le solde de la diminution nette, soit $600, résulte de divers ajustements apportés aux prévisions afférentes aux frais d'impression.

2.1.3 Les prévisions afférentes au Supplément ont été maintenues au même niveau qu'en 1957. Les crédits proposés sont destinés à couvrir le remboursement des frais de voyage d'un délégué de chacun des Etats Membres qui n'ont pas participé à l'Assemblée de la Santé depuis plusieurs années, ainsi que les frais supplémentaires des services d'interprétation et de sténographie qui seraient nécessaires si ces Etats Membres devaient envoyer des délégations à l'Assemblée de la Santé.

2.1.4 En réponse à une question concernant la durée pendant laquelle les directeurs régionaux sont obligés de s'absenter de leur Région pour participer aux sessions de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Conseil exécutif, le Directeur général a expliqué que les directeurs régionaux étant en contact direct avec les activités qui se déroulent dans leur Région, leur présence à l'Assemblée de la Santé et aux sessions du Conseil exécutif facilite l'examen détaillé de ces activités. En outre, comme l'OMS est une organisation unitaire et non pas une fédération d'organismes régionaux, il s'ensuit que, pour maintenir l'unité de l'Organisation, les directeurs régionaux doivent suivre de très près les travaux de ses organes exécutifs et administratifs.

2.1.5 En réponse à une question concernant le nombre de membres du personnel des bureaux régionaux qui assistent aux sessions de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif, le Directeur général a indiqué, d'autre part, que seuls figurent dans les prévisions budgétaires afférentes à l'Assemblée de la Santé et au Conseil exécutif les crédits correspondant à la participation du Directeur régional ou de son représentant. Les visites des autres membres du personnel des bureaux régionaux au Siège peuvent coïncider avec les sessions de l'Assemblée de la Santé ou du Conseil exécutif, mais ces voyages ont pour objet principal de permettre aux fonctionnaires en question de maintenir le contact et de se familiariser avec les divers aspects de l'activité administrative du Siège. De tels séjours sont particulièrement importants pour les fonctionnaires nouvellement recrutés. Les crédits afférents aux voyages de ce personnel sont inscrits sous les rubriques appropriées du budget des bureaux régionaux.

2.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

A la lumière de l'examen auquel a procédé le Comité, le Conseil a estimé que les prévisions relatives à l'Assemblée mondiale de la Santé étaient satisfaisantes.

3. SECTION 2 DE LA RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS: CONSEIL EXÉCUTIF ET SES COMITÉS

3.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

3.1.1 Le Comité a noté que, pour 1958, le montant total des prévisions afférentes au Conseil exécutif et à ses comités s'établissait comme suit par rapport à 1957:

	Sans supplément US $	Supplément US $	Total avec supplément US $
Prévisions approuvées pour 1957 .	112 710	1 800	114 510
Prévisions proposées pour 1958. .	113 460	1 800	115 260
Augmentation	750	—	750

3.1.2 Il a été noté que la légère augmentation des prévisions représente les frais de voyage et les indemnités de subsistance du Directeur régional de l'Europe à l'occasion de la vingt et unième session du Conseil exécutif. En effet, le Bureau régional sera alors installé à Copenhague.

3.1.3 Le Supplément n'accuse aucune augmentation. Le crédit prévu est destiné à couvrir les frais d'interprétation des discours prononcés dans une langue officielle autre que l'anglais, le français ou l'espagnol, au cours des séances du Conseil exécutif et de ses comités.

3.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

A la lumière de l'examen auquel a procédé le Comité, le Conseil a estimé que ces prévisions étaient satisfaisantes.

4. SECTION 3 DE LA RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS: COMITÉS RÉGIONAUX

4.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

4.1.1 Les prévisions totales afférentes aux comités régionaux pour 1958 s'établissent comme suit par rapport à 1957:

	Sans supplément US $	Supplément US $	Total avec supplément US $
Prévisions approuvées pour 1957 .	54 700	400	55 100
Prévisions proposées pour 1958. .	85 900	400	86 300
Augmentation	31 200	—	31 200

4.1.2 L'augmentation globale de $31 200 dans les prévisions de dépenses de 1958 est présentée en détail et par Régions dans l'appendice 12, partie 2. Le Comité a noté que ces prévisions ont été établies en fonction des lieux de réunion choisis pour 1958 par les comités régionaux lors de leurs sessions de 1956. Les augmentations et diminutions s'établissent comme suit par rapport aux prévisions approuvées pour 1957:

	Augmentation US $	Diminution US $
Afrique — Monrovia (Libéria)	7 300	
Amériques — San Juan (Porto Rico) . . .	18 900	
Asie du Sud-Est — New Delhi (Inde) . . .		3 800
Europe — Monaco	2 300	
Méditerranée orientale — Bagdad (Irak) (Sous-Comité A)	6 500	
Pacifique occidental — Manille (Philippines)	—	—

4.1.3 La Conférence sanitaire panaméricaine, qui se réunit tous les quatre ans, fait alors fonction de Comité régional pour les Amériques. Sa quinzième réunion aura lieu en 1958. Pendant les années intermédiaires, le Conseil directeur de l'Organisation sanitaire panaméricaine fait fonction de Comité régional.

4.1.4 Pour la session du Comité régional du Pacifique occidental, il n'y a pas de changement dans les prévisions de 1958 par rapport à celles de 1957. En effet, suivant la décision prise par le Comité régional à sa quatrième session en 1953, le surcroît de dépenses résultant de la tenue de sessions hors du siège régional doit être supporté par le gouvernement hôte.

4.1.5 Les prévisions au titre du Supplément sont identiques à celles de 1957. Elles sont destinées à couvrir les dépenses supplémentaires qu'entraînerait la présence d'un plus grand nombre d'Etats Membres aux réunions du Comité régional de l'Europe, si les Membres actuellement inactifs reprenaient leur participation active au travail de l'Organisation.

4.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

4.2.1 En examinant ces prévisions, le Conseil s'est souvenu qu'à sa dix-septième session, il avait été fait mention des dépenses additionnelles entraînées par les sessions des comités régionaux lorsqu'elles sont tenues hors du siège du Bureau régional; il a également rappelé le fait qu'à la suite de son rapport sur cette question,[1] la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé avait adopté la résolution WHA9.20. Le Conseil a noté que les termes de cette résolution ont été signalés à l'attention des comités régionaux, mais il a estimé utile de rappeler qu'il serait souhaitable, selon les termes mêmes de la résolution de l'Assemblée, que « les gouvernements d'accueil assument, comme ils l'ont fait dans certaines Régions, une part du surcroît de dépenses résultant de la tenue des réunions des comités régionaux hors du siège régional ». Le Conseil

[1] *Actes off. Org. mond. Santé*, **69**, 27, section 1.2.2

a noté aussi que tous les comités régionaux fixent maintenant leur lieu de réunion au moins deux ans à l'avance, comme ils y ont été invités.

4.2.2 En ce qui concerne l'augmentation du coût estimatif de la session du Comité régional des Amériques en 1958, le Conseil a été informé par le Directeur général que les dépenses afférentes à toutes les réunions où les organismes directeurs de l'OSP font également fonction de Comité régional de l'OMS sont réparties proportionnellement entre le budget de l'OSP et le budget de l'OMS. Le montant inclus dans les prévisions représente la part du coût estimatif qui est à la charge de l'OMS.

4.2.3 A la lumière de l'analyse faite par le Comité, le Conseil estime que les prévisions relatives aux comités régionaux sont satisfaisantes.

5. SECTION 4 DE LA RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS: SERVICES TECHNIQUES CENTRAUX

5.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

5.1.1 Les prévisions totales afférentes à cette section pour 1958 s'établissent comme suit par rapport à 1957:

	Sans supplément US $	Supplément US $	Total avec supplément US $
Prévisions approuvées pour 1957	1 698 541	21 700	1 720 241
Prévisions proposées pour 1958	1 804 418	21 700	1 826 118
Augmentation	105 877	—	105 877

5.1.2 Le Comité a noté que le montant net de l'augmentation (sans supplément) s'explique par les différences suivantes entre les prévisions proposées pour 1958 et les prévisions revisées de 1957:

	US $
Majoration au titre des dépenses réglementaires de personnel pour 176 postes existants	34 015
Prévisions afférentes à 6 postes nouveaux	28 507
Augmentation des prévisions pour les consultants	13 800
Augmentation des prévisions pour les voyages en mission	12 545
Convocation de six groupes d'étude en 1958, contre trois en 1957	7 500
Crédit pour l'octroi d'une nouvelle subvention	5 000
Augmentation des prévisions pour le personnel temporaire	4 900
Augmentation des prévisions pour l'impression de publications	4 300
Augmentation des prévisions pour l'acquisition d'ouvrages de bibliothèque	2 500
Augmentation des prévisions pour les services communs	1 457
Augmentation nette du montant total des ajustements en plus ou en moins opérés globalement dans les prévisions	5 488
Total	120 012
A déduire: Diminution des prévisions pour:	
Impression d'exemplaires supplémentaires des publications de l'OMS pour la vente	(8 000)
Matériel publicitaire destiné à stimuler les ventes	(294)
Réduction des dépenses réglementaires de personnel en 1958 par rapport à 1957 résultant des amendements au Règlement du Personnel	(5 841)
Augmentation nette	105 877

5.1.3 L'augmentation des prévisions au titre des dépenses réglementaires de personnel englobe les augmentations de traitement, les paiements relatifs à la Caisse des Pensions et aux assurances du personnel, les allocations familiales pour enfants, les allocations pour frais d'études des enfants et les frais de voyage pour congés dans les foyers, compte tenu des droits afférents à la totalité des postes maintenus au budget en 1958.

5.1.4 Le tableau qui suit indique les postes nouveaux et les prévisions de dépenses nettes correspondantes pour 1958:

		US $
Etudes épidémiologiques		
Un épidémiologiste	P4	8 403
Une sténodactylographe	G3	3 432
Méthodes des laboratoires de santé publique		
Un assistant technique	P2	5 298
Une sténodactylographe	G3	3 432
Législation sanitaire		
Un assistant technique	P1	4 259
Services de bibliothèque et de documentation		
Un commis bibliothécaire	G4	3 683

5.1.5 La diminution de $310 dans les prévisions relatives aux voyages en mission pour la Section de la Standardisation biologique et pour la Section des Drogues engendrant la Toxicomanie est compensée par l'augmentation des prévisions concernant d'autres unités ou services organiques, comme l'indique le tableau suivant:

	Augmentation US $
Bureau du Sous-Directeur général	3 640
Division des Services d'Epidémiologie et de Statistiques sanitaires	
Bureau du Directeur	600
Quarantaine internationale	3 140
Etudes épidémiologiques	2 810
Classement international des maladies et causes de décès	1 200
Etudes statistiques	1 150
Division des Substances thérapeutiques	
Bureau du Directeur	35
Pharmacie	70
Méthodes des laboratoires de santé publique	210
	12 855

5.1.6 Les prévisions relatives aux consultants en 1958 sont en augmentation par rapport à 1957 pour les unités ou services organiques suivants:

	Augmentation US $
Bureau du Sous-Directeur général	3 000
Division des Services d'Epidémiologie et de Statistiques sanitaires	
Etudes épidémiologiques	2 400
Etudes statistiques	3 600
Division des Substances thérapeutiques	
Drogues engendrant la toxicomanie	1 200
Méthodes des laboratoires de santé publique	3 600
	13 800

5.1.7 Le montant total des prévisions relatives aux six groupes d'étude proposés pour 1958 s'élève à $30 000, contre $22 500 pour les trois groupes d'étude inscrits au budget de 1957. Les six groupes d'étude en question, pour chacun desquels il est prévu $5000, et les unités ou services organiques auxquels ils se rattachent sont les suivants:

Etudes épidémiologiques

Diarrhée et entérite chez les nourrissons et les enfants
Maladies à virus et à rickettsies et autres maladies transmissibles

Standardisation biologique

Hormones
Détermination des groupes sanguins

Pharmacie

Préparations de sang et de succédanés du sang

Drogues engendrant la toxicomanie

Prévention de la toxicomanie

5.1.8 La nouvelle subvention proposée pour 1958 est destinée à un centre international des préparations histopathologiques de référence.

5.1.9 Les besoins des services d'édition, de traduction et de sténodactylographie en personnel temporaire pour 1958 expliquent l'augmentation nette de $4900 qu'accusent, par rapport à 1957, les prévisions afférentes à la Division des Services d'Edition et de Documentation.

5.1.10 Un crédit est prévu pour l'impression du rapport spécial destiné à commémorer le dixième anniversaire de l'OMS et du rapport sur la situation sanitaire dans le monde (coût total estimé à $22 000). Cette augmentation est partiellement compensée par des diminutions concernant d'autres postes, de sorte que l'augmentation nette de dépenses pour l'impression des publications se ramène à $4300.

5.1.11 Les activités de l'Organisation dans des domaines nouveaux ont nécessité une augmentation de $2500 pour l'achat d'ouvrages de bibliothèque. Il a également fallu prévoir une augmentation de $1457 pour les dépenses afférentes aux services communs et imputables sur la section 4 de la résolution portant ouverture de crédits.

5.1.12 Les prévisions relatives à l'impression d'exemplaires supplémentaires des publications de l'OMS destinées à la vente et les prévisions afférentes au matériel publicitaire destiné à stimuler les ventes — dépenses qui sont financées par le fonds de roulement des publications — accusent une diminution globale de $8294.

5.1.13 Les prévisions du Supplément pour 1958 ne comportent pas de changement par rapport à 1957. Le montant inclus a pour but de permettre l'impression d'exemplaires supplémentaires de publications techniques ou autres en anglais et en français pour distribution dans les pays de l'est de l'Europe, l'acquisition par la bibliothèque d'ouvrages supplémentaires dans les langues de l'est de l'Europe, et la publication de la *Chronique* en russe, au cas où l'Assemblée de la Santé désirerait en autoriser la reprise.

5.1.14 Le Directeur général a informé le Comité que les principes généraux dont s'inspirera l'activité du Département en 1958 demeurent inchangés. Dans tous les pays, le développement des services sanitaires dépend de plus en plus étroitement de l'utilisation effective des connaissances les plus récentes. Le rôle qu'exerce l'OMS à cet égard vis-à-vis des Etats Membres consiste à faire adopter des nomenclatures, des définitions, des techniques et des normes communes et à rassembler et diffuser des informations sur les connaissances actuelles. Ce genre d'activités fait l'objet de demandes de plus en plus nombreuses à mesure que les services sanitaires prennent plus d'extension dans le monde. C'est ainsi que, pour faire face aux responsabilités qui incombent à l'Organisation, le Département des Services consultatifs a dû prévoir davantage de réunions de groupes d'étude et de comités d'experts, d'où, pour le Département des Services techniques centraux, la nécessité de faire face à des demandes accrues de services en matière de renseignements épidémiologiques, de données statistiques, de documentation, d'études de laboratoire et autres activités connexes. Jusqu'ici, il n'a été proposé aucune extension du Département des Services techniques centraux, mais le Directeur général estime maintenant que l'Organisation sera dans l'impossibilité de faire face à la demande si le Département n'est pas renforcé en 1958.

5.1.15 En ce qui concerne les propositions relatives à l'énergie atomique dans ses rapports avec la santé, le Directeur général a fait un exposé d'ensemble sur le rôle joué par l'Organisation à cet égard et a esquissé les activités spéciales envisagées pour 1958. Afin de faciliter l'étude de ces propositions, un membre a demandé que les activités envisagées dans ce domaine en 1958 et les prévisions budgétaires correspondantes soient présentées dans un seul et même document. Ces renseignements figurent dans un addendum au rapport soumis par le Directeur général au Conseil exécutif sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

5.1.16 Au cours de l'examen des prévisions relatives aux voyages en mission, un membre du Comité, se référant au résumé des prévisions contenu dans le volume consacré au budget, a fait remarquer que les augmentations de dépenses pour les Services techniques centraux, exprimées en pourcentage, étaient proportionnellement beaucoup plus importantes que pour les Services consultatifs. Après avoir entendu les explications du Directeur général sur la nécesssité de ces augmentations, le Comité n'a pas voulu en contester le bien-fondé, mais il a néanmoins estimé devoir appeler particulièrement l'attention du Conseil sur cette tendance. A ce propos, le Comité a été informé que les augmentations de dépenses accusées par les prévisions de 1958 par rapport à 1957 pour les Départements des Services techniques centraux et des Services consultatifs atteignent respectivement $12 545 et $2120.

5.1.17 Les observations et conclusions du Comité au sujet du détail des augmentations et des diminutions prévues par rapport à 1957 pour les divers services ou unités organiques sont exposées ci-dessous.

5.1.17.1 Bureau du Sous-Directeur général

Personnel

Le Comité a noté qu'il n'est proposé aucun changement dans le nombre de postes pour 1958.

Voyages en mission

Le montant prévu au titre des voyages en mission pour 1958 représente une augmentation de $3640 par rapport à 1957. Le Comité a été informé qu'en dehors des crédits affectés aux voyages du Sous-Directeur général et du Directeur-Conseiller pour les statistiques sanitaires, des crédits additionnels sont nécessaires pour les voyages qu'entraîneront les activités de l'OMS relatives à l'énergie atomique dans ses rapports avec la santé.

Consultants

Le Comité a noté qu'étant donné la diversité croissante et le caractère hautement spécialisé des questions que doit traiter l'OMS en ce qui concerne l'énergie atomique dans ses rapports avec la santé, les mois de consultant prévus pour 1958 ont été portés à neuf, contre six et demi en 1957. Les renseignements fournis à ce sujet ont convaincu le Comité de l'importance qui s'attache à disposer d'un personnel dûment qualifié pour exécuter les travaux prévus en 1958 sur divers aspects de l'énergie atomique dans ses rapports avec la santé.

5.1.17.2 Division des Services d'Epidémiologie et de Statistiques sanitaires

Personnel

Le Comité a noté que deux postes nouveaux par rapport à 1957 sont prévus pour 1958 dans la Section des Etudes épidémiologiques, soit un poste d'épidémiologiste et un poste de sténodactylographe (voir section 5.1.4 ci-dessus). Il a été informé que ces deux postes supplémentaires sont destinés à permettre une meilleure exploitation des données statistiques et autres rassemblées par la Section pour répondre aux demandes des comités d'experts et des groupes d'étude. Il a estimé que le développement de ces services justifiait cette modeste augmentation de personnel.

Voyages en mission

Les crédits prévus pour 1958 au titre des voyages en mission font ressortir, pour cette Division, une augmentation totale de $8900 par rapport à 1957. Cette augmentation, déjà justifiée dans le volume consacré au budget, s'explique également par le fait que jusqu'ici les crédits prévus à ce titre pour l'ensemble de la Division des Services d'Epidémiologie et de Statistiques sanitaires ont été maintenus à un niveau minimum. Or, le Comité a été informé qu'une majoration de ces crédits était devenue inévitable si l'on voulait assurer le maintien d'une coordination efficace entre le Siège, les bureaux régionaux et les pays Membres. Le Comité s'est déclaré satisfait des explications qui lui ont été fournies.

Consultants

Le Comité a noté, dans les crédits afférents à la Division pour 1958, une augmentation de $6000 par rapport à 1957 au titre des consultants. Sur ce montant, $2400 sont inscrits pour les consultants chargés d'élaborer la documentation statistique spéciale dont auront besoin les comités d'experts qui seront convoqués en 1958. Le reste de l'augmentation, soit $3600, est destiné à couvrir trois mois de consultant pour la préparation d'un manuel sur les principes directeurs d'un système de statistiques sanitaires, qui complétera le manuel de l'Organisation des Nations Unies intitulé « Principes directeurs d'un système de statistiques de l'état-civil ».

Groupes d'étude

En ce qui concerne les groupes d'étude que l'on se propose de réunir en 1958 sur la diarrhée et l'entérite chez les nourrissons et les enfants, d'une part, et sur les maladies à virus et à rickettsies et autres maladies transmissibles, d'autre part, le Comité a été informé que le Département des Services techniques centraux et celui des Services consultatifs collaboreront à la préparation de ces réunions et que les résultats obtenus seront utilisés par les deux Départements.

Subventions

Le Comité a noté que le montant prévu en 1958 ($7100) pour la subvention au centre OMS de classement des maladies est le même qu'en 1957 et que l'on estime nécessaire de maintenir la subvention à ce niveau au cours de la première année d'application du Classement revisé.

Télégrammes et bulletins radiodiffusés d'informations épidémiologiques

Le crédit prévu à ce titre ($10 000) est le même que lors des années précédentes.

5.1.17.3 Division des Substances thérapeutiques

Personnel

Le Comité a noté, dans le nombre de postes prévus pour 1958, une augmentation de deux unités par rapport à 1957, à savoir un poste d'assistant technique et un poste de sténodactylographe pour la Section des Méthodes des Laboratoires de Santé publique. Le concours d'un assistant technique supplémentaire est indispensable pour faire face au surcroît de travail entraîné par l'étude de la question des additifs alimentaires; quant à l'adjonction d'une deuxième sténodactylographe, elle est nécessitée par l'accroissement général du travail de la Section dans son ensemble.

En réponse à une question qui lui était posée, le Directeur général a expliqué que l'on a créé la Section des Méthodes des Laboratoires de Santé publique afin de concentrer dans un seul service les responsabilités relatives aux problèmes généraux des laboratoires médicaux et de santé publique: organisation, méthodes de travail, normes, plan général et équipement. Cette section ne s'occupe ni des travaux de laboratoire proprement dits ni directement de telle ou telle maladie en particulier, bien que son activité s'exerce en collaboration étroite avec d'autres sections et avec les bureaux régionaux.

Voyages en mission

Le Comité a noté que le montant total prévu pour 1958 ($6900) est à peu près le même que pour 1957.

Consultants

Notant que le montant total prévu pour les consultants en 1958 ($24 000) représente un accroissement de $4800 par rapport à 1957, le Comité a étudié avec une attention particulière les besoins auxquels correspondent les augmentations proposées. Il a été informé que les nouveaux consultants prévus aideraient à préparer diverses réunions de groupes d'étude et de comités d'experts.

Groupes d'étude

Le Comité a noté que quatre groupes d'étude étaient prévus pour 1958, la dépense correspondante étant estimée à $5000 pour chacun d'eux.

Subventions

Onze subventions sont proposées pour 1958, dont dix ne sont que la continuation de l'assistance fournie en 1957 et demeurent fixées au même montant qu'en 1957. On envisage d'accorder une nouvelle subvention, d'un montant de $5000, pour un centre international des préparations histopathologiques de référence. Un membre du Comité ayant demandé si l'on envisageait d'établir un ou plusieurs centres histopathologiques, le Directeur général a expliqué qu'en 1955 un groupe de consultants pour le cancer a préconisé l'organisation d'un réseau de centres histopathologiques en vue d'améliorer la comparabilité des définitions et des diagnostics, et que c'est afin de donner suite à cette recommandation que l'on a prévu des crédits pour un centre international chargé de réunir, de conserver et de distribuer des préparations histopathologiques de référence et d'initier des spécialistes à l'utilisation de ce matériel. On pense que le comité d'experts dont la réunion est prévue pour 1958 conseillera le Directeur général sur le choix des maladies ou tissus dont le centre en question aura à s'occuper, ainsi que sur le siège de cette institution.

Autres dépenses

Le Comité a noté que les prévisions de dépenses comportaient des crédits pour les fournitures indispensables aux travaux sur les étalons biologiques ($300), pour des travaux spéciaux relatifs à la Pharmacopée internationale et aux dénominations communes ($500) et pour l'achat de préparations pharmaceutiques ($300); ces crédits sont fixés au même montant qu'en 1957.

5.1.17.4 Division des Services d'Edition et de Documentation

Le Comité a noté que la création de deux postes était prévue en 1958, à savoir un nouveau poste d'assistant technique à la Section de la Législation sanitaire et un nouveau poste de commis de bibliothèque à la Section de la Bibliothèque et de la Documentation. L'assistant technique sera surtout chargé de collationner et de résumer les textes législatifs des différents pays. Le nouveau commis de bibliothèque facilitera la tâche du service des achats et des prêts, dont le travail ne cesse d'augmenter.

Le Comité a également noté que des crédits sont prévus en 1958 pour les fins suivantes: engagement de rédacteurs temporaires afin de permettre la publication de certains textes, notamment d'un rapport spécial destiné à commémorer le dixième anniversaire de l'Organisation et d'un rapport sur la situation sanitaire dans le monde; engagement d'un bibliothécaire temporaire afin d'achever certains travaux entrepris par la bibliothèque, tels que le guide des rapports annuels sur la santé publique et le guide de la documentation sur la santé publique; engagement de rédacteurs temporaires chargés de s'occuper des textes, toujours plus nombreux, dont la publication est en attente, ce qui permettra de réduire ou de supprimer les retards actuels dans la parution des publications; engagement de traducteurs temporaires pendant les périodes de pointe.

Répondant à une question concernant le genre d'ouvrages dont s'occupe la Section de la Législation sanitaire, le Directeur général a expliqué que cette Section était chargée de publier le *Recueil international de Législation sanitaire* et de publier périodiquement

certaines études comparées. Ces publications ont un caractère strictement documentaire et descriptif et ne visent nullement à donner une interprétation des législations nationales. Elles se sont révélées très utiles pour les gouvernements. Le Département des Services consultatifs fait de plus en plus appel à la Section, mais celle-ci, au cours des dernières années, a été gênée par une insuffisance de personnel.

Autres dépenses

Le Comité a noté que, tandis que les prévisions relatives aux services contractuels d'édition ($5000) sont maintenues au même niveau qu'en 1957, les sommes prévues pour l'impression des publications ($170 800) et l'achat d'ouvrages de bibliothèque ($17 500) accusent une augmentation qui atteint, respectivement, $4300 et $2500 par rapport à 1957. Une diminution des prévisions relatives à l'impression d'exemplaires supplémentaires des publications de l'OMS pour la vente et des dépenses afférentes au matériel publicitaire pour les ventes — postes qui sont tous deux financés au moyen du fonds de roulement des publications — ont pour résultat une diminution globale nette de $1494 sous la rubrique « Autres dépenses ». Le Comité a noté qu'un crédit de $22 000 était prévu pour l'impression du rapport spécial destiné à commémorer le dixième anniversaire de l'Organisation, ainsi que du rapport sur la situation sanitaire dans le monde.

5.1.17.5 D'une façon générale, le Comité s'est montré satisfait des prévisions relatives aux Services techniques centraux.

5.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

A la lumière de l'examen auquel a procédé le Comité permanent, le Conseil a estimé, comme celui-ci, que ces prévisions étaient satisfaisantes.

6. SECTION 5 DE LA RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS: SERVICES CONSULTATIFS

6.1 SIÈGE

6.1.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

6.1.1.1 Le Comité a noté que le total des prévisions afférentes aux Services consultatifs (Siège) accusait, pour 1958, une augmentation globale nette de $58 817 par rapport à 1957, comme le montrent les chiffres suivants:

	US $
Prévisions approuvées pour 1957	1 312 802
Prévisions proposées pour 1958	1 371 619
Augmentation	58 817

6.1.1.2 Le montant net de l'augmentation s'explique par les différences suivantes entre les prévisions proposées pour 1958 et les prévisions de 1957:

	US $
Majoration au titre des dépenses réglementaires de personnel pour 134 postes existants	16 291
Prévisions afférentes à 9 postes nouveaux (montant net)	29 185
Augmentation des prévisions pour les consultants	12 600
Augmentation des prévisions pour les voyages en mission	2 120
Augmentation nette des prévisions pour les subventions	7 730
Augmentation des prévisions pour les services communs	5 141
Augmentation nette du montant total des ajustements en plus ou en moins opérés globalement dans les prévisions	1 378
Total	74 445
A déduire: Diminution des prévisions pour les groupes d'étude	(11 000)
Diminution des dépenses réglementaires de personnel en 1958 par rapport à 1957 résultant des amendements au Règlement du Personnel	(4 628)
Augmentation nette	58 817

Des explications au sujet de ces différences sont données ci-après.

6.1.1.3 L'augmentation des prévisions au titre des dépenses réglementaires de personnel englobe les augmentations de traitement, les paiements relatifs à la Caisse des Pensions et aux assurances du personnel, les allocations familiales pour enfants, les allocations pour frais d'études des enfants et les frais de voyage pour congés dans les foyers, compte tenu des droits afférents à la totalité des postes maintenus au budget en 1958.

6.1.1.4 Le tableau qui suit indique les postes nouveaux et les prévisions de dépenses nettes correspondantes, lesquelles sont en partie compensées, comme il est précisé ci-après, par les économies qui résulteront de la suppression de cinq postes au Bureau de Recherches sur la Tuberculose (Copenhague) au cours de l'année 1957:

		US $
Maladies endémo-épidémiques		
Un médecin	P4	8 403
Une sténodactylographe	G3	3 432
Bureau du Directeur (Organisation des Services de Santé publique)		
Un assistant d'administration	P1	4 259
Administration de la santé publique		
Un assistant technique	P1	4 259
Hygiène sociale et médecine du travail		
Un médecin	P4	8 403
Une sténodactylographe	G3	3 432
Education sanitaire de la population		
Une sténodactylographe	G3	3 432
Santé mentale		
Une sténodactylographe	G3	3 432

Assistance aux établissements d'enseignement		
Une sténodactylographe	G3	3 432
		42 484
A déduire: Economies résultant de la suppression de 5 postes au Bureau de Recherches sur la Tuberculose (Copenhague) au cours de l'année 1957.		(13 299)
	Prévisions de dépenses nettes	29 185

6.1.1.5 Diverses augmentations et diminutions dans les besoins en consultants des différentes sections (voir appendice 12, partie 2) expliquent l'augmentation globale de $12 600. L'augmentation totale de $2120 dans les prévisions afférentes aux voyages en mission se justifie de la même façon.

6.1.1.6 On propose l'octroi, en 1958, de six nouvelles subventions représentant une dépense totale de $9500. On a prévu également une augmentation des subventions pour études sur les insecticides ($2000), pour études parasitologiques ($1000) et pour recherches de laboratoire sur les zoonoses ($500). Ces augmentations, qui s'élèvent au total à $13 000, sont en partie compensées par la suppression, à dater de 1958, de la subvention de $1000 pour la coordination des recherches internationales sur la peste et par une réduction de $4270 du montant de la subvention octroyée pour le Fichier danois de la tuberculose.

6.1.1.7 Le coût des services communs imputables aux Services consultatifs (Siège) accuse une augmentation de $5141.

6.1.1.8 Le montant total des prévisions relatives aux trois groupes d'étude proposés pour 1958 s'élève à $18 000, contre $29 000 pour les quatre groupes d'étude inscrits au budget de 1957, soit une diminution nette de $11 000.

6.1.1.9 En présentant la partie du projet de programme et de budget qui se rapporte au Département des Services consultatifs, le Directeur général a fait remarquer que, pour que l'Organisation puisse tirer parti des nouvelles découvertes en vue d'améliorer la santé des populations dans le monde, il faut lui permettre de développer ses activités et prévoir les crédits qu'exige l'étude de problèmes nouveaux. Parmi les problèmes qui nécessitent une étude, il y a lieu de citer ceux qui ont trait aux maladies dégénératives chroniques et ceux que posent la sénescence et les personnes âgées. Le succès des campagnes contre les maladies transmissibles et contre la mortalité qui en résulte a fait ressortir le taux élevé de la mortalité infantile, notamment dans les pays insuffisamment développés. Des demandes ont été reçues pour la mise à l'étude de problèmes tels que les anémies ou les effets possibles de l'automatisation sur la santé mentale. Les activités de l'Organisation dans le domaine de l'hygiène dentaire se développent. En 1958, l'éradication du paludisme aura atteint le stade où il faudra entreprendre de nouvelles recherches sur les insecticides du point de vue de la résistance des vecteurs. Un autre problème qui nécessitera des études est celui des virus des voies respiratoires, que l'on sait maintenant être la cause de maladies qui pourraient éventuellement être combattues par la vaccination.

6.1.1.10 Dans son examen général des activités du Département, le Comité a étudié, en particulier, celles qui concernent la santé mentale et la nutrition. Il a noté que les travaux de l'Organisation en matière de santé mentale ont pris de l'extension au cours des dernières années et qu'un deuxième médecin a été nommé en 1956. Il a unanimement reconnu l'importance de l'action dans le domaine de la santé mentale et constaté que l'on commençait à percevoir un changement d'attitude à cet égard dans beaucoup de régions où autrefois les maladies transmissibles posaient un problème d'une telle ampleur que l'on méconnaissait presque entièrement la nécessité de développer les programmes de santé mentale, pourtant indispensables. Il a souligné que les experts envoyés par l'OMS dans les divers pays ne devaient pas se borner à donner des conférences sur les différents aspects de la santé mentale, mais plutôt mettre l'accent sur la nécessité d'améliorer ou, le cas échéant, de réorganiser les hôpitaux et autres établissements psychiatriques existants, afin d'obtenir des résultats pratiques. Il y a également la question du comportement du public à l'égard des anciens pensionnaires d'hôpitaux psychiatriques et celle des moyens d'amener la population à modifier son attitude vis-à-vis de la santé mentale en général.

6.1.1.11 En ce qui concerne la nutrition, un membre du Comité a demandé instamment que l'OMS ne néglige pas l'importance des questions de nutrition chez les enfants et s'efforce de jouer un rôle de premier plan dans les travaux actuellement entrepris par la FAO et le FISE. Le Directeur général a indiqué à ce propos que l'OMS travaille en étroite collaboration avec la FAO, qui possède bien entendu une importante division de la nutrition. L'OMS a notamment aidé à la création d'un groupe consultatif technique chargé de rechercher les protéines végétales et d'autre origine qui pourraient être utilisées dans l'alimentation des enfants. L'activité de la Section de la Nutrition porte sur des questions spéciales d'ordre sanitaire, telles que les aspects nutritionnels des maladies cardio-vasculaires et les anémies nutritionnelles. L'OMS accorde par ailleurs des subventions à des organismes comme l'Institut de la Nutrition pour l'Amérique centrale et le Panama (INCAP), le groupe de recherches sur la malnutrition infantile dépendant du British Medical Research Council à Kampala (Ouganda) et les laboratoires de recherches sur la nutrition de l'Indian Council of Medical Research. Le Comité a noté, d'autre part, que l'Organisation a reçu un nombre relativement faible de demandes d'aide dans ce domaine, et il a exprimé l'espoir que les pays manifesteraient à l'avenir un intérêt plus grand pour cet important sujet. Le choix de la nutrition comme thème de la Journée mondiale de la Santé en 1957, sous le patronage commun de l'OMS et de la FAO, pourrait

fort bien encourager les pays à intensifier et à coordonner leurs efforts pour résoudre leurs problèmes de nutrition.

6.1.1.12 A propos de l'examen des prévisions relatives au Bureau de Recherches sur la Tuberculose (Copenhague), la question a été posée de savoir si, compte tenu des critiques antérieurement formulées par le Conseil exécutif, les activités du Bureau donnaient réellement des résultats proportionnés aux dépenses et si ces dépenses avaient été progressivement réduites selon les plans prévus. Le Directeur général a répondu que le Bureau de Recherches sur la Tuberculose avait subi des transformations profondes et travaillait maintenant sur une échelle réduite. Il a rappelé que l'Assemblée de la Santé et le Conseil exécutif avaient recommandé au Directeur général de ne prendre aucune mesure draconienne qui pût compromettre le travail du Bureau. Toutefois, étant donné que les Gouvernements danois et finlandais se chargent maintenant de certaines fonctions auparavant confiées au Bureau et que l'on désire tirer pleinement parti des possibilités qu'offre l'installation du Bureau régional de l'Europe à Copenhague, on ne prévoit pour 1958 que la moitié de l'effectif qui était en service en 1955. D'autres précisions ayant été demandées, les données suivantes ont été fournies pour illustrer l'évolution des prévisions de dépenses afférentes au Bureau de Recherches sur la Tuberculose:

TABLEAU 12

BUREAU DE RECHERCHES SUR LA TUBERCULOSE: PRÉVISIONS DE DÉPENSES (1955-1958)

	1955	1956	1957	1958
Postes établis	52	33	31	26
Prévisions de dépenses	US $	US $	US $	US $
Bureau de Recherches sur la Tuberculose, Copenhague	187 831	150 650	148 152 *	139 000*
Fichier finlandais de la tuberculose	4 988	—	—	—
Fichier danois de la tuberculose	17 778	15 660	12 770	8 500**
Centre de Recherches sur l'Immunisation contre la Tuberculose	22 903	24 000	24 000	24 000
	233 500	190 310	184 922	171 500

* *Actes off. Org. mond. Santé*, 74

** On prévoit que la somme versée en 1959 sera ramenée à une subvention symbolique de quelques centaines de dollars.

6.1.1.13 Un membre du Comité ayant demandé s'il serait possible d'intégrer plus étroitement l'activité du Bureau de Recherches sur la Tuberculose dans celle de la Section de la Tuberculose du Siège de façon à comprimer encore davantage les dépenses afférentes au Bureau après 1958, le Directeur général a expliqué que la Section de la Tuberculose du Siège et le Bureau avaient déjà été amalgamés. Les dépenses nécessitées par le Bureau pourront subir une nouvelle réduction dans l'avenir, mais tout dépendra de la décision que le Conseil prendra sur le rapport que le Directeur général doit lui soumettre à sa vingt et unième session, aux termes de la résolution EB17.R23. Un membre a noté que le nombre de postes établis avait été ramené de 52 en 1957 à 26 en 1958 (réduction de 50%), mais que le montant total des dépenses prévues pour 1958 ne marquait qu'une diminution de l'ordre de 25%, et il a demandé si les compressions d'effectifs n'intéressaient que les catégories de traitement inférieures. Le Directeur général a répondu qu'une diminution du nombre des postes avait été opérée dans toutes les catégories. Le Bureau a eu à sa tête un directeur et un sous-directeur, mais ces postes, ainsi que d'autres, ont été supprimés et le poste de chef du Bureau est maintenant classé dans la catégorie P5. Si la diminution des dépenses n'atteint pas un pourcentage aussi élevé que les compressions d'effectifs, c'est en partie parce que le traitement du Directeur n'était pas imputé sur le budget de l'OMS, l'Organisation payant toutefois ses frais de voyage. Par contre, le traitement du Sous-Directeur était à la charge de l'OMS.

6.1.1.14 En réponse à une autre question, relative à la subvention au Centre de Recherches sur l'Immunisation contre la Tuberculose, le Directeur général a indiqué que le Centre avait été créé à l'origine grâce à l'aide de l'OMS et financé en majeure partie par des fonds provenant de la campagne faite au Danemark dans le cadre de l'Appel des Nations Unies en faveur de l'Enfance. Presque toutes les activités du Bureau de Recherches sur la Tuberculose sont passées du Département des Services techniques centraux au Département des Services consultatifs du Siège, mais la coordination des recherches sur la vaccination antituberculeuse effectuées par le Centre reste confiée au premier de ces départements, afin d'éviter toute solution de continuité dans ces travaux et dans les rapports entre l'Organisation et le Centre. C'est pourquoi la subvention prévue à ce titre est inscrite au chapitre des Services techniques centraux. Le Centre ne dépend plus aujourd'hui que du Gouvernement danois.

6.1.1.15 Le Comité a noté qu'en résumé les renseignements fournis par le Directeur général faisaient ressortir ce qui suit: le crédit pour le Fichier finlandais de la tuberculose a été supprimé; la subvention octroyée pour le Fichier danois de la tuberculose est progressivement diminuée et l'on espère qu'en 1959 elle se ramènera à un montant symbolique; enfin, le montant des prévisions pour les voyages en mission a été réduit dans une large mesure. Compte tenu de ces renseignements, le Comité a estimé que les mesures prises par le Directeur général au sujet des travaux du Bureau de Recherches sur la Tuberculose étaient conformes aux instructions données par le Conseil dans ses résolutions relatives à cette question.

6.1.1.16 A propos des prévisions relatives au Bureau des Fournitures, un membre a demandé des précisions sur le volume de travail de ce service. Le Directeur

général a répondu que l'utilité de ce service était démontrée par les chiffres indiquant, par exemple, le nombre d'écritures concernant les achats de fournitures. Ce nombre est passé de 5333 en 1951 à quelque 10 000 en 1956, soit une augmentation de 87%. De même, le nombre des expéditions a augmenté de 110% pendant la même période. Répondant à une autre question, le Directeur général a déclaré que l'OMS avait l'habitude de faire des appels d'offres pour tous les achats qui s'y prêtaient et que le Bureau des Fournitures était autorisé à accepter les offres jusqu'à concurrence de $5000; pour les offres se situant entre $5000 et $50 000, il faut l'approbation du comité d'examen des contrats et, pour les offres dépassant $50 000, l'assentiment du Sous-Directeur général chargé du Département des Services administratifs et financiers. Après avoir entendu les explications du Directeur général, le Comité s'est déclaré satisfait des prévisions relatives au Bureau des Fournitures et a estimé que la politique de l'Organisation en la matière apparaissait judicieuse.

6.1.1.17 Les observations formulées par le Comité au sujet des prévisions relatives aux divers services et unités organiques du Département sont exposées ci-après.

6.1.1.17.1 Bureau du Sous-Directeur général

Personnel et voyages en mission

Le Comité a noté que, pour 1958, il n'était proposé, par rapport à 1957, aucun changement dans le nombre des postes du Bureau du Sous-Directeur général, et que les prévisions relatives aux voyages en mission se situaient au même niveau pour les deux exercices.

6.1.1.17.2 Division des Services des Maladies transmissibles

Personnel

Le Comité a noté qu'en 1958 deux nouveaux postes doivent être créés au Siège dans cette Division, mais que la dépense sera compensée par la suppression de 5 postes au Bureau de Recherches sur la Tuberculose de Copenhague.

En ce qui concerne les postes nouveaux de médecin et de sténodactylographe prévus pour 1958, le Directeur général a informé le Comité que la Section des Maladies endémo-épidémiques s'occupe maintenant d'un grand nombre de maladies et qu'étant donné le volume de travail de la Section et l'évolution des connaissances dans ce domaine, on se proposait de charger le médecin de mettre sur pied des programmes concernant les maladies à virus transmises par les arthropodes, les rickettsioses et la peste.

Voyages en mission

Le Comité a noté que les montants prévus en 1958 pour les voyages en mission accusent par rapport à 1957 la diminution globale suivante:

	Augmentation (diminution) US $
Bureau du Directeur	(790)
Section du Paludisme	(340)
Section de la Tuberculose (y compris le Bureau de Recherches sur la Tuberculose)	(2 420)
Section des Maladies vénériennes et des Tréponématoses	160
Section des Maladies endémo-épidémiques	2 650
Section de la Santé publique vétérinaire	(490)
	(1 230)

Consultants

Le Comité a noté les différences suivantes par rapport à 1957 dans les prévisions de 1958 relatives aux consultants:

	Augmentation (diminution) US $
Section de la Tuberculose (y compris le Bureau de Recherches sur la Tuberculose)	(2 400)
Section des Maladies vénériennes et des Tréponématoses	(3 000)
Section des Maladies endémo-épidémiques	4 800
Section de la Santé publique vétérinaire	1 200
	600

Subventions

Le Comité a noté que le montant total prévu en 1958 pour les subventions était de $44 500, soit une augmentation nette de $3230.

6.1.1.17.3 Division de l'Organisation des Services de Santé publique

Personnel

Le Comité a noté qu'on propose de créer six postes nouveaux en 1958, à savoir: un assistant d'administration affecté au Bureau du Directeur pour s'occuper de toutes les formalités administratives de recrutement, un assistant technique dans la Section de l'Administration de la Santé publique pour collaborer à la préparation de divers rapports, un médecin et une sténodactylographe dans la Section de l'Hygiène sociale et de la Médecine du travail pour s'occuper du travail relatif aux maladies dégénératives chroniques, à la gérontologie et à la gériatrie, une sténodactylographe pour aider à faire face au volume croissant de travail qui incombe à la Section de l'Education sanitaire de la Population, et une sténodactylographe pour la Section de la Santé mentale.

Au cours de l'examen des augmentations de personnel ainsi proposées, un membre du Comité a demandé des renseignements sur les compétences techniques requises du médecin que l'on envisage d'engager dans la Section de l'Hygiène sociale et de la Médecine du Travail. Le Directeur général a répondu que tous les médecins employés dans cette

section doivent avant tout posséder des titres et une expérience en matière d'administration générale de la santé publique. En outre, celui que l'on envisage de recruter en 1958 devra être au courant des activités de la Section en ce qui concerne les maladies cardio-vasculaires et les maladies dégénératives chroniques. Quant aux autres augmentations proposées, le Directeur général a indiqué qu'elles étaient destinées principalement à permettre au personnel actuel de faire face au volume croissant de travail.

Voyages en mission

Le Comité a noté que les prévisions de 1958 au titre des voyages en mission pour les diverses sections de la Division accusaient une augmentation totale de $5560 par rapport à 1957.

Consultants

Le Comité a noté que les montants inscrits pour les consultants dans les prévisions intéressant l'administration de la santé publique, l'hygiène de la maternité et de l'enfance et la santé mentale accusaient une diminution globale de $4200 par rapport à 1957 et que les crédits proposés pour les autres sections étaient en augmentation de $6000. Il en résulte donc une augmentation nette de $1800.

Au cours de son examen de ces prévisions, le Comité a exprimé l'opinion qu'il serait préférable de confier les activités de santé mentale à des consultants à court terme plutôt que d'accroître le personnel de la section du Siège. Le Directeur général a expliqué que l'Organisation a pour habitude de recourir le plus possible à des consultants pour les activités de santé mentale. C'est, par exemple, ce que l'on envisage de faire en 1957 pour les études sur les hôpitaux psychiatriques publics et sur la législation qui s'y rapporte, ainsi que sur l'organisation et la pratique des soins dans les hôpitaux psychiatriques et sur la réadaptation des malades mentaux. En réponse à une autre question relative au crédit de $6000 pour consultants qui figure dans les prévisions afférentes à la Section de l'Education sanitaire de la Population, le Directeur général a indiqué que ce crédit servirait à financer cinq mois de consultant.

Groupes d'étude

Le Comité a noté qu'on a prévu la réunion d'un groupe d'étude sur la préparation des instituteurs à l'éducation sanitaire (dépense évaluée à $6500) et que l'on envisage également la réunion de groupes d'étude sur les problèmes de santé mentale que pose l'automatisation et sur les anémies nutritionnelles (coût évalué à $5750 pour chaque groupe).

Subventions

Le Comité a noté que l'on a prévu l'octroi d'une nouvelle subvention de $2500 pour des études sociales et culturelles.

6.1.1.17.4 Division de l'Assainissement

Personnel

Le Comité a noté qu'aucun changement n'est proposé pour 1958 dans l'effectif de la Division. En réponse à une question posée par un membre du Comité, le Directeur général a expliqué que la Division de l'Assainissement ne comptait pas de médecin parmi son personnel. Celui-ci se compose d'ingénieurs sanitaires, de biologistes et de techniciens.

Voyages en mission

Il a été noté que les crédits prévus pour 1958 au titre des voyages en mission, soit $8860, étaient inférieurs de $500 à ceux de 1957. Ils permettront de maintenir un contact étroit avec les bureaux régionaux et avec le personnel affecté aux projets exécutés dans les pays, notamment en ce qui concerne les programmes à long terme.

Consultants

En examinant les prévisions relatives aux consultants pour 1958, qui sont supérieures de $4800 à celles de 1957, le Comité a demandé pourquoi une partie des crédits était destinée à l'exécution d'un programme à long terme pour la réduction de la mortalité infantile, en collaboration avec une autre section du Siège; il semblerait en effet qu'un tel programme soit mieux de la compétence de la Section de l'Hygiène de la Maternité et de l'Enfance. Le Directeur général a expliqué que les travaux qui seraient confiés au consultant en question font partie d'une étude coordonnée de l'ensemble du problème de la réduction de la mortalité infantile, étude qui doit être entreprise conjointement avec les autres sections intéressées du Siège. Le Directeur général a insisté sur l'importance des travaux de la Division relatifs à l'amélioration des conditions d'existence, lesquelles exercent une influence considérable dans ce domaine; il a informé le Comité qu'un crédit correspondant était proposé au titre de la Section de l'Hygiène de la Maternité et de l'Enfance pour l'engagement d'un consultant qui sera chargé de collaborer à la préparation d'une étude sur les rapports entre les techniques de protection infantile et la prévention des diarrhées chez les nourrissons et les enfants en bas âge.

Subventions

Le Comité a noté que les subventions proposées pour 1958 s'élèvent à $5000, soit une augmentation de $2000 par rapport à 1957.

6.1.1.17.5 Division des Services d'Enseignement et de Formation professionnelle

Personnel

Le Comité a noté qu'un crédit était prévu en 1958 pour un nouveau poste de sténodactylographe, afin de faire face à l'accroissement des travaux de la Section de l'Assistance aux Etablissements d'Enseignement.

Voyages en mission

Le Comité a noté la diminution globale de $2010 dans les prévisions relatives aux voyages en mission.

Consultants

Le Comité a noté que les prévisions de 1958 accusaient une augmentation globale de $1800 par rapport à 1957. Il a également noté, au sujet des crédits relatifs à la Section de l'Echange des Informations scientifiques, qu'il serait nécessaire de charger un consultant d'entreprendre de nouvelles études concernant l'élaboration d'un programme d'enseignement de la physiologie et de l'anatomie pathologique qui réserve une place aux questions de médecine préventive. En réponse à une question d'un membre du Comité, le Directeur général a expliqué que l'on comptait compléter ces études en 1959 par un examen de tout le problème de l'enseignement des sciences médicales fondamentales. Répondant à une autre question sur les compétences qui seraient exigées du consultant que l'on se propose d'engager, le Directeur général a déclaré qu'il est très difficile à l'heure actuelle d'en donner une description précise. En principe, on désire s'assurer les services d'une personne qui ait l'expérience de l'enseignement et qui soit au courant des problèmes que pose l'introduction de la notion de prévention dans les études de médecine.

Subventions

Le Comité a noté que le montant des subventions prévues pour 1958 était le même que pour 1957.

6.1.1.17.6 Etudes et rapports

Personnel

Le Comité a noté qu'il n'était proposé aucun changement dans l'effectif actuel de ce service, lequel comprend trois fonctionnaires de la catégorie professionnelle et deux de la catégorie des services généraux.

Voyages en mission

Il a été noté que le crédit pour voyages en mission ($600 au titre du budget ordinaire et $1100 au titre de l'assistance technique) restait fixé au même montant qu'en 1957.

Consultants

Le Comité a noté que le crédit pour services de consultant en 1958 ($7200) accusait une augmentation de $3600 par rapport à 1957. Au cours du débat, certains membres du Comité ont exprimé l'avis que l'évaluation des aspects du programme intéressant la santé publique devrait être faite par le médecin chargé de diriger la Section plutôt que par un consultant. Le Directeur général a fait observer que c'est le fonctionnaire médical du Siège qui est chargé de l'élaboration du système d'analyse, mais qu'il est nécessaire d'éprouver ce système sur le terrain en collaboration avec les bureaux régionaux et les gouvernements intéressés, dont l'intervention est capitale pour une appréciation des facteurs fondamentaux.

Le Comité a désiré savoir si des demandes étaient parvenues pour ce genre de service; le Directeur général a répondu que le Conseil économique et social, entérinant une résolution adoptée par le Comité de l'Assistance technique, a demandé à l'OMS de procéder à un examen critique des activités d'assistance technique et d'inclure ces renseignements dans le rapport annuel que l'Organisation adresse au Conseil. En outre, le Conseil d'administration du FISE a demandé, lors de sa dernière session, une évaluation des programmes bénéficiant de l'aide conjointe de l'OMS et du FISE. L'OMS sera chargée de l'appréciation de ces programmes du point de vue technique. L'évaluation des résultats généraux d'ordre économique et social n'est pas du ressort de l'OMS, mais ses propres analyses doivent prendre en considération les répercussions des programmes de santé publique sur le plan social et sur le plan économique.

Le Comité a noté spécialement que le consultant sera chargé d'aider le Service d'Etudes et de Rapports dans son travail général d'élaboration de méthodes et de techniques d'évaluation des programmes, et qu'il pourra éventuellement se rendre dans certains pays pour étudier et expérimenter des procédures susceptibles d'une application générale.

6.1.1.17.7 Bureau des Fournitures

Personnel

Le Comité a noté qu'aucun changement n'était proposé pour 1958 dans l'effectif du Bureau des Fournitures. Le Directeur général a expliqué que ce bureau relève administrativement du Département des Services administratifs et financiers, mais que, comme son travail se rapporte essentiellement aux fournitures destinées au programme, les dépenses y afférentes sont inscrites sous la section 5 (Services consultatifs) de la résolution portant ouverture de crédits.

Voyages en mission

Le Comité a noté que le crédit pour voyages en mission accusait une augmentation de $300 par rapport à 1957.

6.1.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

A la lumière de l'analyse effectuée par le Comité permanent, le Conseil a estimé que les prévisions relatives aux Services consultatifs (Siège) étaient satisfaisantes. Il a en outre approuvé les vues exprimées par le Comité à la section 6.1.1.15, suivant lesquelles les mesures prises par le Directeur général au sujet des travaux du Bureau de Recherches sur la Tuberculose sont conformes aux instructions données par le Conseil dans ses résolutions relatives à cette question.

6.2 ACTIVITÉS DANS LES PAYS (SANS SUPPLÉMENT)

6.2.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

6.2.1.1 Le Comité a noté que le montant total des prévisions pour les activités dans les pays au titre de la section 5 de la résolution portant ouverture de crédits (sans supplément) accusait une augmentation de $829 255 par rapport aux prévisions approuvées pour 1957 dans le cadre du budget effectif de base. Les chiffres comparatifs s'établissent comme suit:

	US $
Prévisions approuvées pour 1957	4 679 851
Prévisions proposées pour 1958	5 509 106
Augmentation	829 255

6.2.1.2 L'augmentation des prévisions afférentes aux activités dans les pays comprend une augmentation de $143 441 dans les prévisions pour les conseillers régionaux, les fonctionnaires sanitaires régionaux et de zone et les représentants de zone, à savoir:

	US $
Augmentation des prévisions au titre des dépenses réglementaires de personnel [1] pour 130 postes existants	73 569
Prévisions afférentes à 10 postes nouveaux (montant net)	46 979
Augmentation des prévisions pour les voyages en mission (montant net)	3 900
Augmentation des prévisions pour les consultants	5 900
Augmentation des prévisions pour les services communs (montant net)	7 810
Augmentation nette du montant total des ajustements en plus ou en moins opérés globalement dans les prévisions de 1957 et de 1958	2 010
Augmentation des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel	3 273
	143 441

Des informations détaillées au sujet de ces augmentations sont données ci-après.

6.2.1.3 Les dépenses nettes pour les postes nouveaux dont il est fait mention ci-dessus s'établissent comme suit:

		US $
Afrique		
Un conseiller régional pour l'éducation sanitaire de la population	P4	10 458
Un conseiller régional pour l'administration de la santé publique	P4	10 458
Un conseiller régional pour l'assainissement	P4	10 458
A déduire: Un conseiller régional pour l'assainissement (P3), poste supprimé à partir de 1958		(11 432)
		19 942
Europe		
Un fonctionnaire sanitaire régional pour l'enseignement et la formation professionnelle	P4	7 583
Une sténodactylographe	C4	1 755
		9 338
Méditerranée orientale		
Un conseiller régional pour l'administration de la santé publique	P4	7 993
Un conseiller régional pour la santé mentale	P4	7 992
Une sténodactylographe	EM4	1 393
A déduire: Un conseiller régional pour la santé publique vétérinaire (P4), poste supprimé à partir de 1958		(11 651)
		5 727
Pacifique occidental		
Un médecin (représentant de zone)	P5	9 904
Une sténodactylographe	T4	2 068
		11 972

6.2.1.4 L'augmentation nette de $3900 qu'accusent les prévisions relatives aux voyages en mission résulte des augmentations suivantes: $1500 pour les fonctionnaires sanitaires régionaux en Europe; $1800 et $3400, respectivement, pour les conseillers régionaux et pour les représentants de zone dans le Pacifique occidental. Ces trois augmentations sont partiellement compensées par des diminutions de $800 et de $2000, respectivement, dans les prévisions relatives aux conseillers régionaux en Afrique et dans la Méditerranée orientale.

6.2.1.5 L'augmentation de $13 710 indiquée dans l'analyse détaillée (appendice 12, partie 2) sous le titre « Divers » comprend une somme de $5900 pour des consultants en Afrique. Le solde de l'augmentation nette, soit $7810, porte sur les services communs dans toutes les Régions.

6.2.1.6 Le solde de l'augmentation de $685 814 qu'accusent les prévisions afférentes aux activités dans les pays (voir appendice 12, partie 2) comprend les augmentations prévues pour les services de personnel et les allocations ou indemnités ($186 973), pour les consultants à court terme ($169 245), pour les bourses d'études ($226 260), pour les voyages en mission ($19 755) et pour divers autres postes de dépenses, y compris les fournitures et le matériel, qui atteignent au total $140 557. Par suite des amendements au Règlement du Personnel, les dépenses réglementaires de personnel sont en diminution de $59 279 par rapport à 1957. Le montant de la déduction appliquée globalement aux prévisions de dépenses pour tenir compte des retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux est de $2303 inférieur au montant correspondant pour 1957.

6.2.1.7 Lors de son examen des propositions détaillées, le Comité avait sous les yeux un tableau indiquant,

[1] Y compris les augmentations de traitement, les paiements relatifs à la Caisse des Pensions et aux assurances du personnel, les allocations familiales pour enfants, les allocations pour frais d'études des enfants et les frais de voyage pour congés dans les foyers, compte tenu des droits afférents à la totalité des postes maintenus au budget en 1958

par Régions, le nombre des postes, avec prévisions de dépenses nettes correspondantes, pour les bureaux régionaux, d'une part, et les activités dans les pays, d'autre part, en 1956, 1957 et 1958, compte tenu de toutes les sources de fonds. D'après ce tableau, qui est joint au présent rapport (voir appendice 14), le Comité a noté que le nombre total des postes et les prévisions de dépenses nettes au titre des activités dans les pays s'établissaient comme suit pour 1958 par rapport à 1957:

TABLEAU 13

ACTIVITÉS DANS LES PAYS: NOMBRE DE POSTES ET PRÉVISIONS DE DÉPENSES NETTES POUR 1957 ET POUR 1958

Origine des fonds	Nombre de postes			Prévisions de dépenses nettes		
	1957	1958	Augmentation (diminution)	1957	1958	Augmentation (diminution)
				US $	US $	US $
Budget ordinaire						
Sans supplément	359	373	14	4 679 851	5 509 106	829 255
Supplément	32	53	21	1 467 780	1 806 756	338 976
Total	391	426	35	6 147 631	7 315 862	1 168 231
Assistance technique (catégorie I)	603	599	(4)	4 752 327	5 157 161	404 834
Autres fonds extra-budgétaires	226	228	2	19 723 470	17 629 612	(2 093 858)
	1 220	1 253	33	30 623 428	30 102 635	(520 793)

6.2.1.8 Au cours des débats, un membre du Comité s'est enquis des raisons pour lesquelles un représentant de zone est classé dans la catégorie P5, alors que les conseillers régionaux et certains membres du personnel affectés à des projets sont classés dans la catégorie P4. Les titres d'un professeur ayant, par exemple, vingt-cinq ans d'expérience dans l'enseignement ne sauraient être considérés comme moindres que ceux d'une personne qui possède une expérience notablement inférieure, mais qui se trouve chargée de la coordination des projets dans les pays. L'OMS devrait, de l'avis de ce membre du Comité, être en mesure d'offrir une rémunération appropriée au personnel technique hautement qualifié. Le Directeur général a répondu que le système de classement des postes appliqué par l'Organisation était fondé, conformément aux dispositions du Statut du Personnel établi par l'Assemblée de la Santé, sur la nature des fonctions et des responsabilités en jeu et non sur les titres ou aptitudes de la personne qui se trouve occuper le poste à un moment donné. Ce système de classement est celui qu'appliquent l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions spécialisées. Le Directeur général a exposé quelles sont les différences spécifiques entre les devoirs et les responsabilités d'un représentant de zone de catégorie P5, d'une part, et ceux d'un conseiller régional de catégorie P4, d'autre part. Il a expliqué en outre qu'il était possible d'offrir un échelon de traitement plus élevé à l'intérieur de la catégorie à des candidats que l'on sait posséder des titres et une expérience exceptionnels. Il a enfin déclaré que, d'après les constatations faites jusqu'ici par l'Organisation, les hésitations de certains candidats à accepter une nomination ne proviennent généralement pas du classement hiérarchique du poste, mais de la crainte qu'un engagement de courte durée ne compromette leur carrière. L'OMS ayant éprouvé des difficultés à recruter du personnel enseignant possédant les qualifications voulues, le Directeur général a pris des arrangements avec les universités de Stockholm, de Copenhague et de quelques autres villes pour obtenir que des professeurs soient détachés temporairement auprès de l'Organisation; le Directeur général a également discuté la possibilité d'accords analogues avec des universités d'Australie lors de son récent voyage dans ce pays. Il a déclaré être parfaitement conscient du fait que le problème posé par le recrutement d'un personnel hautement compétent exige encore un complément d'étude et c'est pourquoi il continuera à l'examiner.

6.2.1.9 Un membre du Comité a noté qu'aucun procès-verbal des sessions des comités régionaux qui ont eu lieu en 1956 n'avait été mis à la disposition du Comité, et il a exprimé l'expoir qu'à l'avenir ces documents seraient fournis au Comité permanent lors de la discussion des questions régionales. Par exemple, lors de la dernière session du Comité régional de l'Afrique, la crainte a été exprimée que le Conseil exécutif et le Comité permanent ne soient pas suffisamment informés des vues exposées par les divers représentants des gouvernements auprès des comités

régionaux. On a estimé que ces avis pouvaient être très utiles au Comité permanent lors de son examen des prévisions régionales. Le Directeur général a répondu qu'il prendrait des dispositions pour mettre les procès-verbaux en question à la disposition du Comité permanent lors de ses réunions futures.

6.2.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

Le Conseil a examiné les prévisions pour les activités dans les pays en tenant compte du rapport du Comité permanent, et il a estimé que ces prévisions étaient satisfaisantes.

6.3 ACTIVITÉS DANS LES PAYS (SUPPLÉMENT)

6.3.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

6.3.1.1 Le Comité a noté que les prévisions de dépenses au titre du Supplément pour 1958 accusaient une augmentation nette de $338 976 par rapport aux prévisions correspondantes pour 1957, comme le montrent les chiffres suivants:

	US $
Prévisions approuvées pour 1957	1 467 780
Prévisions proposées pour 1958	1 806 756
Augmentation	338 976

6.3.1.2 Le Comité a noté en outre que cette augmentation totale nette (voir appendice 12, partie 2) se décomposait comme suit: un montant de $106 285 pour les services de personnel et les indemnités et allocations, y compris les honoraires et frais de voyage des consultants à court terme; un montant de $7684 pour les voyages en mission; et un montant de $262 125 (comprenant le crédit additionnel de $250 000 prévu à titre d'éventualité nouvelle pour faire face plus complètement aux demandes de services consultatifs que pourront présenter les Membres actuellement inactifs) pour divers postes de dépenses, tels que remboursement des frais de participants à des réunions et achat de fournitures et de matériel. La déduction pour retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux est inférieure de $25 532 à ce qu'elle était en 1957. L'augmentation totale de $401 626 est partiellement compensée par une réduction de $62 250 dans les crédits prévus pour les bourses d'études. Le Directeur général ayant proposé que les aménagements résultant des amendements au Règlement du Personnel soient apportés aux prévisions dans les limites du montant actuellement prévu pour le Supplément, ni le tableau résumé, ni l'analyse détaillée ne tiennent compte de ces revisions.

6.3.1.3 En réponse à une question concernant la manière dont le Supplément serait financé, le Directeur général a appelé l'attention du Comité sur les termes de la résolution portant ouverture de crédits pour 1957 (WHA9.59), en vertu de laquelle un crédit total de $13 265 420 a été ouvert. Ce crédit comprend un montant supplémentaire de $1 525 000 qui, conformément au paragraphe IV de la résolution, doit être couvert « par le montant voté pour la partie IV (section 9 — Réserve non répartie) » étant entendu que le Directeur général « limitera les obligations contractées pendant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 1957 au montant fixé pour les contributions de ceux des Membres inactifs qui notifieront au Directeur général qu'ils reprendront leur participation active aux travaux de l'Organisation à partir de 1957 ». Quand les Membres inactifs auront notifié leur intention de reprendre leur participation active aux travaux de l'OMS, leurs contributions seront traitées exactement comme celles des autres Membres actifs, qu'il s'agisse de leur fixation ou de leur recouvrement. Etant donné que le Directeur général, aux termes de la résolution portant ouverture de crédits, a été autorisé à augmenter du montant supplémentaire le total des obligations à contracter, il est clair que l'Assemblée de la Santé entendait qu'il y eût un budget unique pour l'Organisation. Il a été signalé que le total des contributions fixé pour les Membres inactifs s'élevait à quelque $1 800 000 pour 1957 contre un montant de $1 525 000 voté pour le Supplément. Le montant du Supplément n'est donc pas en corrélation avec les contributions fixées pour les Membres inactifs, si ce n'est dans la mesure où les obligations à contracter doivent être limitées au montant des contributions fixées pour ceux des Membres inactifs qui reprendront leur participation active à partir de 1957, et ce jusqu'à concurrence de $1 525 000 au maximum.

6.3.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

Le Conseil a examiné ces prévisions en tenant compte du rapport du Comité permanent et il les a estimées satisfaisantes.

6.4 EXAMEN DÉTAILLÉ DES PROGRAMMES RÉGIONAUX

Pour faciliter l'examen détaillé des programmes régionaux, les directeurs régionaux ont donné un aperçu des prévisions faites pour leur Région. Le Directeur général a fourni, d'autre part, des précisions au sujet du coût prévu des projets étalés sur plusieurs exercices, des projets comportant uniquement l'attribution de bourses d'études et des projets nouveaux, et présenté un état récapitulatif des projets terminés en 1956 ou devant prendre fin en 1957 (voir appendices 15, 16 et 17).

6.4.1 Afrique

6.4.1.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

	Sans supplément US $	Supplément US $	Total avec supplément US $
Activités dans les pays			
Prévisions approuvées pour 1957	440 812	239 219	680 031
Prévisions proposées pour 1958	546 557	240 433	786 990
Augmentation	105 745	1 214	106 959

6.4.1.1.1 En présentant les prévisions, le Directeur régional a donné un aperçu de la méthode suivie pour préparer le programme régional. Après échanges de vues avec les autorités sanitaires nationales, le personnel technique du Bureau régional a examiné les demandes reçues des gouvernements (demandes de plus en plus nombreuses) et il en a évalué la nécessité et l'urgence; de nouveaux contacts ont ensuite été pris avec les divers gouvernements et le programme a été soumis au Comité régional pour approbation. Pendant l'élaboration et la mise au point des projets, le Bureau régional a continué de collaborer avec les autres institutions internationales travaillant en Afrique: FISE, FAO, Commission de Coopération technique en Afrique au Sud du Sahara et International Co-operation Administration des Etats-Unis d'Amérique.

6.4.1.1.2 Le Directeur régional a signalé au Comité que l'on se heurtait encore à des difficultés d'ordre biologique en ce qui concerne les vecteurs du paludisme; c'est pourquoi une équipe de chercheurs a étudié le comportement des vecteurs dans la Région et, en particulier, la résistance d'*Anopheles gambiae* à certains insecticides. Des experts examinent actuellement la possibilité de réaliser l'éradication du paludisme dans certaines parties de la Région et l'on se propose d'envoyer des équipes de consultants dans différentes zones, en 1957 et 1958, pour conseiller les autorités sanitaires sur ce problème.

6.4.1.1.3 Les travaux de l'Organisation sur le pian ont été continués avec succès et coordonnés dans toute la Région. Les équipes d'enquête sur la tuberculose poursuivent leur action dans les zones orientale et occidentale de l'Afrique et l'on se propose d'entreprendre en 1958 des projets de lutte antituberculeuse dans lesquels les nouveaux médicaments pour le traitement de cette maladie seront employés. De nouvelles demandes ayant été reçues pour des projets relatifs à la nutrition, on organise un cours sur la nutrition en collaboration avec le Gouvernement du Royaume-Uni et la FAO. Des progrès très importants ont été réalisés en ce qui concerne la lutte contre la lèpre et des plans ont été élaborés pour l'organisation de campagnes contre cette maladie dans certains pays en collaboration avec le FISE et les gouvernements intéressés. Les programmes d'hygiène de la maternité et de l'enfance se développent et les activités inter-pays actuellement prévues portent sur l'onchocercose, la brucellose, le cancer, la santé mentale et l'assainissement.

6.4.1.1.4 Pour répondre au nombre toujours plus grand de demandes de conseils et d'assistance dans des domaines nouveaux, on se propose de créer des postes supplémentaires de conseillers régionaux (éducation sanitaire de la population et sociologie), et de remplacer le technicien de l'assainissement par un conseiller pour cette spécialité. Les prévisions de 1958 comprennent également un crédit pour un consultant spécialiste de la tuberculose. En raison des limitations budgétaires, il n'a pas encore été prévu de crédit pour un conseiller régional en hygiène de la maternité et de l'enfance.

6.4.1.1.5 Répondant à une question sur les fonctions du conseiller régional pour l'assainissement, le Directeur régional a déclaré que ce fonctionnaire aura pour tâche de donner des avis aux gouvernements et de les aider à mettre en œuvre des projets d'assainissement en s'attachant surtout à l'amélioration de l'approvisionnement en eau, à l'élimination des gîtes de vecteurs de maladie (en particulier dans une zone ravagée par la mouche tsé-tsé), ainsi qu'à l'évacuation des eaux usées. On reconnaît que les systèmes défectueux d'évacuation des eaux usées sont la cause de nombreux problèmes sanitaires, mais cependant on n'a pas encore mis au point de méthodes d'évacuation entièrement nouvelles qui puissent s'appliquer dans les zones rurales. On continue d'utiliser les méthodes connues, mais des efforts ont été faits pour les adapter aux diverses zones et les populations locales ont été encouragées à participer à la construction des installations nécessaires.

6.4.1.1.6 Le Comité a examiné en détail les programmes de lutte contre la lèpre dans la Région et le Directeur régional, répondant à des demandes de renseignements sur la mise en œuvre de ces programmes, a décrit dans leurs grandes lignes les différentes méthodes qui sont utilisées dans les zones où l'on mène cette lutte. Le traitement au moyen des médicaments modernes administrés par voie buccale ou par injection semble devoir donner de bons résultats. La plupart des projets sont organisés et financés par les gouvernements, en collaboration avec l'OMS et le FISE. L'OMS donne des conseils pour l'élaboration des plans et leur exécution. Elle fournit aussi une assistance sous forme de bourses d'études et aide à évaluer les résultats des projets.

6.4.1.1.7 Répondant à une demande de précisions concernant les séminaires sur la brucellose et la santé mentale prévus pour 1958, le Directeur régional a informé le Comité que l'on avait décidé, dans ces deux cas, d'organiser des séminaires plutôt que des conférences, car ils répondaient mieux à l'objet qu'on se propose. Les séminaires ont en effet l'avantage de permettre des confrontations d'experts avec le personnel national qui sera chargé de l'exécution des programmes. Le Comité a reconnu l'intérêt de cette formule, en particulier lorsqu'une activité nouvelle doit être entreprise dans une Région.

6.4.1.1.8 En réponse à une question d'un membre du Comité, le Directeur régional a expliqué que les

équipes d'enquête sur la tuberculose se composaient chacune d'un médecin, d'un radiologue, de statisticiens et d'infirmières formés au Bureau de Recherches sur la Tuberculose de Copenhague. Ces équipes procèdent à des examens par sondage parmi les populations de certaines zones; elles utilisent la technique des examens radiologiques et font également des vaccinations par le BCG.

6.4.1.1.9 Le Comité n'a eu aucune observation à formuler en ce qui concerne les aspects budgétaires du programme proposé pour la Région.

6.4.1.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

Le Conseil a examiné les prévisions relatives aux activités dans les pays de la Région africaine en tenant compte du rapport du Comité permanent et il n'a pas eu d'autres observations à présenter à ce sujet.

6.4.2 Amériques

6.4.2.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

	Sans supplément US $	Supplément US $	Total avec supplément US $
Activités dans les pays			
Prévisions approuvées pour 1957	805 204	215 673	1 020 877
Prévisions proposées pour 1958	932 545	243 999	1 176 544
Augmentation	127 341	28 326	155 667

6.4.2.1.1 En présentant le programme pour 1958, le Directeur régional a informé le Comité que les propositions s'inscrivent généralement dans le cadre de l'un ou l'autre des trois objectifs principaux visés par l'OMS: *a*) développement des services fondamentaux de santé publique des Etats Membres; *b*) collaboration avec les gouvernements en vue de développer la formation de personnel et la création d'établissements d'enseignement; et *c*) conseils aux gouvernements et collaboration en vue de l'organisation de campagnes contre les maladies transmissibles.

6.4.2.1.2 Après avoir insisté sur le soin apporté à la préparation de ces prévisions et à leur examen par le Comité régional, le Directeur régional a appelé l'attention du Comité permanent sur les efforts considérables qui ont été accomplis par le Bureau régional pour établir de nouveaux contacts avec les gouvernements et renforcer ceux qui existaient déjà, de manière à faciliter l'élaboration des projets intéressant des pays particuliers et des projets inter-pays. L'expérience a montré que les programmes inter-pays, qui représentent 35% du total des projets proposés pour la Région, étaient à la fois importants et utiles pour les pays.

6.4.2.1.3 Les projets intéressant le développement des services de santé publique comprennent principalement des projets intégrés de santé publique, comportant un travail en équipe et l'établissement de plans d'organisation sanitaire en collaboration avec les gouvernements, et des projets d'enseignement visant le renforcement des écoles de santé publique de la Région et prévoyant des cours nationaux, la formation de personnel en cours d'emploi et l'attribution de bourses pour études à l'étranger. De tels projets sont déjà en cours d'exécution, et on prévoit leur continuation en 1958.

6.4.2.1.4 En ce qui concerne la deuxième catégorie de projets, l'OMS a stimulé la création et le développement des écoles de santé publique en envoyant des quantités limitées de fournitures et de matériel et en organisant des visites de conférenciers. L'enseignement de la médecine préventive, le perfectionnement des moyens d'enseignement dans les écoles, l'amélioration des bibliothèques déjà existantes, le développement de l'assainissement, des soins infirmiers et des statistiques sanitaires présentent une grande importance, et des crédits ont été prévus pour toutes ces activités.

6.4.2.1.5 Les campagnes contre les maladies transmissibles constituent une grande partie du programme. On s'est attaché avec un soin particulier au développement et au renforcement du programme d'éradication du paludisme, ainsi que l'a recommandé la Huitième Assemblée mondiale de la Santé. En 1958, ce programme englobera quatorze projets intéressant un pays particulier et deux projets inter-pays. Il bénéficiera en outre d'une contribution de $1 500 000, versée par le Gouvernement des Etats-Unis pour l'éradication du paludisme dans les Amériques. Il faut ajouter encore, en ce qui concerne les maladies transmissibles, l'élimination de la fièvre jaune urbaine, l'éradication du pian, les campagnes antivarioliques et la lutte contre les zoonoses.

6.4.2.1.6 Répondant à la question d'un membre du Comité, le Directeur régional a déclaré que l'hydatidose posait un problème particulièrement aigu en Argentine, au Chili, en Uruguay et dans le sud du Brésil. La lutte contre cette maladie est menée depuis plusieurs années en collaboration avec les gouvernements; de plus, des subventions ont été accordées à des instituts de recherche. En 1957, le centre panaméricain des zoonoses va être créé en Argentine et les prévisions pour 1958 comprennent un crédit pour le maintien et le développement de ce centre.

6.4.2.1.7 Le Comité a noté qu'il n'était proposé aucun changement à l'effectif du personnel des bureaux de zone ni des conseillers régionaux rétribués au moyen des fonds du budget ordinaire de l'OMS. Il a estimé que les prévisions de dépenses étaient satisfaisantes et il n'a formulé aucune observation sur les aspects budgétaires du programme.

6.4.2.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

Le Conseil a examiné les prévisions relatives aux activités dans les pays de la Région des Amériques en tenant compte du rapport du Comité permanent et il n'a pas eu d'autres observations à présenter à ce sujet.

6.4.3 Asie du Sud-Est

6.4.3.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

	Sans supplément US $	Supplément US $	Total avec supplément US $
Activités dans les pays			
Prévisions approuvées pour 1957	1 000 361	88 474	1 088 835
Prévisions proposées pour 1958	1 092 451	111 015	1 203 466
Augmentation	92 090	22 541	114 631

6.4.3.1.1 Le Directeur régional a informé le Comité que l'augmentation accusée par les prévisions pour 1958 par rapport à celles de 1957 correspondait pour moitié à de nouveaux projets intéressant un pays particulier et pour moitié à de nouveaux projets inter-pays. Il a également été possible de prévoir d'autres activités nouvelles pour 1958 du fait que certains projets prendront fin en 1957.

6.4.3.1.2 Le Comité régional a créé un Sous-Comité du Programme, composé de quatre représentants des gouvernements, qui a examiné le programme de façon très détaillée. Un programme de travail a été élaboré pour la Région conformément aux recommandations de la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. La composition des équipes pour certains projets de démonstrations et de formation professionnelle, ainsi que les prévisions de dépenses pour le Bureau régional, les conseillers régionaux et les représentants de zone, ont été analysés avec beaucoup de soin.

6.4.3.1.3 D'une façon générale, l'accent a été mis sur les projets relatifs à l'enseignement donné dans les écoles de santé publique et les établissements analogues, projets auxquels le Comité régional a donné la priorité absolue. Le manque de professeurs dans les pays de la Région de l'Asie du Sud-Est pose un problème auquel on s'efforce actuellement de donner une solution partielle en accordant des bourses de deux ans pour des études à l'étranger à des candidats qui, à leur retour, pourront enseigner dans les écoles de médecine. Les activités intéressant la santé mentale et l'administration de la santé publique recevront une plus grande attention en 1958 que les années précédentes.

6.4.3.1.4 Répondant à la question d'un membre du Comité, le Directeur régional a déclaré qu'à son avis un programme planifié de santé publique devrait tenir compte des besoins du pays, des ressources financières fournies par les organisations internationales et les organismes d'assistance bilatérale, ainsi que des besoins des pays avoisinants. Il faut s'assurer que la même importance est accordée à tous les projets se rapportant aux problèmes principaux de la Région: formation de personnel, lutte contre les maladies transmissibles ou leur éradication, et activités concernant l'assainissement et la malnutrition.

6.4.3.1.5 Le Comité a pris note de l'importance considérable qui a été accordée aux programmes visant la formation de personnel. Il semble qu'une tendance commune se manifeste dans tous les programmes intéressant les différents pays et que chacun d'eux se soit inspiré des mêmes principes directeurs, ce qui prouve qu'il est des problèmes communs à toute la Région, que l'on peut faire progresser l'intégration en appliquant aux différents pays une politique commune largement conçue, et que cette méthode est même plus efficace que les grands programmes inter-pays.

6.4.3.1.6 Répondant à la question d'un membre du Comité, le Directeur régional a expliqué que les obstacles principaux auxquels l'OMS doit faire face pour élever le niveau de santé dans la Région sont le manque de salubrité, la malnutrition et le manque d'éducation en matière de santé publique. Il ne peut être question de résoudre ces problèmes d'une façon spectaculaire, comme c'est le cas pour le paludisme. Dans le domaine de l'assainissement rural, il n'apparaît guère possible d'apporter une solution véritable avant que les niveaux de vie n'aient été élevés, et l'OMS s'efforce principalement de créer des services nationaux de génie sanitaire reliés à un certain nombre d'activités dans les pays.

6.4.3.1.7 Le Comité n'a pas eu d'observation à formuler sur les aspects budgétaires du programme.

6.4.3.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

Le Conseil a examiné les prévisions relatives aux activités dans les pays de la Région de l'Asie du Sud-Est en tenant compte du rapport du Comité permanent et il n'a pas eu d'autres observations à présenter à ce sujet.

6.4.4 Europe

6.4.4.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

	Sans supplément US $	Supplément US $	Total avec supplément US $
Activités dans les pays			
Prévisions approuvées pour 1957	430 413	460 020	890 433
Prévisions proposées pour 1958	510 161	702 425	1 212 586
Augmentation	79 748	242 405	322 153

6.4.4.1.1 Le Directeur régional par intérim a appelé l'attention du Comité sur le fait que le programme proposé pour la Région européenne met l'accent sur les activités inter-pays (séminaires, cours de formation professionnelle et conférences) destinées à permettre les confrontations d'expériences et les échanges d'informations. Les projets intéressant des pays particuliers visent surtout la formation de personnel, grâce à des bourses d'études. Ces projets ont fait l'objet de consultations avec les gouvernements et le programme coordonné qui a été établi à la suite de ces échanges de vues à été examiné soigneusement par le Comité régional. Tel qu'il est actuellement présenté dans les *Actes officiels* N° 74, il tient compte de tous les changements de priorités proposés par le Comité régional.

6.4.4.1.2 Pour répondre aux demandes croissantes présentées dans le domaine de l'enseignement et de la

formation professionnelle, un nouveau poste de fonctionnaire sanitaire régional pour l'enseignement et la formation professionnelle est proposé pour 1958. La structure du personnel du Bureau régional qui est indiquée dans les prévisions budgétaires se fonde sur l'évaluation des besoins tels qu'ils sont connus actuellement, mais c'est seulement lorsque le Bureau aura été transféré à Copenhague et qu'il fonctionnera sans bénéficier de l'assistance des services du Siège mis actuellement à sa disposition que les besoins en personnel pourront être déterminés objectivement.

6.4.4.1.3 En réponse aux questions qu'il avait posées, le Comité a été informé que lorsqu'on a fixé le montant des crédits proposés au titre d'éventualité nouvelle, soit $250 000 en 1957 et $500 000 en 1958, on a admis que l'on n'aurait pas beaucoup de temps pour dresser les plans de projets précis au cours de la première année, si les Membres inactifs reprenaient leur participation en 1957. On a supposé que les activités entreprises en 1957 seraient développées en 1958 et que les gouvernements reprenant leur participation feraient connaître leurs vues assez tôt pour qu'il soit possible d'élaborer de nouveaux projets pour 1958. C'est pourquoi les prévisions pour éventualité nouvelle ont été doublées de 1957 à 1958. La situation n'est pas encore tout à fait claire en ce qui concerne la reprise de la participation des Membres inactifs; toutefois, trois pays ont déjà confirmé leur intention de participer en 1957 à l'activité de l'Organisation et cette décision se traduira par des disponibilités supplémentaires de l'ordre de $181 000. Le Directeur général a fait observer que la situation se modifiera peut-être d'ici la session de la Dixième Assemblée mondiale de la Santé. En réponse à la question d'un membre du Comité, il a confirmé que les prévisions pour éventualité nouvelle ne reposent sur aucun système de répartition entre les pays; d'ailleurs, il n'a jamais été fixé d'allocation moyenne pour aucun pays.

6.4.4.1.4 Si l'Assemblée de la Santé a approuvé un crédit de $250 000 pour éventualité nouvelle en 1957, c'est afin de financer la participation d'anciens Membres inactifs aux programmes inter-pays existants et de pouvoir répondre à toutes nouvelles demandes d'assistance de la part de ces Membres.

6.4.4.1.5 Au sujet des aspects budgétaires du programme proposé pour la Région, le Comité a exprimé des doutes quant à la nécessité de doubler pour 1958 les prévisions pour éventualité nouvelle, et il a désiré attirer expressément l'attention du Conseil exécutif sur ce poste.

6.4.4.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

En examinant le rapport du Comité sur les activités dans les pays de la Région européenne, le Conseil a noté que le crédit pour éventualité nouvelle prévu en 1958 était de $500 000, contre $250 000 en 1957. Ce crédit est destiné à des prestations de services aux pays que l'on s'attend à voir reprendre en 1957 une participation active aux travaux de l'Organisation. Après un échange de vues, il a été décidé de recommander à l'Assemblée de la Santé d'approuver l'augmentation de ce crédit. Le Conseil n'a pas eu d'observations à ajouter à celles du Comité permanent concernant les prévisions relatives à cette Région.

6.4.5 Méditerranée orientale

6.4.5.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

	Sans supplément US $	Supplément US $	Total avec supplément US $
Activités dans les pays			
Prévisions approuvées pour 1957	874 172	306 844	1 181 016
Prévisions proposées pour 1958	1 082 653	292 171	1 374 824
Augmentation (diminution)	208 481	(14 673)	193 808

6.4.5.1.1 Le Directeur régional a déclaré que la réduction que la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a décidé d'apporter au projet de programme et de budget pour 1957 a eu de graves conséquences pour de nombreux projets de la Région qui avaient été soigneusement élaborés pour être exécutés sur la base d'un budget minimum. Il a fallu reviser l'ensemble du programme de 1957, ce qui a eu un retentissement inévitable sur le programme de 1958. Des augmentations de crédits sont maintenant proposées pour certaines activités comprenant les soins infirmiers, le paludisme, l'hygiène de la maternité et de l'enfance et l'assainissement. Le Directeur régional a souligné l'importance d'une amélioration et d'une extension des services d'administration de la santé publique, en grande partie au moyen du programme de bourses d'études; d'autre part, des crédits sont prévus pour la création ou le développement de services de formation professionnelle en matière de statistiques démographiques et sanitaires.

6.4.5.1.2 Certains pays ont continué à demander une aide pour développer leurs services de soins médicaux, par exemple les services d'anesthésiologie, de radiologie, de banques du sang, ainsi que de réadaptation et de traitement des malades chroniques. L'activité relative à l'enseignement et à la formation professionnelle s'étend, mais la lutte contre des maladies transmissibles telles que le paludisme, la tuberculose, les maladies vénériennes, la brucellose et le trachome continuera à absorber une grande partie des fonds mis à la disposition de la Région. Le traitement de la lèpre par les sulfones retient également l'attention. Le Directeur régional a confirmé qu'il serait prématuré d'évaluer les résultats des programmes d'assainissement mis en œuvre dans la Région; toutefois, grâce aux enquêtes et aux études entreprises, il a été possible de dresser des plans d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Se référant à une remarque antérieure du Directeur général sur la difficulté de recruter des ingénieurs sanitaires et des techniciens de l'assainissement, un membre du Comité a demandé si cette observation était aussi valable pour la Région de la Méditerranée orientale. Le Directeur régional a répondu que l'on palliait, dans une certaine mesure, la difficulté de trouver du personnel compétent pour

les projets d'assainissement, en adjoignant aux équipes déjà en fonctions de jeunes diplômés des universités locales, système qui permet à ce personnel nouveau d'acquérir de l'expérience. En outre, le Directeur général a exposé que l'OMS avait pris des mesures pour favoriser la formation d'ingénieurs sanitaires dans plusieurs Régions. Par exemple, des cours sont organisés depuis 1952 dans des écoles de santé publique du Brésil, du Chili et du Mexique; d'autre part, des bourses d'études sont accordées et divers établissements de formation reçoivent une assistance. On envisage également de faciliter la création de moyens de formation professionnelle en Europe.

6.4.5.1.3 Il est proposé de recruter, en 1958, deux nouveaux conseillers régionaux, l'un pour l'administration de la santé publique et l'autre pour la santé mentale; le premier viendra renforcer l'effectif des conseillers, car il n'existe pas de représentants de zone dans la Région. Quant au conseiller en santé mentale, sa présence sera nécessaire pour répondre aux demandes croissantes d'assistance dans ce domaine, qui a éveillé l'intérêt de plusieurs pays. Cette adjonction est compensée dans une certaine mesure par la suppression d'un poste de conseiller pour la santé publique vétérinaire.

6.4.5.1.4 En réponse à une question posée par un membre du Comité, le Directeur régional a expliqué que le Comité régional s'était opposé à la nomination de représentants de zone dans la Région parce qu'il avait constaté qu'il était plus avantageux d'établir des rapports directs avec le Bureau même. Cette méthode peut évidemment s'appliquer dans une Région où les distances à parcourir ne sont pas trop grandes.

6.4.5.1.5 Le Comité n'a pas eu d'observation à formuler au sujet des aspects budgétaires du programme.

6.4.5.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

Le Conseil a examiné les prévisions relatives aux activités dans les pays de la Région de la Méditerranée orientale en tenant compte du rapport du Comité permanent et il n'a pas eu d'autres observations à présenter à ce sujet.

6.4.6 Pacifique occidental

6.4.6.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

	Sans supplément US $	Supplément US $	Total avec supplément US $
Activités dans les pays			
Prévisions approuvées pour 1957	553 293	157 550	710 843
Prévisions proposées pour 1958	682 942	145 563	828 505
Augmentation (diminution)	129 649	(11 987)	117 662

6.4.6.1.1 Au cours de son examen des prévisions budgétaires pour la Région du Pacifique occidental, le Comité a noté qu'un crédit avait été inscrit en vue de l'extension des activités concernant la tuberculose, les maladies vénériennes et l'administration de la santé publique, ainsi que pour un plus grand nombre de projets inter-pays. Il a également noté qu'aucun changement n'était proposé dans l'effectif des conseillers régionaux, mais qu'il fallait prévoir un nouveau représentant de zone dans la partie septentrionale de la Région afin d'aider et de conseiller les gouvernements dans l'élaboration et l'exécution de programmes sanitaires.

6.4.6.1.2 Le Directeur régional a informé le Comité que le programme de la Région avait été préparé en étroite liaison avec les gouvernements et que le Comité régional, à la suite d'un examen détaillé par un sous-comité, en avait recommandé l'inclusion dans le projet de programme et de budget du Directeur général pour 1958.

6.4.6.1.3 En réponse à la question d'un membre du Comité, le Directeur régional a expliqué que les projets actuels d'assainissement sont destinés à aider les gouvernements à résoudre le problème de l'évacuation des eaux usées et à améliorer l'approvisionnement en eau; en outre, divers établissements reçoivent une aide pour la formation d'ingénieurs sanitaires. Un projet relatif à l'évacuation des ordures ménagères et des excreta par action de composts aérobies, exécuté au Japon, a donné de si bons résultats que le Gouvernement a décidé d'établir dix centres dotés d'installations analogues. Le Comité a souligné l'influence extrêmement importante qu'exerce la législation sur les progrès de l'assainissement et il a insisté sur la nécessité de coordonner les efforts des techniciens, des législateurs et des administrateurs. Le Directeur régional a déclaré que des conseils sur l'établissement d'une telle réglementation avaient déjà été donnés à deux pays de la Région.

6.4.6.1.4 Le Comité n'a formulé aucune observation sur les aspects budgétaires du programme.

6.4.6.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

Le Conseil a examiné les prévisions relatives aux activités dans les pays de la Région du Pacifique occidental en tenant compte du rapport du Comité permanent et il n'a pas eu d'autres observations à présenter à ce sujet.

6.4.7 Région non désignée

6.4.7.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

	Sans supplément US $	Supplément US $	Total avec supplément US $
Activités dans les pays			
Prévisions approuvées pour 1957	454 066	—	454 066
Prévisions proposées pour 1958	596 273	71 150	667 423
Augmentation	142 207	71 150	213 357

6.4.7.1.1 Dans l'exposé de ses propositions figurant sous la rubrique « Région non désignée », le Directeur général a mentionné les travaux relatifs au paludisme,

aux maladies endémo-épidémiques et à certains aspects de l'administration de la santé publique, travaux qui pour la plupart s'étendent sur plusieurs exercices. Il s'agit là d'activités de caractère interrégional, qui ne relèvent par conséquent ni d'une Région particulière, ni du Siège.

6.4.7.1.2 Le Directeur général a expliqué au Comité que, dans le cadre du programme d'éradication du paludisme, les propositions prévoient la continuation d'activités qui ont déjà commencé ou commenceront en 1957; elles comprennent la coordination interrégionale, l'envoi d'équipes consultatives chargées d'aider les gouvernements, l'octroi de subventions pour des recherches sur la résistance des insectes aux insecticides et une assistance à des cours de paludologie destinés à former le personnel qui sera appelé à travailler aux programmes d'éradication. En outre, un crédit a été inscrit pour l'échange de chercheurs, ce qui permettra à des paludologues de différentes parties du monde de confronter leurs expériences et leurs opinions.

6.4.7.1.3 Les prévisions comprennent également un crédit d'assistance médicale pour le programme sanitaire de l'UNRWA, crédit destiné à l'envoi d'un médecin-chef, d'un paludologue et d'une infirmière.

6.4.7.1.4 Deux cours de formation (le cours sur la bilharziose et le cours sur les techniques des laboratoires de santé publique appliquées aux maladies à virus et à rickettsies), qui devaient être primitivement organisés en 1957, ont été ajournés à la suite de la réduction opérée par l'Assemblée mondiale de la Santé dans les prévisions budgétaires du Directeur général pour cet exercice; ils sont maintenant prévus pour 1958.

6.4.7.1.5 Les prévisions comprennent un crédit pour les fonctionnaires chargés d'assurer la liaison avec le FISE au siège et dans les bureaux régionaux de cet organisme. L'augmentation de ces prévisions est due à l'inscription d'un crédit pour les services de secrétariat assurés à ces fonctionnaires et pour leurs voyages en mission; ces charges doivent en effet être assumées par l'OMS, suivant les principes généraux fixés par l'Assemblée mondiale de la Santé.

6.4.7.1.6 Le Directeur général a particulièrement appelé l'attention du Comité sur le fait qu'à la suite des décisions prises par le Conseil économique et social des Nations Unies au sujet de la coordination des travaux dans le domaine social, il a inscrit un crédit pour des activités telles que « l'aménagement des collectivités », activités qui exigeront une étroite et énergique collaboration entre différentes institutions.

6.4.7.1.7 Quelques membres du Comité ont émis l'opinion que plusieurs des activités figurant sous la rubrique « Région non désignée » semblent entrer directement dans les attributions du Siège, alors que d'autres ont un caractère régional. Le Directeur général a expliqué qu'il était difficile, sinon impossible, d'attribuer les activités en question à des Régions déterminées, car elles intéressent plusieurs de celles-ci et sont donc interrégionales. De même, le crédit prévu pour la liaison avec le FISE figure lui aussi dans ce chapitre parce que les divisions régionales du FISE ne coïncident pas avec celles de l'OMS.

6.4.7.1.8 Le Directeur général a rappelé que la rubrique « Région non désignée » a figuré pour la première fois dans le Projet de Programme et de Budget pour 1952 (*Actes officiels* N° 31), époque à laquelle un nouveau mode de présentation du budget avait été adopté. Elle comprenait alors un certain nombre de projets, tels que ceux relatifs au Bureau de liaison avec le FISE, et un programme concernant l'UNRWAPRNE. Il est à noter également que le mode de présentation du projet de programme et de budget a été expressément approuvé par l'Assemblée de la Santé dans sa résolution WHA4.56.[1] La rubrique « Région non désignée » a été conservée depuis lors. La Cinquième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA5.43 [2] autorisant le Directeur général à fournir des services à des territoires non encore rattachés à une Région, ces services devant être assurés par le Siège de l'Organisation et inscrits sous la rubrique « Région non désignée »; cette résolution a trouvé son application à propos de la Libye dans le Projet de Programme et de Budget pour 1953 (*Actes officiels* N° 39) et à propos de Bahrein dans le Projet de Programme et de Budget pour 1954 (*Actes officiels* N° 44).

6.4.7.1.9 Le Comité a pris acte des explications du Directeur général, mais il a estimé qu'il conviendrait de rechercher une appellation mieux appropriée.

6.4.7.1.10 Répondant à une autre question sur la manière dont les bourses destinées à l'étude de la médecine des radiations seront attribuées, le Directeur général a déclaré qu'elles seraient accordées suivant la procédure normale, sur demande des Etats Membres; on n'a pas cherché à répartir ces bourses entre les différentes Régions et l'on ignore encore quels pays adresseront des demandes à ce sujet.

6.4.7.1.11 Certains membres du Comité ont estimé que les conférences prévues sous la rubrique « Région non désignée » seraient peut-être mieux à leur place sous la rubrique « Comités d'experts et conférences » ou, dans le cas où ces réunions ont un caractère interrégional, qu'elles pourraient être réparties entre les Régions intéressées. Le Directeur général a insisté sur la différence fondamentale de caractère qu'il y a entre, d'une part, les comités d'experts et conférences visés par la section 7 de la résolution portant ouverture de crédits et, d'autre part, les conférences interrégionales, par exemple la conférence sur la lèpre, qui sont inscrites sous la rubrique « Région non désignée ». Dans le premier cas, l'Organisation est absolument libre de choisir dans le monde entier les personnalités dont elle désire s'assurer les services, alors que dans le second il s'agit de représentants de gouvernements des zones intéressées. Le Directeur général a également expliqué que la règle est de grouper les conférences

[1] *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 115
[2] *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 164

interrégionales sous une même rubr que, de manière à obtenir une présentation plus claire et à éviter une répartition, entre plusieurs Régions, des dépenses qui se rapportent à une même réunion. Certains membres du Comité ont considéré avec le Directeur général que, pour élucider l'ensemble de la question, il serait opportun de réexaminer la terminologie relative aux « comités d'experts et conférences » (voir section 8.1.14).

6.4.7.1.12 Le Comité n'a eu aucune observation à formuler sur les aspects budgétaires du programme.

6.4.7.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

Le Conseil a examiné les activités proposées sous la rubrique « Région non désignée » et le rapport que le Comité permanent a présenté à ce sujet. Il a noté en particulier qu'un crédit figurait dans les prévisions pour la participation de l'OMS aux programmes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social. Le Conseil a estimé que ces prévisions étaient satisfaisantes.

7. SECTION 6 DE LA RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS: BUREAUX RÉGIONAUX

7.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

7.1.1 Sans supplément

7.1.1.1 Le Comité a pris note de l'augmentation globale des prévisions de dépenses nettes afférentes aux bureaux régionaux:

TABLEAU 14

BUREAUX RÉGIONAUX: PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR 1958 ET PRÉVISIONS APPROUVÉES POUR 1957

	Prévisions approuvées pour 1957	Prévisions proposées pour 1958	Augmentation (diminution)
	US $	US $	US $
Afrique	242 492	246 729	4 237
Amériques	380 383	415 945	35 562
Asie du Sud-Est	179 046	193 381	14 335
Europe (sans supplément)	213 177	203 387	(9 790)
Méditerranée orientale	227 007	241 407	14 400
Pacifique occidental	303 656	315 865	12 209
Variation des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel	94 833	91 345	(3 488)
Total sans supplément	1 640 594	1 708 059	67 465

7.1.1.2 Le Comité a noté que cette augmentation nette résulte des différences suivantes entre les prévisions proposées pour 1958 et les prévisions revisées de 1957:

	US $
Majoration au titre des dépenses réglementaires de personnel pour 226 postes existants [1]	42 186
Prévisions afférentes à 4 postes nouveaux	14 230
Augmentation des prévisions pour les services communs	6 820
Augmentation nette du montant total des ajustements en plus et en moins opérés globalement dans les prévisions de 1957 et de 1958	11 817
A déduire: Diminution des prévisions pour fournitures et matériel d'information	(1 500)
Voyages en mission	(2 600)
Réduction des dépenses réglementaires de personnel en 1958 par rapport à 1957 résultant des amendements au Règlement du Personnel	(3 488)
Augmentation nette	67 465

7.1.1.3 Le Comité a noté d'autre part que les quatre nouveaux postes proposés se répartissent comme suit:

			US $
Amériques	Un traducteur-réviseur	P3	7 615
	Un commis à l'information	WL6	3 858
			11 473
Asie du Sud-Est	Une dactylographe	ND3	747
Méditerranée orientale	Un commis	EM5	2 010
			14 230

7.1.1.4 Le Comité a noté dans l'analyse détaillée qui lui a été soumise (appendice 12, partie 2) les augmentations et diminutions des prévisions afférentes aux divers bureaux et il a été informé, en réponse à sa question, que le montant indiqué pour l'Asie du Sud-Est représentait l'augmentation nette pour ce Bureau, compte tenu d'une diminution de $2000 des montants relatifs aux fournitures et au matériel d'information.

[1] Augmentations de traitement, paiements relatifs à la Caisse des Pensions et aux assurances du personnel, allocations familiales pour enfants, allocations pour frais d'études des enfants et frais de voyage pour congés dans les foyers

7.1.1.5 Le Comité a noté les diminutions dans les prévisions pour voyages en mission en Afrique et dans l'Asie du Sud-Est, qui expliquent la diminution totale de $2600 dans les montants prévus à ce titre.

7.1.1.6 Le Comité a noté en outre que le nombre total des postes et les prévisions de dépenses nettes pour les bureaux régionaux s'établissent respectivement comme suit pour 1957 et 1958, selon l'origine des fonds:

TABLEAU 15

BUREAUX RÉGIONAUX: NOMBRE DE POSTES ET PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR 1957 ET POUR 1958

Origine des fonds	Nombre de postes			Prévisions de dépenses nettes		
	1957	1958	Augmentation	1957	1958	Augmentation
				US $	US $	US $
Budget ordinaire						
Sans supplément	226	230	4	1 640 594	1 708 059	67 465
Supplément	8	8	—	30 000	37 024	7 024
Total	234	238	4	1 670 594	1 745 083	74 489
Assistance technique	88	88	—	350 921	366 124	15 203
Autres fonds extra-budgétaires	139	151	12	1 209 490	1 380 760	171 270
Total des fonds de toutes origines	461	477	16	3 231 005	3 491 967	260 962

7.1.2 Supplément (Bureau régional de l'Europe)

7.1.2.1 Le Comité a noté que le montant total ($37 024) des prévisions correspondant à la section 6 de la résolution portant ouverture de crédits pour 1958 au titre du Supplément (Annexe 3 des *Actes officiels* N° 74) accusait une augmentation de $7024 par rapport aux prévisions de 1957.

7.1.2.2 Cette augmentation nette résulte, d'une part, d'une différence de $8097 entre les montants totaux des ajustements en plus et en moins opérés globalement dans les prévisions de 1957 et de 1958 et, d'autre part, d'une augmentation de $370 des crédits prévus pour les fournitures et le matériel d'information, ces deux augmentations étant en partie compensées par une légère réduction des dépenses totales prévues pour les services communs et par une diminution de $1423 des crédits afférents aux dépenses réglementaires de personnel pour des postes déjà existants en 1957.

7.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

Après avoir examiné les prévisions pour les bureaux régionaux et pris connaissance des remarques du Comité permanent, le Conseil a jugé n'avoir aucune autre observation à formuler et a estimé que les prévisions étaient satisfaisantes.

8. SECTION 7 DE LA RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS: COMITÉS D'EXPERTS ET CONFÉRENCES

8.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

8.1.1 Le Comité a noté que le montant total des prévisions de 1958 pour les Comités d'experts et conférences accusait une augmentation de $64 300 par rapport à 1957, comme le montrent les chiffres suivants:

	US $
Prévisions approuvées pour 1957	131 900
Prévisions proposées pour 1958	196 200
Augmentation	64 300

8.1.2 Dans ces prévisions, un montant de $106 200 se rapporte à quinze comités d'experts et à une conférence pour lesquels aucun crédit n'était inscrit au budget de 1957. Inversement, il y a neuf comités d'experts et une conférence qui ne figurent que dans le budget de 1957 (coût évalué à $55 800). D'où une augmentation nette de $50 400, qui se décompose comme suit:

	US $
Services techniques centraux	
Comités d'experts:	
Méthodes d'analyse radiochimique applicables à des fins sanitaires	7 200
Effets génétiques des radiations chez l'homme	5 400
Statistiques sanitaires	7 200
Méthodes des laboratoires de santé publique	6 300
Histopathologie	6 300
	32 400
Services consultatifs	
Comités d'experts:	
Paludisme	6 300
Peste	5 400
Maladies à virus des voies respiratoires	7 200
Personnel dentaire auxiliaire	6 300
Services infirmiers de santé publique	6 300
Maladies cardio-vasculaires et hypertension	7 200
Réadaptation médicale	6 300
Psychiatrie sociale	6 300
Problèmes relatifs à la sénescence et aux personnes âgées	6 300
Formation professionnelle et technique (médecine des radiations)	8 100
Conférence sur le programme d'enseignement de l'anatomie pathologique	8 100
	73 800
Total pour les Services techniques centraux et les Services consultatifs	106 200
A déduire: Neuf comités d'experts et une conférence, prévus au budget de 1957 seulement	(55 800)
Augmentation nette	50 400

8.1.3 En outre, une augmentation de crédits, s'élevant au total à $9000, a été prévue en 1958 pour quatre comités d'experts déjà inscrits au budget de 1957. Cette augmentation se répartit comme suit:

	Augmentation US $
Services techniques centraux	
Comité de la Quarantaine internationale	1 800
Services consultatifs	
Comités d'experts:	
Zoonoses (FAO/OMS)	3 600
Insecticides	1 800
Assainissement (OACI/OMS)	1 800
	9 000

8.1.4 Les six comités d'experts suivants sont prévus à la fois pour 1957 et pour 1958, les estimations de dépenses étant les mêmes pour ces deux années:

	US $
Standardisation biologique	8 100
Pharmacopée internationale	8 100
Sous-Comité des Dénominations communes	3 600
Drogues engendrant la toxicomanie	6 300
Additifs alimentaires (FAO/OMS)	6 300
Formation professionnelle et technique	6 300

8.1.5 Le solde de l'augmentation totale ($4900) se rapporte aux prévisions additionnelles pour l'impression des rapports.

8.1.6 A propos des diverses réunions de comités d'experts prévues dans le projet de programme et de budget pour 1958, le Directeur général a appelé l'attention du Comité sur le Comité d'experts des Méthodes d'analyse radiochimique applicables à des fins sanitaires que l'on se propose de réunir pour donner suite à la recommandation d'un groupe d'étude, selon laquelle il conviendrait d'appliquer aux problèmes des procédés d'analyse radiochimique les méthodes adoptées par l'OMS pour la définition de techniques standards, et il a ajouté qu'un rapport serait présenté à ce sujet au Conseil exécutif. La réunion du Comité d'experts sur les Effets génétiques des Radiations chez l'Homme viendra s'inscrire dans le cadre du programme d'études établi par le groupe d'experts qui a siégé à Copenhague en 1956. Ce comité d'experts exécutera une partie du programme en examinant une ou deux questions spéciales; on envisage, d'une part, de le charger d'étudier la question des variations de la radioactivité d'une région à l'autre, notamment dans certaines parties de l'Inde où la radioactivité ambiante naturelle est exceptionnellement élevée, et, d'autre part, de lui demander d'étudier les effets des radiations sur la descendance des personnes exposées à des radiations artificielles pour des raisons médicales ou du fait de leur profession. Un troisième comité d'experts s'occupera de l'introduction de la radiobiologie et de la médecine des radiations dans le programme des études de médecine.

8.1.7 Au sujet des comités qui dépendent du Département des Services centraux, le Directeur général a expliqué que le Comité de la Quarantaine internationale avait été créé par l'Assemblée mondiale de la Santé, qui lui a donné un mandat spécial; ce comité figure dans la section 7 de la résolution portant ouverture de crédits pour la commodité de la présentation. Compte tenu de l'importance croissante que prend l'enregistrement des données sanitaires dans les pays sous-développés, on propose de réunir en 1958 le Comité d'experts des Statistiques sanitaires, qui étudiera notamment divers problèmes se rapportant aux statistiques de morbidité. Le Comité d'experts de la Standardisation biologique et celui de la Pharmacopée internationale, avec son Sous-Comité des Dénominations communes, doivent se réunir chaque année en raison des fonctions statutaires qui leur sont dévolues. Le Comité d'experts des Drogues engendrant la Toxicomanie doit également se réunir, car il est chargé d'aider le Directeur général à donner des avis techniques aux Etats Membres et il fait rapport au Secrétaire général des Nations Unies sur les questions

au sujet desquelles l'Organisation des Nations Unies a sollicité l'avis de l'OMS. Le Comité mixte FAO/OMS d'experts des Additifs alimentaires examinera en particulier les effets nocifs des matières colorantes ajoutées aux aliments et le Comité d'experts de l'Histopathologie, qui est appelé à formuler des recommandations sur le choix des maladies à étudier, s'occupera spécialement du cancer.

8.1.8 Un membre du Comité ayant demandé s'il était bien nécessaire de tenir en 1958 toutes les réunions de comités d'experts proposées, le Directeur général a répondu qu'indépendamment des considérations qui imposent la réunion annuelle de certains comités, le volume de travail à accomplir et la nécessité d'assurer la continuité des activités rendaient indispensable la convocation de tous les comités envisagés en 1958.

8.1.9 Pour ce qui est des comités d'experts dépendant du Département des Services consultatifs, le Directeur général a informé le Comité que la réunion du Comité d'experts de l'Assainissement était proposée à la suite d'une initiative de l'OACI: il s'agira d'un comité mixte OACI/OMS qui s'occupera des problèmes d'hygiène et d'assainissement que posent les transports aériens internationaux. L'OACI étudie les moyens d'accélérer le transit des voyageurs sur les aéroports internationaux, et elle a demandé à l'OMS d'apporter son concours pour cette tâche, notamment par la rédaction d'un manuel indiquant les dispositions sanitaires types à prendre sur ces aéroports. On ne pense pas que le Comité mixte OACI/OMS tienne plus d'une session.

8.1.10 Le deuxième comité d'experts figurant sous la rubrique « Formation professionnelle et technique » se réunira pour étudier s'il convient de développer les moyens de formation en santé publique, et, dans l'affirmative, de quelle manière. Cet examen intéresse la formation en santé publique donnée aux boursiers de l'OMS, lesquels ne peuvent fréquenter que les établissements d'un nombre restreint de pays en raison de difficultés linguistiques ou du contenu des programmes d'études. L'expérience acquise par ces établissements pourrait être mise à profit pour perfectionner d'autres cours de formation en santé publique, ce qui présente une importance capitale pour l'ensemble des activités de l'OMS. Cette question n'a jamais été abordée par un comité d'experts. Quant à la conférence sur le programme d'enseignement de l'anatomie pathologique, qui aura à traiter de questions du même ordre que le groupe d'étude sur l'enseignement de la physiologie, c'est surtout en raison des dispositions de la résolution EB17.R13 du Conseil exécutif que l'on a proposé sa convocation en 1958.

8.1.11 Le Comité a émis des doutes sur la valeur pratique d'un comité d'experts qui s'occuperait de la réadaptation médicale des infirmes moteurs, en raison de l'ampleur technique et géographique du sujet. Le Directeur général a expliqué que cette réunion serait la première du genre et qu'il était indispensable que l'OMS soit en mesure de conseiller comme il convient l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions spécialisées pour leurs activités en matière de réadaptation du point de vue économique et social. Le comité d'experts envisagé soulignera les aspects médicaux généraux, sans entrer dans l'examen détaillé des questions qui se posent pour telle ou telle maladie. Le Comité a approuvé ces vues.

8.1.12 Le Directeur général a, en outre, appelé l'attention sur le fait que le programme des comités d'experts variait considérablement d'une année à l'autre, surtout parce que ces comités se répartissent en deux catégories principales. Il y a, d'une part, les comités d'experts s'occupant des activités traditionnelles de l'Organisation, qui doivent se réunir tous les ans pour satisfaire à des exigences statutaires. Il y a, d'autre part, ceux dont la mission consiste à traiter des questions spécialisées différentes à chacune de leurs réunions, plutôt qu'à suivre une même question. Les experts sont choisis par le Directeur général parmi les personnes inscrites aux tableaux, compte tenu de l'ordre du jour particulier que doit discuter chaque comité.

8.1.13 Notant que les prévisions de dépenses afférentes aux comités d'experts proposés pour 1958 représentaient, par rapport à 1957, une augmentation de près de 50% au total, le Comité a examiné en détail les propositions relatives à chaque réunion. Bien que tous les comités d'experts ne semblent pas présenter une égale importance, le Comité n'a pas estimé être en mesure de suggérer de réductions portant sur des comités d'experts déterminés. Il a donc décidé d'appeler tout spécialement l'attention du Conseil sur l'augmentation globale de $64 300 afférente aux comités d'experts pour 1958. Il a estimé, d'autre part, que le Conseil devrait évaluer l'intérêt que présente chaque réunion proposée, en vue de réduire éventuellement les prévisions de dépenses.

8.1.14 Le Comité a estimé qu'il n'y avait pas de différence importante entre les deux catégories de réunions indiquées dans la section 7 de la résolution portant ouverture de crédits, à savoir: les comités d'experts, d'une part, et les conférences, d'autre part. Il a émis la suggestion que le Directeur général pourrait dans l'avenir trouver plus approprié d'employer également le terme « comité d'experts » pour les réunions qui sont actuellement appelées « conférences » dans cette section de la résolution portant ouverture de crédits.

8.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

A la lumière de l'analyse effectuée par le Comité, le Conseil a discuté en détail les prévisions concernant les Comités d'experts et les conférences et il a approuvé notamment l'avis exprimé par le Comité à la section 8.1.14, à savoir qu'il n'y a pas de différence

essentielle entre les deux catégories de réunions prévues sous la section 7 de la résolution portant ouverture de crédits: les comités d'experts, d'une part, et les conférences, d'autre part.

Le Conseil a également examiné l'urgence que pouvait présenter la convocation des divers comités d'experts prévus en 1958. Plusieurs membres ont estimé que la réunion de certains comités d'experts pourrait être ajournée, mais d'autres ont été d'un avis opposé. Le Conseil a reconnu que, suivant la nature du sujet traité, l'intérêt des rapports de ces comités était plus grand dans certaines parties du monde que dans d'autres. Certains membres du Conseil ont appelé l'attention sur l'importance des comités d'experts, dont les travaux constituent un aspect essentiel de l'activité de l'OMS. Pour toutes ces raisons, le Conseil a estimé ne pas être en mesure de proposer une réduction déterminée des dépenses prévues au titre des comités d'experts en 1958, mais il a décidé d'appeler l'attention de l'Assemblée de la Santé sur l'augmentation relativement considérable des prévisions en question.

9. SECTION 8 DE LA RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS: SERVICES ADMINISTRATIFS

9.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

9.1.1 Le Comité a noté que le total des prévisions afférentes aux Services administratifs accusait, pour 1958, une augmentation globale nette de $26 036 par rapport à 1957, comme le montrent les chiffres suivants:

	US $
Prévisions approuvées pour 1957	1 151 132
Prévisions proposées pour 1958	1 177 168
Augmentation	26 036

9.1.2 Bureaux du Directeur général

9.1.2.1 Sur l'augmentation nette indiquée ci-dessus, un montant de $12 122 se rapporte aux Bureaux du Directeur général et se répartit comme suit:

	US $
Majoration au titre des dépenses réglementaires de personnel pour 38 postes existants	21 401
Augmentation des prévisions pour les voyages en mission	2 710
	24 111
A déduire: Diminution des prévisions pour les fournitures et le matériel d'information	(10 500)
Diminution proportionnelle du coût des services communs imputables aux Bureaux du Directeur général	(559)
Diminution du montant total des ajustements en plus ou en moins opérés globalement dans les prévisions	(11)
Diminution des dépenses réglementaires de personnel en 1958 par rapport à 1957 résultant des amendements au Règlement du Personnel	(919)
Augmentation nette	12 122

9.1.2.2 L'augmentation des prévisions au titre des dépenses réglementaires de personnel englobe les augmentations de traitement, les paiements relatifs à la Caisse des Pensions et aux assurances du personnel, les allocations familiales pour enfants, les allocations pour frais d'études des enfants et les frais de voyage pour congés dans les foyers, compte tenu des droits afférents à la totalité des postes maintenus au budget en 1958.

9.1.2.3 L'augmentation des prévisions pour les voyages en mission apparaît dans les estimations afférentes à la Division des Relations extérieures et de l'Assistance technique et à la Division de l'Information, comme le montre l'analyse détaillée reproduite à l'appendice 12, partie 2.

9.1.2.4 La diminution des besoins en fournitures et en matériel destinés à l'Information résulte surtout du fait que les prévisions budgétaires pour 1957 comprenaient un crédit pour certaines dépenses non renouvelables.

9.1.2.5 La diminution du coût des services communs imputable aux Bureaux du Directeur général résulte d'ajustements opérés dans les pourcentages de répartition de ces dépenses entre les grandes unités organiques du Siège.

9.1.2.6 Le Directeur général a informé le Comité qu'aucun changement n'était proposé en ce qui concerne le personnel des Bureaux du Directeur général. Un crédit accru a été prévu au titre des voyages en mission pour des visites dans les Régions, dont l'objet sera de stimuler les activités d'information. L'attention du Comité a été appelée sur les diverses activités proposées en vue de la célébration du dixième anniversaire de l'Organisation en 1958. Ces activités peuvent être réparties en deux catégories, à savoir la production par l'Organisation de matériel imprimé et de matériel visuel qui seront distribués gratuitement, et l'exécution de divers projets qui sera confiée à des personnes n'appartenant pas à l'Organisation, l'OMS se bornant à fournir la documentation nécessaire.

9.1.2.7 En réponse à la question d'un membre du Comité, le Directeur général a exposé les attributions des fonctionnaires de l'Information: l'un d'eux s'occupe des questions de radiodiffusion, trois sont chargés des questions de presse et de publications, un autre est responsable des moyens visuels et un autre encore assure la liaison avec les bureaux régionaux de l'OMS, le Centre d'Information des Nations Unies et les associations et commissions pour les Nations Unies.

9.1.2.8 Certains membres du Comité ont estimé que les informations paraissant dans la presse sur les

activités de l'OMS sont très peu nombreuses. Le Directeur général a expliqué que des communiqués de presse et des articles spéciaux sont adressés aux journaux du monde entier, mais qu'il n'est pas au pouvoir de l'Organisation d'obtenir la publication de ces textes. On se propose de consacrer une partie des fonds prévus pour les activités d'information à encourager la production de matériel en dehors de l'Organisation. Des journalistes, des membres des services de radiodiffusion et des techniciens des moyens visuels seront invités à visiter le Siège et les bureaux régionaux pour recueillir eux-mêmes leur propre documentation.

9.1.3 Département des Services administratifs et financiers

9.1.3.1 Le Comité a noté que le solde net de l'augmentation des prévisions relatives aux Services administratifs, soit $13 914, se rapportait au Département des Services administratifs et financiers et se répartissait comme suit:

	US $
Majoration au titre des dépenses réglementaires de personnel pour 92 postes existants	13 822
Augmentation des prévisions pour les voyages en mission	2 120
Augmentation des prévisions pour les consultants	900
	16 842
A déduire: Diminution du coût des services communs imputable au Département	(1 686)
Diminution du montant total des ajustements en plus ou en moins opérés globalement dans les prévisions	(24)
Diminution des dépenses réglementaires de personnel en 1958 par rapport à 1957 résultant des amendements au Règlement du Personnel	(1 218)
	13 914

9.1.3.2 L'augmentation des prévisions au titre des dépenses réglementaires de personnel englobe les augmentations de traitement, les paiements relatifs à la Caisse des Pensions et aux assurances du personnel, les allocations familiales pour enfants, les allocations pour frais d'études des enfants et les frais de voyage pour congés dans les foyers, compte tenu des droits afférents à la totalité des postes maintenus au budget en 1958.

9.1.3.3 L'augmentation des prévisions pour les voyages en mission résulte de diverses augmentations et diminutions dans les besoins correspondants des subdivisions administratives du Département, comme le montre l'analyse détaillée reproduite à l'appendice 12, partie 2; quant à l'augmentation de $900 pour les consultants, elle intéresse le Service juridique.

9.1.3.4 La diminution du coût des services communs résulte d'un ajustement dans la répartition de ces dépenses entre les subdivisions administratives de l'Organisation.

9.1.3.5 Le Comité a noté qu'il n'est proposé aucune augmentation de l'effectif du personnel.

9.1.3.6 Le Directeur général a fourni au Comité des informations sur le personnel du Département, sur le volume de travail incombant à celui-ci et sur les ressources totales de l'Organisation (voir tableau 16). Aucun renseignement chiffré n'est donné pour le Service juridique, la Section de la Gestion administrative et le Bureau de la Vérification intérieure des Comptes, parce que le travail de ces services ne se prête pas véritablement à une analyse statistique de cet ordre.

9.1.3.7 Des membres du Comité ayant demandé comment un personnel réduit avait pu s'acquitter d'un plus grand volume de travail, il leur a été répondu que ce résultat avait pu être obtenu grâce à la formation du personnel en cours de service, à l'amélioration des méthodes de travail et à la relative stabilité du personnel-clef. La formation du personnel et les méthodes de travail font l'objet d'une étude constante de la part de la Section du Personnel et de la Section de la Gestion administrative. Il a été toutefois signalé qu'un renforcement des effectifs pourrait devenir nécessaire dans l'avenir si le volume de travail continuait à s'accroître, car, dès maintenant, des difficultés apparaissent lorsqu'un fonctionnaire quelconque est absent pendant longtemps ou lorsqu'un travail inattendu ou particulièrement volumineux vient à se présenter.

9.1.3.8 Le Comité a reçu des explications sur les méthodes de formation du personnel: mise au courant à l'arrivée, distribution d'un recueil des textes intéressant les membres du personnel et d'un manuel administratif, organisation de cours pour certaines catégories de fonctionnaires, conférences à l'intention du personnel. En outre, il lui a été expliqué que, au cours des années, les membres du personnel, si différents par leurs origines, ont appris à travailler ensemble dans une administration internationale et que les procédures administratives et financières que doit appliquer l'OMS sont maintenant mieux comprises dans toute l'Organisation.

9.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'étude faite par le Comité permanent sur les prévisions relatives aux Services administratifs, a estimé ces prévisions pleinement satisfaisantes et a été heureux de noter qu'un volume de travail toujours plus important avait pu être accompli sans augmentation de personnel.

TABLEAU 16

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS: PERSONNEL ET VOLUME DU TRAVAIL (1951-1957)

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	Augmentation (diminution) en % [1]
1. Effectif (y compris le Bureau des Fournitures)								
Budget ordinaire		106	108	103	102	101	100	
Assistance technique		40	35	41	29	29	28	
		146	143	144	131	130	128	(12)
2. Ressources (en millions de US $)								
Budget ordinaire		7,78	8,48	8,50	9,50	10,20	10,70	
Assistance technique		5,78	4,60	4,07	4,91	5,78	5,40	
FISE		0,36	0,55	0,55	0,52	0,10	—	
		13,92	13,63	13,12	14,93	16,08	16,10	16
						(suppl.)	1,52	
							17,62	
3. Volume du travail [2]								
Nombre moyen de fonctionnaires à plein temps de l'Organisation administrés par le Département	894	1 087	1 243	1 262	1 330	1 400		56
1) Nombre de demandes d'emploi examinées et enregistrées		5 221	4 560	5 771	3 137	3 231		(38)
2) Nombre de contrats établis	588	788	625	602	641	821		48
3) Nombre de fonctionnaires figurant sur les états de paiement	880	953	1 197	992	1 186	1 300		48
4) Nombre d'écritures concernant les fonctionnaires figurant sur les états de paiement (y compris indemnités, retenues pour pensions, assurances, etc.)	52 662	59 197	72 275	77 892	89 496	100 000		90
5) Nombre de boursiers administrés par le Département (paiement des allocations mensuelles, des frais de voyage, etc.)	497	562	678	682	761	800		61
6) Nombre d'écritures concernant les achats de fournitures et de matériel	5 333	9 840	9 230	8 574	10 584	10 000		87
7) Nombre d'expéditions de matériel effectuées	762	1 152	1 340	1 234	1 340	1 600		110
8) Nombre de comptes d'imputation tenus à jour	620	884	900	985	1 110	1 200		94
9) Nombre d'autorisations de dépenses données et ultérieurement vérifiées afin d'assurer la meilleure utilisation des fonds disponibles	1 768	2 896	2 786	2 832	3 124	2 700		53
10) Nombre d'entrées au grand livre	24 000	36 000	44 000	43 000	47 000	53 000		121
11) Nombre de communications concernant les questions budgétaires et financières (télégrammes et lettres reçus et envoyés)	8 250	10 400	11 319	12 406	14 543	13 590		65
12) Nombre d'activités dont le coût a été calculé et incorporé dans le projet de programme et de budget annuel	765	1 095	1 067	1 085	1 324	1 634		114
13) Nombre de lettres et de télégrammes répertoriés à l'arrivée ou au départ par le Service de l'Enregistrement	296 502	316 501	319 759	329 711	341 089	340 000		15
14) Nombre de documents classés dans les archives centrales	51 948	53 216	64 660	52 640	52 294	33 000		(36)
15) Nombre de pièces de correspondance classées et indexées dans les archives centrales	10 653	11 377	11 800	11 420	18 080	24 500		130
16) Nombre de pages dactylographiées pour le Siège par le service central de sténodactylographie [3]	—	—	73 600	77 600	94 900	104 000		41
17) Conférences et réunions organisées et desservies								
a) nombre	27	46	50	41	40	43		59
b) nombre de jours de séances	219	326	352	308	271	310		41

[1] Augmentation (diminution) en pourcentage entre la première et la dernière des années pour lesquelles des chiffres sont donnés

[2] Pour 1956, on a évalué les chiffres du mois de décembre.

[3] Le coût du personnel du service central de sténographie est réparti entre les grandes subdivisions administratives du Siège.

10. SERVICES COMMUNS

10.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

10.1.1 Le Comité a noté que le total des prévisions afférentes aux Services communs accusait en 1958 une augmentation globale de $4353, comme le montrent les chiffres suivants:

	US $
Prévisions approuvées pour 1957	330 124
Prévisions proposées pour 1958	334 477
Augmentation	4 353

10.1.2 Cette augmentation globale résulte des augmentations suivantes:

	US $
Loyer et entretien des locaux	1 242
Communications	21
Autres services contractuels	2 695
Transport de matériel et autres frais de transport	123
Fournitures et matériel	272
	4 353

10.1.3 Comme l'indique le texte des *Actes officiels* N° 74, page 74, l'accroissement des dépenses relatives au loyer et à l'entretien des locaux comprend les frais d'entretien des locaux jusqu'à présent occupés par le Bureau régional de l'Europe. L'augmentation qui intéresse les « Autres services contractuels » est également expliquée en détail à la même page.

10.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

Le Conseil a examiné les prévisions pour les Services communs et il les a jugées satisfaisantes.

11. SECTION 9 DE LA RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS: REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

11.1 EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

11.1.1 Au cours de son examen des prévisions de dépenses comprises sous les diverses sections de la résolution portant ouverture de crédits, le Comité a noté qu'un montant de $100 000 avait été inclus dans le résumé des prévisions budgétaires (*Actes officiels*, N° 74, page 9) sous une nouvelle rubrique intitulée « Partie IV: Autres affectations » contenant la section 9 « Remboursement au fonds de roulement ». Le Directeur général a expliqué qu'il soumettait séparément à l'examen du Conseil exécutif et de la Dixième Assemblée mondiale de la Santé une proposition tendant à assurer des locaux appropriés au Bureau régional du Pacifique occidental. Cette proposition comporte l'inclusion dans la partie IV dudit montant de $100 000, destiné à rembourser partiellement au fonds de roulement une somme qu'il est proposé de prélever sur le fonds en 1957, et qui représentera la participation de l'Organisation aux frais de construction du bâtiment. Le Gouvernement des Philippines a offert de fournir le terrain et de payer $250 000 sur le devis de construction, qui se monte à $500 000. Si cette offre était acceptée par l'Assemblée de la Santé, il y a des raisons de penser que les Etats Membres de la Région du Pacifique occidental pourraient contribuer bénévolement aux dépenses d'édification du bâtiment, ce qui aurait des répercussions sensibles sur la charge incombant à l'OMS. Le Directeur général recommande donc à l'Assemblée de la Santé que la participation de l'OMS soit financée tout d'abord par un prélèvement sur le fonds de roulement, qui serait remboursé par l'ouverture de crédits budgétaires répartis sur deux ou trois années (c'est-à-dire $100 000 en 1958 et le solde, dont le montant exact dépendra de l'importance des contributions bénévoles, en 1959 et peut-être en 1960). Le Directeur général a ajouté que le Comité préférerait peut-être attendre que le Conseil exécutif ait examiné la question de principe et décidé s'il recommandera que l'Organisation assume la responsabilité d'une partie des frais de construction, avant de considérer quels seraient les arrangements financiers qui permettraient de faire face à cette dépense dans les meilleures conditions.

11.1.2 Un membre du Comité a demandé s'il n'y avait pas certains inconvénients à ce que l'Organisation devienne propriétaire des locaux occupés par ses bureaux régionaux, car cette situation pourrait entraver un changement de siège qui serait justifié par des raisons techniques. Le Directeur général a rappelé au Comité que, lors des dernières Assemblées de la Santé, au cours des débats de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques, plusieurs délégués ont souligné combien il était important et souhaitable de conclure des arrangements avec les pays hôtes pour que chacun des bureaux régionaux dispose de locaux permanents. La situation qui se présente à cet égard pour le Bureau régional du Pacifique occidental n'est qu'une mise en application de ce principe.

11.1.3 Après que la proposition du Directeur général concernant la mise de locaux appropriés à la disposition du Bureau régional du Pacifique occidental a été examinée quant au fond par le Conseil exécutif, le Comité a étudié ses aspects budgétaires. Etant donné que l'estimation actuelle du coût du bâtiment n'est pas

fondée sur un projet d'architecte et comme on ignore l'importance des contributions que verseront éventuellement les Etats Membres de la Région du Pacifique occidental, le Comité a jugé difficile de formuler dès à présent une recommandation précise sur le crédit de $100 000 qui est prévu dans le projet de budget pour 1958 sous la section 9 de la résolution portant ouverture de crédits intitulée « Remboursement au fonds de roulement ».

11.1.4 Le Comité a noté en outre qu'en revisant le projet de programme et de budget pour 1958 qui figure dans les *Actes officiels* N° 74 pour tenir compte des amendements au Règlement du Personnel confirmés par le Conseil exécutif dans sa résolution EB19.R38, le Directeur général a inclus dans la section 9 de la résolution portant ouverture de crédits (Remboursement au fonds de roulement) un crédit de $285 450 pour rembourser en 1958 l'avance prélevée sur le fonds de roulement en 1957 afin de couvrir les dépenses prévues pour cet exercice à la suite des amendements au Règlement du Personnel. Toutefois, le Comité a recommandé au Conseil une autre méthode pour rembourser le fonds de roulement; cette méthode consisterait à présenter à la Dixième Assemblée mondiale de la Santé des prévisions supplémentaires pour 1957.[1] Ces prévisions seraient financées par des contributions supplémentaires imposées aux Etats Membres pour l'exercice 1957, dans la mesure où ce recours à des contributions supplémentaires serait nécessaire. A ce propos, le Comité a appelé l'attention sur les résolutions concernant l'état du fonds de roulement des publications [2] et du fonds de Singapour [3] ainsi que sur le fait que les ressources additionnelles disponibles dans le compte d'attente de l'Assemblée et les recettes diverses additionnelles afférentes à 1956 pourraient contribuer considérablement au financement des prévisions en question. On éviterait ainsi également la nécessité d'augmenter de $285 450 le montant des prévisions budgétaires de 1958 pour rembourser le fonds de roulement. Le Directeur général s'est rallié aux vues du Comité; en conséquence, il a revisé ses propositions pour 1958 sur ce point. Le présent rapport tient compte de cette revision.

11.2 OBSERVATIONS DU CONSEIL

11.2.1 A la lumière de l'analyse effectuée par le Comité, le Conseil a approuvé les conclusions du Comité qui sont exposées dans la section 11.1.3 et, présumant qu'au moment où la Dixième Assemblée mondiale de la Santé se réunira, on disposera de renseignements complémentaires qui permettront à l'Assemblée de prendre une décision, il a décidé de ne pas formuler de recommandation précise au sujet de l'inclusion de ce crédit de $100 000 dans les prévisions.

11.2.2 Le Conseil a noté que le Directeur général a donné son accord à la recommandation du Comité permanent qui figure à la section 11.1.4, et qu'il a revisé ses prévisions pour 1958 en conséquence. Le Conseil a exprimé son accord.

[1] Voir résolution EB19.R52.

[2] Voir résolution EB19.R49.

[3] Voir résolution EB19.R50.

PARTIE III. PROGRAMME ÉLARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE

1. EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

1.1 Considérations générales

1.1.1 Le Comité a noté que, conformément à la pratique établie par l'Assemblée mondiale de la Santé,[1] les prévisions relatives au programme d'assistance technique ont été comprises dans le projet de programme et de budget de la même manière que les prévisions relatives au programme ordinaire de l'Organisation.

1.1.2 Le Comité a rappelé que le Comité de l'Assistance technique a posé en principe que chacune des organisations participantes, conformément à sa pratique en matière de budget, présente à son conseil d'administration, pour examen et approbation, des estimations détaillées concernant les dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution à imputer sur les fonds du programme élargi.

1.1.3 A la demande du Comité, le Directeur général a présenté le tableau ci-contre (tableau 17) où figurent, d'une part, une récapitulation de toutes les ressources provenant du programme d'assistance technique et destinées à des projets sanitaires pendant les années 1952 à 1958, d'autre part, le montant des dépenses d'exécution (coût des projets et des services d'exécution) et des dépenses d'administration pendant les mêmes années, et enfin le pourcentage de variation des ressources totales d'une année à l'autre. Pour l'année 1958, il n'a été possible d'indiquer que les montants optimums provisoires: cependant, le Bureau de l'Assistance technique a fixé ces montants en partant de l'hypothèse que les dépenses d'exécution et d'administration ne dépasseront pas le niveau qu'elles avaient atteint en 1957. Le Directeur général a appelé l'attention du Comité sur les variations qu'accuse d'une année à l'autre le montant total des ressources disponibles pour le programme. Ces variations font qu'il est difficile d'établir des plans rationnels; en effet, le montant exact des ressources disponibles et les projets inscrits au programme définitivement approuvé ne sont guère connus qu'au début de l'année d'exécution.

[1] Résolution WHA4.56, *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 115

TABLEAU 17

ASSISTANCE TECHNIQUE: TOTAL DES RESSOURCES, DÉPENSES D'EXÉCUTION ET DÉPENSES D'ADMINISTRATION POUR LES ANNÉES 1952 A 1958, AVEC POURCENTAGES DE VARIATION

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
	Engagements	Engagements	Engagements	Engagements	Utilisation des crédits affectés (chiffres provisoires)	Allocations autorisées	Montant optimum provisoire
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Total des ressources	4 351 689	4 189 357	3 754 545	4 411 749	5 804 266	5 405 866	5 323 866
	%	%	%	%	%	%	%
Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	+225,46	−3,73	−10,38	+17,50	+31,56	−6,86	−1,51
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Dépenses d'exécution							
Coût des projets	3 813 749	3 585 938	3 195 241	3 809 132	5 170 038	4 717 000	4 635 000
Coût des services d'exécution	250 549	310 271	327 654	362 033	407 200	453 561	453 561
Total	4 064 298	3 896 209	3 522 895	4 171 165	5 577 238	5 170 561	5 088 561
	%	%	%	%	%	%	%
Pourcentage des ressources que représente le coût des services d'exécution	5,76	7,41	8,73	8,21	7,02	8,39	8,52
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Dépenses d'administration							
Montant	287 391	293 148	231 650	240 584	227 028	235 305	235 305
	%	%	%	%	%	%	%
Pourcentage des ressources totales que représentent les dépenses d'administration	6,60	7,00	6,17	5,54	3,91	4,35	4,42

1.2 Dépenses d'exécution

1.2.1 *Dépenses afférentes aux projets*

1.2.1.1 Le Comité a noté que les prévisions de dépenses relatives aux projets de la catégorie I qui figurent dans le projet de programme et de budget pour 1958 s'élèvent au total à $5 118 077. Ces prévisions dépassent de $483 077 les montants optimums provisoires que le BAT a fixés pour l'OMS en octobre 1956 en vue de l'élaboration des programmes nationaux et des programmes régionaux à exécuter en 1958.

1.2.1.2 Le Comité a noté les différences suivantes entre les montants optimums provisoires et les prévisions de dépenses qui figurent dans les *Actes officiels* N° 74:

TABLEAU 18

ASSISTANCE TECHNIQUE: PRÉVISIONS DE DÉPENSES ET MONTANTS OPTIMUMS PROVISOIRES POUR 1958

	Catégorie I			Catégorie II		
	Prévisions de dépenses (*Actes officiels* N° 74)	Montant optimum provisoire	Différence en plus	Prévisions de dépenses (*Actes officiels* N° 74)	Montant optimum provisoire	Différence en moins
	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Programmes nationaux	4 574 649	4 171 500	403 149	1 504 741	2 085 750	(581 009)
Programmes régionaux (inter-pays)	543 428	463 500	79 928	111 926	231 750	(119 824)
	5 118 077	4 635 000	483 077	1 616 667	2 317 500	(700 833)

1.2.1.3 Le Comité a appelé l'attention du Conseil exécutif sur le fait que le programme d'assistance technique pour 1958 a un caractère purement provisoire et que le programme qui sera exécuté pendant cet exercice ne sera connu que lorsque le Comité de l'Assistance technique l'aura approuvé, c'est-à-dire, aux termes du règlement qui régit le programme d'assistance technique, le 30 novembre 1957 au plus tard.

1.2.2 *Dépenses des services d'exécution*

1.2.2.1 La présentation des dépenses relatives aux services d'exécution correspond au classement établi dans le programme ordinaire entre Services consultatifs (Siège) et Bureaux régionaux, ce qui permet de faire facilement la comparaison avec les prévisions correspondantes des sections 5 et 6 de la résolution portant ouverture de crédits.

1.2.2.2 Le Comité a noté que les prévisions de dépenses relatives aux services d'exécution, telles qu'elles ont été établies par le Directeur général, dépassent d'environ $25 000 le montant optimum provisoire fixé par le Bureau de l'Assistance technique.

1.3 Dépenses d'administration

1.3.1 La rubrique « dépenses d'administration » du programme d'assistance technique correspond aux catégories de dépenses prévues dans le budget ordinaire sous la section 8 de la résolution portant ouverture de crédits (Services administratifs).

1.3.2 Le Comité a noté, d'après la répartition détaillée, par services organiques, des dépenses relatives aux services d'exécution et des dépenses d'administration (appendice 18), que les prévisions du Directeur général, en ce qui concerne les dépenses d'administration pour 1958, ne dépassent que de $500 le montant optimum provisoire fixé par le Bureau de l'Assistance technique.

1.4 Examen des prévisions de dépenses pour 1957 par le groupe administratif d'étude constitué par le CAT

1.4.1 En réponse à une question qui lui était posée, le Directeur général a confirmé que le Comité de l'Assistance technique avait constitué, en 1956, un groupe administratif d'étude chargé d'examiner les dépenses relatives aux services d'exécution et les dépenses d'administration prévues pour 1957 par toutes les organisations participantes. L'OMS était représentée aux réunions de ce groupe et celui-ci a publié un rapport qui a été ensuite étudié par le Comité de l'Assistance technique. Le rapport du CAT, auquel est annexé le rapport du groupe d'étude, constitue une annexe à un document d'ensemble que le Directeur général a préparé à l'intention du Conseil exécutif sur la participation de l'OMS au programme élargi d'assistance technique.

1.4.2 Le groupe d'étude ne s'est occupé que des dépenses à imputer sur les fonds de l'assistance technique. Les éléments constitutifs de ces dépenses qui sont financés par le budget ordinaire des organisations participantes restent, en effet, en dehors de la compétence du CAT, et c'est pourquoi le groupe n'a pas examiné les services d'appoint fournis par ces organisations au moyen de leur budget ordinaire. Le Comité de l'Assistance technique a prié l'Assemblée générale des Nations Unies d'autoriser son Comité consultatif pour les Questions administratives et budgétaires à prêter à l'avenir son concours pour l'examen de ces dépenses s'il en était prié.

1.4.3 Le Comité a noté que le montant alloué à l'OMS par le CAT au titre des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution en 1957 est inchangé par rapport à 1956, bien que le montant approuvé pour le secrétariat du BAT et pour les autres organisations participantes ait augmenté.

1.4.4 Le Directeur général a informé le Comité qu'il avait déjà pris certaines dispositions pour que le Comité consultatif des Nations Unies pour les Questions administratives et budgétaires puisse se rendre au Siège de l'OMS au printemps 1957 afin d'examiner la participation de l'OMS au programme d'assistance technique, ainsi que le laissait prévoir le rapport du Directeur général à la dix-septième session du Conseil exécutif.[1]

2. OBSERVATIONS DU CONSEIL

A la lumière de l'analyse effectuée par le Comité permanent, le Conseil a estimé satisfaisantes les prévisions de dépenses pour les services d'exécution et les dépenses d'administration qui doivent être financées en 1958 sur les fonds de l'assistance technique. Il approuve par conséquent ces prévisions et recommande à l'Assemblée de la Santé d'entériner cette approbation.

[1] *Actes off. Org. mond. Santé*, **68**, 170, paragraphe 22

PARTIE IV. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉSULTANT DE L'EXAMEN DÉTAILLÉ DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET

1. Les observations et recommandations formulées par le Comité et par le Conseil à la suite de l'examen détaillé du projet de programme et de budget pour 1958 ont été exposées dans les parties I, II et III du présent chapitre. Le Conseil tient cependant à appeler spécialement l'attention de l'Assemblée de la Santé sur les points suivants:

1.1 Augmentations d'effectif

Les prévisions budgétaires comportent des crédits pour la création des postes suivants:

Section 4 de la résolution portant ouverture de crédits: Services techniques centraux

Six postes, soit une dépense nette estimée à $28 507 (partie II, section 5.1.4).

Section 5 de la résolution portant ouverture de crédits: Services consultatifs (Siège)

Neuf postes, soit une dépense nette estimée à $29 185 (partie II, section 6.1.1.4).

Section 5 de la résolution portant ouverture de crédits: Services consultatifs (activités dans les pays)

Dix postes, soit: pour l'Afrique, 3 conseillers régionaux; pour l'Europe, 1 fonctionnaire sanitaire régional et 1 sténodactylographe; pour la Méditerranée orientale, 2 conseillers régionaux et 1 sténodactylographe; et pour le Pacifique occidental, 1 représentant de zone et 1 sténodactylographe, l'ensemble représentant une dépense nette estimée à $46 979 (partie II, section 6.2.1.3).

Section 6 de la résolution portant ouverture de crédits: Bureaux régionaux

Quatre postes, soit: pour les Amériques, 1 traducteur-reviseur et 1 commis à l'information; pour l'Asie du Sud-Est, 1 dactylographe; pour la Méditerranée orientale, 1 commis, l'ensemble représentant une dépense nette estimée à $14 230 (partie II, section 7.1.1.3).

1.2 Voyages en mission

Section 4 de la résolution portant ouverture de crédits: Services techniques centraux

Exprimée en pourcentage, l'augmentation des prévisions de dépenses afférentes aux voyages en mission est proportionnellement plus forte pour les Services techniques centraux que pour les Services consultatifs (Siège). Après avoir entendu les explications du Directeur général sur la nécessité des augmentations en cause, le Conseil n'a pas voulu en contester le bien-fondé, mais il a néanmoins estimé qu'il y avait lieu d'appeler particulièrement l'attention de l'Assemblée de la Santé sur cette tendance (partie II, section 5.1.16).

1.3 Bureau de Recherches sur la Tuberculose

Section 5 de la résolution portant ouverture de crédits: Services consultatifs (Siège)

Le Conseil a estimé que les mesures prises par le Directeur général en ce qui concerne le Bureau de Recherches sur la Tuberculose sont conformes aux instructions contenues dans ses résolutions sur la question (partie II, section 6.1.2).

1.4 Section 7 de la résolution portant ouverture de crédits: Comités d'experts et conférences

Notant que le montant total des prévisions de dépenses relatives aux comités d'experts envisagés pour 1958 représentait une augmentation de près de 50% par rapport à 1957, le Conseil, après avoir analysé de façon détaillée les propositions concernant les différents comités d'experts, ne s'est pas estimé en mesure de suggérer l'ajournement de tel ou tel comité d'experts. Il a donc décidé d'appeler spécialement l'attention de l'Assemblée sur l'augmentation globale de $64 300 prévue pour les comités d'experts en 1958 (partie II, section 8.2).

1.5 Section 9 de la résolution portant ouverture de crédits: Remboursement au fonds de roulement

A la lumière des renseignements dont il disposait, le Conseil ne s'est pas trouvé en mesure de formuler de recommandation précise au sujet du crédit de $100 000 qui figure dans les prévisions budgétaires de 1958 sous la section 9 de la résolution portant ouverture de crédits (Remboursement au fonds de roulement) (partie II, section 11.2).

1.6 Programme élargi d'assistance technique

1.6.1 *Dépenses afférentes aux projets*

Le Conseil appelle l'attention de l'Assemblée de la Santé sur le fait que le programme d'assistance technique pour 1958 est purement provisoire et que le programme qui sera exécuté pendant cet exercice ne sera connu que lorsque le Comité de l'Assistance technique l'aura approuvé, c'est-à-dire le 30 novembre 1957 au plus tard (partie III, section 1.2.1.3).

1.6.2 *Dépenses des services d'exécution*

Les dépenses des services d'exécution prévues pour 1958 sont de $25 000 environ supérieures au montant du chiffre indicatif donné par le Bureau de l'Assistance technique (partie III, section 1.2.2.2).

1.6.3 *Dépenses d'administration*

Les prévisions du Directeur général pour les dépenses d'administration en 1958 ne sont supérieures que de $500 au chiffre indicatif donné par le Bureau de l'Assistance technique (partie III, section 1.3.2).

1.6.4 *Recommandation*

Après avoir examiné les prévisions du Directeur général relatives aux dépenses des services d'exécution et aux dépenses d'administration qui doivent être financées sur les fonds de l'assistance technique en 1958, le Conseil les a approuvées, et il recommande à l'Assemblée de la Santé d'entériner cette décision.

CHAPITRE V. QUESTIONS D'IMPORTANCE MAJEURE EXAMINÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR CELUI-CI A LEUR SUJET

1. QUESTIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL EN APPLICATION DE LA RÉSOLUTION WHA5.62 DE LA CINQUIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Conformément aux dispositions de la résolution WHA5.62, le Conseil exécutif a examiné les questions suivantes:

1.1 Aptitude des prévisions budgétaires à permettre à l'Organisation de s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, compte tenu du degré de développement auquel elle est parvenue

Lors de l'examen de cette question, le Conseil a estimé que les fonctions constitutionnelles de l'Organisation sont d'une telle ampleur que les prévisions budgétaires de 1958 ne sauraient être jugées suffisantes pour lui permettre de s'en acquitter. Au stade actuel de son développement, l'Organisation possède, tant au Siège que dans les Régions, une structure et une expérience qui, si elle disposait de fonds supplémentaires, lui permettraient de s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles à un niveau d'activité beaucoup plus élevé que ce n'est le cas actuellement.

1.2 Conformité du programme annuel avec le programme général de travail approuvé par l'Assemblée de la Santé

Le Conseil a estimé que le programme proposé pour 1958 était conforme au deuxième programme général de travail pour la période 1957-1960, approuvé par la Huitième Assemblée mondiale de la Santé dans sa résolution WHA8.10.

1.3 Possibilité d'exécuter, au cours de l'année budgétaire, le programme envisagé

Le Conseil a estimé que, grâce à sa structure, l'Organisation était en mesure d'exécuter, au cours de l'exercice budgétaire, le programme proposé par le Directeur général pour 1958 au titre des fonds ordinaires, des fonds de l'assistance technique et des autres fonds extra-budgétaires.

1.4 Répercussions financières générales des prévisions budgétaires et exposé général des renseignements sur lesquels se fondent les considérations formulées

1.4.1 Dans son examen des répercussions financières générales des prévisions pour les gouvernements, le Conseil s'est particulièrement préoccupé des éléments suivants:

1.4.2 *Participation financière des gouvernements aux projets exécutés dans leur pays avec l'aide de l'OMS*

1.4.2.1 Le Conseil a noté que, d'après les renseignements disponibles à l'époque où le projet de programme et de budget a été établi, la contre-valeur des contributions annoncées par les gouvernements à titre de participation au financement des projets exécutés dans leurs pays ou territoires s'élevait au total à $32 291 347 en 1956, $41 254 353 en 1957 et $40 089 388 en 1958. Le Conseil a également noté que des renseignements sur ces contributions ont été fournis par 86 des 117 pays et territoires où des projets étaient soit en cours d'exécution en 1956, soit prévus pour 1957 et 1958 (ce qui représente une proportion de 75%). La contre-valeur de ces contributions, exprimée en dollars des Etats-Unis, est indiquée entre parenthèses dans les colonnes du document budgétaire intitulées « Autres fonds extra-budgétaires » et l'on trouvera à l'appendice 19 un état de ces montants par Régions et par pays.

1.4.2.2 Lorsqu'il a examiné les prévisions relatives aux contributions des gouvernements à titre de participation au financement des projets, le Conseil a rappelé que, par sa résolution WHA7.36,[1] l'Assemblée mondiale de la Santé avait prié le Directeur général de réunir de tels renseignements; il a noté que, lorsque les gouvernements sont priés de donner des indications sur leurs contributions, il leur est demandé de les présenter suivant les rubriques de la note accompagnant la résolution WHA5.59.[2] Ces montants sont donc calculés sur une base uniforme. Le Conseil a été informé que, dans le calcul de l'équivalent en dollars des Etats-Unis du montant des contributions des gouvernements, ce sont les taux de change communiqués par le Fonds monétaire international qui sont appliqués. Le Directeur général s'est engagé à donner désormais au Comité permanent et au Conseil exécutif, dans le document indiquant le montant estimatif des contributions des gouvernements, des renseignements sur le coût estimatif des prestations que l'OMS fournit ou se propose de fournir, toutes indications qui seront tirées du volume consacré au budget.

Le Conseil a reconnu que les renseignements sur les contributions des gouvernements à titre de participation au financement des projets n'étaient pas

[1] *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 116
[2] *Recueil des résolutions et décisions*, troisième édition, 224

complets et ne pouvaient être précis, mais il les a cependant estimés utiles.

1.4.3 *Recettes occasionnelles*

1.4.3.1 Le Conseil a noté que le montant des recettes occasionnelles dont on pensait pouvoir disposer pour aider à financer le projet de budget de 1958 au moment où les prévisions ont été établies atteignait $358 000, soit $2200 de plus que la somme votée par la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé pour le budget de 1957. Le Conseil a noté également que, grâce au recouvrement satisfaisant des contributions, les arriérés qui, s'ils étaient payés, pourraient être affectés au financement du budget de 1958 représentaient une somme peu élevée.

1.4.3.2 Le Conseil a en outre pris note des chiffres suivants qui indiquent le montant des arriérés des contributions des Membres inactifs, ces arriérés étant calculés conformément aux dispositions de la résolution WHA9.9 de l'Assemblée mondiale de la Santé:

TABLEAU 19

ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS DES MEMBRES INACTIFS

	Total des arriérés pour la période 1948-1956	Versements annuels minimums
	US $	US $
Albanie	6 035	603,50
Biélorussie, RSS de	23 785	2 378,50
Bulgarie	14 350	1 435,00
Hongrie	35 370	3 537,00
Pologne	138 261	13 826,10
Roumanie	49 892	4 989,20
Tchécoslovaquie	126 753	12 675,30
Ukraine, RSS d'	92 272	9 227,20
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	695 124	69 512,40
Total	1 181 842	118 184,20

1.4.3.3 Le Conseil appelle l'attention sur les résolutions qu'il a adoptées sur la situation du fonds de roulement des publications [1] et sur le fonds de Singapour,[2] et qui suggèrent à l'Assemblée de la Santé les diverses utilisations possibles des sommes disponibles dans ces deux fonds, soit respectivement $30 000 et $21 418. Le Directeur général a aussi informé le Conseil exécutif que, depuis la préparation du projet de programme et de budget, d'autres sommes sont devenues disponibles, soit un montant d'environ $59 000 dans le compte d'attente de l'Assemblée, et des recettes diverses additionnelles s'élevant à $70 000 approximativement pour 1956. Le total du montant supplémentaire disponible au moment de l'examen de la question par le Conseil a donc été estimé à environ $180 000, qui seront à la disposition de la Dixième Assemblée mondiale de la Santé. L'Assemblée fera alors le point de la situation en ce qui concerne les recettes occasionnelles.

[1] Résolution EB19.R49
[2] Résolution EB19.R50

1.4.4 *Etat du recouvrement des contributions annuelles et des avances au fonds de roulement*

Le Conseil a également examiné l'état du recouvrement des contributions annuelles et des avances au fonds de roulement. Les renseignements fournis au Conseil indiquaient que le recouvrement des contributions était plus satisfaisant qu'il ne l'avait jamais été dans toute l'histoire de l'Organisation. Le Conseil a aussi noté qu'il n'y avait plus actuellement d'avance non remboursée au fonds de roulement en ce qui concerne les Membres actifs.

1.4.5 *Contributions fixées pour les gouvernements*

Le Conseil appelle l'attention de l'Assemblée de la Santé sur l'appendice 20 qui indique les sommes que l'OMS a été autorisée à utiliser de 1952 à 1957, ainsi que les sommes prévues pour 1958. Cet appendice montre également les pourcentages d'augmentation ou de diminution de chaque année par rapport à la précédente. Le Conseil appelle aussi l'attention sur l'appendice 21 qui contient un tableau comparatif où sont portés: 1) le montant total des contributions des Membres actifs fixées pour les années 1952 à 1957, ainsi que les montants des contributions calculées pour 1958 sur la base de chacun des deux budgets effectifs proposés par le Directeur général (c'est-à-dire avec et sans supplément); et 2) le montant total des contributions des Etats Membres, à l'exception de la Chine, fixées pour les années 1952 à 1957 et le montant des contributions calculées pour 1958 sur la base du budget effectif avec supplément proposé par le Directeur général. Ce tableau indique également le pourcentage des augmentations et diminutions de chaque année par rapport à l'année précédente.

En examinant le pourcentage d'augmentation des contributions fixées pour les Etats Membres, le Conseil a reconnu que, pendant les trois dernières années, la plupart des Etats Membres n'avaient pas désiré stabiliser le budget de l'Organisation, comme le montrent les augmentations budgétaires approuvées pour ces années, même si ces augmentations n'ont pas toujours atteint les chiffres proposés par le Directeur général.

1.4.6 *Pouvoir d'achat des ressources mises à la disposition de l'Organisation*

Dans son examen des répercussions du projet de programme et de budget de 1958 pour les gouvernements, le Conseil a demandé des renseignements sur le pouvoir d'achat des ressources mises actuellement à la disposition de l'Organisation, par comparaison avec les premières années d'existence de l'OMS. D'après les résultats de contacts officieux pris à ce sujet par le Directeur général avec le Secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, il apparaît qu'il ne serait pas possible

d'évaluer avec précision le changement survenu dans le pouvoir d'achat des ressources de l'Organisation pendant les dernières années sans une analyse technique approfondie des éléments constitutifs des ressources budgétaires de l'Organisation et de la façon dont les crédits ont été utilisés. Cependant, à titre d'indication générale, le Directeur général a été prié de se reporter aux renseignements contenus dans le *Bulletin mensuel de statistique* des Nations Unies (novembre 1956, tableau 50), qui indique que le pouvoir d'achat intérieur du dollar des Etats-Unis d'Amérique a diminué de 13% entre 1950 et 1956.

1.4.7 *Niveaux budgétaires en 1958*

Ayant examiné, comme il est indiqué dans les sections 1.4.2 à 1.4.6 ci-dessus, les répercussions pour les gouvernements du projet de programme et de budget de 1958, le Conseil a estimé:

a) que, si le programme proposé par le Directeur général pour 1958 est bien conçu dans le cadre des fonctions et des objectifs à long terme de l'Organisation, on pourrait néanmoins réexaminer les activités du point de vue de leur degré d'urgence; et

b) que l'importance de l'augmentation proposée pour les contributions des Membres constitue une question que tous les gouvernements désireront étudier avec soin.

En conséquence, le Conseil a adopté la résolution EB19.R76,[1] recommandant que la Dixième Assemblée mondiale de la Santé approuve un budget effectif de base de $11 761 350 et un budget effectif supplémentaire d'un montant ne dépassant pas $1 871 000.

[1] Reproduite à la page xii du présent volume

2. AUTRES QUESTIONS ÉTUDIÉES PAR LE CONSEIL

2.1 Résolution portant ouverture de crédits

Le Conseil a examiné le texte du projet de résolution portant ouverture de crédits pour 1958 et a noté qu'il est identique à celui qui figure dans le Projet de Programme et de Budget pour 1957 (*Actes officiels* N° 66), si ce n'est que l'on a inclus une nouvelle partie: « Partie IV: Autres affectations », qui comprend une nouvelle section: « Section 9 — Remboursement au fonds de roulement ». L'ancienne « Partie IV: Réserve » et l'ancienne « Section 9 — Réserve non répartie » figurant dans le projet de programme et de budget de 1957 sont maintenant devenues « Partie V: Réserve » et « Section 10 — Réserve non répartie ». Le « Total des parties I, II, III et IV » représente le montant du budget effectif, y compris le montant du remboursement du fonds de roulement. La nouvelle section 9 est destinée à permettre le remboursement partiel du montant que l'on propose de prélever sur le fonds de roulement en 1957 pour financer en partie l'installation du Bureau régional du Pacifique occidental dans des locaux permanents. La Dixième Assemblée mondiale de la Santé désirera peut-être modifier le texte de la résolution portant ouverture de crédits à la lumière des circonstances du moment.

2.2 Résolution concernant le fonds de roulement

Le Conseil a noté que le texte du projet de résolution concernant le fonds de roulement est identique à celui qui a été approuvé pour 1957, et que le Directeur général propose que le montant du fonds de roulement soit le même en 1958 que le montant approuvé pour 1957, mais augmenté de toute contribution qui serait fixée pour de nouveaux Membres.

CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENT ET PROJET DE MANDAT DES COMMISSIONS PRINCIPALES DE LA DIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ, Y COMPRIS LA PROCÉDURE A SUIVRE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET DE 1958

1. EXAMEN EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT

1.1 Lors de l'examen de cette question, le Comité disposait du rapport du Directeur général et d'un addendum à ce document qui lui était présenté à titre d'information et qui concernait les débats de la onzième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur le point intitulé « Total général des dépenses budgétaires annuelles de l'Organisation des Nations Unies », inscrit à l'ordre du jour sur la proposition de la délégation du Royaume-Uni.[1]

[1] Reproduit à l'appendice 22. On trouvera à l'appendice 23 un autre addendum au rapport du Directeur général, contenant une proposition soumise par la délégation du Royaume-Uni à l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet du point de ordre du jour relatif au projet de budget pour l'exercice financier 1957.

1.2 Le Comité s'est souvenu que la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé avait approuvé la procédure proposée par le Conseil exécutif lors de sa dix-septième session (résolution EB17.R31) pour l'examen du projet de programme et de budget de 1957, et avait établi une Commission du Programme et du Budget et une Commission des Questions administratives, financières et juridiques, en leur confiant les mandats qui sont définis dans la résolution WHA9.2. De l'avis du Comité, la procédure suivie à la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé s'est révélée satisfaisante. Cependant, il serait souhaitable de compléter sur deux points le mandat des commissions principales en vue de l'examen du projet de programme et de budget pour 1958.

1.3 L'une des modifications proposées consisterait à ajouter une disposition prévoyant que la Commission des Questions administratives, financières et juridiques devra avoir achevé son examen de « la situation du fonds de roulement, du compte d'attente de l'Assemblée et du fonds de roulement des publications, ainsi que de tous autres fonds de nature à influer sur la situation financière de l'Organisation », avant que la Commission du Programme et du Budget n'entreprenne la discussion du plafond budgétaire. L'adjonction proposée ne ferait que consacrer la pratique déjà suivie lors des sessions précédentes.

1.4 L'autre adjonction est nécessaire pour préciser la procédure à suivre pour l'examen de la « Partie IV: Autres affectations », contenant la « Section 9 — Remboursement au fonds de roulement », qui figure dans le projet de résolution portant ouverture de crédits pour 1958. Supposant que la Commission des Questions administratives, financières et juridiques sera chargée de traiter la question quant au fond, le Comité estime que c'est à cette commission qu'il devrait incomber de recommander le montant à inscrire sous la « Partie IV: Autres affectations ».

1.5 Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de transmettre à l'Assemblée de la Santé, sans recommandation, une proposition du Gouvernement du Canada relative à la procédure à suivre pour l'examen du projet de programme et de budget par l'Assemblée mondiale de la Santé.[1] En conséquence, il a recommandé au Conseil exécutif d'adopter les deux résolutions suivantes:

I. Le Conseil exécutif

RECOMMANDE à la Dixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante:

La Dixième Assemblée mondiale de la Santé

1. ÉTABLIT une Commission du Programme et du Budget;

2. ÉTABLIT une Commission des Questions administratives, financières et juridiques.

II. Le Conseil exécutif,

Estimant que la procédure suivie à la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé pour l'examen du projet de programme et de budget de 1957 a donné satisfaction; et

Sans préjuger la décision que l'Assemblée pourra prendre sur la proposition du Gouvernement du Canada relative à la procédure suivie par l'Assemblée de la Santé pour examiner le programme, le budget et les questions connexes (questions administratives, financières et de personnel),

RECOMMANDE à la Dixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante:

La Dixième Assemblée mondiale de la Santé

DÉCIDE

1) que le mandat de la Commission du Programme et du Budget sera le suivant:

a) examiner le Rapport annuel du Directeur général;

b) examiner si le programme annuel est conforme au programme général de travail pour la période 1957-1960;

c) présenter des recommandations sur le niveau du budget de 1958, après étude des points principaux du programme;

d) examiner le programme de 1958 et présenter des recommandations à ce sujet;

e) recommander la résolution portant ouverture de crédits pour 1958, après avoir inséré dans le texte les montants afférents à la partie II (Programme d'exécution), ainsi que les montants recommandés par la Commission des Questions administratives, financières et juridiques pour la partie I (Réunions constitutionnelles), la partie III (Services administratifs), et la partie IV (Autres affectations); et

f) étudier toutes autres questions que pourra lui renvoyer l'Assemblée de la Santé;

2) que le mandat de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques sera le suivant:

a) examiner la situation financière de l'Organisation, notamment:

i) le Rapport financier et le Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 1956;

ii) l'état des contributions;

iii) la situation du fonds de roulement, du compte d'attente de l'Assemblée et du fonds de roulement des publications, ainsi que de tous autres fonds de nature à influer sur la situation financière de l'Organisation;

b) recommander le barème des contributions pour 1958;

c) recommander la résolution relative au fonds de roulement pour 1958, notamment le montant à fixer pour ce fonds;

[1] Voir *Actes off. Org. mond. Santé*, **76**, annexe 19.

d) examiner les parties du budget de 1958 qui concernent les réunions constitutionnelles, les services administratifs et les autres affectations et faire rapport à ce sujet à la Commission du Programme et du Budget;

e) examiner le texte de la résolution portant ouverture de crédits et adresser un rapport à ce sujet à la Commission du Programme et du Budget; et

f) étudier toutes autres questions que pourra lui renvoyer l'Assemblée de la Santé;

3) que, lorsque la Commission du Programme et du Budget discutera la question mentionnée au point *c*) du paragraphe 1), il n'y aura pas de réunion de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques, et que, lorsque le point *d*) du paragraphe 2) sera examiné par la Commission des Questions administratives, financières et juridiques, il n'y aura pas de réunion de la Commission du Programme et du Budget; et, enfin,

4) que le point *c*) du paragraphe 1) ne sera pas examiné par la Commission du Programme et du Budget aussi longtemps que la Commission des Questions administratives, financières et juridiques n'aura pas terminé son examen des points *a*) iii) et *b*) du paragraphe 2).

2. OBSERVATIONS DU CONSEIL

Le Conseil, après avoir étudié la question à la lumière de l'analyse effectuée par le Comité permanent, a approuvé les recommandations du Comité et a décidé d'adopter les deux résolutions (EB19.R55 et EB19.R56).

Le Conseil a décidé en outre de joindre au présent rapport, pour l'information de l'Assemblée de la Santé, le document concernant les débats de la onzième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur le point intitulé « Total général des dépenses budgétaires annuelles de l'Organisation des Nations Unies », qui avait été inscrit à l'ordre du jour sur la proposition de la délégation du Royaume-Uni (voir appendice 22).

APPENDICES

Appendice 1

STRUCTURE DU SECRÉTARIAT DU SIÈGE

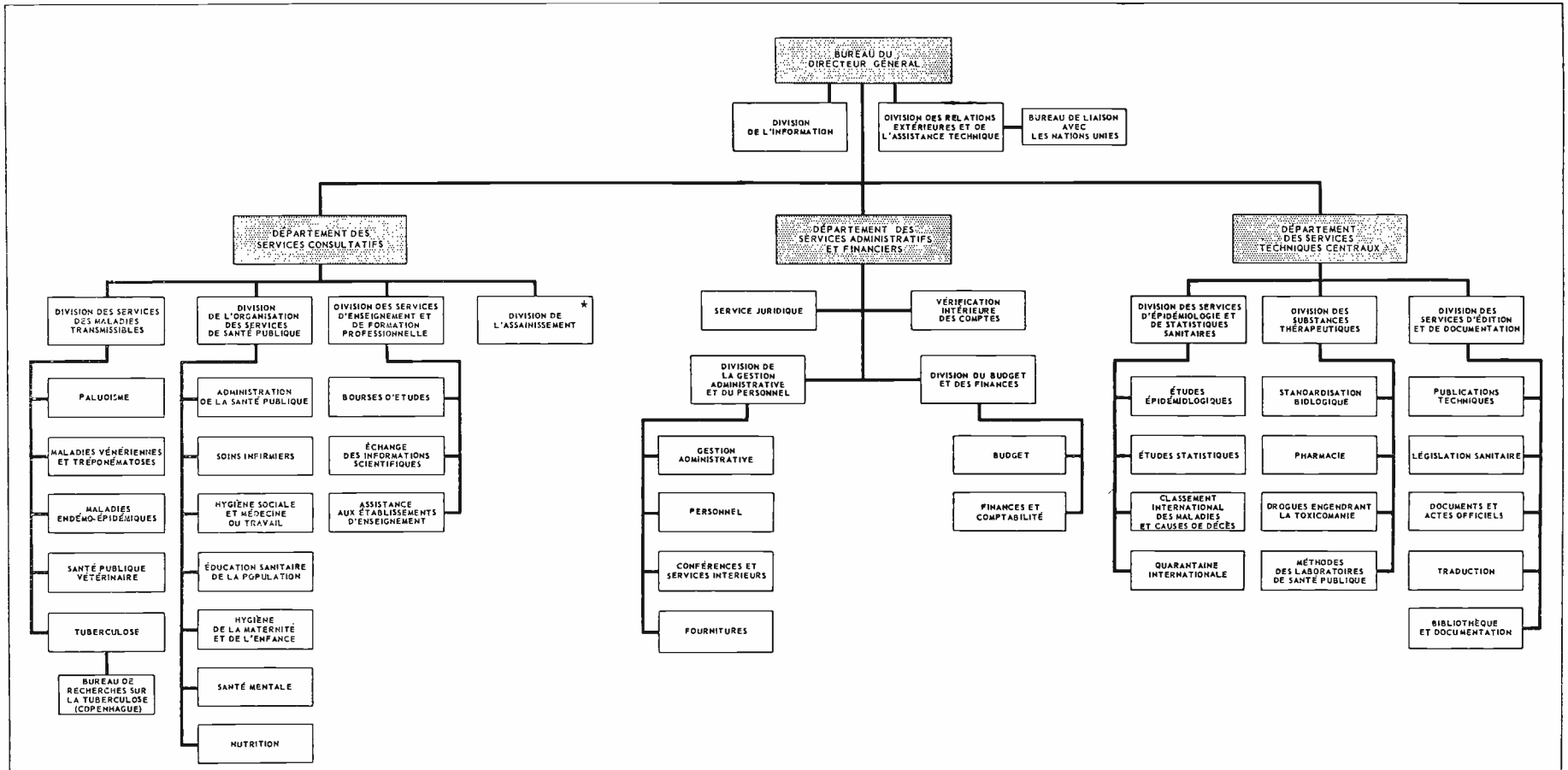

* Cette division, qui n'est pas organisée en sections distinctes, s'occupe de l'assainissement sur le plan municipal et le plan régional, de l'aménagement sanitaire des campagnes et des collectivités, de l'urbanisme et de la salubrité de l'habitation, de la lutte contre les vecteurs de maladies et des insecticides, de l'hygiène du lait et des denrées alimentaires, des questions sanitaires qui se rattachent à l'hygiène industrielle et de la salubrité des transports

WHO 7055

Appendice 2

RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

(Actes officiels No 74, pages 4-9, texte revisé afin de tenir compte des amendements au Règlement du Personnel)

	1956	1957			1958		
	Prévisions de dépenses	Prévisions de dépenses			Prévisions de dépenses		
		sans supplément	supplément	total avec supplément	sans supplément	supplément	total avec supplément
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
PARTIE I: RÉUNIONS CONSTITUTIONNELLES							
Section 1: Assemblée mondiale de la Santé							
Chapitre							
00 *Services de personnel*							
01 Traitements et salaires (personnel temporaire)	35 550	34 000	1 320	35 320	34 000	1 320	35 320
Total du chapitre 00	35 550	34 000	1 320	35 320	34 000	1 320	35 320
20 *Voyages et transports*							
21 Voyages en mission	8 070	8 500		8 500	8 500		8 500
25 Voyages des délégués	59 600	60 600	2 000	62 600	60 600	2 000	62 600
26 Voyages et indemnités de subsistance du personnel temporaire	9 600	7 500		7 500	7 500		7 500
Total du chapitre 20	77 270	76 600	2 000	78 600	76 600	2 000	78 600
30 *Services des locaux et installations*							
31 Loyer et entretien des locaux	5 305	5 500		5 500	5 500		5 500
32 Loyer et entretien des installations	1 752	2 000		2 000	2 000		2 000
Total du chapitre 30	7 057	7 500		7 500	7 500		7 500
40 *Autres services*							
43 Autres services contractuels	5 500	6 500		6 500	6 500		6 500
44 Transport de matériel et autres frais de transport	1 503	2 000		2 000	2 000		2 000
Total du chapitre 40	7 003	8 500		8 500	8 500		8 500
50 *Fournitures et matériel*							
51 Impression	51 900	63 620		63 620	55 820		55 820
52 Moyens visuels d'information	1 135	1 500		1 500	1 500		1 500
53 Fournitures	9 700	10 000		10 000	10 000		10 000
Total du chapitre 50	62 735	75 120		75 120	67 320		67 320
60 *Charges fixes et créances exigibles*							
63 Indemnités, prestations et créances spéciales	2 778						
Total du chapitre 60	2 778						

	1956	1957 Prévisions de dépenses			1958 Prévisions de dépenses		
	Prévisions de dépenses	sans supplément	supplément	total avec supplément	sans supplément	supplément	total avec supplément
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Chapitre	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
80 *Acquisition de biens de capital*							
82 Matériel	357	1 500		1 500	1 500		1 500
Total du chapitre 80	357	1 500		1 500	1 500		1 500
TOTAL DE LA SECTION 1	192 750	203 220	3 320	206 540	195 420	3 320	198 740
Section 2: Conseil exécutif et ses comités							
Chapitre							
00 *Services de personnel*							
01 Traitements et salaires (personnel temporaire)	24 909	26 200	1 800	28 000	26 200	1 800	28 000
Total du chapitre 00	24 909	26 200	1 800	28 000	26 200	1 800	28 000
20 *Voyages et transports*							
21 Voyages en mission	7 890	7 746		7 746	8 496		8 496
25 Voyages et indemnités de subsistance des membres	35 217	41 764		41 764	41 764		41 764
26 Voyages et indemnités de subsistance du personnel temporaire	5 296	4 500		4 500	4 500		4 500
Total du chapitre 20	48 403	54 010		54 010	54 760		54 760
30 *Services des locaux et installations*							
31 Loyer et entretien des locaux	2 364	1 580		1 580	1 580		1 580
32 Loyer et entretien des installations	995	1 320		1 320	1 320		1 320
Total du chapitre 30	3 359	2 900		2 900	2 900		2 900
40 *Autres services*							
43 Autres services contractuels	3 116	3 900		3 900	3 900		3 900
44 Transport de matériel et autres frais de transport	587	500		500	500		500
Total du chapitre 40	3 703	4 400		4 400	4 400		4 400
50 *Fournitures et matériel*							
51 Impression	16 170	13 700		13 700	13 700		13 700
53 Fournitures	8 900	11 100		11 100	11 100		11 100
Total du chapitre 50	25 070	24 800		24 800	24 800		24 800
60 *Charges fixes et créances exigibles*							
62 Assurances	356	400		400	400		400
Total du chapitre 60	356	400		400	400		400
TOTAL DE LA SECTION 2	105 800	112 710	1 800	114 510	113 460	1 800	115 260
Section 3: Comités régionaux							
Chapitre							
00 *Services de personnel*							
01 Traitements et salaires (personnel temporaire)	12 700	9 010		9 010	20 220		20 220
Total du chapitre 00	12 700	9 010		9 010	20 220		20 220

	1956 Prévisions de dépenses	1957 Prévisions de dépenses			1958 Prévisions de dépenses		
		sans supplément	supplément	total avec supplément	sans supplément	supplément	total avec supplément
Chapitre	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
20 *Voyages et transports*							
21 Voyages en mission	26 500	14 380		14 380	29 560		29 560
26 Voyages et indemnités de subsistance du personnel temporaire	10 700	16 290		16 290	20 330		20 330
Total du chapitre 20	37 200	30 670		30 670	49 890		49 890
30 *Services des locaux et installations*							
32 Loyer et entretien des installations	500	500		500	640		640
Total du chapitre 30	500	500		500	640		640
40 *Autres services*							
43 Autres services contractuels	4 400	7 990	400	8 390	7 000	400	7 400
Total du chapitre 40	4 400	7 990	400	8 390	7 000	400	7 400
50 *Fournitures et matériel*							
53 Fournitures	8 000	4 500		4 500	8 150		8 150
Total du chapitre 50	8 000	4 500		4 500	8 150		8 150
80 *Acquisition de biens de capital*							
82 Matériel		2 030		2 030			
Total du chapitre 80		2 030		2 030			
TOTAL DE LA SECTION 3	62 800	54 700	400	55 100	85 900	400	86 300
TOTAL DE LA PARTIE I	361 350	370 630	5 520	376 150	394 780	5 520	400 300

PARTIE II: PROGRAMME D'EXÉCUTION

Section 4: Services techniques centraux

Chapitre							
00 *Services de personnel*							
01 Traitements et salaires	862 246	900 933		900 933	951 837		951 837
02 Honoraires des consultants à court terme	15 150	20 700		20 700	27 600		27 600
Total du chapitre 00	877 396	921 633		921 633	979 437		979 437
10 *Indemnités du personnel*							
12 Allocations familiales	27 341	53 716		53 716	50 975		50 975
13 Rapatriement	8 776	9 736		9 736	10 336		10 336
14 Caisse des Pensions	117 733	122 042		122 042	121 591		121 591
15 Assurances du personnel	8 409	8 750		8 750	13 795		13 795
Prestations pour services accomplis		3 006		3 006	3 006		3 006
Prestations spéciales pour décès et invalidité					1 503		1 503
Total du chapitre 10	162 259	197 250		197 250	201 206		201 206
20 *Voyages et transports*							
21 Voyages en mission	31 600	22 955		22 955	35 500		35 500
22 Voyages des consultants à court terme	45 970	42 200		42 200	55 100		55 100
23 Voyages lors du recrutement et du rapatriement	16 600	19 981		19 981	20 571		20 571
24 Voyages pour congés dans les foyers	18 870	22 350		22 350	34 030		34 030
27 Transport des effets personnels	4 800	7 240		7 240	7 179		7 179
Total du chapitre 20	117 840	114 726		114 726	152 380		152 380

	1956	1957			1958		
	Prévisions de dépenses	Prévisions de dépenses			Prévisions de dépenses		
		sans supplément	supplément	total avec supplément	sans supplément	supplément	total avec supplément
Chapitre	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
30 *Services des locaux et installations*							
31 Loyer et entretien des locaux	51 946	52 658		52 658	53 039		53 039
32 Loyer et entretien des installations	2 737	2 445		2 445	2 438		2 438
Total du chapitre 30	54 683	55 103		55 103	55 477		55 477
40 *Autres services*							
41 Communications	40 828	39 505		39 505	39 426		39 426
42 Frais de réception	4 246	4 346		4 346	4 333		4 333
43 Autres services contractuels	24 527	24 831		24 831	25 925		25 925
44 Transport de matériel et autres frais de transport	6 589	6 596		6 596	6 629		6 629
Total du chapitre 40	76 190	75 278		75 278	76 313		76 313
50 *Fournitures et matériel*							
51 Impression	148 680	194 713	16 700	211 413	192 512	16 700	209 212
53 Fournitures	19 732	19 516		19 516	19 291		19 291
Total du chapitre 50	168 412	214 229	16 700	230 929	211 803	16 700	228 503
60 *Charges fixes et créances exigibles*							
61 Remboursement de l'impôt sur le revenu	1 624	1 662		1 662	1 657		1 657
62 Assurances	1 119	1 200		1 200	1 197		1 197
Total du chapitre 60	2 743	2 862		2 862	2 854		2 854
70 *Subventions et services techniques contractuels*							
72 Services techniques contractuels	95 665	98 765		98 765	103 765		103 765
Total du chapitre 70	95 665	98 765		98 765	103 765		103 765
80 *Acquisition de biens de capital*							
81 Ouvrages de bibliothèque	15 000	15 000	5 000	20 000	17 500	5 000	22 500
82 Matériel	5 192	3 695		3 695	3 683		3 683
Total du chapitre 80	20 192	18 695	5 000	23 695	21 183	5 000	26 183
TOTAL DE LA SECTION 4	1 575 380	1 698 541	21 700	1 720 241	1 804 418	21 700	1 826 118
Section 5: Services consultatifs							
Chapitre							
00 *Services de personnel*							
01 Traitements et salaires	2 428 946	2 768 987	173 090	2 942 077	2 967 122	286 879	3 254 001
02 Honoraires des consultants à court terme	196 441	170 650	96 950	267 600	263 950	92 400	356 350
Total du chapitre 00	2 625 387	2 939 637	270 040	3 209 677	3 231 072	379 279	3 610 351
10 *Indemnités du personnel*							
11 Indemnités de logement et de subsistance et indemnités mensuelles spéciales	237 690	297 678	30 298	327 976			
12 Allocations familiales	105 629	176 421	8 415	184 836	183 970	13 875	197 845
13 Rapatriement	13 952	18 772		18 772	19 872		19 872
14 Caisse des Pensions	204 800	226 718		226 718	236 040		236 040
15 Assurances du personnel	25 336	30 559	1 967	32 526	47 233	4 932	52 165
Prestations pour services accomplis		2 750		2 750	9 772		9 772
Prestations spéciales pour décès et invalidité					32 846	7 887	40 733
Indemnités d'affectation		86 000		86 000	279 885	46 750	326 635
Total du chapitre 10	587 407	838 898	40 680	879 578	809 618	73 444	883 062

Chapitre		1956 Prévisions de dépenses	1957 Prévisions de dépenses			1958 Prévisions de dépenses		
			sans supplément	supplément	total avec supplément	sans supplément	supplément	total avec supplément
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
		US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
20	*Voyages et transports*							
21	Voyages en mission	311 853	397 041	14 735	411 776	422 816	22 419	445 235
22	Voyages des consultants à court terme	250 957	206 975	109 730	316 705	290 920	91 050	381 970
23	Voyages lors du recrutement et du rapatriement	253 560	133 361	47 150	180 511	149 173	40 200	189 373
24	Voyages pour congés dans les foyers	151 983	167 625		167 625	280 352	15 750	296 102
26	Voyages et indemnités de subsistance du personnel temporaire	24 520	16 210	27 050	43 260	21 255	16 420	37 675
27	Transport des effets personnels	31 547	17 556		17 556	15 262		15 262
	Total du chapitre 20	1 024 420	938 768	198 665	1 137 433	1 179 778	185 839	1 365 617
30	*Services des locaux et installations*							
31	Loyer et entretien des locaux	49 776	48 854		48 854	52 908		52 908
32	Loyer et entretien des installations	6 113	5 970		5 970	6 472		6 472
	Total du chapitre 30	55 889	54 824		54 824	59 380		59 380
40	*Autres services*							
41	Communications	42 783	42 732		42 732	45 094		45 094
42	Frais de réception	4 888	4 667		4 667	5 306		5 306
43	Autres services contractuels	29 764	29 583		29 583	31 662		31 662
44	Transport de matériel et autres frais de transport	12 934	12 740		12 740	13 228		13 228
	Total du chapitre 40	90 369	89 722		89 722	95 290		95 290
50	*Fournitures et matériel*							
51	Impression	4 259	3 020		3 020	2 659		2 659
53	Fournitures	164 359	116 472	60 444	176 916	127 476	32 418	159 894
	Total du chapitre 50	168 618	119 492	60 444	179 936	130 135	32 418	162 553
60	*Charges fixes et créances exigibles*							
61	Remboursement de l'impôt sur le revenu	20 234	15 376		15 376	13 326		13 326
62	Assurances	2 808	3 310		3 310	3 526		3 526
	Total du chapitre 60	23 042	18 686		18 686	16 852		16 852
70	*Subventions et services techniques contractuels*							
71	Bourses d'études	631 030	635 830	479 240	1 115 070	862 090	416 590	1 278 680
72	Services techniques contractuels	128 350	102 360		102 360	95 090		95 090
73	Participants aux séminaires et autres réunions éducatives	152 050	180 640	130 740	311 380	319 537	189 575	509 112
	Total du chapitre 70	911 430	918 830	609 980	1 528 810	1 276 717	606 165	1 882 882
80	*Acquisition de biens de capital*							
81	Ouvrages de bibliothèque	8 225	2 265		2 265	2 425		2 425
82	Matériel	117 833	71 531	40 296	111 827	79 458	21 612	101 070
	Total du chapitre 80	126 058	73 796	40 296	114 092	81 883	21 612	103 495
	Eventualité nouvelle — Région européenne			250 000	250 000		500 000	500 000
	TOTAL DE LA SECTION 5	5 612 620	5 992 653	1 470 105	7 462 758	6 880 725	1 798 757	8 679 482

	1956 Prévisions de dépenses	1957 Prévisions de dépenses			1958 Prévisions de dépenses		
		sans supplément	supplément	total avec supplément	sans supplément	supplément	total avec supplément
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Section 6: Bureaux régionaux	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Chapitre							
00 *Services de personnel*							
01 Traitements et salaires	886 528	1 004 567	16 877	1 021 444	1 049 443	23 190	1 072 633
Total du chapitre 00	886 528	1 004 567	16 877	1 021 444	1 049 443	23 190	1 072 633
10 *Indemnités du personnel*							
12 Allocations familiales	35 710	60 083	1 350	61 433	62 170	1 789	63 959
13 Rapatriement	3 770	9 200	400	9 600	9 300	400	9 700
14 Caisse des Pensions	117 769	132 484	2 730	135 214	131 529	3 735	135 264
15 Assurances du personnel	8 389	9 512	194	9 706	15 132	401	15 533
Prestations pour services accomplis		3 157		3 157	3 157		3 157
Prestations spéciales pour décès et invalidité					1 579		1 579
Indemnités d'affectation		58 050	3 150	61 200	61 650	4 200	65 850
Total du chapitre 10	165 638	272 486	7 824	280 310	284 517	10 525	295 042
20 *Voyages et transports*							
21 Voyages en mission	49 060	51 259	2 000	53 259	48 659	2 000	50 659
23 Voyages lors du recrutement et du rapatriement	18 200	30 665	3 400	34 065	14 420	603	15 023
24 Voyages pour congés dans les foyers	38 328	29 590		29 590	58 356	2 750	61 106
27 Transport des effets personnels	10 206	15 577	1 250	16 827	7 564	325	7 889
Total du chapitre 20	115 794	127 091	6 650	133 741	128 999	5 678	134 677
30 *Services des locaux et installations*							
31 Loyer et entretien des locaux	25 146	23 203		23 203	26 349		26 349
32 Loyer et entretien des installations	4 715	5 306	140	5 446	5 622	190	5 812
Total du chapitre 30	29 861	28 509	140	28 649	31 971	190	32 161
40 *Autres services*							
41 Communications	43 354	48 253		48 253	48 196		48 196
42 Frais de réception	3 800	4 000		4 000	4 680		4 680
43 Autres services contractuels	11 851	12 647	870	13 517	12 219	1 160	13 379
44 Transport de matériel et autres frais de transport	9 592	10 071		10 071	9 990		9 990
Total du chapitre 40	68 597	74 971	870	75 841	75 085	1 160	76 245
50 *Fournitures et matériel*							
51 Impression	2 956	2 448		2 448	2 702		2 702
52 Moyens visuels d'information	54 500	57 000	480	57 480	55 500	850	56 350
53 Fournitures	21 631	20 604	400	21 004	20 993	530	21 523
Total du chapitre 50	79 087	80 052	880	80 932	79 195	1 380	80 575
60 *Charges fixes et créances exigibles*							
61 Remboursement de l'impôt sur le revenu	31 300	30 230		30 230	33 560		33 560
62 Assurances	3 230	4 043		4 043	4 109		4 109
Total du chapitre 60	34 530	34 273		34 273	37 669		37 669
80 *Acquisition de biens de capital*							
81 Ouvrages de bibliothèque	3 358	3 904		3 904	3 575		3 575
82 Matériel	50 587	14 741	490	15 231	17 605		17 605
Total du chapitre 80	53 945	18 645	490	19 135	21 180		21 180
TOTAL DE LA SECTION 6	1 433 980	1 640 594	33 731	1 674 325	1 708 059	42 123	1 750 182

	1956 Prévisions de dépenses	1957 Prévisions de dépenses			1958 Prévisions de dépenses		
		sans supplément	supplément	total avec supplément	sans supplément	supplément	total avec supplément
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Section 7: Comités d'experts et conférences							
Chapitre							
00 *Services de personnel*							
01 Traitements et salaires (personnel temporaire)	5 973	6 446		6 446	9 798		9 798
Total du chapitre 00	5 973	6 446		6 446	9 798		9 798
20 *Voyages et transports*							
21 Voyages en mission (personnel permanent)	1 904	2 057		2 057	3 128		3 128
25 Voyages et indemnités de subsistance des membres	78 050	84 240		84 240	128 013		128 013
26 Voyages et indemnités de subsistance du personnel temporaire	995	1 074		1 074	1 633		1 633
Total du chapitre 20	80 949	87 371		87 371	132 774		132 774
30 *Services des locaux et installations*							
32 Loyer et entretien des installations	250	280		280	400		400
Total du chapitre 30	250	280		280	400		400
40 *Autres services*							
43 Autres services contractuels	4 728	5 105		5 105	7 756		7 756
Total du chapitre 40	4 728	5 105		5 105	7 756		7 756
50 *Fournitures et matériel*							
51 Impression	10 600	17 600		17 600	22 500		22 500
53 Fournitures	12 940	13 955		13 955	21 235		21 235
Total du chapitre 50	23 540	31 555		31 555	43 735		43 735
60 *Charges fixes et créances exigibles*							
62 Assurances	1 060	1 143		1 143	1 737		1 737
Total du chapitre 60	1 060	1 143		1 143	1 737		1 737
TOTAL DE LA SECTION 7	116 500	131 900		131 900	196 200		196 200
TOTAL DE LA PARTIE II	8 738 480	9 463 688	1 525 536	10 989 224	10 589 402	1 862 580	12 451 982

PARTIE III: SERVICES ADMINISTRATIFS

Section 8: Services administratifs							
Chapitre							
00 *Services de personnel*							
01 Traitements et salaires	663 706	667 102		667 102	702 234		702 234
02 Honoraires des consultants à court terme	1 200	1 750		1 750	2 200		2 200
Total du chapitre 00	664 906	668 852		668 852	704 434		704 434

		1956	1957			1958		
		Prévisions de dépenses	Prévisions de dépenses			Prévisions de dépenses		
			sans supplément	supplément	total avec supplément	sans supplément	supplément	total avec supplément
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
		US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Chapitre								
10	*Indemnités du personnel*							
12	Allocations familiales	25 382	42 176		42 176	38 776		38 776
13	Rapatriement	2 922	8 292		8 292	16 792		16 792
14	Caisse des Pensions	92 416	95 555		95 555	95 540		95 540
15	Assurances du personnel	6 605	6 820		6 820	10 470		10 470
16	Frais de représentation	6 500	6 500		6 500	6 500		6 500
	Prestations pour services accomplis		928		928	928		928
	Prestations spéciales pour décès et invalidité					464		464
	Total du chapitre 10	133 825	160 271		160 271	169 470		169 470
20	*Voyages et transports*							
21	Voyages en mission	44 340	41 730		41 730	46 560		46 560
22	Voyages des consultants à court terme	800	1 750		1 750	2 200		2 200
23	Voyages lors du recrutement et du rapatriement	5 580	10 861		10 861	18 961		18 961
24	Voyages pour congés dans les foyers	23 610	37 420		37 420	30 340		30 340
27	Transport des effets personnels	910	4 560		4 560	12 260		12 260
	Total du chapitre 20	75 240	96 321		96 321	110 321		110 321
30	*Services des locaux et installations*							
31	Loyer et entretien des locaux	44 871	44 722		44 722	43 795		43 795
32	Loyer et entretien des installations	1 589	1 681		1 681	1 621		1 621
	Total du chapitre 30	46 460	46 403		46 403	45 416		45 416
40	*Autres services*							
41	Communications	25 781	25 929		25 929	25 215		25 215
42	Frais de réception	3 066	2 987		2 987	2 881		2 881
43	Autres services contractuels	18 188	17 317		17 317	17 487		17 487
44	Transport de matériel et autres frais de transport	4 882	4 933		4 933	4 808		4 808
	Total du chapitre 40	51 917	51 166		51 166	50 391		50 391
50	*Fournitures et matériel*							
51	Impression	481	496		496	491		491
52	Moyens visuels d'information	42 700	90 700		90 700	80 200		80 200
53	Fournitures	12 729	12 217		12 217	11 897		11 897
	Total du chapitre 50	55 910	103 413		103 413	92 588		92 588
60	*Charges fixes et créances exigibles*							
61	Remboursement de l'impôt sur le revenu	1 173	1 143		1 143	1 102		1 102
62	Assurances	797	825		825	796		796
	Total du chapitre 60	1 970	1 968		1 968	1 898		1 898
80	*Acquisition de biens de capital*							
82	Matériel	4 222	2 738		2 738	2 650		2 650
	Total du chapitre 80	4 222	2 738		2 738	2 650		2 650
	TOTAL DE LA SECTION 8	1 034 450	1 151 132		1 151 132	1 177 168		1 177 168
	TOTAL DE LA PARTIE III	1 034 450	1 151 132		1 151 132	1 177 168		1 177 168

	1956 Prévisions de dépenses	1957 Prévisions de dépenses			1958 Prévisions de dépenses		
		sans supplément	supplément	total avec supplément	sans supplément	supplément	total avec supplément
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
PARTIE IV: AUTRES AFFECTATIONS							
Section 9: Remboursement au fonds de roulement					100 000		100 000
TOTAL DE LA PARTIE IV					100 000		100 000
TOTAL DES PARTIES I, II, III ET IV	10 134 280	10 985 450	1 531 056	12 516 506	12 261 350	1 868 100	14 129 450
Ajustements à opérer dans le Supplément			(6 056)	(6 056)		2 900	2 900
TOTAL AJUSTÉ DES PARTIES I, II, III ET IV	10 134 280	10 985 450 [a]	1 525 000	12 510 450 [a]	12 261 350	1 871 000	14 132 350
PARTIE V: RÉSERVE [b]							
Section 10: Réserve non répartie	1 871 060	2 565 420	(1 525 000)	1 040 420	3 451 190		698 030
TOTAL DE LA PARTIE V	1 871 060	2 565 420	(1 525 000)	1 040 420	3 451 190		698 030
TOTAL DE TOUTES LES PARTIES	12 005 340	13 550 870 [a]		13 550 870 [a]	15 712 540		14 830 380
A déduire:							
Avoirs de l'Office international d'Hygiène publique	17 500						
Contributions fixées pour les nouveaux Membres au titre d'années antérieures		2 330		2 330	28 820		28 820
Recettes diverses	279 998	154 580 [c]		154 580 [c]	153 500 [c]		153 500 [c]
Somme disponible prélevée sur les liquidités du compte d'attente de l'Assemblée	960 822	161 890		161 890	146 680		146 680
Somme disponible prélevée sur le fonds de roulement des publications	37 000	37 000 [d]		37 000 [d]	29 000		29 000
TOTAL DES RECETTES OCCASIONNELLES	1 295 320	355 800		355 800	358 000		358 000
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	10 710 020 [e]	13 195 070 [a]		13 195 070 [a]	15 354 540		14 472 380

[a] Y compris un montant de $285 450 prélevé en 1957 sur le fonds de roulement afin de couvrir les dépenses imprévues résultant des amendements au Règlement du Personnel confirmés par le Conseil exécutif dans la résolution EB19.R38. Le budget effectif de base approuvé par la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé s'élève à $10 700 000. A sa dix-neuvième session, le Conseil exécutif a recommandé à la Dixième Assemblée mondiale de la Santé de rembourser le montant prélevé sur le fonds de roulement au moyen de prévisions supplémentaires pour 1957 (résolution EB19.R52).

[b] Dans les résolutions portant ouverture de crédits pour 1956 et 1957, cette partie et la section 10 formaient respectivement la partie IV et la section 9.

[c] Y compris $617 en 1957 et $10 209 en 1958 représentant les montants disponibles sur les avoirs transférés de l'Office international d'Hygiène publique

[d] En outre, une somme de $53 000 environ sera nécessaire en 1957 pour imprimer des exemplaires supplémentaires du *Manuel de classement statistique international des maladies, traumatismes et causes de décès*. La nécessité de cette dépense non renouvelable a été signalée au Conseil exécutif lors de sa dix-septième session; le Conseil a alors adopté la résolution EB17.R46 et appelé l'attention sur ce point dans le rapport qu'il a soumis à la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé au sujet du projet de programme et de budget de 1957 (*Actes officiels* N° 69, page 34). La Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA9.13, aux termes de laquelle le solde existant au 31 décembre 1955 était maintenu dans le fonds de roulement des publications afin de couvrir les frais en question. Un rapport sur la situation du fonds a été présenté au Conseil exécutif à sa dix-neuvième session (voir *Actes off. Org. mond. Santé*, 76, annexe 16).

[e] Dans la résolution portant ouverture de crédits pour 1956 (WHA8.37), les contributions brutes à verser par les Membres s'élevaient à $10 778 824.

Appendice 3

RÉSUMÉ INDIQUANT LE MONTANT TOTAL DU BUDGET, LES RECETTES, LES CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES ET LE MONTANT EFFECTIF DU BUDGET

(Actes officiels N° 74, page 10, texte revisé afin de tenir compte des amendements au Règlement du Personnel)

	1956	1957	1958 [a] (1)	1958 [a] (2)
	US $	US $	US $	US $
Budget total	12 074 144	13 265 420	15 712 540	14 830 380
A déduire: Recettes occasionnelles	1 295 320	355 800	358 000	358 000
Contributions des Membres	10 778 824	12 909 620	15 354 540	14 472 380
A déduire: Contributions des Membres inactifs [b]	1 280 110	1 871 910	2 641 970	
Contribution de la Chine	590 950	693 510	809 220	698 030
Contributions des autres Membres	8 907 764	10 344 200	11 903 350	13 774 350
A ajouter: Recettes occasionnelles	1 295 320	355 800	358 000	358 000
Budget effectif	10 203 084	10 700 000	12 261 350	
A ajouter: Avance prélevée en 1957 sur le fonds de roulement avec l'assentiment du Conseil exécutif [c] en vue de couvrir les dépenses imprévues résultant des amendements au Règlement du Personnel confirmés par le Conseil exécutif [d]		285 450 [e]		
Total		10 985 450		
A ajouter: Budget effectif supplémentaire		1 525 000		
Budget effectif, y compris le Supplément et, pour 1957, l'avance prélevée sur le fonds de roulement		12 510 450		14 132 350

[a] Les deux colonnes pour 1958 indiquent les montants du budget total, des recettes et des contributions calculés sur la base du budget effectif proposé *sans* le Supplément (colonne 1) et *avec* le Supplément (colonne 2) — voir *Actes officiels* N° 74, pages xiii et xvii, section 9.

[b] Au moment de la préparation du projet de programme et de budget pour 1958, il s'agissait des Membres suivants: Albanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

[c] Résolution EB19.R51

[d] Résolution EB19.R38

[e] A sa dix-neuvième session, le Conseil exécutif a recommandé à la Dixième Assemblée mondiale de la Santé de rembourser le montant prélevé sur le fonds de roulement au moyen de prévisions supplémentaires pour 1957 (résolution EB19.R52).

Appendice 4

BARÈMES DES CONTRIBUTIONS DE 1956 ET DE 1957, ET BARÈMES PROPOSÉS POUR 1958

(Actes officiels N° 74, page 11, texte revisé afin de tenir compte des amendements au Règlement du Personnel)

	1956	1957 [a]	1958 [b]	
			(1)	(2)
	Montant total des contributions: $10 778 824 Budget total: $12 074 144	Montant total des contributions: $12 909 620 Budget total: $13 265 420	Montant total des contributions: $15 354 540 Budget total: $15 712 540	Montant total des contributions: $14 472 380 Budget total: $14 830 380
	US $	US $	US $	US $
Afghanistan	5 920	6 140	7 390	6 370
Albanie	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Allemagne, République fédérale d'	350 010	460 300	598 590	516 360
Arabie Saoudite	7 610	8 180	9 840	8 500
Argentine	172 460	188 210	202 000	174 250
Australie	191 110	218 680	244 630	225 240
Autriche	14 370	17 390	48 030	41 430
Belgique	135 270	161 620	193 370	166 810
Biélorussie, RSS de	29 590	45 010	64 050	55 250
Birmanie	5 070	6 140	14 790	12 750
Bolivie	6 760	7 160	7 390	6 370
Brésil	172 460	185 140	194 600	167 870
Bulgarie	15 210	17 390	20 950	18 060
Cambodge	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Canada	326 820	382 940	427 750	430 280
Ceylan	4 310	5 160	13 550	11 690
Chili	41 420	46 030	50 510	43 560
Chine	590 950	693 510	809 220	698 030
Corée	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Costa Rica	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Côte de l'Or [d]	(2 540) [e]	3 070	3 690	3 180
Cuba	28 740	34 780	41 880	36 120
Danemark	77 780	90 020	104 700	90 310
Egypte	69 320	71 600	71 440	61 620
Equateur	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Espagne	114 130	141 150	172 430	148 750
Etats-Unis d'Amérique	3 410 040	3 867 610	4 345 150 [f]	4 824 120 [g]
Ethiopie	9 300	12 270	16 010	13 810
Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland [d]	2 540	3 070	3 690	3 180
Finlande	21 130	33 750	49 260	42 500
France	597 710	722 160	868 390	749 020
Grèce	17 750	23 530	29 560	25 490
Guatemala	5 920	8 180	9 840	8 500
Haïti	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Honduras	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Hongrie	27 900	41 940	60 350	52 050
Inde	326 340	388 700	460 640	397 360
Indonésie	38 880	53 190	71 440	61 620
Irak	15 210	16 360	18 470	15 940
Iran	39 740	42 960	46 800	40 370
Irlande	32 970	33 750	34 480	29 750
Islande	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Israël	13 530	18 410	23 400	20 180
Italie	213 040	259 810	315 310	271 990
Japon	184 310	232 190	289 440	249 680
Jordanie, Royaume Hachémite de	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Laos	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Liban	5 070	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]

	1956	1957 [a]	1958 [b]	
			(1)	(2)
	Montant total des contributions: $10 778 824 Budget total: $12 074 144	Montant total des contributions: $12 909 620 Budget total: $13 265 420	Montant total des contributions: $15 354 540 Budget total: $15 712 540	Montant total des contributions: $14 472 380 Budget total: $14 380 380
	US $	US $	US $	US $
Libéria	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Libye	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Luxembourg	5 920	6 140	7 390	6 370
Maroc	2 540	16 360	19 720	16 990
Mexique	67 630	84 900	104 700	90 310
Monaco	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Népal	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Nicaragua	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Nigeria, Fédération de la [d]	(2 540) [e]	3 070	3 690	3 180
Norvège	49 880	61 370	75 140	64 810
Nouvelle-Zélande	47 630	53 840	58 980	59 490
Pakistan	68 480	77 740	88 680	76 490
Panama	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Paraguay	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Pays-Bas	136 110	157 530	182 290	157 240
Pérou	19 450	21 480	23 400	20 180
Philippines	32 970	43 980	57 900	49 940
Pologne	114 130	158 540	214 320	184 880
Portugal	36 350	39 890	43 120	37 190
République Dominicaine	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Roumanie	40 580	54 210	71 440	61 620
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 080 014	1 205 980	1 321 590	1 140 020
Salvador	5 920	6 140	7 390	6 370
Sierra Leone [d]	(2 540) [e]	3 070	3 690	3 180
Soudan	2 540	13 300	16 010	13 810
Suède	182 550	193 500	204 210	208 240
Suisse	105 460	125 620	140 640	146 320
Syrie	10 140	11 250	12 320	10 630
Tchécoslovaquie	90 470	108 420	129 330	111 570
Thaïlande	24 510	26 590	28 330	24 440
Tunisie	2 540	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Turquie	84 540	94 110	104 700	90 310
Ukraine, RSS d'	112 440	168 780	242 640	209 300
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	845 480	1 272 460	1 832 750	1 580 930
Union Sud-Africaine	103 140	112 520	121 940	105 180
Uruguay	17 750	21 480	25 860	22 310
Venezuela	31 280	43 980	59 120	51 010
Viet-Nam	19 450	22 500	25 860	22 310
Yémen	4 310	5 160	6 140 [c]	5 790 [c]
Yougoslavie	36 350	45 010	55 420	47 810
TOTAL	10 778 824	12 909 620	15 354 540	14 472 380

[a] Les montants des contributions pour 1957 pourront faire l'objet d'une revision, suivant la décision que prendra la Dixième Assemblée mondiale de la Santé au sujet des prévisions supplémentaires pour 1957 dont le Conseil exécutif lui a recommandé l'approbation (résolution EB19.R52).

[b] Voir section 9 des notes sur le « Mode de présentation du programme et du budget », *Actes officiels* N° 74, page xvii.

[c] Contribution minimum de 0,04%

[d] Membre associé

[e] Les contributions de ces Membres associés, qui ont été admis par la Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, sont indiquées entre parenthèses et ne sont pas comprises dans le total des contributions, qui s'élève à $10 778 824.

[f] Contribution calculée conformément au paragraphe 3 de la résolution WHA8.5

[g] Contribution maximum représentant 33 1/3% du montant du budget brut alimenté par les contributions

Appendice 5

ACTIVITÉS RÉGIONALES: RÉPARTITION DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES NETTES EN 1957 ET 1958

(avant la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

	Sans supplément		Avec supplément	
	1957	1958	1957	1958
	US $	US $	US $	US $
Afrique				
Activités exécutées dans les pays:				
Programmes inter-pays	62 400	100 300	147 400	153 900
Autres activités	378 412	446 257	532 631	633 090
Bureau régional	242 492	246 729	242 492	246 729
	683 304	793 286	922 523	1 033 719
Amériques				
Activités exécutées dans les pays:				
Programmes inter-pays	264 669	372 105	393 268	515 009
Autres activités	540 535	560 440	627 609	661 535
Bureau régional	380 383	415 945	380 383	415 945
	1 185 587	1 348 490	1 401 260	1 592 489
Asie du Sud-Est				
Activités exécutées dans les pays:				
Programmes inter-pays	30 700	75 860	46 978	98 622
Autres activités	969 661	1 016 591	1 041 857	1 104 844
Bureau régional	179 046	193 381	179 046	193 381
	1 179 407	1 285 832	1 267 881	1 396 847
Europe				
Activités exécutées dans les pays:				
Programmes inter-pays	159 180	237 035	307 200	385 160
Autres activités	271 233	273 126	583 233	827 426
Bureau régional	213 177	203 387	243 177	240 411
	643 590	713 548	1 133 610	1 452 997
Méditerranée orientale				
Activités exécutées dans les pays:				
Programmes inter-pays	47 077	93 673	118 732	152 235
Autres activités	827 095	988 980	1 062 284	1 222 589
Bureau régional	227 007	241 407	227 007	241 407
	1 101 179	1 324 060	1 408 023	1 616 231
Pacifique occidental				
Activités exécutées dans les pays:				
Programmes inter-pays	45 917	125 013	78 217	152 913
Autres activités	507 376	557 929	632 626	675 592
Bureau régional	303 656	315 865	303 656	315 865
	856 949	998 807	1 014 499	1 144 370

Appendice 6

PROJETS BÉNÉFICIANT DE L'ASSISTANCE CONJOINTE DU FISE ET DE L'OMS POUR LESQUELS DES CRÉDITS ONT ÉTÉ PRÉVUS DANS LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1958 [1]

(avant la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

Projets	Budget ordinaire			Assistance technique (Catégorie I)			Dépenses remboursées par le FISE
	1956	1957	1958	1956	1957	1958	1956
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Afrique							
Bechuanaland							
Maladies endémo-épidémiques (campagne de vaccination contre la coqueluche et la diphtérie)		2 600					
Organisation des services sanitaires ruraux *					5 636	7 247	
Afrique orientale britannique (territoires divers)							
Paludisme				29 050	22 653	25 688	
Afrique française (territoires divers)							
Projet pilote de lutte antipaludique				27 200	19 080	20 352	
Lutte contre la lèpre	2 360	1 300					
Gambie							
Lutte contre la lèpre		3 000	10 466				
Formation de personnel infirmier et de personnel auxiliaire				3 300	7 215	7 298	
Kenya							
Lutte contre le paludisme					1 000	1 000	
Chimiothérapie de la tuberculose						33 084	
Hygiène de la maternité et de l'enfance		2 700	3 000				
Libéria							
Lutte contre le paludisme				28 110	42 250	31 429	
Lutte contre le pian				31 290	42 250	31 425	
Ile Maurice							
Hygiène de la maternité et de l'enfance			5 600				
Nigeria							
Lutte contre le paludisme	12 650	13 338	13 592				
Tuberculose				6 200	21 466	21 841	
Lutte contre le pian				13 250	17 869	16 422	
Maladies endémo-épidémiques (lèpre)	2 900	2 800	2 800				
Hygiène de la maternité et de l'enfance				5 100		14 726	
Sierra Leone							
Lutte contre le pian				14 650	19 827	22 053	

[1] Y compris les projets pour lesquels le FISE pourra être prié ultérieurement de procurer des fournitures et du matériel (ces projets sont indiqués par un astérisque)

* Projet pour lequel le FISE pourra être prié ultérieurement de procurer des fournitures et du matériel

Projets	Budget ordinaire			Assistance technique (Catégorie I)			Dépenses remboursées par le FISE
	1956	1957	1958	1956	1957	1958	1956
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Afrique (*suite*)							
Somalie britannique							
Lutte contre le paludisme					10 068	14 399	
Tanganyika							
Hygiène de la maternité et de l'enfance *			3 000				
Zanzibar							
Lutte contre le paludisme					11 329	28 184	
Programmes inter-pays							
Equipes d'enquête sur la tuberculose:							
Afrique orientale				44 150		33 100	
Afrique occidentale				56 400		32 944	
TOTAL POUR L'AFRIQUE	17 910	25 738	38 458	258 700	220 643	341 192	
Amériques							
Argentine							
Services sanitaires locaux *					18 878	31 749	
Bolivie							
Eradication du paludisme *				11 020	9 680	25 122	
Brésil							
Eradication du pian *				3 350	17 242	17 172	
Maladies endémo-épidémiques (lutte contre le trachome) *					7 286	17 114	
Colombie							
Eradication du paludisme				19 880	21 000	23 554	
Tuberculose (BCG)				6 280			
Services sanitaires ruraux				59 190	48 730	54 502	
République Dominicaine							
Eradication du paludisme				12 330	12 400	16 560	
Equateur							
Eradication du paludisme					18 989	25 609	
Services sanitaires ruraux	12 240	30 124	33 134				
Salvador							
Eradication du paludisme					4 929	5 651	
Guyane française							
Hygiène de la maternité et de l'enfance					3 300		

* Projet pour lequel le FISE pourra être prié ultérieurement de procurer des fournitures et du matériel

Projets	Budget ordinaire			Assistance technique (Catégorie I)			Dépenses remboursées par le FISE
	1956	1957	1958	1956	1957	1958	1956
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Amériques (*suite*)							
Guatemala							
Eradication du paludisme					22 239	22 369	
Tuberculose (BCG)				8 820	2 361		
Services sanitaires ruraux	43 100	51 900	48 753				
Haïti							
Eradication du paludisme				27 470	25 000	27 806	
Honduras							
Eradication du paludisme					15 300	13 541	
Tuberculose (BCG)				850	8 000		
Services sanitaires ruraux				34 380	30 700	40 519	
Mexique							
Eradication du paludisme				24 230	22 687	53 171	
Services de santé coordonnés	27 920	36 010	47 353				
Nicaragua							
Eradication du paludisme					6 272	4 784	
Services sanitaires ruraux				1 270	10 728	8 643	
Panama							
Eradication du paludisme *					12 054	13 541	
Services de santé publique				76 220	50 778	51 633	
Paraguay							
Eradication du paludisme				4 780	17 575	17 667	
Tuberculose (BCG)							2 470
Services de santé publique				122 220	59 425	74 701	
Pérou							
Eradication du paludisme *					6 621	13 885	
Services de santé publique *				18 890	20 457	24 690	
Uruguay							
Services sanitaires ruraux				26 100	32 500	37 344	
Programmes inter-pays							
Eradication du paludisme, zone des Caraïbes				105 690	97 142	95 885	
Eradication du pian				27 610	25 645	13 587	
Assainissement, zone des Caraïbes				10 130	14 150	16 715	
TOTAL POUR LES AMÉRIQUES	83 260	118 034	129 240	600 710	642 068	747 514	2 470

* Projet pour lequel le FISE pourra être prié ultérieurement de procurer des fournitures et du matériel

Projets	Budget ordinaire			Assistance technique (Catégorie I)			Dépenses remboursées par le FISE
	1956	1957	1958	1956	1957	1958	1956
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Asie du Sud-Est							
Afghanistan							
Lutte contre le paludisme				2 500	11 200	3 000	
Production de vaccins				11 560	9 174	9 197	
Développement des services provinciaux de santé publique et d'enseignement infirmier				21 150	19 435	24 178	
Centre sanitaire rural				13 040	5 515	8 517	
Hygiène de la maternité et de l'enfance (centre de démonstrations et de formation professionnelle, Kaboul)				15 960	15 751		
Birmanie							
Paludisme (démonstrations et formation professionnelle)				19 150	33 274	29 747	
Tuberculose (BCG)	1 200		3 900				
Lutte contre la lèpre		3 900					
Développement des services sanitaires de district						14 535	
Ceylan							
Equipe BCG (contrôle)			7 900	2 300			
Education sanitaire de la population				13 440	7 805		
Assainissement, Kurunegala				20 840	14 974	23 018	
Inde							
Tuberculose: Equipe de consultants (BCG)						10 700	
Centre de chimiothérapie de la tuberculose, Madras	49 330	55 992	36 463				
Institut central de recherches sur la lèpre et de formation professionnelle *	2 500		4 620				
Projet pilote de lutte contre le trachome, Uttar Pradesh *	13 470	10 170	7 724				
Enseignement de la santé publique et des soins infirmiers, Andhra		40 643	38 155				11 000
Hygiène rurale/enseignement infirmier, Assam		36 166	39 116				18 940
Programme de santé publique, Madras *						29 925	
Cours d'entretien sur les soins infirmiers	3 400	3 400	3 400				
Hygiène de la maternité et de l'enfance, All-India Institute of Hygiene and Public Health, Calcutta							43 200
Protection maternelle et infantile/soins infirmiers:							
Hyderabad	37 620	10 483					
Bengale occidental					13 259	14 750	
Bihar	46 240	45 785	19 179				
Uttar Pradesh	27 810	26 764	12 388				
Travancore-Cochin	27 180	17 574					
Mysore				5 120	13 295	21 787	
Madhya Pradesh	29 700	43 829	17 919				
Bombay				28 240	35 896	31 727	
Saurashtra				17 170	16 221	18 104	
Centre de réadaptation, Bombay						8 129	
Indonésie							
Tuberculose (BCG)	31 380						
Tuberculose (centre de démonstrations et de formation professionnelle, Bandoeng)				45 280	36 630	43 509	
Lutte contre le pian				5 370		8 129	

* Projet pour lequel le FISE pourra être prié ultérieurement de procurer des fournitures et du matériel

Projets	Budget ordinaire			Assistance technique (Catégorie I)			Dépenses remboursées par le FISE
	1956	1957	1958	1956	1957	1958	1956
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Asie du Sud-Est (*suite*)							
Indonésie (suite)							
Lutte contre la lèpre *	10 730	12 228	18 293				
Lutte contre le trachome				2 630	8 721	11 686	
Services d'hygiène de la maternité et de l'enfance				16 430	8 035	8 800	
Thaïlande							
Tuberculose (BCG)				7 540			
Lutte contre le pian				10 960	9 327	10 501	
Lutte contre la lèpre	9 600	10 600	17 213				
Services de protection maternelle et infantile				6 120	8 190	8 876	
TOTAL POUR L'ASIE DU SUD-EST	290 160	317 534	226 270	264 800	266 702	338 815	73 140
Europe							
Autriche							
Réadaptation des enfants diminués	2 200	1 950					
Soins aux enfants prématurés *			2 500				
France							
Ophtalmies transmissibles, Algérie				6 430	4 950	5 550	
Grèce							
Lutte contre le trachome *						3 500	
Assainissement rural dans les projets de protection maternelle et infantile				13 050	7 100	9 500	
Réadaptation des enfants diminués	1 780						
Maroc							
Lutte contre la syphilis				4 870	7 305	7 437	
Ophtalmies transmissibles				9 280	15 306	12 436	
Alimentation des enfants *				4 000	4 750	20 059	
Assainissement *				8 800	8 965	9 998	
Espagne							
Lutte contre les maladies vénériennes				2 500	3 450	3 450	
Ophtalmies transmissibles				6 430	6 500	6 500	
Réadaptation des enfants diminués	2 070						
Turquie							
Lutte contre le paludisme *						7 600	
Lutte contre la tuberculose	2 740						
Ophtalmies transmissibles				4 430	2 000	4 550	
Education sanitaire de la population *					3 000	3 000	
Hygiène de la maternité et de l'enfance (centres de formation professionnelle)				26 400	11 900	9 129	
Yougoslavie							
Lutte contre le trachome				10 750	3 000	3 000	
Services de protection maternelle et infantile				6 850	17 800	9 750	
Réadaptation des enfants diminués *	1 040	1 950					

* Projet pour lequel le FISE pourra être prié ultérieurement de procurer des fournitures et du matériel

Projets	Budget ordinaire			Assistance technique (Catégorie I)			Dépenses remboursées par le FISE
	1956	1957	1958	1956	1957	1958	1956
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Europe (*suite*)							
Programmes inter-pays							
Centre international de l'Enfance (cours de formation professionnelle)	13 850	10 000	10 000				
TOTAL POUR L'EUROPE	23 680	13 900	12 500	103 790	96 026	115 459	
Méditerranée orientale							
Egypte							
Tuberculose (BCG)							600
Lutte contre le trachome				15 100	11 903	21 577	
Ethiopie							
Lutte contre le paludisme				11 300	13 205	16 592	
Maladies vénériennes (centre de démonstrations et de formation professionnelle)				21 000	32 740	20 692	
Formation de personnel auxiliaire	58 600	70 295	71 982				
Iran							
Tuberculose (BCG)				2 400	6 000		5 000
Maladies vénériennes (centre de démonstrations et de formation professionnelle)				21 600	21 893	25 840	
Hygiène de la maternité et de l'enfance (centre de démonstrations et de formation professionnelle)				19 200	21 107	22 038	
Irak							
Eradication du paludisme	25 500	23 195	26 258				
Lutte contre le trachome *					6 929	13 292	
Centre sanitaire rural *				27 100	30 895	36 650	
Royaume Hachémite de Jordanie							
Eradication du paludisme				4 000	7 988		
Hygiène de la maternité et de l'enfance (centre de démonstrations et de formation professionnelle)				31 800	25 160	14 735	
Réadaptation des enfants diminués	18 500	8 942					
Libye							
Hygiène de la maternité et de l'enfance (centre de démonstrations et de formation professionnelle, Tripolitaine)	32 700	25 482	25 704				
Hygiène de la maternité et de l'enfance (centre de démonstrations et de formation professionnelle, Bengazi)				10 400	26 896	33 172	
Pakistan							
Tuberculose (centre de démonstrations et de formation professionnelle, Dacca)				17 700	14 625		
Tuberculose (BCG)	19 100	18 607	20 093				2 200
Hygiène de la maternité et de l'enfance (centre de démonstrations et de formation professionnelle, Karachi)	39 700	10 058	6 400				
Hygiène de la maternité et de l'enfance (centre de démonstrations et de formation professionnelle, Dacca)				21 600	3 000		

* Projet pour lequel le FISE pourra être prié ultérieurement de procurer des fournitures et du matériel

Projets	Budget ordinaire			Assistance technique (Catégorie I)			Dépenses remboursées par le FISE
	1956	1957	1958	1956	1957	1958	1956
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Méditerranée orientale (*suite*)							
Arabie Saoudite							
Tuberculose (BCG) *		18 444	20 598				
Somalie							
Lutte contre le paludisme					1 000		
Soudan							
Paludisme (centre de démonstrations et de formation professionnelle)				9 400	23 138	23 263	
Tuberculose (BCG)	8 000	22 503	24 678				
Hygiène de la maternité et de l'enfance	1 200						
Syrie							
Eradication du paludisme				37 400	28 576	25 689	
Services d'hygiène scolaire	17 600						
Tunisie							
Lutte contre la tuberculose			39 440	3 500			
Ophtalmies transmissibles				15 700	5 000		
Hygiène de la maternité et de l'enfance (centre de démonstrations et de formation professionnelle) *						17 668	
Nutrition *						9 664	
Programmes inter-pays							
Séminaire sur la protection maternelle et infantile	11 600						
TOTAL POUR LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE	232 500	197 526	235 153	269 200	280 055	280 872	7 800
Pacifique occidental							
Cambodge							
Hygiène de la maternité et de l'enfance (centre de démonstrations et de formation professionnelle)				21 850	8 500	18 270	
Chine							
Lutte contre la tuberculose	20 400	23 862	27 120				
Lutte contre les maladies vénériennes	19 100	14 640	15 546				
Lutte contre le trachome				2 750			
Hygiène de la maternité et de l'enfance (centre de démonstrations et de formation professionnelle)				25 700	14 672	21 459	
Laos							
Maladies vénériennes et tréponématoses *				11 440	21 309	20 788	
Malaisie							
Centre de formation professionnelle en hygiène rurale	21 600	17 023	18 645				

* Projet pour lequel le FISE pourra être prié ultérieurement de procurer des fournitures et du matériel

Projets	Budget ordinaire			Assistance technique (Catégorie I)			Dépenses remboursées par le FISE
	1956	1957	1958	1956	1957	1958	1956
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Pacifique occidental (*suite*)							
Bornéo du Nord							
Lutte contre le paludisme				16 050	21 104	16 408	
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées				21 000	16 241	21 010	
Philippines							
Projet de lutte contre la bilharziose *				43 000	29 887	30 717	
Formation d'infirmières/sages-femmes				7 111	9 371	7 630	
Université des Philippines *				13 800	16 042	14 099	
Singapour							
Centre sanitaire urbain	15 700	16 811	19 313				
Programmes inter-pays							
Tuberculose (BCG)							16 229
Lutte contre le pian	37 200	33 917	38 603				
TOTAL POUR LE PACIFIQUE OCCIDENTAL	114 000	106 253	119 227	162 701	137 126	150 381	16 229
TOTAL GÉNÉRAL	761 510	778 985	760 848	1 659 901	1 642 620	1 974 233	99 639
A déduire : Retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux		2 507	7 622				
TOTAL NET	761 510	776 478	753 226				
RÉCAPITULATION (TOTAL NET)							
Projets pour lesquels le FISE pourra être prié ultérieurement de procurer des fournitures et du matériel (projets indiqués par *)	27 740	40 285	56 735	151 530	233 781	384 195	
Projets bénéficiant de l'assistance conjointe du FISE et de l'OMS pour lesquels le Conseil d'administration du FISE a déjà alloué des fonds au titre de frais de fournitures et de matériel	733 770	736 193	696 491	1 508 371	1 408 839	1 590 038	99 639
	761 510	776 478	753 226	1 659 901	1 642 620	1 974 233	99 639

* Projet pour lequel le FISE pourra être prié ultérieurement de procurer des fournitures et du matériel

Appendice 7

NOMBRE ET COÛT ESTIMATIF DES PROJETS BÉNÉFICIANT DE L'ASSISTANCE CONJOINTE DU FISE ET DE L'OMS, COMPARÉS AVEC LE NOMBRE TOTAL ET LE COÛT ESTIMATIF TOTAL DES PROJETS IMPUTÉS SUR LE BUDGET ORDINAIRE (NET) ET SUR LES FONDS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (CATÉGORIE I) EN 1956, 1957 ET 1958 (AVEC POURCENTAGES)

(avant la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

	1956			1957			1958		
	Nombre de projets	Prévisions de dépenses	Pourcentage du total des dépenses prévues	Nombre de projets	Prévisions de dépenses	Pourcentage du total des dépenses prévues	Nombre de projets	Prévisions de dépenses	Pourcentage du total des dépenses prévues
		US $	%		US $	%		US $	%
Budget ordinaire									
a) Projets pour lesquels des fonds ont déjà été alloués par le Conseil d'administration du FISE en vue de l'envoi de fournitures et de matériel	36	733 770	23,09	34	736 193	22,13	31	696 491	17,11
b) Projets pour lesquels le Conseil d'administration du FISE pourra être prié d'allouer des fonds en vue de l'envoi de fournitures et de matériel	4	27 740	0,87	4	40 285	1,21	6	56 735	1,39
c) Autres projets	292	2 416 375	76,04	205	2 550 144	76,66	250	3 318 489	81,50
TOTAL	332	3 177 885	100,00	243	3 326 622	100,00	287	4 071 715	100,00
Fonds de l'assistance technique									
a) Projets pour lesquels des fonds ont déjà été alloués par le Conseil d'administration du FISE en vue de l'envoi de fournitures et de matériel	77	1 508 371	29,90	79	1 408 839	29,72	77	1 590 038	30,91
b) Projets pour lesquels le Conseil d'administration du FISE pourra être prié d'allouer des fonds en vue de l'envoi de fournitures et de matériel	10	151 530	3,00	17	233 781	4,93	22	384 195	7,47
c) Autres projets	208	3 385 031	67,10	208	3 097 732	65,35	202	3 170 578	61,62
TOTAL	295	5 044 932	100,00	304	4 740 352	100,00	301	5 144 811	100,00

Appendice 8

AJUSTEMENTS EN PLUS OU EN MOINS APPORTÉS AUX PRÉVISIONS DU BUDGET ORDINAIRE DE 1957: VENTILATION D'APRÈS LES RUBRIQUES DU CODE DES DÉPENSES

(avant la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

	Traitements et salaires	Caisse des Pensions	Assurances du personnel	Personnes à charge	Voyages lors du recrutement et du rapatriement	Transport des effets personnels	Total
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Sans supplément							
SECTION 4							
Services techniques centraux							
Mouvements de personnel					11 531	5 690	17 221
Ajournement dans les nominations aux postes vacants	(8 998)	(1 286)	(107)	(321)			(10 712)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(1 794)	(248)	(21)				(2 063)
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(4 525)	(634)	(45)	(150)			(5 354)
TOTAL POUR LA SECTION 4	(15 317)	(2 168)	(173)	(471)	11 531	5 690	(908)
SECTION 5							
Services consultatifs — Siège							
Mouvements de personnel					8 059	3 948	12 007
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(6 029)	(716)	(72)	(360)			(7 177)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(1 251)	(173)	(14)				(1 438)
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(900)	(126)	(9)	(30)			(1 065)
Total	(8 180)	(1 015)	(95)	(390)	8 059	3 948	2 327
Services consultatifs — Activités dans les pays							
Mouvements de personnel					10 707	5 765	16 472
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(6 885)	(983)	(82)	(246)			(8 196)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(1 137)	(157)	(13)				(1 307)
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(1 811)	(256)	(18)	(60)			(2 145)
Retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux	(55 682)*	(718)	(579)	(1 275)			(58 254)
Total	(65 515)	(2 114)	(692)	(1 581)	10 707	5 765	(53 430)
TOTAL POUR LA SECTION 5	(73 695)	(3 129)	(787)	(1 971)	18 766	9 713	(51 103)

* Y compris les indemnités pour affectation à un projet, dont le montant total s'élève à $12 482

	Traitements et salaires	Caisse des Pensions	Assurances du personnel	Personnes à charge	Voyages lors du recrutement et du rapatriement	Transport des effets personnels	Total
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Sans supplément (*suite*)							
SECTION 6							
Bureaux régionaux							
Mouvements de personnel					12 215	6 577	18 792
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(6 478)	(926)	(77)	(231)			(7 712)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(1 296)	(179)	(15)				(1 490)
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(9 469)	(1 344)	(96)	(240)			(11 149)
TOTAL POUR LA SECTION 6	(17 243)	(2 449)	(188)	(471)	12 215	6 577	(1 559)
SECTION 8							
Bureaux du Directeur général							
Mouvements de personnel					2 219	1 102	3 321
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(1 799)	(258)	(21)	(64)			(2 142)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(346)	(48)	(4)				(398)
Total	(2 145)	(306)	(25)	(64)	2 219	1 102	781
Services administratifs et financiers							
Mouvements de personnel					5 942	2 858	8 800
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(3 959)	(565)	(47)	(142)			(4 713)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(919)	(127)	(10)				(1 056)
Total	(4 878)	(692)	(57)	(142)	5 942	2 858	3 031
TOTAL POUR LA SECTION 8	(7 023)	(998)	(82)	(206)	8 161	3 960	3 812
ENSEMBLE DES SECTIONS							
Mouvements de personnel					50 673	25 940	76 613
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(34 148)	(4 734)	(406)	(1 364)			(40 652)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(6 743)	(932)	(77)				(7 752)
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(16 705)	(2 360)	(168)	(480)			(19 713)
Retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux	(55 682)*	(718)	(579)	(1 275)			(58 254)
TOTAL SANS SUPPLÉMENT	(113 278)	(8 744)	(1 230)	(3 119)	50 673	25 940	(49 758)

* Y compris les indemnités pour affectation à un projet, dont le montant total s'élève à $12 482

	Traitements et salaires	Caisse des Pensions	Assurances du personnel	Personnes à charge	Voyages lors du recrutement et du rapatriement	Transport des effets personnels	Total
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Supplément							
SECTION 5							
Retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux	(59 097)*		(606)	(1 620)			(61 323)
SECTION 6							
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(6 500)	(910)	(65)	(150)			(7 625)
TOTAL POUR LE SUPPLÉMENT	(65 597)	(910)	(671)	(1 770)			(68 948)
Total (avec supplément)							
Mouvements de personnel					50 673	25 940	76 613
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(34 148)	(4 734)	(406)	(1 364)			(40 652)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(6 743)	(932)	(77)				(7 752)
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(23 205)	(3 270)	(233)	(630)			(27 338)
Retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux	(114 779)**	(718)	(1 185)	(2 895)			(119 577)
	(178 875)	(9 654)	(1 901)	(4 889)	50 673	25 940	(118 706)

* Y compris les indemnités pour affectation à un projet, dont le montant total s'élève à $10 097
** Y compris les indemnités pour affectation à un projet, dont le montant total s'élève à $22 579

Appendice 9

AJUSTEMENTS EN PLUS OU EN MOINS APPORTÉS AUX PRÉVISIONS DU BUDGET ORDINAIRE DE 1958: VENTILATION D'APRÈS LES RUBRIQUES DU CODE DES DÉPENSES

(avant la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

	Traitements et salaires	Caisse des Pensions	Assurances du personnel	Personnes à charge	Voyages lors du recrutement et du rapatriement	Transport des effets personnels	Total
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Sans supplément							
SECTION 4							
Services techniques centraux							
Mouvements de personnel					11 921	5 879	17 800
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(9 306)	(1 330)	(111)	(332)			(11 079)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(1 863)	(257)	(21)				(2 141)
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(3 925)	(549)	(59)	(120)			(4 653)
TOTAL POUR LA SECTION 4	(15 094)	(2 136)	(191)	(452)	11 921	5 879	(73)
SECTION 5							
Services consultatifs — Siège							
Mouvements de personnel					8 182	3 978	12 160
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(5 873)	(723)	(70)	(326)			(6 992)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(1 272)	(175)	(16)				(1 463)
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(5 450)	(763)	(81)	(180)			(6 474)
Total	(12 595)	(1 661)	(167)	(506)	8 182	3 978	(2 769)
Services consultatifs — Activités dans les pays							
Mouvements de personnel					10 556	5 684	16 240
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(6 815)	(974)	(81)	(243)			(8 113)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(1 125)	(155)	(13)				(1 293)
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(14 643)	(1 839)	(197)	(435)			(17 114)
Retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux	(54 066)*		(790)	(1 095)			(55 951)
Total	(76 649)	(2 968)	(1 081)	(1 773)	10 556	5 684	(66 231)
TOTAL POUR LA SECTION 5	(89 244)	(4 629)	(1 248)	(2 279)	18 738	9 662	(69 000)

* Y compris les indemnités pour affectation à un projet, dont le montant total s'élève à $12 367

	Traitements et salaires	Caisse des Pensions	Assurances du personnel	Personnes à charge	Voyages lors du recrutement et du rapatriement	Transport des effets personnels	Total
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Sans supplément (*suite*)							
SECTION 6							
Bureaux régionaux							
Mouvements de personnel					13 120	7 064	20 184
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(6 987)	(998)	(83)	(250)			(8 318)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(1 399)	(193)	(16)				(1 608)
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(1 613)	(210)	(22)	(60)			(1 905)
TOTAL POUR LA SECTION 6	(9 999)	(1 401)	(121)	(310)	13 120	7 064	8 353
SECTION 8							
Bureaux du Directeur général							
Mouvements de personnel					2 219	1 102	3 321
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(1 799)	(258)	(30)	(64)			(2 151)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(346)	(50)	(4)				(400)
Total	(2 145)	(308)	(34)	(64)	2 219	1 102	770
Services administratifs et financiers							
Mouvements de personnel					5 942	2 858	8 800
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(3 959)	(565)	(67)	(142)			(4 733)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(919)	(131)	(10)				(1 060)
Total	(4 878)	(696)	(77)	(142)	5 942	2 858	3 007
TOTAL POUR LA SECTION 8	(7 023)	(1 004)	(111)	(206)	8 161	3 960	3 777
ENSEMBLE DES SECTIONS							
Mouvements de personnel					51 940	26 565	78 505
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(34 739)	(4 848)	(442)	(1 357)			(41 386)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(6 924)	(961)	(80)				(7 965)
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(25 631)	(3 361)	(359)	(795)			(30 146)
Retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux	(54 066)*		(790)	(1 095)			(55 951)
TOTAL SANS SUPPLÉMENT	(121 360)	(9 170)	(1 671)	(3 247)	51 940	26 565	(56 943)

* Y compris les indemnités pour affectation à un projet, dont le montant total s'élève à $12 367

	Traitements et salaires	Caisse des Pensions	Assurances du personnel	Personnes à charge	Voyages lors du recrutement et du rapatriement	Transport des effets personnels	Total
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Supplément							
SECTION 5							
Retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux	(34 473)*		(478)	(840)			(35 791)
SECTION 6							
Mouvements de personnel					603	325	928
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(321)	(46)	(4)	(11)			(382)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(64)	(9)	(1)				(74)
TOTAL POUR LA SECTION 6	(385)	(55)	(5)	(11)	603	325	472
TOTAL POUR LE SUPPLÉMENT	(34 858)	(55)	(483)	(851)	603	325	(35 319)
Total (avec supplément)							
Mouvements de personnel					52 543	26 890	79 433
Ajournements dans les nominations aux postes vacants	(35 060)	(4 894)	(446)	(1 368)			(41 768)
Différences d'échelon entre le personnel ancien et le personnel nouvellement nommé	(6 988)	(970)	(81)				(8 039)
Retards dans les nominations aux postes nouveaux	(25 631)	(3 361)	(359)	(795)			(30 146)
Retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux	(88 539)**		(1 268)	(1 935)			(91 742)
	(156 218)	(9 225)	(2 154)	(4 098)	52 543	26 890	(92 262)

* Y compris les indemnités pour affectation à un projet, dont le montant total s'élève à $6273
** Y compris les indemnités pour affectation à un projet, dont le montant total s'élève à $18 640

Appendice 10

TABLEAU COMPARATIF INDIQUANT, PAR RUBRIQUES DU CODE DES DÉPENSES, LES AJUSTEMENTS EN PLUS OU EN MOINS APPORTÉS AUX PRÉVISIONS DU BUDGET ORDINAIRE DE 1957 ET DE 1958

(avant la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

	Traitements et salaires	Caisse des Pensions	Assurances du personnel	Personnes à charge	Voyages lors du recrutement et du rapatriement	Transport des effets personnels	Total
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Sans supplément							
Section 4							
Montants nets des ajustements pour 1957 . . .	(15 317)	(2 168)	(173)	(471)	11 531	5 690	(908)
Montants nets des ajustements pour 1958 . . .	(15 094)	(2 136)	(191)	(452)	11 921	5 879	(73)
Augmentation (diminution) nette	223	32	(18)	19	390	189	835
Section 5							
Montants nets des ajustements pour 1957	(73 695)	(3 129)	(787)	(1 971)	18 766	9 713	(51 103)
Montants nets des ajustements pour 1958	(89 244)	(4 629)	(1 248)	(2 279)	18 738	9 662	(69 000)
Augmentation (diminution) nette	(15 549)	(1 500)	(461)	(308)	(28)	(51)	(17 897)
Section 6							
Montants nets des ajustements pour 1957	(17 243)	(2 449)	(188)	(471)	12 215	6 577	(1 559)
Montants nets des ajustements pour 1958	(9 999)	(1 401)	(121)	(310)	13 120	7 064	8 353
Augmentation (diminution) nette	7 244	1 048	67	161	905	487	9 912
Section 8							
Montants nets des ajustements pour 1957	(7 023)	(998)	(82)	(206)	8 161	3 960	3 812
Montants nets des ajustements pour 1958	(7 023)	(1 004)	(111)	(206)	8 161	3 960	3 777
Augmentation (diminution) nette	—	(6)	(29)	—	—	—	(35)
Ensemble des sections							
Montants nets des ajustements pour 1957	(113 278)	(8 744)	(1 230)	(3 119)	50 673	25 940	(49 758)
Montants nets des ajustements pour 1958	(121 360)	(9 170)	(1 671)	(3 247)	51 940	26 565	(56 943)
Augmentation (diminution) nette	(8 082)	(426)	(441)	(128)	1 267	625	(7 185)
Supplément							
Section 5							
Montants nets des ajustements pour 1957	(59 097)		(606)	(1 620)			(61 323)
Montants nets des ajustements pour 1958	(34 473)		(478)	(840)			(35 791)
Augmentation (diminution) nette	24 624		128	780			25 532
Section 6							
Montants nets des ajustements pour 1957	(6 500)	(910)	(65)	(150)			(7 625)
Montants nets des ajustements pour 1958	(385)	(55)	(5)	(11)	603	325	472
Augmentation (diminution) nette	6 115	855	60	139	603	325	8 097
Ensemble des sections							
Montants nets des ajustements pour 1957	(65 597)	(910)	(671)	(1 770)			(68 948)
Montants nets des ajustements pour 1958	(34 858)	(55)	(483)	(851)	603	325	(35 319)
Augmentation (diminution) nette	30 739	855	188	919	603	325	33 629
Avec supplément							
Augmentation (diminution) nette	22 657	429	(253)	791	1 870	950	26 444

Appendice 11

PRINCIPALES RUBRIQUES DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1958 COMPORTANT DES AUGMENTATIONS PAR RAPPORT AU PROGRAMME ET AU BUDGET APPROUVÉS POUR 1957

1. Augmentation de $1 275 900 par rapport au budget effectif de base approuvé pour 1957

(après la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

	Montant des augmentations		Pourcentage de l'augmentation globale
	US $	US $	%
1. Activités dans les pays			
1.1 Prévisions pour les activités intéressant un pays particulier, les activités inter-pays et les activités interrégionales (compte non tenu des projets figurant à la rubrique 1.2 ci-après):			
a) Continuation de projets	220 336		
b) Projets ne comprenant que des bourses d'études	42 600		
c) Nouveaux projets	395 253	658 189	
1.2 Prévisions pour certaines activités interrégionales nouvelles ou accrues:			
a) Conférence sur la lutte contre la lèpre	29 200		
b) Programmes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines social et économique	25 000		
c) Services de secrétariat et voyages en mission, pour le personnel assurant la liaison avec le FISE	32 704	86 904	
1.3 Accroissement des dépenses afférentes aux conseillers régionaux, aux fonctionnaires sanitaires régionaux et de zone et aux représentants de zone:			
a) Dépenses réglementaires de personnel pour les postes existants (130)	73 569		
b) Postes nouveaux (10)	46 979		
c) Autres dépenses:			
Services communs $ 7 810			
Consultants 5 900			
Voyages en mission 3 900			
Montant net des ajustements en plus ou en moins 2 010	19 620	140 168	
A déduire: Diminution des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel		(56 006)	
Total net des augmentations pour les Activités dans les pays		829 255	64,99
2. Activités du Siège			
2.1 Augmentation des dépenses réglementaires de personnel pour les postes existants:			
a) Services techniques centraux (176)	34 015		
b) Services consultatifs (134)	16 291		
c) Services administratifs (130)	35 223	85 529	
2.2 Prévisions pour les postes nouveaux:			
a) Services techniques centraux (6)	28 507		
b) Services consultatifs (9)	29 185	57 692	

	Montant des augmentations		Pourcentage de l'augmentation globale
	US $	US $	%
2.3 Autres augmentations de dépenses:			
Comités d'experts et conférences	64 300		
Consultants	27 300		
Voyages en mission	19 495		
Subventions	12 730		
Personnel temporaire	4 900		
Services communs	4 353		
Acquisition d'ouvrages de bibliothèque	2 500		
Montant net des ajustements en plus ou en moins	6 831		
A déduire: Diminution de dépenses pour:			
Information (fournitures et matériel)	(10 500)		
Impression	(3 994)		
Groupes d'étude	(3 500)	124 415	
A déduire: Diminution des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel		(12 606)	
Total net des augmentations pour les Activités du Siège		255 030	19,99
3. Bureaux régionaux			
3.1 Augmentation des dépenses réglementaires de personnel pour les postes existants (226)		42 186	
3.2 Prévisions pour les postes nouveaux (4)		14 230	
3.3 Autres augmentations de dépenses:			
Services communs	6 820		
Montant net des ajustements en plus ou en moins	11 817		
A déduire: Diminutions de dépenses pour:			
Voyages en mission	(2 600)		
Information (fournitures et matériel)	(1 500)	14 537	
A déduire: Diminution des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel		(3 488)	
Total net des augmentations pour les Bureaux régionaux		67 465	5,29
4. Réunions constitutionnelles			
Augmentation des prévisions:			
a) Conseil exécutif et ses comités	750		
b) Comités régionaux	31 200		
A déduire: Diminution de dépenses			
c) Assemblée mondiale de la Santé	(7 800)		
Total net des augmentations pour les Réunions constitutionnelles		24 150	1,89
5. Crédit prévu pour le remboursement au fonds de roulement		100 000	7,84
TOTAL DES AUGMENTATIONS		1 275 900	100,00

2. Augmentation de $346 000 par rapport au budget effectif supplémentaire approuvé pour 1957

	Montant des augmentations		Pourcentage de l'augmentation globale
	US $	US $	%
1. Activités dans les pays			
1.1 Augmentation des prévisions afférentes aux programmes intéressant un pays particulier, aux programmes inter-pays et aux programmes interrégionaux		88 976	
1.2 Augmentation des prévisions pour éventualité nouvelle, c'est-à-dire pour les services consultatifs qui pourraient être demandés par les Membres actuellement inactifs s'ils reprenaient une participation active aux travaux de l'OMS		250 000	
Total des augmentations pour les Activités dans les pays		338 976	97,97
2. Bureau régional de l'Europe			
2.1 Montant net de la diminution des dépenses réglementaires de personnel pour les postes existants (8)		(1 423)	
2.2 Montant net de la diminution des dépenses afférentes aux services communs		(20)	
2.3 Augmentation de dépenses:			
Information (fournitures et matériel)	370		
Montant net des ajustements en plus ou en moins	8 097	8 467	
Total net des augmentations pour le Bureau régional de l'Europe		7 024	2,03
TOTAL DES AUGMENTATIONS		346 000	100,00

Appendice 12

PROGRAMME ORDINAIRE: COMPARAISON ENTRE LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1958 ET LE PROGRAMME ET LE BUDGET APPROUVÉS POUR 1957

(après la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

1. Résumé des augmentations et des diminutions

Nombre de postes				Unité ou fonction organique	Prévisions de dépenses				Augmentations ou diminutions en 1958 par rapport à 1957			
1957		1958			1957		1958		Montant		Pourcentage	
sans supplément	avec supplément	sans supplément	avec supplément		sans supplément	avec supplément	sans supplément	avec supplément	sans supplément	avec supplément	sans supplément	avec supplément
					US $	US $	US $	US $	US $	US $	%	%
				RÉUNIONS CONSTITUTIONNELLES								
				Assemblée mondiale de la Santé	203 220	206 540	195 420	198 740	(7 800)	(7 800)	(3,84)	(3,78)
				Conseil exécutif et ses comités	112 710	114 510	113 460	115 260	750	750	0,66	0,65
				Comités régionaux	54 700	55 100	85 900	86 300	31 200	31 200	57,04	56,62
				TOTAL POUR LES RÉUNIONS CONSTITUTIONNELLES	370 630	376 150	394 780	400 300	24 150	24 150	6,52	6,42
176	176	182	182	SERVICES TECHNIQUES CENTRAUX	1 698 541	1 720 241	1 804 418	1 826 118	105 877	105 877	6,23	6,15
				SERVICES CONSULTATIFS								
139	139	143	143	Siège	1 312 802	1 312 802	1 371 619	1 371 619	58 817	58 817	4,48	4,48
359	391	373	426	Activités dans les pays	4 679 851	6 147 631	5 509 106	7 315 862	829 255	1 168 231	17,72	19,00
498	530	516	569	TOTAL POUR LES SERVICES CONSULTATIFS	5 992 653	7 460 433	6 880 725	8 687 481	888 072	1 227 048	14,82	16,45
226	234	230	238	BUREAUX RÉGIONAUX	1 640 594	1 670 594	1 708 059	1 745 083	67 465	74 489	4,11	4,46
				COMITÉS D'EXPERTS ET CONFÉRENCES	131 900	131 900	196 200	196 200	64 300	64 300	48,75	48,75
				SERVICES ADMINISTRATIFS								
38	38	38	38	Bureaux du Directeur général	466 720	466 720	478 842	478 842	12 122	12 122	2,60	2,60
92	92	92	92	Services administratifs et financiers	684 412	684 412	698 326	698 326	13 914	13 914	2,03	2,03
130	130	130	130	TOTAL POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS	1 151 132	1 151 132	1 177 168	1 177 168	26 036	26 036	2,26	2,26
				Remboursement au fonds de roulement			100 000	100 000	100 000	100 000		
1 030	1 070	1 058	1 119	TOTAL GÉNÉRAL	10 985 450	12 510 450	12 261 350	14 132 350	1 275 900	1 621 900	11,62	12,96

2. Analyse détaillée des augmentations et des diminutions, par unités ou fonctions organiques et par objets des dépenses

Unité ou fonction organique	Services de personnel et indemnités	Voyages et transports	Services des locaux et installations	Autres services	Fournitures et matériel	Acquisition de biens de capital	Total
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Réunions constitutionnelles							
Assemblée mondiale de la Santé	—	—	—	—	(7 800)	—	(7 800)
Conseil exécutif et ses comités	—	750	—	—	—	—	750
Comités régionaux:							
Afrique	400	7 150	—	(250)	—	—	7 300
Amériques	10 360	7 360	140	90	950	—	18 900
Asie du Sud-Est	300	(4 300)	—	(1 200)	1 400	—	(3 800)
Europe	—	1 600	—	600	100	—	2 300
Méditerranée orientale	150	7 510	—	(230)	1 100	(2 030)	6 500
Pacifique occidental	—	(100)	—	—	100	—	—
Total pour les Comités régionaux	11 210	19 220	140	(990)	3 650	(2 030)	31 200
TOTAL POUR LES RÉUNIONS CONSTITUTIONNELLES	11 210	19 970	140	(990)	(4 150)	(2 030)	24 150

Nombre de postes 1957	Nombre de postes 1958	Unité ou fonction organique	Dépenses réglementaires de personnel: Postes existants	Dépenses réglementaires de personnel: Nouveaux postes	Voyages en mission	Consultants	Divers	Total
			US $	US $	US $	US $	US $	US $
		Services techniques centraux						
12	12	Bureau du Sous-Directeur général	(1 609)		3 640	3 000		5 031
		Services d'épidémiologie et de statistiques sanitaires						
2	2	Bureau du Directeur	(430)		600			170
11	11	Quarantaine internationale	(2 733)		3 140			407
20	22	Etudes épidémiologiques	7 598	11 835	2 810	2 400		24 643
3	3	Classement international des maladies et causes de décès	1 607		1 200			2 807
7	7	Etudes statistiques	10 606		1 150	3 600		15 356
		Substances thérapeutiques						
2	2	Bureau du Directeur	250		35			285
4	4	Standardisation biologique	2 083		(20)			2 063
5	5	Pharmacie	1 786		70			1 856
2	2	Drogues engendrant la toxicomanie	644		(290)	1 200		1 554
4	6	Méthodes des laboratoires de santé publique	(4 272)	8 730	210	3 600		8 268
		Services d'édition et de documentation						
32	32	Bureau du Directeur	5 182					5 182
17	17	Documents et actes officiels	2 207					2 207
5	6	Législation sanitaire	564	4 259				4 823
18	19	Bibliothèque et documentation	4 654	3 683				8 337
14	14	Publications techniques	704					704
18	18	Traduction	5 174					5 174
		Personnel temporaire					4 900	4 900

Nombre de postes 1957	Nombre de postes 1958	Unité ou fonction organique	Dépenses réglementaires de personnel — Postes existants	Dépenses réglementaires de personnel — Nouveaux postes	Voyages en mission	Consultants	Divers	Total
			US $	US $	US $	US $	US $	US $
		Services techniques centraux *(suite)*						
		Services communs					1 457	1 457
		Subventions et services techniques contractuels					5 000	5 000
		Autres dépenses						
		Groupes d'étude					7 500	7 500
		Impression de publications					4 300	4 300
		Achat d'ouvrages de bibliothèque					2 500	2 500
		Autres dépenses					(8 294)	(8 294)
		Total	34 015	28 507	12 545	13 800	17 363	106 230
		Diminution des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel						(5 841)
		Différence nette entre le montant des ajustements en plus ou en moins pour 1958 et le montant de ces ajustements pour 1957 . .						5 488
176	182	TOTAL POUR LES SERVICES TECHNIQUES CENTRAUX						105 877
		Services consultatifs (Siège)						
17	17	Bureau du Sous-Directeur général	7 274					7 274
		Services des maladies transmissibles						
4	4	Bureau du Directeur	463		(790)			(327)
5	5	Paludisme	679		(340)			339
36	31	Tuberculose	8 260	(13 299)	(2 420)	(2 400)		(9 859)
5	5	Maladies vénériennes et tréponématoses . .	1 997		160	(3 000)		(843)
6	8	Maladies endémo-épidémiques	5 331	11 835	2 650	4 800		24 616
2	2	Santé publique vétérinaire	(2 285)		(490)	1 200		(1 575)
		Organisation des services de santé publique						
2	3	Bureau du Directeur	(4 154)	4 259	1 460			1 565
6	7	Administration de la santé publique . . .	3 252	4 259	2 030	(600)		8 941
3	3	Soins infirmiers	660		450			1 110
2	4	Hygiène sociale et médecine du travail . .	(1 111)	11 835	140	1 200		12 064
3	4	Education sanitaire de la population . . .	(1 079)	3 432	650	2 400		5 403
5	5	Hygiène de la maternité et de l'enfance . .	(806)		400	(1 200)		(1 606)
4	5	Santé mentale	4 908	3 432	30	(2 400)		5 970
4	4	Nutrition	(2 909)		400	2 400		(109)
10	10	*Assainissement*	5 498		(500)	4 800		9 798
		Services d'enseignement et de formation professionnelle						
2	2	Bureau du Directeur	81		70	(4 200)		(4 049)
4	4	Bourses d'études	3 026		(650)			2 376
3	3	Echange des informations scientifiques . .	(1 798)		(60)	3 600		1 742
3	4	Assistance aux établissements d'enseignement	(2 435)	3 432	(1 370)	2 400		2 027
5	5	*Etudes et rapports*	(2 599)			3 600		1 001
8	8	*Fournitures*	(5 962)		300			(5 662)

Nombre de postes 1957	Nombre de postes 1958	Unité ou fonction organique	Dépenses réglementaires de personnel — Postes existants	Dépenses réglementaires de personnel — Nouveaux postes	Voyages en mission	Consultants	Divers	Total
			US $	US $	US $	US $	US $	US $
		Services consultatifs (Siège) (*suite*)						
		Services communs (Siège)					5 141	5 141
		Subventions et services techniques contractuels					7 730	7 730
		Autres dépenses						
		Groupes d'étude					(11 000)	(11 000)
		Total	16 291	29 185	2 120	12 600	1 871	62 067
		Diminution des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements du Règlement du Personnel						(4 628)
		Différence nette entre le montant des ajustements en plus ou en moins pour 1958 et le montant de ces ajustements pour 1957 . .						1 378
139	143	TOTAL POUR LES SERVICES CONSULTATIFS (SIÈGE)						58 817

Nombre de postes 1957	Nombre de postes 1958	Activités dans les pays (sans supplément)	Dépenses réglementaires de personnel — Postes existants	Dépenses réglementaires de personnel — Nouveaux postes	Voyages en mission	Divers	Total
			US $	US $	US $	US $	US $
		a) Conseillers régionaux, représentants de zone, etc.					
18	20	Afrique	19 300	19 942	(800)	9 549	47 991
18	18	Amériques	13 099			2 230	15 329
38	38	Asie du Sud-Est	14 788			(1 910)	12 878
15	17	Europe	(9 225)	9 338	1 500	1 033	2 646
22	24	Méditerranée orientale	23 472	5 727	(2 000)	1 738	28 937
21	23	Pacifique occidental	12 135	11 972	5 200	1 070	30 377
		Total	73 569	46 979	3 900	13 710	138 158
		Augmentation des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel					3 273
		Différence nette entre le montant des ajustements en plus ou en moins pour 1958 et le montant de ces ajustements pour 1957 . .					2 010
132	140	*Total pour les Conseillers régionaux, les représentants de zone, etc.*					143 441

Nombre de postes 1957	Nombre de postes 1958	*b) Autres activités dans les pays*	Dépenses réglementaires de personnel	Consultants	Voyages en mission	Bourses d'études	Divers	Total
11	13	Afrique	32 096	6 500	485	26 500	(3 700)	61 881
37	35	Amériques	(3 105)	28 450	(6 180)	66 830	23 960	109 955
69	58	Asie du Sud-Est	(17 673)	44 600	(4 487)	36 990	28 505	87 935
—	—	Europe	9 580	15 695		33 550	18 280	77 105
61	71	Méditerranée orientale	102 222	5 200	2 765	35 200	23 152	168 539
20	23	Pacifique occidental	21 320	31 600	972	18 190	29 160	101 242
29	33	Région non désignée	42 533	37 200	26 200	9 000	21 200	136 133
		Total	186 973	169 245	19 755	226 260	140 557	742 790

Nombre de postes 1957	Nombre de postes 1958	Unité ou fonction organique	Dépenses réglementaires de personnel	Consultants	Voyages en mission	Bourses d'études	Divers	Total
		b) Autres activités dans les pays (suite)	US $	US $	US $	US $	US $	US $
		Diminution des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel						(59 279)
		Différence nette entre les montants prévus pour 1958 et pour 1957 au titre des retards dans la mise en œuvre de nouveaux projets						2 303
227	233	*Total pour les Autres activités dans les pays*	—					685 814
359	373	TOTAL POUR LES ACTIVITÉS DANS LES PAYS (sans supplément)						829 255
		Activités dans les pays (supplément)						
5	12	Afrique	48 877	(7 800)	(837)	(15 720)	(18 860)	5 660
6	8	Amériques	11 806	(7 800)	418	(20 000)	35 600	20 024
4	6	Asie du Sud-Est	16 547	(2 500)	2 025	12 470	(10 400)	18 142
		Europe	7 500	(18 530)		(6 050)	259 485	242 405
17	24	Méditerranée orientale	14 538	27 300	4 390	(4 800)	(79 850)	(38 422)
	3	Pacifique occidental	30 147	(13 800)	1 688	(31 550)	8 000	(5 515)
		Région non désignée				3 000	68 150	71 150
		Total	129 415	(23 130)	7 684	(62 650)	262 125	313 444
		Différence nette entre les montants prévus pour 1958 et pour 1957 au titre des retards dans la mise en œuvre de nouveaux projets						25 532
32	53	TOTAL POUR LES ACTIVITÉS DANS LES PAYS (supplément)						338 976
391	426	TOTAL POUR LES ACTIVITÉS DANS LES PAYS (avec supplément)						1 168 231
530	569	TOTAL POUR LES SERVICES CONSULTATIFS (avec supplément)						1 227 048

			Dépenses réglementaires de personnel		Voyages en mission	Divers	Total
			Postes existants	Nouveaux postes			
		Bureaux régionaux	US $	US $	US $	US $	US $
32	32	Afrique	5 663		(1 590)	169	4 242
43	45	Amériques	17 405	11 473		6 695	35 573
37	38	Asie du Sud-Est	14 493	747	(1 010)	110	14 340
35	35	Europe	(18 457)			(954)	(19 411)
37	38	Méditerranée orientale	10 998	2 010		(830)	12 178
42	42	Pacifique occidental	12 084			130	12 214
226	230	Total (sans supplément)	42 186	14 230	(2 600)	5 320	59 136
		Diminution des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel					(3 488)
		Différence nette entre le montant des ajustements en plus ou en moins pour 1958 et le montant de ces ajustements pour 1957					11 817
							67 465
8	8	*Supplément pour l'Europe*	(1 423)			350	(1 073)
		Différence nette entre le montant des ajustements en plus ou en moins pour 1958 et le montant de ces ajustements pour 1957 .					8 097
8	8	Total du Supplément					7 024
234	238	TOTAL POUR LES BUREAUX RÉGIONAUX (avec supplément)					74 489
		Comités d'experts et conférences				64 300	64 300

Nombre de postes 1957	Nombre de postes 1958	Unité ou fonction organique	Dépenses réglementaires de personnel — Postes existants	Dépenses réglementaires de personnel — Nouveaux postes	Voyages en mission	Consultants	Divers	Total
		SERVICES ADMINISTRATIFS	US $	US $	US $	US $	US $	US $
		Bureaux du Directeur général						
8	8	Bureau du Directeur général	19 123					19 123
15	15	Relations extérieures et Assistance technique	(3 405)		1 150			(2 255)
15	15	Information	5 683		1 560			7 243
		Autres dépenses (fournitures et matériel d'information)					(10 500)	(10 500)
		Services communs — Siège					(559)	(559)
		Total	21 401		2 710		(11 059)	13 052
		Diminution des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel						(919)
		Différence nette entre le montant des ajustements en plus ou en moins pour 1958 et le montant de ces ajustements pour 1957						(11)
38	38	TOTAL POUR LES BUREAUX DU DIRECTEUR GÉNÉRAL						12 122
		Services administratifs et financiers						
4	4	Bureau du Sous-Directeur général	(3 496)					(3 496)
6	6	Service juridique	1 599			900		2 499
6	6	Vérification intérieure des comptes	378		1 400			1 778
		Gestion administrative et personnel						
2	2	Bureau du Directeur	2 301		900			3 201
6	6	Gestion administrative	2 939		200			3 139
13	13	Personnel	(3 371)		(130)			(3 501)
22	22	Conférences et services intérieurs	3 222					3 222
		Budget et finances						
2	2	Bureau du Directeur	1 463					1 463
7	7	Budget	4 363					4 363
24	24	Finances et comptabilité	4 424		(250)			4 174
		Services communs					(1 686)	(1 686)
		Total	13 822		2 120	900	(1 686)	15 156
		Diminution des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel						(1 218)
		Différence nette entre le montant des ajustements en plus ou en moins pour 1958 et le montant de ces ajustements pour 1957						(24)
92	92	TOTAL POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS						13 914
130	130	TOTAL POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS						26 036

Appendice 13

PRÉVISIONS RELATIVES A CERTAINS POSTES DE DÉPENSES (1954-1958)

(après la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

(Montants en milliers de dollars)

	1954		1955		1956		1957		1958	
							Prévisions initiales *g*		Prévisions initiales *g*	
	Prévisions initiales *a*	Prévisions revisées *b*	Prévisions initiales *c*	Prévisions revisées *d*	Prévisions initiales *e*	Prévisions revisées *f*	Sans supplément	Avec supplément	Sans supplément	Avec supplément
Nombre de postes										
Pourvus par recrutement international	489	494	545	540	600	609	615	651	630	687
Pourvus par recrutement local	377	413	413	417	430	402	415	419	428	432
	866	907	958	957	1 030	1 011	1 030	1 070	1 058	1 119
Services de personnel	US$ 4 345	3 994	4 785	4 439	5 319	4 920	5 417	5 610	5 761	6 074
Indemnités du personnel	US$ 760	701	885	808	1 146	1 050	1 469	1 517	1 465	1 549
	US$ 5 105	4 695	5 670	5 247	6 465	5 970	6 886	7 127	7 226	7 623
Mois de consultant [h]	378	355	390	350	380	355	322	483	490	643
Honoraires des consultants	US$ 227	213	234	210	228	213	193	290	294	386
Voyages (par rubriques)										
Voyages en mission	US$ 448	352	414	385	476	481	546	564	603	627
Voyages des consultants à court terme	US$ 184	162	221	262	255	298	251	361	348	440
Voyages lors du recrutement et du rapatriement	US$ 147	229	172	220	185	293	195	245	203	244
Voyages pour congés dans les foyers	US$ 167	151	232	223	246	233	257	257	403	421
Indemnités de voyage et de subsistance des délégués	US$ 150	168	170	170	188	173	186	188	230	232
Voyages du personnel temporaire	US$ 22	22	24	51	34	51	45	72	55	72

[a] Tirées de la colonne 1954 du budget de 1955 (*Actes off. Org. mond. Santé*, **50**)
[b] Tirées de la colonne 1954 du budget de 1956 (*Actes off. Org. mond. Santé*, **58**)
[c] Tirées de la colonne 1955 du budget de 1956 (*Actes off. Org. mond. Santé*, **58**)
[d] Tirées de la colonne 1955 du budget de 1957 (*Actes off. Org. mond. Santé*, **66**)
[e] Tirées de la colonne 1956 du budget de 1957 (*Actes off. Org. mond. Santé*, **66**)
[f] Tirées de la colonne 1956 du budget de 1958 (*Actes off. Org. mond. Santé*, **74**)
[g] Les chiffres donnés pour 1957 et 1958 (sans supplément et avec supplément) sont tirés du budget de 1958 (*Actes off. Org. mond. Santé*, **74**)
[h] Nombre approximatif de mois de consultant calculé en prenant pour base des honoraires moyens de $600 par mois

Appendice 14. BUREAUX RÉGIONAUX ET ACTIVITÉS DANS LES PAYS: NOMBRE DE POSTES ET PRÉVISIONS

(après la revision résultant des amendements

	Budget ordinaire										Assistance technique (Catégorie I seulement)					
	Nombre de postes					Prévisions de dépenses					Nombre de postes			Prévisions de dépenses		
	1956	1957		1958		1956	1957		1958		1956	1957	1958	1956	1957	1958
		sans supplément	avec supplément	sans supplément	avec supplément		sans supplément	avec supplément	sans supplément	avec supplément						
						US $	US $	US $	US $	US $				US $	US $	US $
Afrique																
Bureau régional	30	32	32	32	32	239 100	242 492	242 492	246 729	246 729	4	4	4	34 725	41 456	44 856
Activités dans les pays	26	29	34	33	45	359 580	440 812	680 031	546 557	786 990	47	103	96	453 625	547 526	707 305
Total	56	61	66	65	77	598 680	683 304	922 523	793 286	1 033 719	51	107	100	488 350	588 982	752 161
Amériques																
Bureau régional	44	43	43	45	45	366 380	380 383	380 383	415 945	415 945	13	13	13	68 700	70 414	76 352
Activités dans les pays	52	55	61	53	61	809 320	805 204	1 020 877	932 545	1 176 544	98	113	116	1 092 020	1 023 531	1 103 368
Total	96	98	104	98	106	1 175 700	1 185 587	1 401 260	1 348 490	1 592 489	111	126	129	1 160 720	1 093 945	1 179 720
Asie du Sud-Est																
Bureau régional	37	37	37	38	38	181 700	179 046	179 046	193 381	193 381	29	29	29	57 520	63 960	67 624
Activités dans les pays	114	107	111	96	102	1 036 390	1 000 361	1 088 835	1 092 451	1 203 466	132	160	161	1 581 050	1 293 050	1 338 859
Total	151	144	148	134	140	1 218 090	1 179 407	1 267 881	1 285 832	1 396 847	161	189	190	1 638 570	1 357 010	1 406 483
Europe																
Bureau régional	24	35	43	35	43	183 000	213 177	243 177	203 387	240 411	9	9	9	37 480	35 749	31 696
Activités dans les pays	15	15	15	17	17	466 240	430 413	890 433	510 161	1 212 586	38	40	43	233 060	195 976	240 055
Total	39	50	58	52	60	649 240	643 590	1 133 610	713 548	1 452 997	47	49	52	270 540	231 725	271 751
Méditerranée orientale																
Bureau régional	34	37	37	38	38	218 800	227 007	227 007	241 407	241 407	20	20	20	56 100	66 377	70 622
Activités dans les pays	81	83	100	95	119	809 700	874 172	1 181 016	1 082 653	1 374 824	125	123	111	1 074 400	1 049 361	986 077
Total	115	120	137	133	157	1 028 500	1 101 179	1 408 023	1 324 060	1 616 231	145	143	131	1 130 500	1 115 738	1 056 699
Pacifique occidental																
Bureau régional	33	42	42	42	42	245 000	303 656	303 656	315 865	315 865	13	13	13	61 500	72 965	74 974
Activités dans les pays	41	41	41	46	49	533 925	553 293	710 843	682 942	828 505	65	62	69	620 112	622 131	717 296
Total	74	83	83	88	91	778 925	856 949	1 014 499	998 807	1 144 370	78	75	82	681 612	695 096	792 270
Région non désignée																
Activités dans les pays	25	29	29	33	33	355 740	454 066	454 066	596 273	667 423	1	2	3	7 710	20 752	64 201
Augmentations des dépenses réglementaires de personnel résultant des amendements au Règlement du Personnel:																
Bureaux régionaux							94 833	94 833	91 345	91 345						
Activités dans les pays							121 530	121 530	65 524	65 524						
Total							216 363	216 363	156 869	156 869						
Total																
Bureaux régionaux	202	226	234	230	238	1 433 980	1 640 594	1 670 594	1 708 059	1 745 083	88	88	88	316 025	350 921	366 124
Activités dans les pays	354	359	391	373	426	4 370 895	4 679 851	6 147 631	5 509 106	7 315 862	506	603	599	5 061 977	4 752 327	5 157 161
TOTAL GÉNÉRAL	556	585	625	603	664	5 804 875	6 320 445	7 818 225	7 217 165	9 060 945	594	691	687	5 378 002	5 103 248	5 523 285

DE DÉPENSES NETTES PAR RÉGIONS EN 1956, 1957 ET 1958, COMPTE TENU DE TOUTES LES SOURCES DE FONDS
au Règlement du Personnel)

Autres fonds extra-budgétaires						Total									
Nombre de postes			Prévisions de dépenses			Nombre de postes					Prévisions de dépenses				
							1957		1958			1957		1958	
1956	1957	1958	1956	1957	1958	1956	sans supplément	avec supplément	sans supplément	avec supplément	1956	sans supplément	avec supplément	sans supplément	avec supplément
			US $	US $	US $						US $	US $	US $	US $	US $
						34	36	36	36	36	273 825	283 948	283 948	291 585	291 585
			1 035 600	2 277 300	2 361 000	73	132	137	129	141	1 848 805	3 265 638	3 504 857	3 614 862	3 855 295
			1 035 600	2 277 300	2 361 000	107	168	173	165	177	2 122 630	3 549 586	3 788 805	3 906 447	4 146 880
139	139	151	1 211 780	1 209 490	1 380 760	196	195	195	209	209	1 646 860	1 660 287	1 660 287	1 873 057	1 873 057
217	225	227	4 080 910	8 575 800	7 566 700	367	393	399	396	404	5 982 250	10 404 535	10 620 208	9 602 613	9 846 612
356	364	378	5 292 690	9 785 290	8 947 460	563	588	594	605	613	7 629 110	12 064 822	12 280 495	11 475 670	11 719 669
						66	66	66	67	67	239 220	243 006	243 006	261 005	261 005
12			1 924 640	3 992 350	3 443 350	258	267	271	257	263	4 542 080	6 285 761	6 374 235	5 874 660	5 985 675
12			1 924 640	3 992 350	3 443 350	324	333	337	324	330	4 781 300	6 528 767	6 617 241	6 135 665	6 246 680
						33	44	52	44	52	220 480	248 926	278 926	235 083	272 107
			832 500	2 154 100	1 605 000	53	55	55	60	60	1 531 800	2 780 489	3 240 509	2 355 216	3 057 641
			832 500	2 154 100	1 605 000	86	99	107	104	112	1 752 280	3 029 415	3 519 435	2 590 299	3 329 748
						54	57	57	58	58	274 900	293 384	293 384	312 029	312 029
1			2 623 400	2 086 100	2 226 400	207	206	223	206	230	4 507 500	4 009 633	4 316 477	4 295 130	4 587 301
1			2 623 400	2 086 100	2 226 400	261	263	280	264	288	4 782 400	4 303 017	4 609 861	4 607 159	4 899 330
						46	55	55	55	55	306 500	376 621	376 621	390 839	390 839
3	1	1	731 367	637 820	427 162	109	104	104	116	119	1 885 404	1 813 244	1 970 794	1 827 400	1 972 963
3	1	1	731 367	637 820	427 162	155	159	159	171	174	2 191 904	2 189 865	2 347 415	2 218 239	2 363 802
						26	31	31	36	36	363 450	474 818	474 818	660 474	731 624
												94 833	94 833	91 345	91 345
												121 530	121 530	65 524	65 524
												216 363	216 363	156 869	156 869
139	139	151	1 211 780	1 209 490	1 380 760	429	453	461	469	477	2 961 785	3 201 005	3 231 005	3 454 943	3 491 967
233	226	228	11 228 417	19 723 470	17 629 612	1 093	1 188	1 220	1 200	1 253	20 661 289	29 155 648	30 623 428	28 295 879	30 102 635
372	365	379	12 440 197	20 932 960	19 010 372	1 522	1 641	1 681	1 669	1 730	23 623 074	32 356 653	33 854 433	31 750 822	33 594 602

Appendice 15

RÉSUMÉ INDIQUANT LE NOMBRE TOTAL ET LE COÛT ESTIMATIF NET DES PROJETS ÉTALÉS SUR PLUSIEURS EXERCICES, DES PROJETS COMPORTANT UNIQUEMENT L'ATTRIBUTION DE BOURSES D'ÉTUDES ET DES PROJETS NOUVEAUX POUR LESQUELS DES CRÉDITS SONT INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 1957 ET DE 1958

(après la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

	Nombre de projets			Coût estimatif net		
	1957	1958	Augmentation (diminution)	1957	1958	Augmentation (diminution)
				US $	US $	US $
1. Projets inclus dans le budget effectif de base						
Projets étalés sur plusieurs exercices	128	127	(1)	2 411 021	2 654 961	243 940
Projets comportant uniquement des bourses d'études .	73	79	6	443 160	484 760	41 600
Projets nouveaux	42	81	39	472 441	931 994	459 553
				3 326 622	4 071 715	745 093
Ajustements résultant des amendements au Règlement du Personnel				21 365	(37 914)	(59 279)
TOTAL	243	287	44	3 347 987	4 033 801	685 814
2. Projets inclus dans le budget effectif supplémentaire						
Projets étalés sur plusieurs exercices	—	45*	45	—	703 633	703 633
Projets comportant uniquement des bourses d'études	64	56	(8)	383 420	262 380	(121 040)
Projets nouveaux	89*	56*	(33)	1 084 360	840 743	(243 617)
TOTAL	153	157	4	1 467 780	1 806 756	338 976
1 et 2 totalisés						
Projets étalés sur plusieurs exercices	128	172	44	2 411 021	3 358 594	947 573
Projets comportant uniquement des bourses d'études .	137	135	(2)	826 580	747 140	(79 440)
Projets nouveaux	131	137	6	1 556 801	1 772 737	215 936
				4 794 402	5 878 471	1 084 069
Ajustements résultant des amendements au Règlement du Personnel				21 365	(37 914)	(59 279)
TOTAL	396	444	48	4 815 767	5 840 557	1 024 790

* L'éventualité nouvelle est considérée comme comportant dix projets d'un coût moyen évalué à $25 000 chacun.

Appendice 16

DÉTAIL DU COÛT DES PROJETS ÉTALÉS SUR PLUSIEURS EXERCICES, DES PROJETS COMPORTANT UNIQUEMENT L'ATTRIBUTION DE BOURSES D'ÉTUDES ET DES PROJETS NOUVEAUX, POUR LESQUELS DES CRÉDITS SONT INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 1956, 1957 ET 1958

(avant la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

1. Projets inclus dans le budget effectif de base

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Afrique									
Angola, îles du Cap-Vert et Mozambique									
Paludisme					7 400			2 500	
Tuberculose		4 850			10 200			6 100	
Maladies vénériennes et tréponématoses		3 250							
Maladies endémo-épidémiques		7 650			2 550			3 500	
Administration de la santé publique		8 100			7 400				
Soins infirmiers		2 550			3 000			7 000	
Hygiène de la maternité et de l'enfance		5 250			2 800			3 500	
Santé mentale								3 000	
Nutrition		9 650						3 000	
Assainissement					5 950			10 000	
Autres projets (anesthésiologie)					3 000				
Autres projets (divers)		3 300			3 400				
Basutoland									
Administration de la santé publique								3 000	
Nutrition	14 200			17 176			22 085		
Bechuanaland									
Maladies endémo-épidémiques: Campagne de vaccination contre la coqueluche et la diphtérie						2 600			
Assainissement			600						
Congo belge et Ruanda-Urundi									
Maladies endémo-épidémiques		4 100			8 100			8 100	
Nutrition		800							
Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland									
Tuberculose								3 500	
Afrique française (territoires divers)									
Education sanitaire de la population					2 700			2 700	
Hygiène de la maternité et de l'enfance		3 850							
Afrique-Equatoriale française									
Lutte contre la lèpre			2 360	1 300					
Gambie									
Lutte contre la trypanosomiase			1 200						
Lutte contre la lèpre					3 000		10 466		

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Afrique (*suite*)									
Côte de l'Or									
Assainissement		1 300							
Kenya									
Administration de la santé publique					2 700			4 000	
Education sanitaire de la population		2 100							
Services de protection maternelle et infantile					2 700			3 000	
Enquête sur la nutrition									22 900
Ile Maurice									
Formation de personnel infirmier	1 450			7 490			8 673		
Services de protection maternelle et infantile								5 600	
Nigeria									
Paludisme	12 650			13 338			13 592		
Lèpre		2 900			2 800			2 800	
Variole								2 500	
Seychelles									
Campagne de vaccination contre la coqueluche et la diphtérie						5 200			
Assainissement	34 600			34 242			29 449		
Sainte-Hélène									
Enquête sur la nutrition									3 900
Assistance technique à un laboratoire			1 600	9 402			11 035		
Tanganyika									
Soins infirmiers					6 000			3 000	
Services de protection maternelle et infantile								3 000	
Ouganda									
Lutte contre le paludisme		2 000		7 800					
Enquête sur la nutrition	22 840			19 392			21 731		
Union Sud-Africaine									
Maladies endémo-épidémiques		3 000			8 100			8 100	
Administration de la santé publique		2 300			8 100				
Assainissement		3 000							
Programmes inter-pays									
Réunion technique sur l'éradication du paludisme			3 800	9 900			3 900		
Cours de paludologie (en francais)						13 800			
Cours de paludologie (en anglais)						14 000			
Conférence sur la tuberculose, New Delhi						1 100			
Cours sur l'onchocercose									8 800
Conférence sur la bilharziose			16 000						
Séminaire sur la brucellose									18 000
Administration de la santé publique: Echange d'informations sur le cancer primaire chez les Africains									2 500
Statistiques démographiques et sanitaires									10 400
Séminaire sur les statistiques démographiques et sanitaires			15 000						

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Afrique (*suite*)									
Programmes inter-pays (suite)									
Administration de la santé publique					5 400			8 400	
Séminaire sur l'éducation sanitaire			2 700	18 000					
Voyages de consultants pour l'hygiène de la maternité et de l'enfance									10 400
Séminaire sur la santé mentale									18 000
Assainissement: Cours pour inspecteurs sanitaires									19 700
Groupe des normes applicables à l'eau			1 210						
Assainissement: Reproduction du rapport sur le séminaire de 1955	200								
Documentation médicale	200			200			200		
TOTAL POUR L'AFRIQUE	86 140	69 950	44 470	138 240	95 300	36 700	121 131	96 300	114 690
Amériques									
Argentine									
Administration de la santé publique: Institut Malbrán			3 940	15 618			19 223		
Administration de la santé publique		17 650							
Bolivie									
Enseignement infirmier	15 010			21 790			23 577		
Brésil									
Administration de la santé publique: Service national de contrôle des médicaments	3 580			9 887					
Ecole de santé publique						10 059	23 859		
Honduras britannique									
Administration de la santé publique		3 970							
Antilles britanniques									
Administration de la santé publique		7 390							
Chili									
Tuberculose (BCG)			5 800						
Administration de la santé publique		9 300							
Formation de sages-femmes			3 340	13 200			13 933		
Hygiène de la maternité et de l'enfance	8 970								
Lutte antialcoolique			6 630						
Equateur									
Centre d'enseignement sur la tuberculose					2 500			2 500	
Services sanitaires ruraux	12 240			30 124			33 134		
Enseignement infirmier						9 435	21 855		
Guatemala									
Services sanitaires ruraux	53 100			51 900			48 753		
Formation d'infirmières auxiliaires	17 110			18 128			35 318		

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Amériques (*suite*)									
Haïti									
Lutte contre le pian et la syphilis	43 880			50 392			12 745		
Réadaptation physique			8 330						
Formation de sages-femmes	3 950								
Mexique									
Centre de virologie			3 500						
Services de santé coordonnés	27 920			36 010			47 353		
Administration de la santé publique		16 710							
Nicaragua									
Enseignement infirmier	36 620			37 865			37 777		
Paraguay									
Lutte contre la lèpre	4 380			10 600					
Etats-Unis d'Amérique									
Administration de la santé publique		910							
Santé mentale			4 380						
Programmes inter-pays									
Séminaire sur l'éradication des tréponématoses			8 880						
Cours sur la brucellose						15 370	15 370		
Lutte contre la lèpre	1 800								
Lutte contre la rage	14 130			23 501			23 641		
Essais de vaccins	4 090			4 090			4 090		
Séminaire sur l'application du Règlement sanitaire international	13 950								
Poliomyélite						12 000	12 000		
Services de laboratoire	5 960			12 200			12 200		
Centre latino-américain pour le classement des maladies	6 300			7 000			7 000		
Statistiques sanitaires	20 690			36 412			37 856		
Quatrième congrès régional d'infirmières			4 410						
Enseignement infirmier supérieur	14 480			20 676			21 409		
Conférence-atelier sur l'enseignement infirmier						12 450	13 950		
Assistance aux écoles d'infirmières									15 830
Ethnologie appliquée	17 150								
Conseillers pour l'éducation sanitaire	12 770			23 113			24 474		
Séminaire sur l'enseignement de la pédiatrie									14 900
Séminaire sur la santé mentale									26 200
Nutrition: Assistance à l'INCAP	2 560								
Cours sur l'assainissement	62 830			59 657			67 290		
Cours de formation pour agents des services de distribution d'eau	16 540								
Enseignement de la médecine et de la santé publique	33 200			38 200			48 200		
Séminaire sur l'enseignement de la médecine préventive	20 830								5 700
Enseignement de la médecine vétérinaire	4 330								
Bibliothèques des écoles de médecine									21 995
TOTAL POUR LES AMÉRIQUES	478 370	55 930	49 210	520 363	2 500	59 314	605 007	2 500	84 625

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Asie du Sud-Est									
Afghanistan									
Conseiller pour la santé publique	15 200			10 853			15 596		
Assistance à l'institut de la santé publique de Kaboul			1 410						
Administration de la santé publique		3 500							
Assainissement: Assistance à la Direction centrale de la Santé	9 120			15 432					
Faculté de Médecine, Kaboul	33 320			41 823			31 793		
Cours d'entretien pour médecins de la santé publique	3 950			480			6 060		
Birmanie									
Vaccination par le BCG			1 200						3 900
Lutte contre la lèpre						3 900			
Statistiques démographiques et sanitaires	13 350			10 408			23 802		
Conseiller pour la santé publique	14 850								
Gestion des dépôts de fournitures médicales	6 600			9 374			10 997		
Administration de la santé publique		700							
Bibliothèque médicale									11 906
Méthodes administratives, Direction de la Santé									8 058
Ecole d'infirmières, Dufferin	10 650								
Cours d'entretien pour infirmières						910	680		
Renforcement du Bureau de l'Education sanitaire	9 470			9 596			10 729		
Cours national de formation en éducation sanitaire									1 890
Santé mentale, Rangoon									20 320
Projet FAO/OMS relatif à la nutrition	19 700			15 374					
Cours de perfectionnement sur la santé publique pour médecins de district			1 330						1 060
Ceylan									
Equipe BCG (contrôle)									7 900
Lutte contre les maladies vénériennes									1 950
Lutte contre la lèpre	19 130			5 890					
Institut du cancer			700						
Soins médicaux						3 900	3 900		
Ecole d'infirmières de Colombo	6 320								
Assistance à la Direction de la Santé			2 720	9 741			9 244		
Santé mentale (services consultatifs)			700						13 714
Formation d'anesthésistes et d'infirmières de salle d'opération	14 130								
Enseignement médical									11 700
Inde									
Chimiothérapie antituberculeuse, Madras			54 330	55 992			36 463		
Centre de recherches sur la tuberculose, Madanapalle	10 000			9 100			5 850		
Recherches sur la peste	9 870								
Institut central de recherches sur la lèpre et de formation professionnelle		2 500						4 620	
Projet pilote de lutte contre le trachome, Uttar Pradesh			13 470	10 170			7 724		
Enseignement de la santé publique et des soins infirmiers, Andhra				40 643*			38 155		
Hygiène rurale/enseignement infirmier, Assam				36 166*			39 116		
Hygiène dentaire			11 900						
Soins infirmiers, Calcutta	15 550								

* Projets financés auparavant par le FISE

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Asie du Sud-Est (*suite*)									
Inde (suite)									
Soins infirmiers, Bombay	18 990								
Cours de perfectionnement pour sages-femmes monitrices			7 750	9 538			8 917		
Cours d'entretien de brève durée pour infirmières	3 400			3 400			3 400		
Cours préparant au diplôme d'éducation sanitaire									6 600
Protection maternelle et infantile/soins infirmiers:									
Hyderabad	37 620			10 483					
Bihar	46 240			45 785			19 179		
Uttar Pradesh	27 810			26 764			12 388		
Travancore-Cochin	27 180			17 574					
Madhya Pradesh	29 700			43 829			17 919		
Pendjab									19 472
All-India Institute of Mental Health, Bangalore	25 350			24 501			36 812		
Enseignement de la pédiatrie						11 278	33 360		
Enseignement de la médecine		5 500							
Coordination des recherches						12 178	11 331		
Assistance aux écoles normales d'instituteurs									16 190
Enquête sur la santé familiale			1 000						
Indonésie									
Vaccination par le BCG	31 380								
Lutte contre la lèpre	10 730			12 228			18 293		
Lutte contre la peste			11 470						
Hygiène dentaire (services consultatifs)									16 290
Ecole supérieure d'infirmières, Bandoeng	31 460			13 890					
Assistance à un groupe national d'étude sur l'éducation sanitaire									1 445
Santé mentale									3 900
Faculté de Médecine, Université de Gadjah Mada	19 870			22 323			17 917		
Assistance à l'école de médecine de Médan	25 050			35 310			39 245		
Népal									
Paludisme	41 600			41 877			26 309		
Formation de base en médecine								10 800	
Inde portugaise									
Tuberculose					3 510				
Consultant pour l'administration de la santé publique									7 410
Thaïlande									
Lutte contre la lèpre	9 600			10 600			17 213		
Poliomyélite		230							
Lutte contre le trachome									6 000
Projet d'hygiène scolaire, Chachoengsao	5 600								
Statistiques démographiques et sanitaires						12 481	15 324		
Programme d'hygiène rurale (cadres infirmiers)	10 440			9 218			11 808		
Projet d'éducation de base, Ubol	5 090			4 678					
Dispensaires psychiatriques	11 950			6 587				7 340	
Ecole de santé publique, Bangkok			5 730	10 400			8 970		
Programmes inter-pays									
Réunion technique sur l'éradication du paludisme									2 500
Conférence sur la tuberculose, New Delhi						4 400			

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Asie du Sud-Est (*suite*)									
Programmes inter-pays (suite)									
Cours sur les méthodes d'enquêtes sur la tuberculose			280						
Echange d'échantillons biologiques									1 000
Séminaire régional sur la certification et le classement des causes de maladies et de décès									5 790
Etablissement par les Etats Membres de rapports annuels sur la santé publique						15 000	15 000		
Hygiène dentaire						7 800	7 800		
Cours de formation pour radiophysiciens sanitaires									7 500
Conférence régionale sur l'enseignement de l'hygiène infantile									22 150
Voyage d'étude sur l'enseignement de la médecine									7 120
Documentation médicale et matériel d'enseignement	1 000			3 500			7 000		
TOTAL POUR L'ASIE DU SUD-EST	631 270	12 430	113 990	633 527	3 510	71 847	568 294	22 760	205 765
Europe									
Autriche									
Production de sérums et de vaccins		1 600		2 850					
Réadaptation des enfants diminués		2 200		1 950					
Soins aux enfants prématurés									2 500
Pédo-psychiatrie		900			1 550			3 100	
Bourses d'études (sujets divers)		820			5 550			5 550	
Belgique									
Soins infirmiers		3 730							
Hygiène de la maternité et de l'enfance		1 600							
Bourses d'études (sujets divers)		1 770			7 100			7 100	
Danemark									
Soins infirmiers		4 300							
Cours nationaux de formation en psychiatrie	2 700								
Assainissement		350							
Bourses d'études (sujets divers)		2 000			7 100			7 100	
Finlande									
Soins infirmiers		4 100							
Assainissement		800							
Bourses d'études (sujets divers)		3 000			9 950			9 950	
France									
Maladies endémo-épidémiques		1 180							
Administration de la santé publique		4 120							
Hygiène de la maternité et de l'enfance		1 180							
Santé mentale		790							
Assainissement		880							
Bourses d'études (sujets divers)		950			11 000			11 000	
République fédérale d'Allemagne									
Maladies endémo-épidémiques		1 150							
Administration de la santé publique		2 940							
Hygiène sociale et médecine du travail		500							

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Europe (*suite*)									
République fédérale d'Allemagne (suite)									
Education sanitaire de la population		2 090							
Santé mentale		1 990							
Bourses d'études (sujets divers)		3 430			11 000			11 000	
Grèce									
Réadaptation des enfants diminués	1 780								
Développement des services de santé mentale			1 380	1 300			1 300		
Bourses d'études (sujets divers)		3 750			4 650			4 650	
Islande									
Bourses d'études (sujets divers)		2 000			3 850			3 850	
Irlande									
Administration de la santé publique		2 320							
Santé mentale		690							
Bourses d'études (sujets divers)		4 090			7 500			7 500	
Italie									
Maladies endémo-épidémiques		2 740							
Education sanitaire de la population, projet de Pérouse		2 450							
Education sanitaire de la population		450							
Assainissement		1 210							
Bourses d'études (sujets divers)					8 500			8 500	
Maroc									
Administration de la santé publique		4 140							
Bourses d'études (sujets divers)					4 500			4 500	
Pays-Bas									
Maladies endémo-épidémiques		2 900							
Education sanitaire de la population		3 040							
Assainissement		600							
Bourses d'études (sujets divers)		2 060			8 450			8 450	
Norvège									
Administration de la santé publique		4 950							
Assistance aux établissements d'enseignement						750	750		
Assainissement		1 800							
Bourses d'études (sujets divers)					8 000			8 000	
Portugal									
Administration de la santé publique		1 000							
Soins infirmiers		9 000							
Hygiène sociale et médecine du travail		1 400							
Cours nationaux de génie sanitaire	3 200			2 600			1 300		
Assainissement		1 150							
Bourses d'études (sujets divers)		900			4 800			5 100	
Espagne									
Tuberculose		2 740							
Maladies endémo-épidémiques		600							

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Europe (*suite*)									
Espagne (suite)									
Réadaptation des enfants diminués			2 070						
Adduction d'eau et évacuation des eaux usées									4 000
Assainissement		900							
Bourses d'études (sujets divers)		910			6 200			6 200	
Suède									
Administration de la santé publique		750							
Bourses d'études (sujets divers)					8 100			8 100	
Suisse									
Maladies endémo-épidémiques		1 100							
Administration de la santé publique		800							
Activité médico-sociale			110						
Santé mentale		800							
Bourses d'études (sujets divers)		1 700			5 100			5 100	
Turquie									
Lutte contre la tuberculose			2 740						
Santé mentale		1 200							
Assainissement		2 500							
Bourses d'études (sujets divers)		800			6 200			6 200	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord									
Administration de la santé publique		2 100							
Soins infirmiers		2 000							
Hygiène de la maternité et de l'enfance		770							
Santé mentale		1 340							
Bourses d'études (sujets divers)		440			8 100			8 100	
Yougoslavie									
Réadaptation des enfants diminués	1 040			1 950					
Santé mentale		1 520			4 150			3 100	
Bourses d'études (sujets divers)		3 040			3 100			3 100	
Pays non désignés									
Continuation d'activités inter-pays sur le plan national	1 500			2 500			2 500		
Programmes inter-pays									
Réunion technique sur l'éradication du paludisme									3 300
Séminaire sur la lutte antituberculeuse									11 965
Séminaire sur les maladies à virus et les rickettsioses	15 800								
Cours de formation en hygiène rurale	9 200			2 600			8 100		
Cours de santé publique dans les pays scandinaves		10 550			7 100			5 000	
Monographie sur les services de santé			4 070	2 600					
Ecoles et centres européens d'enseignement de la santé publique			11 800	14 000			14 000		
Conférence sur l'enseignement de l'hygiène et de la médecine préventive et sociale			8 950						
Symposium sur les problèmes de santé publique que posent les maladies chroniques			2 600	12 250					
Groupe d'étude de la méthodologie des études épidémiologiques sur les maladies chroniques									9 600

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Europe (*suite*)									
Programmes inter-pays (suite)									
Conférence sur l'enseignement infirmier			22 400						
Conférence sur les fonctions et la formation des infirmières de la santé publique									20 385
Séminaire sur le rôle de l'infirmière dans l'industrie						14 000			
Assistance aux établissements d'enseignement infirmier supérieur		4 000			5 000		8 000		
Conférence sur la formation et l'utilisation des visiteuses médico-sociales									14 160
Etude des problèmes de santé publique que pose le vieillissement de la population									8 455
Cours de formation en éducation sanitaire									11 000
Conférence sur l'éducation sanitaire			5 250	22 185					
Centre international de l'Enfance: Cours de formation		13 850			10 000			10 000	
Groupe consultatif sur la période périnatale			3 200						5 010
Séminaire sur les services d'hygiène scolaire						14 000			
Séminaire sur la prévention des accidents chez les enfants			6 500						18 335
Etude sur la séparation de l'enfant d'avec sa mère	1 500								
Etude sur le développement de l'enfant			3 750	3 900					
Séminaire sur l'enfance mentalement insuffisante						10 700			
Conférence sur l'action préventive de santé mentale chez les enfants									22 225
Formation en psychothérapie infantile								7 500	
Séminaire sur la guidance infantile	13 850								
Enquête sur les problèmes de l'alcoolisme en Europe	1 500								
Groupe d'étude sur les normes applicables à l'eau de boisson	3 050								
Séminaire européen pour ingénieurs sanitaires	21 800								21 900
Etablissements de formation des ingénieurs sanitaires						2 600	6 500		
Cours pour ingénieurs municipaux			7 500	7 000			7 000		
Conférence sur la pollution de l'air du point de vue de la santé publique			1 800	13 545					
Cours d'anesthésiologie, Copenhague	1 000								
Cours sur la protection contre les radiations, Paris						2 600			
Cours sur la protection contre les radiations, Zurich									9 500
Documentation médicale	1 000			1 200			1 200		
Reproduction de rapports	8 350			7 500			7 500		
Participation à des séminaires et conférences de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions spécialisées			9 650	3 900			3 900		
TOTAL POUR L'EUROPE	87 270	155 420	93 770	103 830	166 550	44 650	62 050	167 750	162 335
Méditerranée orientale									
Aden									
Centre antituberculeux (BCG)			2 300						
Enquête sur l'assainissement									3 900
Chypre									
Administration de la santé publique								3 000	
Santé mentale					4 000				

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Méditerranée orientale (*suite*)									
Egypte									
Cancer			3 100						
Virologie									17 232
Administration de la santé publique		2 200			12 500			10 000	
Consultant pour les soins infirmiers			2 200						
Soins infirmiers aux prématurés		4 100							
Hygiène industrielle et maladies professionnelles			22 900	29 796			36 860		
Centre pour prématurés						16 100	11 747		
Cours de génie sanitaire, Université d'Alexandrie	16 600			10 103					
Anesthésiologie		3 000							
Ethiopie									
Administration de la santé publique		2 800			1 000			2 000	
Assainissement								10 000	
Formation de personnel auxiliaire	58 600			70 295			71 982		
Iran									
Laboratoire de santé publique	17 500			26 931			18 767		
Administration hospitalière		5 600							10 837
Cancer	9 800			4 483					
Hygiène industrielle et maladies professionnelles									19 157
Conseiller pour la santé mentale						10 800	9 358		
Santé mentale		1 200							
Radiologie, Hôpital Firousabadi	5 700				2 800		10 837		
Bourses d'études (sujets divers)					10 000			10 000	
Irak									
Paludisme			25 500	23 195			26 258		
Entomologie		1 000							
Administration de la santé publique					7 500			6 000	
Enseignement infirmier									19 184
Hygiène de la maternité et de l'enfance			44 500	27 209			9 397		
Ecole pour enfants retardés									7 768
Cours de génie sanitaire			6 300						
Israël									
Laboratoire de santé publique	6 300			7 669					
Administration de la santé publique		800			10 000			7 500	
Soins infirmiers								3 000	
Enquête sur les maladies chroniques	1 400								
Services orthopédiques									7 980
Santé mentale		1 700							
Assistance aux écoles de médecine						10 411	20 491		
Royaume Hachémite de Jordanie									
Cours sur la lutte antituberculeuse		500							
Administration de la santé publique		4 000			3 500			3 500	
Santé mentale			9 800	7 697					
Anesthésiologie									11 690
Liban									
Virologie					3 200				
Laboratoire de santé publique						7 617	7 525		

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Méditerranée orientale (*suite*)									
Liban (suite)									
Administration de la santé publique		4 300			7 100			7 500	
Réadaptation des enfants diminués	18 500			8 942					
Utilisation des radio-isotopes en médecine								2 800	
Anatomie pathologique					3 600				
Libye									
Education sanitaire de la population	4 100								
Hygiène de la maternité et de l'enfance	32 700			25 482			25 704		
Enseignement du génie sanitaire					4 800			4 800	
Bourses d'études de longue durée								10 000	
Pakistan									
Vaccination par le BCG	19 100			18 607			20 093		
Ophtalmologie		1 800							
Administration de la santé publique					4 000			4 000	
Hygiène de la maternité et de l'enfance, Karachi	39 700			10 058				6 400	
Hôpital d'enfants, Karachi			2 800	17 519			60 870		
Ecole de physiothérapie	10 900			9 196			9 857		
Assistance aux écoles de médecine	13 200			6 801					
Bourses d'études (sujets divers)		5 800							
Arabie Saoudite									
Vaccination par le BCG						18 444	20 598		
Laboratoire de santé publique						26 769	27 735		
Administration de la santé publique		3 000			2 000			2 000	
Anesthésiologie	3 000			10 184					
Banque du sang	3 200								
Ecole d'assistants médicaux						39 926	38 481		
Somalie									
Bourses d'études de longue durée					10 000			10 000	
Soudan									
Vaccination par le BCG	8 000			22 503			24 678		
Tuberculose		500							
Lutte contre la maladie du sommeil	4 000			7 900					
Bilharziose		1 200							
Hygiène dentaire									7 900
Administration de la santé publique		3 300			6 000			6 000	
Ecole d'infirmières, Khartoum	16 200			23 766			24 319		
Hygiène de la maternité et de l'enfance		1 200							
Génie sanitaire		1 800							
Syrie									
Enquête sur la tuberculose (évaluation)									4 000
Lutte contre le béjel et la syphilis	34 200								
Lutte contre la bilharziose	34 700			25 601			12 722		
Services d'hygiène scolaire	17 600								
Laboratoire de santé publique et de recherche sur les maladies endémo-épidémiques						33 518	30 779		
Statistiques démographiques et sanitaires						9 498	6 626		
Techniques de laboratoire		3 100							
Bourses d'études (sujets divers)		5 400			10 000			7 500	

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Méditerranée orientale (*suite*)									
Tunisie									
Lutte contre la tuberculose									39 440
Administration de la santé publique		2 700			10 000			7 000	
Yémen									
Enquête sur le trachome									3 900
Conseiller pour la santé publique	11 200			14 083			13 374		
Programmes inter-pays									
Réunion technique sur l'éradication du paludisme						1 635	2 802		
Eradication du paludisme						17 142	16 592		
Equipe BCG (contrôle)	26 700								
Conférence sur la bilharziose			2 700						
Services consultatifs pour la santé publique			9 700	15 600			19 500		
Conseiller pour l'hygiène scolaire									10 942
Enquête sur l'hygiène dentaire						11 700			
Séminaire sur la protection maternelle et infantile	11 600								
Conseiller pour la santé mentale	1 500								
Séminaire FAO/OMS sur la nutrition									4 520
Conférence sur l'assainissement	21 300								
Séminaire pour le personnel des services de distribution d'eau									14 475
Groupe d'étude sur les normes applicables à l'eau de boisson									270
Formation pratique d'ingénieurs sanitaires									23 572
Documentation et matériel médicaux	1 000			1 000			1 000		
TOTAL POUR LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE	448 300	61 000	131 800	424 620	112 000	203 560	578 952	123 000	206 767
Pacifique occidental									
Australie									
Renforcement des services de santé		11 400			10 000			10 000	
Cambodge									
Lutte contre les maladies vénériennes						12 629	11 879		
Enseignement infirmier	45 100			38 004			44 055		
Chine									
Lutte contre la tuberculose	20 400			23 862			27 120		
Lutte contre les maladies vénériennes	19 100			14 640			15 546		
Administration de la santé publique		3 000							
Santé mentale									9 540
Statistiques démographiques et sanitaires		5 000							
Archipel Cook									
Administration de la santé publique					4 500				
Iles Fidji									
Ecole centrale de médecine	21 300			17 601			17 422		

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Pacifique occidental (*suite*)									
Hong Kong									
Tuberculose		3 300							
Hygiène dentaire					2 600			13 750	
Soins infirmiers		4 000							
Santé mentale					10 500				
Japon									
Enseignement infirmier	26 200			19 217			15 065		
Réadaptation des enfants diminués						1 300		3 500	
Santé mentale								7 000	
Corée									
Maladies endémo-épidémiques					5 000				
Hygiène de la maternité et de l'enfance					8 500			5 500	
Laos									
Hygiène de la maternité et de l'enfance									21 313
Malaisie									
Filariose		1 400							
Centre de formation professionnelle en hygiène rurale	21 600			17 023			18 645		
Nouvelle-Zélande									
Administration de la santé publique		4 800							
Education sanitaire de la population								5 500	
Pédiatrie					3 500				
Papua et Nouvelle-Guinée									
Tuberculose		3 200							
Philippines									
Maladies endémo-épidémiques		1 800							
Soins infirmiers					5 500				
Hygiène de la maternité et de l'enfance		900							
Santé mentale			3 475	11 315			9 004		
Assainissement	19 080			13 981			15 307		
Services d'hygiène de l'Université		5 700							
Singapour									
Centre sanitaire urbain	15 700			16 811			19 313		
Viet-Nam									
Assainissement			4 220	25 825			14 995		
Programmes inter-pays									
Programme d'éradication du paludisme									2 300
Inspection des laboratoires fabriquant du BCG			3 150						
Cours d'entretien pour assistants médicaux	16 590								13 400
Lutte contre le pian	37 200			33 917			38 603		
Centres de la poliomyélite									3 000
Séminaire sur la santé publique vétérinaire									23 300
Administration de la santé publique: Conférence et voyage d'étude						11 000			

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Pacifique occidental (*suite*)									
Programmes inter-pays (suite)									
Hygiène dentaire			4 210						3 900
Hygiène industrielle								5 000	
Conférence sur les soins de maternité									34 510
Documentation médicale et matériel d'enseignement	1 000			1 000			1 000		
TOTAL POUR LE PACIFIQUE OCCIDENTAL	243 270	44 500	15 055	233 196	50 100	24 929	247 954	50 250	111 263
Région non désignée									
Eradication du paludisme:									
Coordination interrégionale	51 556			63 504			73 087		
Equipes consultatives			110 534	148 633		54 995	223 005		
Subventions			31 000	30 000			15 000		
Groupe d'étude			9 600						
Assistance à des cours de paludologie			4 800	12 000			15 600		
Echange de chercheurs		12 000			13 200			13 200	
Conférence du paludisme (Méditerranée orientale et Europe)			27 500						
Troisième conférence asienne du paludisme						34 700			
UNRWA (paludologue)	11 620			9 154			11 451		
Cours de formation sur la bilharziose									28 700
Cours de formation sur les techniques des laboratoires de santé publique appliquées aux maladies à virus et à rickettsies									19 600
Conférence sur la lèpre									29 200
Voyage d'étude (fièvre jaune)			6 000						
Administrateur			15 450	10 349			11 480		
Liaison avec le FISE:									
Bangkok	8 460			13 775			25 609		
New York	34 140			36 085			49 704		
Paris	13 850			13 646			26 580		
UNRWA (personnel de santé publique)	19 230			20 099			20 057		
Programmes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, dans les domaines social et économique									25 000
Médecine des radiations								9 000	
TOTAL POUR LA RÉGION NON DÉSIGNÉE	138 856	12 000	204 884	357 245	13 200	89 695	471 573	22 200	102 500
TOTAL DE LA PARTIE I	2 113 476	411 230	653 179	2 411 021	443 160	530 695	2 654 961	484 760	987 945
		3 177 885			3 384 876			4 127 666	
A déduire: Retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux:									
Afrique				—			4 026		
Amériques				4 100			2 036		
Asie du Sud-Est				7 030			17 986		
Méditerranée orientale				38 413			27 303		
Pacifique occidental				2 637			4 600		
Région non désignée				6 074	58 254		—	55 951	
TOTAL NET DE LA PARTIE I		3 177 885			3 326 622			4 071 715	

2. Projets inclus dans le budget effectif supplémentaire

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Afrique									
Angola, îles du Cap-Vert et Mozambique									
Maladies endémo-épidémiques					8 300				
Soins infirmiers					7 000				
Assainissement					6 000				
Bourses d'études (sujets divers)					8 800				
Bechuanaland									
Education sanitaire de la population					6 000			3 000	
Enquête sur la nutrition									18 814
Afrique française (territoires divers)									
Tuberculose								4 000	
Maladies endémo-épidémiques					14 800			10 400	
Education sanitaire de la population					6 000			4 000	
Hygiène de la maternité et de l'enfance					6 000			6 000	
Assainissement					4 700			3 000	
Afrique-Equatoriale française									
Enquête sur la fréquence du goitre endémique						1 300			
Afrique-Occidentale française									
Lutte contre la lèpre									12 081
Côte de l'Or									
Administration de la santé publique					5 000				
Lutte contre la bilharziose et l'onchocercose						12 044	11 652		
Administration des services infirmiers					3 000			3 280	
Cours d'éducation sanitaire					6 000				
Enquête sur l'assainissement						10 745	10 352		
Kenya									
Maladies endémo-épidémiques								6 000	
Bourses d'études (sujets divers)					8 100			5 400	
Libéria									
Lutte contre la tuberculose						2 600			
Centres sanitaires ruraux									30 295
Ile Maurice									
Maladies endémo-épidémiques								6 600	
Nigeria									
Lutte contre la variole						3 900			
Sierra Leone									
Lutte contre la lèpre					2 000		3 900		
Administration de la santé publique					5 600				
Formation d'infirmières						9 203	15 270		
Assainissement					1 200				
Ophtalmologie: Enquête et organisation de services									13 789
Assistance technique à un laboratoire						8 999	11 806		

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Afrique (*suite*)									
Sainte-Hélène									
Lutte contre la tuberculose						3 900			
Swaziland									
Bilharziose					2 700			2 700	
Ouganda									
Assistance au Makerere College						10 555	11 067		
Union Sud-Africaine									
Administration de la santé publique								8 100	
Programmes inter-pays									
Séminaire sur la tuberculose						25 000			
Réunions de coordination de la lutte contre le pian						20 000			
Cours sur l'onchocercose								4 000	
Réunion de coordination de la lutte contre la lèpre						2 000			
Virologie et maladies endémo-épidémiques en général								11 600	
Cours sur l'administration de la santé publique					28 000				
Hygiène de la maternité et de l'enfance					10 000			11 000	
Cours pour inspecteurs sanitaires (île Maurice)								27 000	
TOTAL POUR L'AFRIQUE					139 200	110 246	64 047	116 080	74 979
Amériques									
Argentine									
Lutte contre la rage									13 600
Administration de la santé publique: Institut Malbrán					4 000				
Enseignement infirmier						17 805	17 378		
Brésil									
Services de protection maternelle et infantile						19 441	19 459		
Ecole de santé publique						14 200			
Chili									
Soins aux prématurés					3 000				
République Dominicaine									
Enseignement infirmier						13 399	32 588		
Haïti									
Formation de sages-femmes						9 531	9 170		
Mexique									
Centre des virus					1 000				
Services de santé coordonnés					8 000				
Uruguay									
Service national des zoonoses						5 000	8 900		

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Amériques (*suite*)									
Programmes inter-pays									
Séminaire sur les maladies vénériennes						6 140			
Lutte contre la lèpre						8 500	8 500		
Lutte contre la rage						12 800			
Cours de formation pour la lutte contre la peste						12 500			
Services sanitaires à la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis						14 501	14 141		
Séminaire sur l'administration et la surveillance des services infirmiers									29 300
Ethnologie appliquée						11 378	11 043		
Formation en matière d'assainissement						7 000			
Cours de formation pour agents des services de distribution d'eau						28 480	28 480		
Symposium sur la résistance des insectes à certains insecticides									20 000
Enseignement de la médecine et de la santé publique						19 500			
Séminaire sur l'enseignement de la santé publique dans les écoles de médecine vétérinaire									15 640
Enseignement de la médecine vétérinaire						7 800	15 800		
TOTAL POUR LES AMÉRIQUES					16 000	207 975	165 459		78 540
Asie du Sud-Est									
Afghanistan									
Législation sur la santé publique						10 353	10 120		
Assistance à la Direction de la Santé						9 790	8 975		
Birmanie									
Conseiller pour la santé publique						10 400			
Ceylan									
Gestion des dépôts de fournitures médicales									3 900
Inde									
Bilharziose									6 210
Hygiène dentaire					8 500		18 715		
Assistance à l'institut de recherches sur la nutrition						14 765	10 486		
Consultants en médecine et en santé publique						11 700	11 700		
Assistance à des instituts spécialisés									22 200
Iles Maldives									
Services consultatifs (santé publique)						3 900			
Thaïlande									
Hygiène dentaire						7 570			
Dispensaires psychiatriques, Dhonburi et Bangkok					3 670				

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Asie du Sud-Est (*suite*)									
Programmes inter-pays									
Maladies à virus transmises par les arthropodes . . .					2 000				
Equipe de consolidation des résultats des campagnes de masse									22 762
Spécialiste de la protection maternelle et infantile . .						14 278			
TOTAL POUR L'ASIE DU SUD-EST					14 170	82 756	59 996		55 072
Europe									
Autriche									
Production de sérums et de vaccins								1 550	
Bourses d'études (sujets divers)					5 250			5 250	
Belgique									
Bourses d'études (sujets divers)								2 400	
Danemark									
Bourses d'études (sujets divers)								2 400	
Finlande									
Bourses d'études (sujets divers)								1 550	
France									
Bourses d'études (sujets divers)					1 550			1 550	
République fédérale d'Allemagne									
Assistance à des établissements de formation en médecine du travail						8 500			
Bourses d'études (sujets divers)					4 150			1 550	
Grèce									
Réadaptation des enfants diminués						7 800		3 100	
Islande									
Bourses d'études (sujets divers)								1 550	
Irlande									
Bourses d'études (sujets divers)					4 000			2 400	
Italie									
Bourses d'études (sujets divers)					3 100			3 100	
Maroc									
Bourses d'études (sujets divers)								1 550	
Pays-Bas									
Bourses d'études (sujets divers)								3 100	

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Europe (*suite*)									
Norvège									
Bourses d'études (sujets divers)								3 100	
Portugal									
Production de sérums et de vaccins						2 850			
Bourses d'études (sujets divers)					3 100			6 200	
Espagne									
Formation de base des infirmières						7 200			
Réadaptation des enfants diminués						4 400		3 100	
Bourses d'études (sujets divers)					4 000				
Suède									
Bourses d'études (sujets divers)								3 100	
Suisse									
Bourses d'études (sujets divers)								1 550	
Turquie									
Statistiques sanitaires						1 300			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord									
Bourses d'études (sujets divers)								3 100	
Yougoslavie									
Bourses d'études (sujets divers)					4 800			3 100	
Programmes inter-pays									
Conférence sur le paludisme pour l'est et le sud-est de l'Europe						8 625			
Cours de formation sur les maladies à virus et les rickettsioses						9 900	9 900		
Groupe consultatif sur les laboratoires de santé publique						6 400			
Séminaire itinérant sur l'administration de la santé publique						16 400			
Groupe d'étude sur certains problèmes de santé publique que pose le cancer									9 600
Cours de formation pour chimistes des laboratoires d'hôpitaux (biologistes)					9 750				
Symposium sur le rôle de l'hôpital dans la santé publique						16 450			
Séminaire sur l'hygiène dentaire									11 450
Séminaire itinérant sur l'administration hospitalière									15 250
Groupe d'étude des méthodes statistiques									7 725
Conférence sur l'enseignement de l'hygiène et de la médecine préventive et sociale									
Cours de formation pour les infirmières d'usines					11 600				13 525
Séminaire itinérant sur l'administration des services infirmiers									
Séminaire sur le rôle de l'infirmière dans l'équipe psychiatrique						18 000			17 160
Cours de formation en médecine du travail						5 800			

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Europe (*suite*)									
Programmes inter-pays (suite)									
Etude sur la médecine du travail en Europe						5 700			
Séminaire itinérant sur la médecine du travail									17 250
Groupe consultatif sur les problèmes médico-sociaux des gens de mer									9 070
Etude des assurances sociales envisagées sous l'angle de la santé publique									3 900
Cours de formation sur la réadaptation des personnes physiquement diminuées						9 485			
Groupe consultatif sur la période périnatale						5 010			
Formation en pathologie fœtale et néo-natale								2 400	
Formation en psychothérapie infantile					7 500				
Séminaire sur le traitement psychiatrique des criminels et délinquants									17 240
Etude sur l'épidémiologie de la leishmaniose et d'autres maladies transmises par les insectes									5 200
Séminaire sur la santé publique vétérinaire						17 400			
Groupe d'étude sur le facteur humain dans les accidents de la circulation									8 455
TOTAL POUR L'EUROPE					58 800	151 220	9 900	56 700	135 825
Eventualité nouvelle						250 000	250 000		250 000
					58 800	401 220	259 900	56 700	385 825
Méditerranée orientale									
Egypte									
Cours de formation professionnelle pour administrateurs hospitaliers						17 355	3 735		
Service de neuro-psychiatrie						23 455	4 235		
Ethiopie									
Lutte contre le trachome						21 265	14 143		
Lutte contre la lèpre						3 900			
Iran									
Lutte contre la bilharziose									2 800
Mission d'enseignement médical						11 900			
Banque du sang						15 187	8 786		
Irak									
Enquête sur l'ankylostomiase						4 150			
Cours de formation sur la bilharziose								1 600	
Organisateur-conseil (administration de la santé publique)						11 199	10 857		
Israël									
Bourses d'études (sujets divers)						10 000		10 000	
Jordanie									
Enquête sur l'hygiène des denrées alimentaires									3 900
Statistiques démographiques et sanitaires						4 150			

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
Méditerranée orientale (*suite*)	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Liban									
Lutte contre le trachome					5 400		24 050		
Enquête sur le cancer						4 200			
Libye									
Lutte contre la tuberculose						43 167	32 399		
Cours de formation sur la bilharziose								900	
Bourses d'études de longue durée					10 000				
Pakistan									
Bourses d'études (sujets divers)					1 000				
Arabie Saoudite									
Cours de formation sur la bilharziose								800	
Santé publique vétérinaire									4 400
Somalie									
Formation en hygiène rurale						25 190	24 453		
Soudan									
Lutte contre les maladies vénériennes						14 526	11 777		
Lutte contre la lèpre									11 048
Lutte contre le trachome									4 150
Onchocercose						10 576	7 231		
Cours sur la bilharziose								1 600	
Administration hospitalière									14 113
Hygiène industrielle et médecine du travail									3 900
Banque du sang						11 763	3 195		
Syrie									
Cours sur la bilharziose								1 400	
Cancer						4 150			
Administration de la santé publique					5 000			5 000	
Enquête sur l'assainissement									4 150
Produits pharmaceutiques									3 900
Banque du sang						11 998	3 260		
Tunisie									
Lutte contre la teigne faveuse									18 380
Consultant en génie sanitaire									3 900
Programmes inter-pays									
Séminaire itinérant sur la santé publique						19 300			
Enquête sur la formation du personnel sanitaire professionnel									13 392
Séminaire sur les statistiques démographiques et sanitaires						19 800			
Conseiller pour les soins infirmiers						10 755	6 110		
Séminaire sur l'éducation sanitaire						21 800			
Séminaire sur la santé mentale									3 000
Enquête régionale sur l'assainissement									27 300
Centre d'études statistiques supérieures									8 900
TOTAL POUR LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE					21 400	319 786	154 231	21 300	127 233

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Pacifique occidental									
Protectorat britannique des îles Salomon									
Lutte contre le paludisme									15 544
Chine									
Lutte contre la tuberculose						2 000			
Maladies vénériennes et tréponématoses					6 600				
Administration de la santé publique					11 000				
Santé mentale					11 000				
Ecole de médecine de l'Université nationale de Taïwan								3 500	
Institut de santé publique									24 748
Iles Fidji									
Nutrition					2 600				
Ecole centrale de médecine								7 700	
Hong Kong									
Administration de la santé publique (hygiène dentaire)								13 750	
Sage-femme monitrice					4 500				
Physiothérapie					5 000				
Japon									
Réadaptation des enfants diminués					2 600				
Spécialisation médicale								3 500	
Corée									
Administration de la santé publique								8 300	
Santé mentale					4 000				
Macao									
Paludisme								950	
Nouvelle-Zélande									
Virologie					3 200				
Papua et Nouvelle-Guinée									
Paludisme					4 500				
Tuberculose					4 500				
Education sanitaire de la population					6 850				
Enseignement médical								3 500	
Philippines									
Anatomie pathologique								10 700	
Santé mentale					4 500			4 500	
Singapour									
Santé mentale					7 300				
Timor									
Hygiène de la maternité et de l'enfance								4 500	
Viet-Nam									
Administration de la santé publique					5 000				
Soins infirmiers					5 000				
Nutrition					5 000				
Bourses d'études (sujets divers)					18 500				

Projets	1956			1957			1958		
	Continuation de projets déjà commencés en 1955	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux	Projets étalés sur plusieurs exercices	Projets comportant uniquement des bourses	Projets nouveaux
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Pacifique occidental (*suite*)									
Nouvelle-Guinée occidentale									
Paludisme								4 400	
Administration de la santé publique					2 100				
Hygiène de la maternité et de l'enfance					4 500				
Assainissement					5 000				
Samoa occidental									
Lutte contre la tuberculose									18 543
Programmes inter-pays									
Séminaire sur la lutte contre les maladies vénériennes									27 900
Centres de la poliomyélite						10 000			
Lutte contre le trachome						3 900			
Lutte contre la lèpre						7 800			
Conférence sur les maladies à virus transmises par les arthropodes					3 100				
Hygiène sociale et médecine du travail					7 500				
TOTAL POUR LE PACIFIQUE OCCIDENTAL					133 850	23 700		65 300	86 735
Région non désignée									
Symposium sur la résistance des insectes à certains insecticides (Pacifique occidental et Asie du Sud-Est)									20 000
Symposium sur la résistance des insectes à certains insecticides (Afrique, Europe et Méditerranée orientale)									25 000
Séminaire sur l'évacuation des déchets radioactifs									23 150
Médecine des radiations								3 000	
TOTAL POUR LA RÉGION NON DÉSIGNÉE								3 000	68 150
TOTAL DE LA PARTIE II					383 420	1 145 683	703 633	262 380	876 534
					1 529 103			1 842 547	
A déduire : Retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux :									
Afrique				10 227			14 673		
Amériques				8 302			—		
Asie du Sud-Est				8 452			4 053		
Méditerranée orientale				34 342			10 593		
Pacifique occidental				—	61 323		6 472	35 791	
TOTAL NET DE LA PARTIE II					1 467 780			1 806 756	
TOTAL DES PARTIES I ET II	2 113 476	411 230	653 179	2 411 021	826 580	1 676 378	3 358 594	747 140	1 864 479
		3 177 885			4 913 979			5 970 213	
A déduire : Retards dans la mise en œuvre de projets nouveaux					119 577			91 742	
TOTAL NET DES PARTIES I ET II		3 177 885			4 794 402			5 878 471	

Appendice 17

COÛT ESTIMATIF DES PROJETS TERMINÉS EN 1956 OU DEVANT PRENDRE FIN EN 1957*
(avant la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

	1956			1957		
	Poursuivis après 1955	Commencés en 1956	Total	Poursuivis après 1956	Commencés en 1957	Total
	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Afrique	200	34 010	34 210	27 100	36 700	63 800
Amériques	87 520	44 490	132 010	20 487	—	20 487
Asie du Sud-Est	127 340	29 990	157 330	65 747	8 300	74 047
Europe	62 980	45 970	108 950	61 230	41 300	102 530
Méditerranée orientale	121 600	16 600	138 200	63 779	11 700	75 479
Pacifique occidental	16 590	7 360	23 950	—	11 000	11 000
Région non désignée	—	43 100	43 100	—	34 700	34 700
	416 230	221 520	637 750	238 343	143 700	382 043

* Non compris les projets comportant uniquement l'attribution de bourses d'études

Appendice 18

ASSISTANCE TECHNIQUE: RÉPARTITION, PAR SERVICES ORGANIQUES, DES DÉPENSES D'ADMINISTRATION ET DES DÉPENSES DES SERVICES D'EXÉCUTION POUR LES ANNÉES 1956, 1957 ET 1958

1. Dépenses d'administration

Nombre de postes						
1956	1957	1958		1956	1957	1958
			BUREAUX DU DIRECTEUR GÉNÉRAL			
			Bureau du Directeur général	3 240	4 320	4 320
6	6	6	Relations extérieures et assistance technique	32 050	33 350	32 278
5	5	5	Information	23 670	23 700	24 307
			Total partiel	58 960	61 370	60 905
			Dépenses réglementaires de personnel	11 557	13 090	13 006
			Services communs	13 164	13 748	13 940
				83 681	88 208	87 851
			A ajouter: Mouvements de personnel		1 042	1 042
			A déduire: Ajournements dans les nominations aux postes vacants		661	663
11	11	11	TOTAL NET POUR LES BUREAUX DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	83 681	88 589	88 230
			SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS			
			Bureau du Sous-Directeur général	3 550	2 800	2 800
2	2	2	Vérification intérieure des comptes	16 999	16 919	18 069
			Gestion administrative et personnel:			
2	2	2	Gestion administrative	7 871	8 145	8 419
6	6	6	Personnel	22 751	23 546	24 339
1	1	1	Conférences et services intérieurs	2 825	2 825	2 825
			Budget et Finances:			
3	3	3	Budget	13 533	14 133	14 733
8	7	7	Finances et comptabilité	25 643	26 215	27 848
			Total partiel	93 172	94 583	99 033
			Dépenses réglementaires de personnel	17 302	25 190	21 239
			Services communs	26 334	26 248	26 614
				136 808	146 021	146 886
			A ajouter: Mouvements de personnel		2 007	2 007
			A déduire: Ajournements dans les nominations aux postes vacants		1 312	1 318
22	21	21	TOTAL NET POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS	136 808	146 716	147 575
33	32	32	TOTAL NET POUR LES DÉPENSES D'ADMINISTRATION	220 489	235 305	235 805

2. Dépenses des services d'exécution

Nombre de postes 1956	Nombre de postes 1957	Nombre de postes 1958		1956	1957	1958
			SERVICES CONSULTATIFS (Siège)			
			Bureau du Sous-Directeur général		1 000	1 000
			Services des maladies transmissibles:			
1	1	1	Maladies endémo-épidémiques	2 850	3 767	3 967
1	1	1	Santé publique vétérinaire	1 500	3 600	3 800
			Organisation des services de santé publique:			
1	1	1	Soins infirmiers	2 421	2 495	2 569
2	2	2	Hygiène sociale et médecine du travail	10 792	11 118	11 442
			Etudes et rapports		1 100	1 100
7	7	7	Fournitures	20 833	20 778	21 461
			Total partiel	38 396	43 858	45 339
			Dépenses réglementaires de personnel	9 747	7 937	12 755
			Services communs	14 366	14 996	15 206
				62 509	66 791	73 300
			A ajouter: Mouvements de personnel		1 080	1 080
			A déduire: Ajournements dans les nominations aux postes vacants		558	561
12	12	12	TOTAL NET POUR LES SERVICES CONSULTATIFS (Siège)	62 509	67 313	73 819
			BUREAUX RÉGIONAUX			
4	4	4	Afrique	39 900	46 076	49 852
13	13	13	Amériques	71 700	73 177	79 116
29	29	29	Asie du Sud-Est	58 520	64 723	68 388
9	9	9	Europe	37 480	35 630	31 578
20	20	20	Méditerranée orientale	58 300	67 022	71 268
13	13	13	Pacifique occidental	67 170	74 492	76 502
				333 070	361 120	376 704
			A ajouter: Mouvements de personnel		3 480	3 480
			A déduire: Ajournements dans les nominations aux postes vacants		1 704	1 710
88	88	88	TOTAL NET POUR LES BUREAUX RÉGIONAUX	333 070	362 896	378 474
			RÉGION DE L'ASIE DU SUD-EST			
			Services infirmiers, Kaboul	3 000	2 600	2 600
			TOTAL NET POUR LA RÉGION DE L'ASIE DU SUD-EST	3 000	2 600	2 600
			RÉGION NON DÉSIGNÉE			
	2	2	Administrateurs de la santé publique	2 660	20 752	24 134
	2	2	TOTAL NET POUR LA RÉGION NON DÉSIGNÉE	2 660	20 752	24 134
100	102	102	TOTAL NET POUR LES DÉPENSES DES SERVICES D'EXÉCUTION	401 239	453 561	479 027

Appendice 19

MONTANT ESTIMATIF DES CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS EN MONNAIE NATIONALE A TITRE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES PROJETS EXÉCUTÉS DANS LEUR PAYS

Région et pays	Contributions des gouvernements (estimation)		
	1956	1957	1958
	Equivalent en US $	Equivalent en US $	Equivalent en US $
Afrique			
Afrique-Equatoriale française	398 142	342 856	286 000
Afrique française (territoires divers)	265 667	1 003 928	1 003 928
Afrique-Occidentale française	257 143	2 142 857	2 142 857
Afrique orientale britannique	76 458	76 458	76 458
Basutoland	17 027	34 132	34 132
Bechuanaland	53 640	53 324	41 200
Côte de l'Or	336 000	555 835	555 835
Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland	70 000	96 110	148 330
Gambie	67 956	116 272	116 272
Kenya	173 320	173 320	173 320
Libéria	165 639	165 000	165 000
Maurice (île)	21 000	21 000	21 000
Nigeria	1 670 227	1 357 197	1 442 530
Ouganda	172 200	172 200	172 200
Seychelles	4 710	4 800	4 800
Sierra Leone	320 200	377 700	377 700
Somalie britannique			4 984
Togo	48 200	48 200	
Zanzibar		62 370	62 370
TOTAL POUR L'AFRIQUE	4 117 529	6 803 559	6 828 916
Amériques			
Antilles britanniques	100 000	100 000	
Argentine	170 000	240 000	240 000
Bolivia	88 211	293 453	293 453
Brésil	710 000	690 000	555 000
Chili	218 000	200 000	200 000
Colombie	1 375 000	3 945 000	4 701 000
Costa Rica	150 000	50 000	50 000
Cuba	475 000	505 000	555 000
Equateur	400 054	424 286	424 286
Guatemala	804 000	830 000	700 000
Guyane française	225 000		
Haïti	461 000	536 000	486 000
Honduras	357 000	365 000	300 000
Mexique	3 172 000	3 182 000	3 172 000
Nicaragua	325 000	395 000	405 000
Panama	2 025 000	2 025 000	2 025 000
Paraguay	301 935	301 935	251 935
Pérou	10 000	1 010 000	1 000 000
République Dominicaine	820 000	820 000	820 000
Salvador	390 000	390 000	390 000
Venezuela	315 000	308 955	300 000
Programmes inter-pays	1 968 830	2 072 330	2 191 830
TOTAL POUR LES AMÉRIQUES	14 861 030	18 683 959	19 060 504

Région et pays	Contributions des gouvernements (estimation)		
	1956	1957	1958
	Equivalent en US $	Equivalent en US $	Equivalent en US $
Asie du Sud-Est			
Thaïlande	609 807	990 223	977 959
TOTAL POUR L'ASIE DU SUD-EST	609 807	990 223	977 959
Europe			
Allemagne (République fédérale)	3 000	4 500	
Autriche	143 520	143 520	
Belgique	1 500	1 500	
Danemark	3 500	1 550	
Espagne	34 500	33 500	
Finlande	10 000	11 500	
Irlande	6 150	6 150	
Islande	1 000	1 000	
Italie	131 200	143 200	
Maroc	790 000	657 000	
Norvège	4 000	6 000	
Pays-Bas	3 000	3 000	
Portugal	6 800	6 800	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 800	1 800	
Suède	20 000	20 000	
Suisse	1 500	1 500	
Turquie	1 013 000	938 000	
Yougoslavie	26 500	30 000	
TOTAL POUR L'EUROPE	2 200 970	2 010 520	
Méditerranée orientale			
Aden		17 839	
Chypre	2 450	6 020	
Egypte	1 516 455	2 152 593	
Ethiopie	267 440	512 515	
Iran	921 875	1 026 680	
Israël	50 278	30 000	
Liban	68 616	87 810	
Pakistan	63 030	420 207	
Royaume Hachémite de Jordanie	108 204	369 600	
Soudan	67 375	85 869	
Syrie	85 726	313 710	
Yémen		30 600	
Programmes inter-pays		32 000	32 000
TOTAL POUR LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE	3 151 449	5 085 443	32 000
Pacifique occidental			
Bornéo du Nord	47 910	605 289	621 571
Cambodge	347 200	431 000	431 000
Chine	1 275 671	897 559	276 666
Fidji (îles)	44 280	44 280	44 280
Hong Kong	74 740	2 270	
Japon	2 008 333	2 069 444	9 650 000
Laos	25 000	25 000	

Région et pays	Contributions des gouvernements (estimation)		
	1956	1957	1958
	Equivalent en US $	Equivalent en US $	Equivalent en US $
Pacifique occidental (*suite*)			
Malaisie	457 711	478 847	35 000
Nouvelle-Zélande	5 489	6 273	
Papua et Nouvelle-Guinée	320 340		
Philippines	904 816	907 357	915 917
Sarawak	247 525		
Singapour	1 243 135	386 884	386 884
Tonga		42 000	42 000
Viet-Nam	302 947	1 739 446	358 120
Programmes inter-pays	45 465	45 000	428 571
TOTAL POUR LE PACIFIQUE OCCIDENTAL	7 350 562	7 680 649	13 190 009
TOTAL GÉNÉRAL	32 291 347	41 254 353	40 089 388

Appendice 20

MONTANTS QUE L'OMS A ÉTÉ AUTORISÉE A UTILISER DE 1952 A 1957 ET MONTANTS PRÉVUS POUR 1958, AVEC INDICATION DES POURCENTAGES D'AUGMENTATION OU DE DIMINUTION PAR RAPPORT A L'EXERCICE PRÉCÉDENT

(après la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1957	1958
						Sans supplément		Avec supplément	
	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $	US $
Montants									
Budget ordinaire	7 782 332	8 485 095	8 497 700	9 500 000	10 203 084	10 985 450	12 261 350	12 510 450	14 132 350
Total	13 921 657	13 631 323	13 122 371	14 930 971	16 106 989	16 391 316	17 611 182	17 916 316	19 482 182
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Pourcentages									
Budget ordinaire		+9,03	+0,15	+11,79	+7,40	+7,67	+11,61	+22,61	+12,96
Total		−2,08	−3,73	+13,78	+7,88	+1,76	+ 7,44	+11,23	+ 8,74

Appendice 21

TABLEAU COMPARATIF INDIQUANT LE MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS A PARTIR DE 1952, AVEC LE POURCENTAGE D'AUGMENTATION OU DE DIMINUTION PAR RAPPORT A L'EXERCICE PRÉCÉDENT

(après la revision résultant des amendements au Règlement du Personnel)

Ce tableau indique 1) le montant total des contributions des Membres actifs pour les années 1952 à 1957 et le montant calculé pour 1958 sur la base du projet de budget effectif du Directeur général (sans et avec supplément) ; et 2) le montant total des contributions des Membres, à l'exclusion de la Chine, pour les années 1952 à 1957 et le montant calculé pour 1958 sur la base du projet de budget effectif du Directeur général (avec supplément).

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958[a]	
							sans supplément	avec supplément
1. Montant total des contributions des Membres actifs . . . . . US $	7 206 118	7 637 329	7 622 700	8 550 000	8 907 764	10 344 200	11 903 350	11 494 900[b]
Pourcentage d'augmentation ou de diminution par rapport à l'exercice précédent . . . . . %		+5,98	−0,19	+12,16	+4,10	+16,13	+15,07	+11,12
2. Montant total des contributions des Etats Membres[c] à l'exclusion de la Chine . . . . . US $	8 076 750	8 476 098	8 459 864	9 486 350	10 187 874	12 216 110		13 774 350
Pourcentage d'augmentation ou de diminution par rapport à l'exercice précédent . . . . . %		+4,94	−0,19	+12,13	+7,40	+19,91		+12,76

[a] Compte tenu, d'une part, du remboursement en 1958 au fonds de roulement du prélèvement effectué en 1957 pour couvrir les frais supplémentaires résultant des amendements au Règlement du Personnel, et, d'autre part, de la revision apportée aux prévisions de 1958 à la suite de ces amendements

[b] Pour assurer la comparabilité des chiffres, on a déduit les montants des contributions des Etats Membres qui n'ont pas participé activement aux travaux de l'Organisation.

[c] Pour les années 1952 à 1957, les contributions des Etats Membres qui n'ont pas participé activement aux travaux de l'Organisation ont été ajoutées aux contributions des Membres actifs, de manière à permettre la comparaison avec le montant total des contributions des Etats Membres (Chine non comprise) qui résulterait en 1958 du budget effectif avec supplément proposé par le Directeur général.

Appendice 22

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, LORS DE SA ONZIÈME SESSION, SUR LA QUESTION DU TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES ANNUELLES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lorsque le Conseil exécutif a discuté de la procédure à suivre à la Dixième Assemblée mondiale de la Santé pour l'examen du projet de programme et de budget de 1958, il était saisi de certains documents se rapportant aux débats de l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa onzième session, sur la question intitulée « Total général des dépenses budgétaires annuelles de l'Organisation des Nations Unies », qui était inscrite à son ordre du jour sur la proposition de la délégation du Royaume-Uni. Ces documents, que le Conseil a décidé d'annexer à son rapport à l'Assemblée de la Santé, sont reproduits ci-après. Ce sont:

a) Une lettre adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies;

b) Le mémoire présenté à ce sujet par la délégation du Royaume-Uni sous le titre « Total général des dépenses budgétaires annuelles de l'Organisation des Nations Unies »;

c) Le rapport établi sur cette question par la Cinquième Commission et dont l'Assemblée générale a pris note à sa séance plénière du 21 décembre 1956.

[Document des Nations Unies A/3202
12 octobre 1956] [1]

1. Lettre du 11 octobre 1956 adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

New York, le 11 octobre 1956

D'ordre du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, j'ai l'honneur de demander que la question suivante soit portée sur la liste supplémentaire de questions proposées pour inscription à l'ordre du jour de la onzième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies:

« Total général des dépenses budgétaires annuelles de l'Organisation des Nations Unies. »

Le mémoire explicatif visé à l'article 20 du règlement intérieur de l'Assemblée générale est joint à la présente demande.

Signé: Pierson DIXON

MÉMOIRE EXPLICATIF

Au cours des précédentes sessions de l'Assemblée générale, de nombreux Etats Membres ont dit qu'ils souhaitaient voir concentrer au maximum les ressources de l'Organisation sur les projets dont l'urgence et l'importance sont immédiates tandis que les travaux qui ont perdu leur caractère d'urgence ou qui ont cessé d'être indispensables seraient ajournés ou éliminés. Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni croit qu'il serait plus facile d'atteindre cet objectif si l'Assemblée générale, avant d'examiner le détail du projet de budget, se prononçait sur le total annuel des crédits à voter pour les travaux dont le coût est imputé sur le budget ordinaire de l'ONU. Pareille décision aiderait l'Assemblée à attribuer à chaque poste de dépense proposé dans le projet de budget, la place qui convient dans l'ordre de priorité.

Le Gouvernement de Sa Majesté suggère au Bureau et à l'Assemblée de renvoyer cette question nouvelle à la Cinquième Commission en la priant de l'examiner comme une question distincte avant de passer au point 44 de l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale (A/3191).

[1] Document ronéographié

[Document des Nations Unies A/C.5/678
26 novembre 1956] [1]

2. Total général des dépenses budgétaires annuelles de l'Organisation des Nations Unies: Mémoire de la délégation du Royaume-Uni

1. Dans le document A/3202, la délégation du Royaume-Uni a exposé les raisons qui ont amené le Gouvernement du Royaume-Uni à proposer l'inscription d'une nouvelle question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le présent mémoire a pour objet d'expliquer brièvement cette proposition.

2. Jusqu'ici, la Cinquième Commission a observé la procédure suivante: elle examine le projet de budget de l'Organisation, chapitre par chapitre, dans le détail, et l'approuve de la même façon. Ce n'est qu'ensuite que l'on fixe le total général des crédits à ouvrir. Dans ces conditions, rien n'amène particulièrement la Commission à examiner l'importance et l'urgence relatives des divers postes de dépenses. En fait, l'ouverture de crédit correspondant à chaque poste du budget dépend en grande partie de l'intérêt que ce poste semble présenter en soi, et l'on ne se préoccupe pas du total général auquel on aboutira finalement.

3. De l'avis de la délégation du Royaume-Uni, le présent système d'ouverture des crédits budgétaires fait qu'il n'est pas tenu suffisamment compte des diverses résolutions de l'Assemblée générale, notamment de la résolution 413 (V), qui demande une

concentration des efforts sur les projets et les programmes d'importance primordiale. La délégation du Royaume-Uni a par conséquent proposé l'inscription de cette question en vue d'instituer une nouvelle procédure: avant d'examiner en détail le projet de budget annuel, la Commission déciderait du total général des crédits à voter. Grâce à cette décision, les membres de la Commission se rappelleraient, lorsqu'ils étudient le détail des prévisions budgétaires, qu'ils doivent examiner si les divers projets envisagés sont d'une importance et d'une urgence primordiales et — le cas échéant — s'il y a lieu d'ajourner, de modifier ou d'abandonner d'autres projets pour leur faire place. De l'avis de la délégation du Royaume-Uni, le total général à fixer par la Cinquième Commission doit comprendre les crédits bruts dont l'ouverture au budget de l'exercice suivant est demandée lors de la session de l'Assemblée générale, sans que, toutefois, cela puisse exclure les demandes de crédits destinés à couvrir les dépenses imprévues ou d'urgence, qui pourraient se révéler indispensables au cours de cet exercice financier. Les crédits additionnels pour l'exercice en cours n'entreraient pas dans le total général.

4. Le chiffre que la délégation du Royaume-Uni propose pour le total général des crédits budgétaires pour 1957 est de 50 millions de dollars.

5. Il serait également souhaitable, dans le cadre de la nouvelle procédure, qu'à sa présente session, l'Assemblée générale, une fois terminé l'examen du projet de budget ordinaire pour 1957, recommande au Secrétaire général un chiffre optimum pour le total général des crédits, sur lequel le Secrétaire général se fonderait pour préparer son projet de budget ordinaire pour 1958.

6. La délégation du Royaume-Uni souligne que le principal objet des présentes propositions n'est pas d'aboutir à une réduction des crédits demandés par le Secrétaire général, mais d'adopter une procédure plus rationnelle destinée à concentrer l'attention sur le rang de priorité des projets envisagés et à aider tant les organes de l'ONU que le Secrétaire général à formuler un programme d'ensemble d'une efficacité maximum. La délégation du Royaume-Uni rappelle que le Conseil économique et social, dans sa résolution 630 (XXII), a déjà pris des mesures touchant les aspects du problème de la concentration des efforts qui sont de sa compétence. Elle estime que les présentes propositions non seulement serviront la concentration des efforts, objectif déclaré de l'Assemblée générale, mais encore faciliteront la tâche du Secrétaire général lui-même.

7. En résumé, le Royaume-Uni propose ce qui suit:

i) Le total général des crédits bruts à inscrire au budget ordinaire de l'ONU serait fixé avant l'examen détaillé et l'approbation de chacun des chapitres du budget;

ii) Le total général des crédits bruts à inscrire au budget ordinaire pour 1957 ne dépasserait pas 50 millions de dollars;

iii) Après l'examen du projet de budget ordinaire pour 1957, l'Assemblée générale recommanderait au Secrétaire général un chiffre optimum sur lequel il se fonderait pour préparer son projet de budget ordinaire pour 1958.

Un projet de résolution reprenant les dispositions visées sous i) et ii) est joint en annexe.

ANNEXE: PROJET DE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 413 (V), dans laquelle, notamment, elle reconnaît que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées risquent de compromettre le succès de leurs divers projets si elles entreprennent des tâches trop nombreuses pour leurs possibilités techniques, administratives et financières, et déclare que c'est dans le domaine où le besoin s'en fait le plus vivement sentir qu'il convient d'employer les ressources mises à la disposition de l'Organisation des Nations Unies,

Notant avec satisfaction que le Conseil économique et social, dans sa résolution 630 (XXII), a pris des mesures relatives aux aspects du problème de la concentration des efforts qui sont de sa compétence,

Souhaitant améliorer sa propre procédure en vue de parvenir à la concentration des efforts, but énoncé dans sa résolution 413 (V),

Décide de fixer, avant d'examiner en détail et d'approuver séparément les crédits demandés dans le projet de budget annuel de l'Organisation des Nations Unies, un total général des crédits bruts à inscrire au budget de l'exercice financier en question, total en fonction duquel seront examinées par la suite toutes les diverses demandes de crédits présentées pour cet exercice, à l'exception des demandes de crédits qui pourront se révéler nécessaires en raison de dépenses imprévues et d'urgence;

Décide en outre que le total général des crédits bruts à inscrire au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier 1957 ne devrait pas dépasser 50 millions de dollars.

[Document des Nations Unies A/3482
31 décembre 1956] [1]

3. Total général des dépenses budgétaires annuelles de l'Organisation des Nations Unies: Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur: M. Francisco A. FORTEZA (Uruguay)

1. A sa 587e séance publique, le 15 novembre 1956, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Cinquième Commission, pour examen et rapport, le point 65 de l'ordre du jour de la onzième session ordinaire, intitulé « Total général des dépenses budgétaires annuelles de l'Organisation des Nations Unies ». La Cinquième Commission a examiné cette question à ses 542e, 543e, 544e et 546e séances.

2. La question avait été inscrite à l'ordre du jour de la onzième session ordinaire sur la demande du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/3202). Dans un mémoire (A/C.5/678) dont la Cinquième Commission a aussi eu connaissance, la délégation du Royaume-Uni expliquait les raisons qui avaient amené son gouvernement à en saisir l'Assemblée générale, faisait plusieurs propositions et présentait un projet de résolution. La délégation du Royaume-Uni proposait:

i) que le total général des crédits bruts à inscrire au budget ordinaire de l'ONU soit fixé avant l'examen détaillé et l'approbation de chacun des chapitres du budget;

ii) que le total général des crédits bruts à inscrire au budget ordinaire pour 1957 ne dépasse pas 50 millions de dollars;

iii) qu'après l'examen du projet de budget ordinaire pour 1957, l'Assemblée générale recommande au Secrétaire général un chiffre optimum sur lequel il se fonderait pour préparer son projet de budget ordinaire pour 1958.

3. En expliquant les propositions de sa délégation, le représentant du Royaume-Uni a rappelé que, depuis plusieurs années,

[1] Document ronéographié

on s'était demandé, à l'Assemblée générale, si les différentes tâches entreprises par l'Organisation des Nations Unies étaient toutes absolument utiles et si l'ONU se préoccupait comme il convenait des travaux les plus urgents et les plus importants dont elle s'était chargée. De l'avis de la délégation britannique, les ressources communes de l'ONU n'étaient pas utilisées aussi rationnellement qu'elles pourraient l'être, et les résolutions de l'Assemblée générale prévoyant que l'on s'attacherait avant tout aux projets et aux programmes d'importance essentielle avaient, malheureusement, été dans une large mesure inefficaces. Le représentant du Royaume-Uni a fait observer qu'à la dixième session, lorsque l'Assemblée avait voté pour 1956 des crédits s'élevant à 48 566 350 dollars, de nombreuses délégations avaient exprimé leur inquiétude devant ce chiffre très élevé. Pour 1957, la somme des crédits déjà demandés et de ceux qui allaient très probablement l'être atteignait environ 50 500 000 dollars. Même si l'on tenait compte des réductions et des ajournements de dépenses recommandés par le Comité consultatif, le total serait vraisemblablement de 50 millions de dollars, soit 1 500 000 dollars de plus que les crédits initialement votés pour 1956, dont le montant avait, à l'époque, été jugé élevé.

4. La délégation du Royaume-Uni pensait qu'il y aurait peut-être intérêt à adopter une procédure nouvelle pour le vote des crédits. Actuellement les prévisions budgétaires étaient examinées et approuvées chapitre par chapitre, et ce n'était qu'ensuite que l'on prenait une décision sur le total général. Dans ces conditions, la Cinquième Commission n'était pas suffisamment incitée à examiner l'importance et l'urgence relatives des différents postes de dépenses envisagés. Aussi la délégation britannique proposait-elle maintenant une procédure nouvelle pour l'examen du projet de budget par la Commission. Il ne s'agissait pas d'opérer une diminution générale du budget, mais d'arrêter un moyen efficace de parvenir à la concentration des efforts et des ressources. Si l'on fixait par avance le total général des crédits à ouvrir, la Commission, lorsqu'elle examinerait ensuite les demandes de crédit détaillées, serait nécessairement amenée à se demander si les diverses tâches envisagées étaient effectivement très importantes et très urgentes. L'application de la nouvelle procédure doterait peut-être la Commission d'un moyen lui permettant mieux de mesurer l'importance relative de ces tâches.

5. La délégation du Royaume-Uni jugeait possible de ramener à 48 millions de dollars le total du budget. Cependant, comme il y avait intérêt à appliquer avec modération les nouveaux moyens de contrôle, elle proposait que la limite fût fixée à 50 millions de dollars, estimant qu'il devait être possible à la Commission d'approuver, dans les limites de ce total, toute demande raisonnable de crédits correspondant à des dépenses vraiment urgentes et importantes. Ce chiffre ne concernerait ni les dépenses imprévues et d'urgence à engager au cours d'un exercice, ni les dépenses additionnelles indispensables. Si, en outre, après avoir examiné le projet de budget, la Cinquième Commission recommandait un chiffre optimum en fonction duquel le Secrétaire général établirait le projet de budget de l'exercice ultérieur, l'ensemble de la nouvelle procédure constituerait, de l'avis du Royaume-Uni, un moyen rationnel d'aborder la question des ouvertures de crédits.

6. Lors de la discussion à la Cinquième Commission, l'objet de la proposition du Royaume-Uni a été généralement approuvé. On a reconnu que le budget des organisations internationales faisait peser une charge assez lourde sur les gouvernements et qu'il fallait donc veiller à affecter les ressources disponibles aux programmes que l'ONU était le mieux à même d'exécuter, avec le plus de fruits. Cependant, les délégations n'étaient pas d'accord sur le point de savoir si la procédure proposée par le Royaume-Uni permettrait effectivement d'aboutir à ces résultats.

7. Les partisans de la proposition britannique ont attiré l'attention de la Commission sur le montant élevé et sans cesse croissant des dépenses de l'ONU et des institutions spécialisées. Au cours des cinq dernières années, ces dépenses avaient augmenté d'environ 10 millions de dollars; il se pouvait que l'on atteigne bientôt le chiffre de 100 millions de dollars, compte tenu surtout des besoins de la nouvelle Agence de l'énergie atomique. De l'avis de ces délégations, les programmes de travail des organes de l'ONU prévoyaient l'exécution de projets d'une importance et d'une urgence variables, et il arrivait que des projets, une fois approuvés, continuaient de figurer au programme de travail alors même que leur objet immédiat avait été atteint. L'adoption de la nouvelle procédure proposée permettrait donc d'inciter — et le besoin s'en faisait grandement sentir — tous les organes qui participent à la détermination du budget, y compris la Cinquième Commission, à donner effet plein et entier aux diverses résolutions relatives à la concentration des efforts et des ressources.

8. Ces délégations ont en outre souligné que la proposition ne compromettrait pas les travaux essentiels de l'Organisation, d'autant qu'elle ne porterait pas sur les prévisions supplémentaires indispensables ni sur les dépenses imprévues et extraordinaires, mais seulement sur les dépenses inscrites au budget ordinaire, lesquelles étaient soumises au contrôle direct et immédiat de la Cinquième Commission. A leur avis, un crédit de 50 millions de dollars pour 1957, qui couvrirait pratiquement tous les postes de dépenses dont la Commission était saisie, paraissait indiqué, d'autant plus que ce chiffre dépassait déjà ce que leurs gouvernements jugeaient devoir être le maximum des dépenses annuelles de l'ONU. Ces délégations se sont donc déclarées favorables à la proposition et ont estimé qu'il faudrait en tout état de cause l'adopter à titre d'essai, puisqu'en agissant de la sorte on ne préjugerait pas son application lors des années suivantes.

9. En revanche, d'autres délégations, tout en comprenant les raisons qui avaient amené le Royaume-Uni à présenter sa proposition, ne pensaient pas que la fixation d'un plafond d'ensemble fût un bon moyen d'atteindre le but recherché. Elles ont fait observer que la possibilité de fixer un plafond — plafond d'ensemble ou plafond pour tel ou tel domaine d'activité — avait été examinée lors de sessions antérieures, mais qu'après une étude approfondie la Cinquième Commission s'était prononcée contre cette méthode. Certes, la proposition dont la Commission était maintenant saisie différait sur bien des points de ces propositions antérieures, mais les délégations en question n'en continuaient pas moins d'avoir des doutes sur son opportunité.

10. Ces mêmes délégations ont convenu qu'il fallait maintenir les dépenses des organisations internationales dans des limites raisonnables et qu'il fallait constamment suivre la marche des programmes de travail des divers organes pour s'assurer que les projets entrepris avaient toujours bien un caractère prioritaire. Elles ont toutefois estimé que l'on avait, dans ce domaine, fait des progrès sur bien des points: le programme des conférences était bien mieux conçu, l'activité de certains organes subsidiaires avait été suspendue et la coordination resserrée. Ces délégations ont de plus félicité le Secrétaire général d'avoir, de sa propre initiative, incité le Conseil économique et social à suivre de près la question des priorités, car ce problème était surtout du ressort des Etats Membres, et plus particulièrement de leurs représentants dans les organes qui arrêtaient les programmes de travail. Ce que la Cinquième Commission pouvait faire, c'était, à leur avis, de signaler aux organes intéressés qu'il leur incombait de fixer un ordre de priorité, et que toute inaction de leur part à ce sujet risquait d'avoir des conséquences financières très sérieuses.

11. Ces délégations doutaient que le moyen de parvenir aux résultats souhaités fût de fixer de façon rigide un plafond d'ensemble pour le budget ordinaire. A leur avis, il valait mieux charger les organes responsables de suivre constamment, et avec soin, les programmes de travail. Certaines délégations ne pensaient pas que la procédure proposée pût aider le Secrétaire général à obtenir des différents organes une concentration des efforts et des ressources, puisqu'elle risquait de le mettre dans une situation difficile, où il aurait à se prononcer entre divers projets venant en concurrence, ce qui le gênerait dans sa tâche.

12. En outre, plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'elles attachaient à l'action de l'Organisation en faveur du développement des pays sous-développés. Imposer un plafond au budget entraverait, à leur avis, l'œuvre de l'Organisation dans ce domaine. On a fait remarquer qu'en fait, parmi les dépenses régulières, les dépenses de personnel au Siège avaient diminué depuis quelques années, tandis que c'était aux commissions économiques régionales et aux programmes techniques qu'il fallait attribuer l'augmentation du budget.

13. D'aucuns pensaient que le principe même d'un plafond budgétaire était extrêmement contestable, car il pouvait très bien se présenter une situation où il serait plus important d'exécuter un programme donné ou de mettre en œuvre telle ou telle décision que de faire des économies. Il était plus important de dépenser sagement que de dépenser parcimonieusement, et c'était à la Commission de veiller à ce que ce principe soit observé, puisque le monde n'était pas statique. Si le budget de l'ONU restait inchangé pendant plusieurs années, la chose pouvait fort bien signifier que l'Organisation manquait à ses devoirs essentiels.

14. Au cours du débat, le représentant du Secrétaire général a fait savoir à la Commission que, si le Secrétaire général avait conscience des avantages que pourrait présenter la procédure envisagée, il n'en craignait pas moins certaines des conséquences que risquait d'avoir l'établissement d'un plafond. Il a insisté notamment sur les dangers de la politique budgétaire du « déficit systématique » évoqués par quelques délégations, ainsi que sur la tendance qu'avaient les « plafonds » à devenir des « planchers » dans la gestion budgétaire. Selon le Secrétaire général, le montant des dépenses de l'ONU ne reflétait pas une poussée inflationniste, mais, au contraire, indiquait une certaine stabilité. En millions de dollars, les dépenses brutes (et nettes) de 1952 à 1956 avaient été les suivantes: 1952: 50,3 (43,8); 1953: 49,3 (45,2); 1954: 48,5 (41,6); 1955: 50,1 (42,9); 1956: 50,7 (42,9). L'activité de l'Organisation de même que sa composition avaient continué d'augmenter et, cependant, l'accroissement des prévisions pour 1957, par rapport aux chiffres de 1956, serait moindre que le montant des contributions versées par les nouveaux Membres. Le Secrétaire général a reconnu qu'il fallait continuer de s'efforcer à donner plein effet aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question. Pour sa part, il ne cesserait pas d'avertir les organes intéressés des incidences financières de leurs décisions et le débat qui venait d'avoir lieu à la Cinquième Commission sur la proposition britannique devait lui-même servir d'avertissement supplémentaire. Cependant, la méthode qui consistait à charger les organes responsables de suivre constamment et avec soin leurs programmes de travail lui paraissait la plus souhaitable. Au sujet de cette dernière observation, plusieurs délégations — considérant qu'il était difficile de définir de façon rationnelle la responsabilité de chacun des organes de l'ONU pour ce qui est des programmes et des questions budgétaires — ont craint que la Cinquième Commission, si elle voulait trancher elle-même les questions de priorité, se trouvât amenée à outrepasser sa compétence.

15. Plutôt que de se prononcer trop hâtivement sur la proposition britannique, quelques représentants ont jugé préférable de renvoyer la question pour étude au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui rendrait compte à la douzième session de l'Assemblée.

16. Le Comité consultatif, a fait remarquer son Président à ce sujet, n'a que des pouvoirs limités. Etant donné que la proposition du Royaume-Uni avait pour objet de réaliser une certaine stabilisation budgétaire, et d'assurer un emploi plus rationnel des ressources grâce à l'établissement de priorités, il s'agissait d'une question politique qui n'était pas de la compétence du Comité consultatif. Bien qu'il ne pût s'occuper des aspects politiques de la question, le Comité consultatif pouvait cependant prêter son concours à la Commission, si celle-ci le lui demandait, en examinant les aspects techniques.

17. Par 21 voix contre 12, avec 26 abstentions, la Cinquième Commission a rejeté une proposition du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques selon laquelle la Commission, avant d'examiner la proposition britannique, aurait invité le Comité consultatif à étudier ladite proposition et à lui faire part de ses conclusions dès qu'il le pourrait.

18. A la 546e séance de la Commission, le Royaume-Uni a déposé le texte revisé (A/C.5/L.408) du projet de résolution qui était présenté dans l'annexe au mémoire de la délégation de ce pays (A/C.5/678). Dans le dispositif du projet revisé, l'Assemblée générale aurait décidé *a*) d'appliquer à titre d'essai, pour l'examen, à sa onzième session, du projet de budget ordinaire la procédure définie dans l'annexe au projet de résolution; et *b*) de fixer à 50 millions de dollars le maximum du total général des crédits bruts à inscrire au budjet ordinaire pour l'exercice financier 1957. Le projet revisé comprenait aussi une annexe qui disposait qu'avant d'examiner en détail et d'approuver séparément les crédits demandés dans le projet de budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice en question, on fixerait un total général des crédits bruts à ouvrir, pour cet exercice financier, total en fonction duquel seraient examinées par la suite toutes les diverses demandes de crédits présentées pour cet exercice, à l'exception des demandes de crédits qui pourraient se révéler nécessaires en raison de dépenses imprévues et d'urgence.

19. La France a présenté des amendements (A/C.5/L.409) à ce projet de résolution revisé, tendant à *a*) ajouter au dispositif un paragraphe 3 dans lequel l'Assemblée générale aurait recommandé au Secrétaire général de gérer les crédits bruts qui seraient inscrits au budget ordinaire, de telle manière que le total des dépenses effectives au titre de ce budget et des dépenses imprévues et extraordinaires, telles qu'elles sont définies chaque année par l'Assemblée générale et l'ont été en particulier lors de la dixième session, par la résolution 980 (X), n'excède pas 52 millions de dollars; et *b*) supprimer à la fin de l'annexe le membre de phrase ayant trait aux demandes de crédits qui pourront se révéler nécessaires en raison de dépenses imprévues et d'urgence.

20. Par 42 voix contre une, avec 19 abstentions, la Commission a rejeté l'amendement français au texte de l'annexe. Avec l'assentiment de son auteur, la proposition française tendant à ajouter un troisième paragraphe au dispositif du projet de résolution revisé n'a pas été mise aux voix.

21. Le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution revisé du Royaume-Uni a été mis aux voix par appel nominal et rejeté par 30 voix contre 23, avec 11 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit:

Ont voté pour :

Albanie, Argentine, Australie, Belgique, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, République Dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Union Sud-Africaine.

Ont voté contre :

Afghanistan, Arabie Saoudite, Birmanie, Brésil, Ceylan, Chili, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Guatemala, Haïti, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Israël, Libéria, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Soudan, Suède, Syrie, Venezuela, Yémen, Yougoslavie.

Se sont abstenus :

Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Grèce, Norvège, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Turquie, Uruguay.

Le premier paragraphe du dispositif et l'annexe ayant été rejetés, le représentant du Royaume-Uni a retiré le reste de la proposition soumise par sa délégation.

22. Le représentant de la France a suggéré que le Secrétaire général et le Comité consultatif soient invités à étudier comment utiliser le budget pour appliquer les résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale a recommandé l'établissement d'un système de priorités et à rendre compte à la douzième session. Cette suggestion a été accueillie très favorablement par les délégations qui ont pris part à la discussion. A sa 548e séance, la Commission a décidé à l'unanimité que cette étude devait être entreprise.

Appendice 23

BUDGET DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES: PROPOSITION DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Lorsque le Conseil exécutif a étudié la procédure à suivre pour l'examen par la Dixième Assemblée mondiale de la Santé du projet de programme et de budget pour 1958, il était saisi d'un document de la onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, reproduisant une proposition présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet du point de l'ordre du jour intitulé « Projet de budget pour l'exercice financier 1957 ». Cette proposition, reproduite ci-dessous, a été recommandée par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale à titre d'essai pendant un an. Lorsque le présent volume a été envoyé à l'imprimeur, l'Assemblée générale n'avait pas encore pris de décision à ce sujet en séance plénière.

[Document des Nations Unies A/C.5/L.431
8 janvier 1957] [1]

1. Sauf dans les cas indiqués ci-après, l'examen de toutes les nouvelles demandes de crédits présentées après que le Secrétaire général aura communiqué aux gouvernements son projet de budget pour 1958 sera différé jusqu'au moment où l'Assemblée générale examinera le projet de budget qui lui sera présenté à sa session de l'année suivante.

2. Les seules exceptions à cette règle sont les suivantes:

a) Les nouvelles demandes de crédits qui doivent être approuvées d'urgence dans l'intérêt de la paix et de la sécurité;

b) Les nouvelles demandes de crédits relatives à des projets dont le Secrétaire général atteste l'extrême urgence et qui n'ont pu être prévus avant la parution du projet de budget;

c) Les nouvelles demandes de crédits découlant de décisions du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social ou du Conseil de tutelle, sous réserve que ces demandes soient communiquées aux gouvernements des Etats Membres au moins vingt et un jours avant l'ouverture de la session de l'Assemblée générale;

d) Les nouvelles demandes de crédits découlant de décisions adoptées par l'Assemblée générale, soit sans renvoi à une grande commission, soit sur la recommandation d'une grande commission.

[1] Document ronéographié

Appendice 24

COMITÉ PERMANENT DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES: LISTE DES PARTICIPANTS [1]

M. W. H. BOUCHER, Secrétaire adjoint au Ministère de la Santé, Londres (*suppléant de Sir John Charles*), *Président et Rapporteur*

Conseiller

Dr A. M. W. RAE, Directeur adjoint, Colonial Office, Londres

Dr L. BERNARD, Direction générale de la Santé publique, Secrétariat d'Etat à la Santé publique, Paris (*suppléant du Professeur J. Parisot*), *Rapporteur* [2]

Conseillers

Mlle E. BAUDRY, [2] Chef du Bureau des Relations internationales, Secrétariat d'Etat à la Santé publique, Paris

M. J. FOESSEL, Administrateur au Ministère des Finances, Paris

Dr M. JAFAR, Directeur général de la Santé, Ministère de la Santé, Karachi

Dr P. E. MOORE, Directeur des Services de Santé indiens et du Nord au Ministère de la Santé nationale et du Bien-Etre social, Ottawa

Suppléants

M. M. H. WERSHOF, Représentant permanent et Ambassadeur du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies, Genève

M. M. G. CLARK, Conseiller financier à la Mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies, Genève

Conseiller

M. T. J. GILES, Section sanitaire internationale, Ministère de la Santé nationale et du Bien-Etre social, Ottawa

Dr T. C. PURI, Directeur général adjoint des Services de Santé, New Delhi (*suppléant du Dr C. K. Lakshmanan*)

Dr E. SUÁREZ, Directeur de l'Institut de Bactériologie du Chili, Santiago

Dr R. TUMBOKON, Sous-Secrétaire d'Etat à la Santé, Manille (*suppléant du Dr A. C. Regala*)

Président du Conseil exécutif

Professeur G. A. CANAPERIA, Directeur du Bureau des Rapports internationaux et culturels du Haut-Commissariat pour l'Hygiène et la Santé publique, Rome

---

[1] Voir résolution EB18.R1.

[2] A partir du 23 janvier, Mlle Baudry a assumé les fonctions de suppléant du Professeur Parisot et de Rapporteur du Comité permanent, en remplacement du Dr Bernard.